

Histoire politique

Frédéric Attal
Yannick Barthe
Katia Béguin
Geneviève Bührer-Thierry
Francesco Callegaro
Vincent Challet
Jean-Luc Chappey
Roxane Chilà
Catherine Collomp
Cyril Courier
Magali Della Sudda
Quentin Deluermoz
Robert Descimon
Jean-François Dubost
Grégory Dufaud
Alexandre Dupont
Serena Ferente
Luc Foisneau
Gabrielle Frija
Emmanuel Fureix
Claire Gantet
Thomas Glesener
Bertrand Goujon
Martin Gravel
Jean-Yves Grenier
Élie Haddad
Héloïse Hermant
Alain Hugon
Florence Hulak
Boris Jeanne
Mathilde Larrère
Sylvain Laurens
Annick Lempérière
Antoine Lilti
Julien Loiseau

Virginie Martin
Cédric Michon
Agnès Pallini-Martin
Corinne Péneau
Laura Pettinaroli
Sylvain Piron
Jacques Poloni-Simard
Olivier Poncet
Anna Pondopoulo
Christophe Prochasson
Sabine Rozier
Emmanuelle Saada
Pierre Savy
Pauline Schmitt Pantel
Silvia Sebastiani
Sumi Shimahara
Danielle Tartakowsky
Gilles Veinstein †

Noémie Villacèque*Spectateurs de paroles !**Délibération démocratique et théâtre à Athènes à l'époque classique*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 432 p.

« Spectateurs de paroles et auditeurs d'action », c'est ainsi que Cléon, homme politique athénien de la fin du v^e siècle av. J.-C., nomme les Athéniens présents à l'assemblée. Noémie Villacèque écrit l'histoire de « la démocratie comme spectacle » à Athènes, de la fin du vi^e à la fin du iv^e siècle av. J.-C. (508-322 av. J.-C.), en plaçant au centre de son étude la question de l'analogie entre le théâtre et la politique. Son but est de comprendre et déconstruire le *topos* de la démocratie comme spectacle. Pour ce faire, elle précise les formes et les enjeux de la participation du *dèmos* (le peuple des citoyens) pour montrer que « la démocratie comme spectacle » n'est pas un simple lieu commun mais une représentation sociale largement partagée par les Athéniens, qui a été utilisée à des fins et à des degrés divers durant deux siècles. C'est parce que les Athéniens constatent dans les faits une ressemblance entre les assemblées politiques et judiciaires et le théâtre qu'ils élaborent le *topos* du spectacle de la démocratie. Interroger ce *topos*, ses fondements historiques et son évolution permet à N. Villacèque d'éclairer d'un jour nouveau les pratiques délibératives des citoyens et d'interroger la nature même de la démocratie.

Pour mener à bien cette étude, N. Villacèque a recours à trois types de sources : littéraires, iconographiques et archéologiques. Les premières sont les plus sollicitées car les plus utiles pour le sujet. Elles comprennent l'ensemble du corpus théâtral comique et

tragique, tout particulièrement Aristophane parce qu'il met en scène de nombreuses assemblées judiciaires et politiques, puis le corpus des orateurs attiques de Lysias à Hypéride, qui fait revivre ces mêmes assemblées. Les historiens Thucydide et Xénophon décrivent et jugent les institutions et les comportements. Platon, à la fois témoin du iv^e siècle av. J.-C. et théoricien, dénonce le caractère spectaculaire du régime athénien. Aristote, enfin, observe le phénomène théâtral et l'histoire politique de la démocratie. C'est l'essentiel de la littérature athénienne des v^e et iv^e siècles av. J.-C. qui est utilisé, une longue durée qui pose le problème de la variation du sens des textes selon les contextes historiques et, bien sûr, selon les discours. Croiser les sources est une méthode que connaît bien l'historienne.

Les données iconographiques sont pour leur part pauvres : les assemblées ne sont pas un thème retenu par l'imagerie athénienne, exception faite d'une stèle de *Dèmos* couronné par *Demokratia* qu'étudie N. Villacèque. Quant à l'archéologie, elle est indispensable pour comparer les lieux de rassemblement : la Pnyx, le théâtre de Dionysos et les espaces judiciaires. Au-delà de la similitude des configurations, il faut savoir comment le peuple des citoyens occupe ces différents espaces et comprendre comment ils évoluent. Le plan du livre en trois parties s'appuie sur ces types d'espace : le théâtre de Dionysos et la mise en scène de la politique, les tribunaux et leurs drames judiciaires, la colline de la Pnyx et les pratiques délibératives, mais la pluralité de fonction des lieux et la perméabilité des sources rendent fréquents les échos d'une partie à l'autre.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, un chapitre préliminaire campe le contexte historio-

graphique (la question de la participation du *dèmos* est en effet un sujet très débattu par les historiens) et historique de façon utile pour un lecteur non spécialiste de l'Antiquité. Cette présentation permet à N. Villacèque de récuser l'idée selon laquelle il y avait des gouvernés et des gouvernants, des notions qui relèvent d'une conception moderne de la citoyenneté, non applicable au régime athénien. Le citoyen n'est en rien passif. Chaque partie commence par un état des lieux qui, en quelques pages de synthèse, retrace le cadre topographique et mentionne les hypothèses archéologiques les plus récentes. Les plans et les illustrations en fin de volume complètent l'information et permettent d'avoir une vision concrète des trois espaces. N. Villacèque a le souci constant de replacer sa propre démonstration dans le contexte des recherches récentes. Ces mises au point témoignent de la qualité de son travail d'érudition. L'auteure s'appuie souvent sur ses lectures multiples, rendant compte de façon extrêmement précise des analyses et des idées des autres chercheurs, dont les démonstrations citées sont toujours traduites, ce qui rend le texte très vivant.

Dans la première partie consacrée au théâtre, N. Villacèque étudie d'abord la comédie d'Aristophane, puis la tragédie. Par une démonstration au plus près des textes, elle montre de façon convaincante que dans la comédie le dialogue est constant entre l'*orchestra* (lieu de la parole du poète par le biais des acteurs) et les gradins du public et que le spectateur est avant tout un citoyen. La tragédie, par l'usage d'adresses aux spectateurs et par le personnage du messager, crée également la cohésion et incite le *dèmos* à la participation. Le citoyen-spectateur rendu capable de juger un type de pouvoir peut ainsi le contrôler. Enfin, l'édifice du théâtre lui-même a pu être le lieu d'assemblées politiques.

Dans la deuxième partie, le tribunal est abordé également par le biais des pièces d'Aristophane (l'auteur fétiche de N. Villacèque) qui transforme l'*orchestra* en scène judiciaire, en particulier dans *Les guêpes* et *Les grenouilles*. Les citoyens sont alors juges et spectateurs. Le *dèmos* spectateur ne juge qu'en fonction du plaisir que le spectacle lui a procuré. Puis, deux exemples de procès célèbres sont rete-

nus dans la version qu'en donne Xénophon : le procès des Arginuses en 406 et celui de Thémistocle en 403. Les procès sont des drames judiciaires mais aussi des concours dramatiques où chacun propose sa pièce au public des jurés.

La troisième partie est consacrée à la théâtralité de l'assemblée. Le personnage du démagogue Cléon, qui est accusé de transformer l'assemblée en théâtre, est longuement évoqué chez Aristophane et chez Thucydide. N. Villacèque montre, à rebours des explications habituelles, que, bien loin d'être berné, le spectateur en position d'observateur est en fait souverain. C'est lui qui va voter et juger, contrôlant ainsi les démagogues. La citation des *Cavaliers* (v. 1143-1150) d'Aristophane est explicite, donnant la parole à Monsieur Lepeuple ou Dèmos : « Ils croient être bien malins et m'embarlificoter mais je les guette et j'observe à tout coup, mine de rien, leurs filouteries et puis je les force à dégorger tout ce qu'ils m'ont filouté : moi je vote et eux ils rotent. »

Les détracteurs athéniens de la démocratie retiennent pour leur part l'image d'un *dèmos* stupide qui se laisse berné (une assemblée de moutons) et celle d'un *dèmos* trop agité : deux facettes de la critique de la démocratie qui s'explique par la théâtralisation de la politique. Le *thorubos* peut avoir plusieurs sens, du bruit tumultueux de l'assemblée à la confusion désordonnée, mais il est aussi le signe de la liberté d'expression du *dèmos*. N. Villacèque souligne que le chahut de l'assemblée relève de l'exercice normal de la liberté de parole et constitue un régulateur du fonctionnement des institutions collectives. Le silence est au contraire le signe d'un régime oligarchique, voire d'une tyrannie.

Dans cette partie sur l'assemblée, la plus longue et, à mes yeux, la plus originale, N. Villacèque esquisse une périodisation du déclin progressif de ce *topos* de la démocratie comme spectacle autour de deux exemples : *L'assemblée des femmes* d'Aristophane, qui mettrait en scène ce *topos* en le dépassionnant et en le dépolitisant, les plaidoyers de Démosthène et d'Eschine, où le *topos* devient une simple insulte, instrument de la joute oratoire. Si le *topos* ne met plus en cause le système démocra-

tique, c'est parce que les enjeux et le contexte politique ont évolué. À ce changement est consacré le dernier chapitre du livre qui résume le débat, maintenant dépassé comme le remarque N. Villacèque, sur le déclin ou non de la démocratie au IV^e siècle av. J.-C., insiste sur l'importance du théâtre encore à cette époque et montre avec Aristote que, désormais, si faire du théâtre pour s'adresser à la foule n'est pas un idéal, c'est bien une nécessité.

À l'entrée de l'Aréopage et sur la Pnyx, les Athéniens pouvaient lire la loi contre la tyrannie, votée par l'assemblée athénienne en 336 av. J.-C., inscrite sur une stèle où était figuré le Peuple athénien (Dèmos) assis sur un trône couronné par Demokratia, un peuple souverain protégé de toute agression par les institutions, parmi lesquelles l'assemblée délibérative. Cet exemple, unique à Athènes, de la figuration du peuple et de son régime politique résume l'importance de ce livre. C'est un vrai et beau sujet d'histoire que de vouloir mettre à plat et comprendre la notion de politique-spectacle si courante dans les commentaires contemporains. Dans le sillage des anthropologues qui se sont intéressés ces dernières années aux pratiques d'assemblées, des politistes qui étudient le spectacle en politique, des historiens qui scrutent la théâtralité de la vie politique lors de la Révolution française, N. Villacèque donne un livre personnel et fort bien écrit. Nourri d'une excellente connaissance des textes et d'un intérêt constant pour les analyses des autres historiens, il prend toute sa place au cœur du renouvellement de l'histoire du politique grec, en écrivant l'histoire de la mise en représentation de la vie politique athénienne à l'époque classique.

PAULINE SCHMITT PANTEL

Virginie Hollard

Le rituel du vote. Les assemblées romaines du peuple

Paris, CNRS Éditions, 2010, 292 p.

Cet ouvrage, issu d'une thèse de doctorat soutenue en 2006, se propose d'étudier les rôles législatif et électoral du peuple sous les prin-

pats d'Auguste et Tibère, à travers une analyse du fonctionnement des assemblées romaines – les comices – durant cette période charnière que constituent la fin de la République et le début de l'Empire. L'objectif de ce livre est de mesurer aussi précisément que possible l'impact, sur une institution républicaine, de l'arrivée au pouvoir d'un *princeps* dont le régime monarchique ne fut officiellement jamais présenté comme tel et, bien au contraire, inscrit dans le prolongement des institutions traditionnelles. L'ambiguïté fondamentale du principat instauré par Auguste constitue ainsi la trame d'un travail dont la problématique peut être présentée en deux questions essentielles, clairement exposées dans l'introduction : le peuple fut-il moins sollicité pour le vote des lois et l'élection des magistrats sous l'Empire que sous la République ? Que cette participation soit ou non aussi fréquente que sous la République, le sens à lui accorder a-t-il toujours la même importance politique ou ne devient-il progressivement qu'un acte formel ?

En trois chapitres globalement équilibrés et accompagnés d'un index des sources, d'une riche bibliographie et d'un glossaire, Virginie Hollard s'efforce de répondre à ces deux interrogations en rassemblant, tout au long de son ouvrage, un certain nombre d'arguments à l'appui d'une thèse fréquemment répétée et solidement étayée : les sollicitations du peuple aux comices ne diminuèrent pas sous l'Empire ; bien au contraire, les deux assemblées continuèrent d'apparaître comme la source de tout pouvoir, notamment de celui du prince. Inversement, cette continuité institutionnelle s'accompagna d'une formalisation de cette participation, d'une « ritualisation » marquée par la mutation d'une pratique, le vote, dont le sens politique premier (l'expression d'une opinion) évolua vers celui d'une légitimation du nouveau pouvoir, l'originalité de la démarche se situant précisément dans la volonté de reconsidérer cette ritualisation, de l'étudier pour elle-même et d'en montrer l'importance.

Pour ce faire, l'auteur ne pouvait s'épargner le détour par une présentation du rôle des assemblées romaines à l'époque républicaine. Dans un premier chapitre qui se veut un

panorama d'ensemble du fonctionnement théorique des institutions, elle expose les principales caractéristiques du vote populaire à Rome. Celui-ci prend place dans deux moments importants de la vie politique : le vote des lois et l'élection des magistrats, au sein de deux assemblées qui conservèrent un rôle jusqu'à la fin de la République, les comices centuriates et tributes, dont elle rappelle, en reprenant pour l'essentiel les travaux de Claude Nicolet, les éléments les plus notables. En dépit de coquilles ou quelques erreurs résiduelles, la clarté de l'exposé est remarquable et sera utile à un public non spécialiste. L'accent est mis sur le formalisme des Romains et l'importance du respect des procédures. Le sens à accorder à la pratique du vote sous la République est également abordé (parfois de manière un peu trop nuancée) : en dépit de garde-fous institutionnels qui empêchent de parler de souveraineté populaire, le vote romain n'en était pas moins, à l'époque républicaine, le moyen d'interroger une opinion politique dont l'expression était, qui plus est, nécessaire à l'existence de la loi et à la *creatio* des magistrats. On ne peut, de ce point de vue, que regretter la quasi absence de réflexions consacrées à la composition sociologique du peuple de la Ville. De même, une trop succincte prise en compte de la chronologie rend cette présentation parfois un peu artificielle, à l'image du tableau p. 29, détaillant l'organisation censitaire des comices centuriates, sans préciser qu'il ne considère que la période antérieure à la réforme de la fin du III^e siècle av. J.-C.

Le chapitre II permet de véritablement entrer dans le vif du sujet. En s'appuyant sur l'ouvrage classique de Giovanni Rotondi¹, V. Hollard constate, après d'autres, une diminution du nombre des mentions de lois dans les sources à partir du principat de Tibère, alors que le peuple était resté au cœur du processus législatif sous la dictature de César, durant la période triumvirale et sous le règne d'Auguste. Loin d'interpréter cette diminution comme une disparition progressive des comices, elle affirme que, malgré l'émergence de nouvelles sources du droit, la sanction du peuple demeura nécessaire. Pour le montrer, elle se lance dans une ambitieuse entreprise

de repérage (plus que de « restitution ») de la législation comitiale non positivement mentionnée dans les sources et, pour cette raison, non rassemblée dans l'ouvrage de G. Rotondi. La méthode est la suivante : des découvertes épigraphiques ou papyrologiques plus ou moins récentes (la *laudatio funebris Agrippae* présentée à plusieurs reprises comme une inscription n'est pour l'instant connue que par un papyrus) ayant apporté la preuve que les sources littéraires évoquant les mêmes événements que les inscriptions omettaient le rôle du peuple jugé banal ou inutile, elle présume que nombre de lois parmi celles qui, sous la République, avaient nécessité une sanction comitiale continuèrent de l'exiger sous l'Empire pour être considérées comme telles (ce qu'elle appelle la « probabilité juridique »). Au sein de sources littéraires reprises à nouveaux frais, V. Hollard tente alors de déceler la trace, même infime, d'une participation législative des comices. L'analyse permet de souligner que le peuple fut tout particulièrement sollicité dans le processus de légitimation du *princeps*, qu'il se soit agi de l'attribution des pouvoirs (*imperium* proconsulaire, puissance tribunicienne...) ou des honneurs (triumphes, arcs ou ovations). Ainsi, le peuple témoignait de son unité et de son consensus autour de la personne du prince, dont il renforçait la légitimité à gouverner. S'il n'est plus question alors d'exprimer un avis par le biais du vote, celui-ci n'en conservait pas moins un rôle essentiel.

Le dernier chapitre maintient le double objectif évoqué plus haut. L'auteur remarque toutefois que, contrairement au vote des lois, la procédure électorale, analysée dans le détail, connu des évolutions législatives sous Auguste et Tibère qui lui confèrent une formalisation encore plus nette. Inversement, la sanction finale dans le processus de *creatio* des nouveaux magistrats continua à revenir au peuple en ses comices tout au long du I^{er} et du II^e siècle apr. J.-C. Pour cette raison, l'auteur nuance l'idée d'une rupture entre République et Principat, rappelant le maintien d'une formalité jugée nécessaire qui, bien que déjà présente à l'époque républicaine, conféra au vote comitial toute sa valeur politique sous l'Empire. De ce point de vue, cet ouvrage s'insère pleinement, en y apportant des éclairages nou-

veaux, tant dans le débat historiographique sur la nature réelle – démocratique ou aristocratique – de la *res publica Romana* que dans le mouvement de réévaluation du principat augustéen, en montrant que l'interprétation de l'activité comitiale à l'époque d'Auguste et de Tibère comme représentant les derniers soubresauts d'un système républicain en voie de disparition est clairement à revoir.

CYRIL COURRIER

1 - Giovanni ROTONDI, *Leges publicae populi Romani. Elenco cronologico con una introduzione sull'attività legislativa dei comizi romani*, Hildesheim, G. Olms, [1912] 1962 ; Jean-Louis FERRARY (dir.), *Leges publicae. La legge nell'esperienza giuridica romana*, Pavie, IUSS Press, 2012.

Antony Hostein

La cité et l'empereur.

Les Éduens dans l'Empire romain

d'après les Panégyriques latins

Paris, Publications de la Sorbonne, 2012, 543 p.

À partir de sources connues depuis longtemps mais jamais véritablement étudiées pour elles-mêmes, Antony Hostein livre un ouvrage passionnant sur la vie de la cité des Éduens et ses rapports avec le pouvoir impérial à l'époque de la Tétrarchie et de Constantin. L'auteur se situe résolument du côté de ceux qui, sans nier les difficultés de l'Empire dans la seconde moitié du III^e siècle, particulièrement en Gaule, en relativisent la portée dans la vie des cités. Dans la tradition des travaux de Claude Lepelley et de François Jacques, il défend de façon convaincante la thèse d'un dynamisme des cités même après la crise du III^e siècle. A. Hostein ne néglige pas pour autant les ruptures et souligne notamment le développement de l'interventionnisme impérial dans les finances et la fiscalité des cités, mais il met surtout en lumière le maintien, jusqu'au IV^e siècle, de pratiques institutionnelles, de titres et de modes de gouvernement issus du Haut-Empire.

L'auteur a extrait du corpus des *Panégyriques latins* deux discours prononcés par des

notables éduens : le premier en 298 par le rhéteur Eumène, professeur et directeur des écoles d'Autun, devant un gouverneur provincial en tournée d'inspection dans la capitale de la cité des Éduens ; le second par un orateur anonyme devant Constantin à Trèves le 25 juillet 311. C'est en isolant ces deux textes et quelques extraits d'autres *Panégyriques* (également prononcés par des orateurs éduens) qu'A. Hostein parvient à en décrypter le sens et à en restituer l'importance historique. En effet, le corpus des *Panégyriques*, agencé à la fin du IV^e siècle, a été longtemps négligé par les historiens qui, jusqu'au milieu du XX^e siècle, considéraient avec un certain mépris l'Antiquité tardive d'une part, la rhétorique d'autre part. Depuis la première édition critique française, publiée par Édouard Galletier à partir de 1949, l'intérêt pour ces textes et cette période n'a cessé de progresser, mais les discours ont rarement été commentés en détail. L'analyse précise du contexte d'élocution permet à A. Hostein de distinguer les « discours éduens » du reste du corpus et de soutenir qu'il ne s'agit pas de panégyriques au sens propre, mais de discours d'ambassade.

Prononcés par des légats de cités, devant l'empereur ou le gouverneur, pour demander une faveur ou en guise de remerciement, ces discours apparaissent à l'époque julio-claudienne comme un aspect de la « diplomatie intérieure » de l'Empire – notion que l'auteur définit comme « une forme de communication hybride superposant et combinant des situations et des discours caractéristiques des rapports diplomatiques bilatéraux entre deux peuples avec des modes de relations administratives entre gouvernants et gouvernés » (p. 132). Les discours éduens sont ainsi les héritiers d'une tradition oratoire grecque, formalisée par Ménandre, puis transférée en Occident par des familles comme celle d'Eumène, dont le grand-père est un Athénien installé à Autun. Les rhéteurs occidentaux utilisent des modèles littéraires latins tout en reprenant des *topoi* d'origine grecque. Les discours éduens apparaissent ainsi comme de brillants produits de ce que Laurent Pernot a qualifié de « troisième sophistique » et fournissent un bon exemple d'un processus de transfert culturel.

L'analyse institutionnelle et juridique des discours se révèle extrêmement riche. L'auteur, qui décode la rhétorique sans verser dans l'hypercriticisme, livre une description passionnante d'un moment dans la vie d'une cité particulièrement opulente et prestigieuse de l'Occident romain. La cité des Éduens a en effet traversé une longue crise à la fin du III^e et au début du IV^e siècle. A. Hostein examine avec minutie le déroulement des événements tels que les *Panégyriques* les laissent entrevoir. Dans un premier temps, la ville subit le siège de Victorin en 270 : les Éduens ont choisi de faire sécession de l'« empire gaulois » et se sont rangés du côté de Claude II. Trente ans plus tard, les discours montrent de quelle façon les empereurs contribuent à la restauration des bâtiments (publics, mais aussi privés) : plutôt que de verser de l'argent supplémentaire, ils affectent aux travaux de restauration une partie des revenus fiscaux qui auraient dû être versés au Trésor impérial. Eumène, lors de son discours de 297, expose également sa propre évergésie : avec l'autorisation impériale, il consacre son salaire à la restauration des écoles d'Autun. Ces premières mesures étant insuffisantes, la crise se déplace dans les campagnes et la cité frôle la banqueroute. Constantin accorde alors une substantielle réduction de la pression fiscale, ce dont il est remercié dans le discours de 311.

Par la mise en relation des différents discours éduens, A. Hostein parvient à dresser un tableau relativement précis de la crise et à en souligner la particularité, tout en relevant ce qui la relie aux évolutions générales de l'Empire. La restauration des bâtiments de la capitale éduenne illustre l'intérêt des tétrarques et de Constantin pour le rétablissement des cités et de la Gaule, tandis que la banqueroute de la fin des années 300 s'explique en partie par l'augmentation de la pression fiscale, après l'application de la réforme de Dioclétien et l'établissement du nouveau cens de Galère. Tout en multipliant les liens avec les réformes administratives et fiscales impériales, l'auteur se garde de généraliser la situation des Éduens à toute la Gaule, encore moins à tout l'Occident. L'influence revendiquée de la *microstoria* se fait sentir dans la façon de traiter les textes comme « un véri-

table instantané » (p. 440) plutôt que comme une leçon d'histoire générale de l'Occident romain dans l'Antiquité tardive.

Un des nombreux intérêts de ces discours est de nous faire connaître le milieu des grands notables éduens de la fin du III^e siècle. En particulier, le chapitre consacré à Eumène est l'occasion d'un beau portrait de ce rhéteur originaire d'Autun, nommé par l'empereur à la tête des écoles de la cité après une brillante carrière équestre dans la chancellerie impériale. Si l'objet du discours est d'obtenir l'accord impérial pour l'évergésie du rhéteur, le texte livre en filigrane beaucoup d'informations permettant de retracer la carrière d'un administrateur équestre de la fin du III^e siècle, qui est également le notable gallo-romain le mieux connu de cette période. La cité des Éduens, alliée historique du peuple romain et, à ce titre, vitrine de la romanité dès l'époque augustéenne, trouve en ce petit-fils d'un rhéteur athénien un parfait avocat. Ce témoignage est d'autant plus précieux que l'autocélébration des élites gauloises passe davantage par la rhétorique que par l'épigraphie.

Le langage de l'éloge permet en outre aux orateurs de dresser le portrait du prince exemplaire. Le « métier d'empereur », selon l'expression de Michel Christol, est ici un métier de bon administrateur plutôt que de bon chef militaire. Loin d'être une creuse flagornerie, le discours est un moyen de « communication politique » destiné à susciter les bienfaits. Cette lecture politique permet à A. Hostein de revenir sur des questions institutionnelles et historiques fondamentales. Par exemple, il propose de voir dans le titre de *fratres populi romani*, porté par les Éduens depuis les années 150-140 av. J.-C., une « transcription latine d'un terme celte en usage dans le cadre des pratiques diplomatiques gauloises » (p. 365). Quant au statut d'Autun, la thèse de l'auteur est que la cité a été dotée du statut de colonie latine à l'époque d'Auguste, ainsi que l'indiquerait sa titulature : *Iulia Polia Florentia Flavia*. Cela expliquerait l'existence de la célèbre enceinte urbaine d'Autun, habituellement considérée comme un privilège exceptionnel dans l'Occident romain. Le rappel de ce statut municipal envié au Haut-Empire, même s'il a perdu sa valeur juridique au Bas-Empire,

fournit un argument majeur aux orateurs de l'Antiquité tardive pour convaincre les empereurs de faire preuve de générosité à l'égard de la cité. Dans le même temps, les succès des demandes éduennes sont un aspect de la politique municipale de Constantin. Le langage de l'éloge, analysé avec minutie et pris au sérieux, témoigne donc de la situation politique du début du IV^e siècle et des stratégies des acteurs, tant du côté de la cité que de celui du pouvoir impérial.

Dans le débat sur la nature de la romanisation, cette étude parvient à rendre compte à la fois de l'adhésion à la romanité – et même du « légitimisme » des élites éduennes (p. 433) –, du patriotisme local et des rapports de force dans l'Occident romain. Comme l'écrit l'auteur, « l'empreinte de Rome sur les Éduens fut tout sauf un vernis, tout sauf une greffe contre nature. Elle procédait d'un modèle éminemment politique à la fois imposé et accepté, celui de la *civitas*, dont la réussite dépendait de sa réappropriation et de son acclimatation à l'échelon local » (p. 435), réussite à laquelle les difficultés de la seconde moitié du III^e siècle ne mettent pas fin. Dans cet ouvrage érudit, la convocation de nombreux parallèles et de sources multiples ne vient jamais obscurcir une démonstration parfaitement claire, qui rend au langage fleuri de l'éloge toute sa valeur de source historique.

GABRIELLE FRIJA

Marios Costambeys, Matthew Innes et Simon MacLean

The Carolingian World

Cambridge, Cambridge University Press, 2011, XIX-505 p.

Voici un ouvrage qui se présente délibérément comme une synthèse, rédigée par des enseignants de trois universités britanniques à l'usage de leurs étudiants : il s'agit donc de rendre plus facilement accessible le grand renouvellement de la recherche qui porte sur l'époque carolingienne depuis un quart de siècle, renouvellement auquel les auteurs associent les noms de Jinty Nelson et Rosamond McKitterick¹. Les auteurs prennent cepen-

dant en considération non pas la seule bibliographie en langue anglaise mais bien l'ensemble des travaux portés par des réseaux de chercheurs européens. La recherche sur le haut Moyen Âge est en effet un des lieux où la dimension européenne a été systématiquement prise en compte depuis les années 1980 et on sait gré à cette synthèse de restituer l'ensemble de ces travaux, à la fois dans les notes et dans l'abondante bibliographie qui l'accompagne.

Un des objectifs de ce livre est de mieux faire comprendre les particularités du monde carolingien qui nous est irréductiblement étranger, avec une aristocratie à la fois pieuse et violente, un système de gouvernement qui ne fait guère de place à l'« État », des paysans légalement libres mais soumis à de nombreuses obligations aliénantes envers les grands propriétaires, un effort immense pour faire progresser la foi chrétienne face à de multiples pratiques religieuses. Or ces particularités sont toutes liées les unes aux autres et l'un des buts de ce livre est de montrer l'imbrication des plans : le développement des structures sociales, la société rurale et ses élites, les forces économiques, les croyances religieuses et les aspects culturels, tout cela était inextricablement mêlé aux événements politiques, et chacun des éléments était également uni aux autres par des relations complexes et multilatérales.

C'est la raison pour laquelle les auteurs n'ont pas choisi un plan purement chronologique : les événements politiques sont exposés en trois chapitres qui traitent de la création de la royauté carolingienne jusqu'en 800 (chap. I), de l'Empire franc de 800 à 840 (chap. IV), enfin des événements postérieurs à 840 jusqu'à la dissolution de l'Empire de Charles III le Gros en 888 (chap. VIII). Les chapitres thématiques sont donc imbriqués dans la chronologie en commençant par « Foi et culture » (chap. III), puis « Villages et société rurale » (chap. V), « Société des élites » (chap. VI) et, enfin, « Échanges et commerce » (chap. VII). Les chapitres sont agrémentés de dix-neuf cartes fort utiles et de dix-sept illustrations insérées dans le texte, le tout étant complété par un index non seulement des noms propres, mais aussi de certaines notions.

Les chapitres thématiques sont tous d'une grande richesse et donnent une image claire, sans être simplificatrice, de ce que pouvait représenter le monde carolingien : un Empire qui n'est pas comparable aux empires coloniaux du XIX^e siècle qui reposaient sur une différenciation radicale entre ce qui relevait du centre – la métropole – et ce qui relevait de la périphérie, soumise sur le plan politique mais aussi économique ; un Empire qui n'était pas non plus construit sur le modèle de l'Empire romain polarisé par la ville de Rome. L'Empire carolingien était plutôt une agglomération de régions possédant chacune une identité propre et un degré d'autonomie plus ou moins grand. En réalité, ce livre tente de montrer qu'il n'existait pas un mais plusieurs mondes carolingiens, avec un renversement perceptible à la fin du IX^e siècle quand ce ne sont plus les rois appuyés sur le cœur du monde franc qui cherchent à contrôler les périphéries, mais les forces périphériques qui se lancent à la conquête du centre : Bérenger de Frioul, Guy de Spolète, Arnulf de Carinthie et même Eudes depuis la marche de Bretagne.

À ce titre, on peut regretter que certaines régions soient sous-représentées, notamment la marche d'Espagne, le Sud de la Gaule et les frontières orientales : l'ouvrage est centré sur le cœur du monde carolingien, lequel est défini aussi par une identité qui se rapporte à la dynastie. Les auteurs montrent en effet que c'est avant tout la longévité de la dynastie carolingienne qui est à l'origine de l'identité de la période : les souverains ont réussi à créer une nouvelle conscience du monde franc, ce dont témoigne notamment le mouvement d'écriture – et de réécriture – de l'histoire. Ils sont parvenus à convaincre l'ensemble des élites que le service du roi carolingien participait de leur identité. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les auteurs de la fin du IX^e siècle aient ressenti la fin du monopole dynastique des Carolingiens comme l'annonce de la fin d'un monde. Le monde carolingien existait donc bien, en tant que tel, dans la conscience des contemporains, et son impact s'explique davantage par son caractère attractif pour les élites locales que par sa capacité de coercition. Les forces qui constituaient l'Empire carolingien et qui le maintenaient

émanaient en effet davantage de la base que du sommet, et les auteurs montrent dans plusieurs chapitres comment pouvoir royal et pouvoir aristocratique agissaient dans une logique de coopération, et non pas nécessairement dans une logique de concurrence.

Il faut saluer la publication de cette synthèse qui est beaucoup plus qu'un manuel, parce qu'elle reflète l'aboutissement des recherches de toute une génération de chercheurs qui ont tenté de faire sortir le monde carolingien de l'image caricaturale où il était confiné : même si ce monde se caractérise par des traits qui peuvent nous sembler paradoxaux, il faut le lire comme une des interprétations possibles des différents ensembles qui composaient la société du haut Moyen Âge.

GENEVIÈVE BÜHRER-THIERRY

1 - Rosamond McKITTERICK, *The Frankish Kingdoms Under the Carolingians, 751-987*, Londres/New York, Longman, 1983.

Florence Close

Uniformiser la foi pour unifier l'Empire. Contribution à l'histoire de la pensée politico-théologique de Charlemagne
Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2011, 367 p.

Cet ouvrage aborde une matière théologique, celle du dogme trinitaire, du point de vue de l'histoire du politique et de ses représentations. S'il est défini dès 325 à Nicée, ce dogme ne s'impose réellement en Occident que sous Charlemagne : sa présence, notable dans les diplômes du souverain et dans les débats théologiques de la cour, invite à s'interroger sur son enjeu politique, surtout à partir de l'installation d'Alcuin auprès du souverain franc. L'articulation du politique et du théologique à l'époque carolingienne a déjà fait l'objet de nombreuses études (par exemple celles de Josef Semmler, Thomas Noble, Marie-France Auzépy, Helmut Nagel, Peter Gemeinhardt, Kristina Mitalaitė ou Donald Bullough). L'apport de Florence Close est d'en faire une synthèse du point de vue des représentations politiques,

synthèse émaillée de mises au point érudites (« excursus », annexes). Son corpus se compose pour l'essentiel d'actes conciliaires, de traités apologétiques et de lettres.

L'ouvrage débute par de précieux prolégomènes retraçant les origines des querelles trinitaires carolingiennes. L'officialisation du christianisme conduit à homogénéiser les croyances et à faire de l'empereur romain un arbitre qui, s'il ne tranche pas en matière théologique, est garant des décisions conciliaires. Or, très rapidement, la Trinité pose question : suggérée et non nommée dans les Écritures (Évangile selon Matthieu 28, 19), elle est formalisée par Tertullien qui crée le terme. Son usage dans la liturgie baptismale et eucharistique incite à sa définition progressive, laquelle est liée à la christologie et à l'économie du salut : il s'agit d'expliquer la médiation exercée par le Christ entre Dieu et les hommes. Une étape décisive, mais pas définitive, est franchie à Chalcedoine en 451 : on y affirme que le Christ est constitué de deux natures (humaine et divine) qui ne se confondent pas.

Le deuxième volet introductif porte sur la théologie trinitaire ibérique, puisque c'est en partie en réaction à l'« adoptionnisme » que les Carolingiens s'intéressent à la question. La conversion officielle du royaume des Wisigoths au catholicisme, en 589, consacre à la fois l'importance du primat de Tolède et l'autonomie de cette Église face à Rome, renforcée par la conquête musulmane de 711. La querelle trinitaire qui voit le jour dans les années 780 est donc avant tout un débat interne à l'Église ibérique. Peut-être en réaction aux affirmations de Migétius, l'archevêque Élipand de Tolède affirme que l'incarnation du Christ est indissociable de son adoption par le Père. Cette dernière, fondée sur une exégèse de l'épître aux Philippiciens 2, 6-11, est entendue comme résultat de la kénose, c'est-à-dire du fait que le Verbe s'est dépouillé de sa divinité en s'incarnant, par humilité. Cela suppose une continuité de substance, non une altération de la relation entre Fils et Père. Les détracteurs de cette thèse ont entendu l'adoption dans un sens juridique : la création d'une filiation « artificielle », associée à une rupture de substance. À l'échelle du monde chrétien ibérique, le débat oppose, sur le plan politique

et non seulement théologique, le primat de Tolède, exerçant dans une cité soumise au pouvoir musulman, au souverain des Asturies Maurégato (783-788), soutenu par Beatus de Liébana, désireux de créer une Église asturienne autonome. En 785, Élipand envoie à l'abbé asturien Fidelis une lettre l'enjoignant de rétablir l'orthodoxie dans sa région, ce qui déclenche les hostilités et l'affirmation de l'autonomie religieuse des Asturiens.

La première partie de l'ouvrage montre que le concile de Francfort en 794 constitue un tournant intellectuel et politique à l'échelle du royaume des Francs, voire de la chrétienté : c'est l'occasion pour les Carolingiens d'affirmer leur autonomie doctrinale face à Byzance et leur alliance privilégiée avec la papauté. On sait qu'il y eut dès 767 une rencontre à Gentilly durant laquelle légats pontificaux et envoyés byzantins ont discuté du *filioque*. Ce ne semble pas avoir été un concile, plutôt une discussion au cours d'un plaid général ; les Francs paraissent y avoir été plus témoins du débat romano-byzantin qu'acteurs. De fait, la réforme de Pépin le Bref porte sur la discipline, non sur la doctrine, et s'appuie sur l'alliance avec la papauté. Dans les sources plus tardives, telles les *Annales du royaume des Francs* rédigées sous Charlemagne, Gentilly est présenté comme le premier concile occidental traitant de théologie, en présence des Grecs et du pape. Il s'agit sans doute d'une élaboration visant, d'un côté, à effacer l'humiliation diplomatique que les Byzantins viennent de faire subir à la politique matrimoniale des Carolingiens et, d'un autre côté, à créer un précédent de souverain franc intervenant en matière doctrinale.

Une étape décisive est franchie en 792 avec la réunion du concile de Ratisbonne : Félix d'Urgel, condamné pour hérésie, est envoyé à Rome rédiger une profession de foi avant de retourner dans son diocèse. Deux raisons ont déclenché cette réaction doctrinale de Charlemagne. D'une part, l'hérésie se répand dans son royaume, nuisant à l'unité. D'autre part, il est mécontent d'avoir été écarté de Nicée II et en récusé donc l'œcuménicité. Avec Félix, il envoie à Rome le *Capitulare aduersus synodum* dans lequel il expose une théologie carolingienne des images. Le pape le rassure en réaffirmant l'importance de

l'alliance romano-franque et, selon F. Close, prend conscience de la rupture que ce discours théologique, mûri, instaure.

Le concile de Francfort est connu par une immense masse documentaire d'actes et de lettres. Sa réunion est déclenchée à l'instigation d'Élipand de Tolède, peut-être parce qu'il espérait, propose F. Close, que Charlemagne arbitrerait sans Rome et serait favorable à l'orthodoxie tolédane. Ce concile constitue un moment théologique majeur dans le royaume des Francs : pour la première fois, le souverain participe activement à un concile consacré à des questions dogmatiques, lesquelles ne se limitent pas à l'adoptianisme mais réfutent Nicée II. Il prouve « la détermination de Charles à imposer son Église parmi les plus hautes instances doctrinales » (p. 157) en s'appuyant sur des savants (Alcuin, Paulin d'Aquilée, Benoît d'Aniane). Ces derniers revendiquent une compétence théologique, une capacité à interpréter la tradition scripturaire et doctrinale sur laquelle se fonde toute orthodoxie. Ce faisant, les Carolingiens déplacent les divers débats christologiques (images, *filioque*, adoptianisme) pour les insérer dans une réflexion trinitaire centrée sur la question qui leur est chère, celle de l'unité.

La deuxième partie montre que la seconde querelle adoptianiste (797-799) voit s'intensifier l'activité théologique à la cour franque, surtout du fait d'Alcuin. Informé que l'hérésie survit dans le Sud-Ouest du royaume, Alcuin écrit directement à Félix, puis entreprend de rédiger un traité. Avant même qu'il l'ait terminé, Félix a protesté auprès de Charlemagne qui délègue la riposte à Alcuin. Ce dernier compose alors les *Contra Felicem libri VII*, annotés à la cour début 799. Peu après, Félix est convoqué au concile d'Aix, condamné pour hérésie et interdit de retour dans son diocèse. Alcuin offre au roi son traité corrigé, tel un glaive spirituel. Il écrit également un *Aduersus Elipandum* et une lettre à Beatus, en qui il suppose un allié – à tort, le moine asturien se méfiant autant de la théologie carolingienne que d'une politique qui pourrait nuire à l'autonomie du royaume des Asturies. Cette seconde phase est donc une « campagne de prédication » destinée à prévenir l'hérésie, à fourbir des armes spirituelles pour les pasteurs du

royaume. Selon F. Close, Charlemagne ne cherche pas, contrairement aux empereurs d'Orient, à fixer lui-même le dogme : il se pose en garant de sa définition et de sa défense, et c'est ainsi qu'il faut entendre sa qualification de « prédicateur ». Plus que ses autres conseillers, Alcuin s'est montré soucieux de l'unité doctrinale du royaume et a cherché à attirer l'attention du roi à ce sujet.

La troisième partie, thématique, porte sur les modalités de la prédication trinitaire dans le royaume et l'Empire carolingien. Charlemagne est appelé à être roi par l'épée, mais surtout par le maniement de la parole évangélique. Les écrits doctrinaux qui se multiplient alors sont autant de supports concrets à la prédication trinitaire, clé du salut. Ils se densifient après l'accession à l'Empire. L'harmonisation du *Credo* devient une urgence ; il est progressivement précisé, son usage de plus en plus préconisé et généralisé. Le *De fide sanctae trinitatis et indiuiduae trinitatis* d'Alcuin, arrivé à la cour en 802, connaît un succès important. F. Close montre que les conciles provinciaux et diocésains, l'hagiographie, la documentation sur la dévotion monastique témoignent d'un intérêt effectif pour la Trinité, donc d'une efficacité de cette campagne de prédication. Si c'est l'arrivée des actes de Nicée II qui a éveillé l'intérêt de Charlemagne pour le champ théologique, l'irruption concomitante de l'adoptianisme dans son royaume et la présence de conseillers militant pour l'unité dogmatique l'ont conduit à devenir le défenseur d'une foi unifiée.

F. Close fournit avec beaucoup de clarté et de précision une synthèse sur la dimension religieuse du pouvoir de Charlemagne, à partir du discours sur le pouvoir mais surtout, et c'est là son principal apport, à partir de la description du pouvoir en action. Elle reconstitue les points de vue qui, en se confrontant, mûrissent et aboutissent progressivement à une conception et à un exercice nouveaux du pouvoir. Le tout s'appuie sur une approche critique et érudite des sources montrant toutes les questions que posent encore les œuvres théologiques carolingiennes.

Anne A. Latowsky

Emperor of the World: Charlemagne and the Construction of Imperial Authority, 800-1229
Ithaca/Londres, Cornell University Press,
2013, XIV-290 p.

Charlemagne tient une place cardinale dans l'imaginaire politique médiéval. Son personnage a été réinterprété au fil des siècles selon les causes qu'il était appelé à soutenir. Cette matière complexe fait rarement l'objet d'études ciblées. Par conséquent, certaines hypothèses se sont trop vite transformées en certitudes. Anne Latowsky s'interroge sur la validité d'une de ces certitudes les mieux enracinées, selon laquelle la figure de Charlemagne a été utilisée pour élaborer l'idée de croisade et nourrir la ferveur des croisés. Il lui semble au contraire que les récits de ses rapports à Constantinople, Bagdad et Jérusalem ont formé un thème qui a été adapté pour servir aux empereurs dans leurs luttes contre les papes de la Réforme grégorienne. Son livre était cette réplique stimulante, en suivant les historiographes latins associés à l'Empire.

A. Latowsky ouvre son propos avec la *Vita Karoli* d'Eginhard, où sont posés la plupart des motifs encomiastiques qui serviront à décrire les rapports de Charlemagne avec la Terre sainte et les princes de l'Orient. Ce faisant, Eginhard réinterprétait une matière antique propre à l'éloge des empereurs romains. Ainsi tracée, la figure de Charlemagne paraît plus ancienne que le personnage lui-même. C'est d'ailleurs une des premières qualités de ce livre que d'aborder les chroniques avec une préoccupation équilibrée pour le contexte de leur composition et pour la tradition d'écriture dont ils sont tributaires. Le deuxième jalon important est posé au X^e siècle, lorsqu'un moine du Mont-Soracte forge le récit d'un voyage oriental de Charlemagne. À la fin du XI^e siècle, un chroniqueur lié à l'abbaye de Saint-Denis s'en inspire pour composer une translation des reliques du Christ par l'initiative de Charlemagne, la *Descriptio clavi et corone Domini*, dont l'influence pèse sur toute l'historiographie postérieure.

De là, A. Latowsky se consacre à l'interprétation par les historiographes fidèles aux empereurs germaniques du thème de « Charlemagne

et l'Orient » élaboré depuis Eginhard. La Réforme grégorienne, les croisades, la querelle des Investitures et les guerres italiennes forcent le renouvellement de la légitimité impériale. A. Latowsky montre comment Benzon d'Albe fait intervenir Charlemagne dans ses livres pour Henri IV afin de répliquer aux prétentions des promoteurs de la suprématie pontificale en faveur d'une conception de l'Église guidée par l'empereur, mais également afin d'aider Henri IV à surmonter ses difficultés à s'imposer en Italie. Ces préoccupations réapparaissent un siècle plus tard, dans les ouvrages polémiques composés à la cour de Frédéric Barberousse. L'archichancelier Rainald de Dassel y dirige un programme d'écriture et de falsification visant à mobiliser en faveur de son maître la figure de Charlemagne en Orient. Ses efforts culminent en 1165, lors de la canonisation du Carolingien à Aix-la-Chapelle.

Au fil des XI^e et XII^e siècles, Charlemagne sert de modèle pour la fonction impériale. Cette personnification dépend de la représentation de ses rapports à l'Orient, où il aurait obtenu des victoires sans effusion de sang, où les nations étrangères se seraient soumises à lui, d'où il aurait reçu des ambassades qui témoignaient de sa supériorité sur le *basileus* et de sa domination sur la Terre sainte. Charlemagne sert parfois à évoquer le motif apocalyptique du dernier empereur, donc à faire des empereurs régnants les nouveaux dépositaires de cette ultime responsabilité. Par sa capacité à conquérir dans la paix et à attirer les peuples à lui, par son protectorat des lieux saints et la réalisation de la *translatio imperii*, il incarne la fonction de l'empereur dans l'Église. Selon Benzon, Rainald et leurs pairs, cette fonction est supérieure à celle du pape et du *basileus*. Les Henris et les Frédéricis sont appelés à réaliser sur terre l'ordre voulu par dieu.

En replaçant la tradition de « Charlemagne et l'Orient » dans le cadre des affrontements des Saliens et des Staufen contre les papes réformistes, A. Latowsky parvient à jeter un sérieux doute sur le lien entre la figure de Charlemagne et le développement de l'idéologie de croisade. En prenant soin de lire chaque chronique dans sa totalité, en s'assu-

rant du contexte de sa composition et de la tradition rhétorique à laquelle elle participe, elle montre que la figure carolingienne qui s'impose au XII^e siècle est bien celle de l'empereur pacifique, non celle du conquérant annonciateur de l'apocalypse. Le contraste le plus convaincant tient dans la récurrence du motif de la victoire sans effusion de sang, lequel tend à contredire la violence des croisades. C'est d'ailleurs ce qui justifie l'épilogue, particulièrement inspiré : en 1229, l'empereur excommunié Frédéric II réalise l'archétype personnifié par Charlemagne, plus pèlerin que guerrier, en reprenant Jérusalem sans combattre et sans en référer au pape. Il apparaît que, dans le travail des chroniqueurs favorables à l'empereur, l'intention de refuser le contrôle de la mémoire de Charlemagne aux Capétiens et à l'abbaye de Saint-Denis joue pour très peu, même du temps de Philippe Auguste et des généalogies associant les trois lignées royales des Francs. En comparant les chroniques latines écrites aux XII^e et XIII^e siècles, A. Latowsky établit que la faible mobilisation du thème « Charlemagne et l'Orient » en France rend d'autant plus évidente son utilisation continue par les Saliens et les Staufen.

La thèse est convaincante. Elle donne une réplique à la fois respectueuse et sans détour aux auteurs canoniques en cette matière, Robert Folz, Ernst Kantorowicz et Carl Erdmann. Ce faisant, elle aborde des dossiers difficiles et lourds de polémiques historiennes, avec un aplomb qu'autorisent l'originalité et la précision de son approche. Ainsi, A. Latowsky jette un doute sur l'authenticité des lettres insérées par Benzon d'Albe dans ses *Libri ad Heinricum*, qui ont été lues comme des témoins authentiques du développement de l'idée de croisade. Elle reprend l'analyse des fausses lettres d'Hillin de Trèves, lesquelles portent atteinte au pape en attribuant à sa plume des erreurs grossières. Dans la même idée, elle propose une relecture stimulante de la lettre du Prêtre Jean et réinterprète la canonisation de Charlemagne en refusant les analyses franco-centristes qui ont fait école.

La contribution d'A. Latowsky dépasse le niveau de ces ajustements. Elle parcourt différents champs des études médiévales, qui se trouvent trop souvent dissociés les uns des

autres. Son enquête tient à la fois de la politologie, de l'analyse intertextuelle et de l'« histoire religieuse ». Elle s'inspire du tournant linguistique sans en reproduire les excès, notamment nier l'objet historique. En rappelant, avec Jean-Claude Schmitt, que l'opposition entre vérité et fiction est un non-sens, A. Latowsky se garde de s'enfermer dans l'étude des textes, par les textes, pour les textes. Elle s'intéresse autant à l'événement qu'à sa représentation. Ce faisant, elle replace l'histoire politique des XI^e-XIII^e siècles dans son cadre déterminant : non pas la croisade ou les compétitions entre souverains, mais bien la Réforme grégorienne.

Il n'est guère possible de couvrir quatre cents ans d'histoire en maintenant une égale profondeur de traitement. De ce fait, certains aspects secondaires de la démonstration doivent être considérés avec réserve. A. Latowsky a eu raison de s'attaquer aux premières occurrences du thème « Charlemagne et l'Orient » aux IX^e et X^e siècles, mais elle contourne certains problèmes historiographiques épineux. Ainsi, elle évoque les Fausses Décrétales et la Donation de Constantin sans tenir compte des découvertes de Klaus Zechiel-Eckes sur le contexte de leur rédaction et leur positionnement contre l'idéal impérial carolingien. Elle adopte la datation précoce de la *Vita Karoli* proposée par Rosamond McKitterick et Matthew Innes, puis la lecture de Paul Dutton, et donc leur interprétation des intentions d'Éginhard. Face à la grande question des inquiétudes de l'an mil, elle fait siennes les positions de Richard Landes. Tout cela se justifie, mais le lecteur doit garder à l'esprit que ces propositions ne font pas l'unanimité alors qu'elles jouent sur l'interprétation des textes. Par ailleurs, certains *argumenta e silentio* restent conjecturaux, ce qui participe du même problème.

En fait, le regard critique d'A. Latowsky révèle sa précision et sa vivacité à partir du chapitre sur Benzon d'Albe et il se maintient dans le traitement du règne de Frédéric I^{er} avant de se perdre quelque peu au dernier chapitre. Par exemple, les pages sur la place de Charlemagne dans l'imaginaire des premiers croisés n'ont pas une fonction cohérente dans l'argumentaire général du livre. La proposition est intéressante, mais trop peu étayée. Les chro-

niques latines peuvent-elles nous renseigner sur un tel sujet ? Assez peu en vérité. Peut-on l'aborder sans considérer la tradition vernaculaire ? Probablement pas. Mais A. Latowsky ne traite des textes romans et des auteurs extérieurs à la sphère impériale que de façon accessoire. D'entrée de jeu, A. Latowsky explique qu'elle en est venue aux chroniques latines alors qu'elle travaillait sur le Charlemagne de la tradition française. Il reste à espérer qu'elle complètera cet ouvrage stimulant en retournant aux sources vernaculaires de son projet initial.

MARTIN GRAVEL

Jacques Dalarun

Gouverner c'est servir. Essai de démocratie médiévale

Paris, Alma, 2012, 456 p.

Dans cet essai riche et stimulant, Jacques Dalarun revient sur un sujet qu'il avait déjà abordé, sous un autre angle, dans un précédent ouvrage consacré à la question du pouvoir dans l'ordre franciscain¹ : une expérience religieuse fondée sur le refus de l'appropriation et du pouvoir personnel plaçait l'organisation de masse qui en a résulté face à une aporie institutionnelle. La forme totalement renouvelée de l'enquête et de la problématique de ce nouveau livre, qui abandonne les textes normatifs pour l'examen de situations concrètes, n'est pas étrangère au fait que l'auteur a, entre-temps, dirigé plusieurs recueils importants de traduction et d'analyse de sources produites par ou consacrées à Robert d'Arbrissel, François d'Assise et, très récemment, Claire d'Assise². De caractère volontairement fragmenté, cet essai se compose de trois gros articles, l'un inédit et un autre largement augmenté.

Le premier chapitre a pour motif central un épisode de la vie de Claire d'Assise, tel que rapporté par plusieurs témoins de son procès de canonisation. Alors que l'abbesse lavait les pieds d'une servante, celle-ci retira brusquement l'un d'eux, heurtant la bouche de sa supérieure, qui mena pourtant l'action à son terme en lui baisant le pied. L'histoire atteste tout d'abord un fait peu connu : les clarisses

avaient des « servantes » vaquant à leurs nécessités matérielles, à l'instar des « convers » de la plupart des ordres monastiques du Moyen Âge central. Le fait s'explique par le caractère aristocratique d'un recrutement initial restreint aux seules familles nobles d'Assise. Si le lavement des pieds le jeudi saint est un rite habituel du monachisme médiéval, en y ajoutant le baiser, Claire rappelle en même temps le geste de la Madeleine, pécheresse embrassant les pieds du Christ, associant ainsi figures masculine et féminine. L'épisode, minime, est pris comme révélateur du paradoxe majeur du christianisme, religion d'un Dieu incarné et crucifié, constitutivement portée par une inversion des valeurs et dont le souverain pontife se décrit comme « serviteur des serviteurs du Christ ».

Élargissant la focale, le deuxième chapitre examine une série d'expérimentations institutionnelles qui ont cherché à donner corps à cette inversion des hiérarchies : l'installation d'une abbesse, choisie parmi les converses laïques et non les vierges, à la tête de Fontevraud comme successeur de Robert d'Arbrissel, auquel fait écho le projet d'un monastère double imaginé par Pierre Abélard pour le Paraclét ; la suprématie des convers sur les clercs dans l'ordre de Grandmont, source d'instabilité permanente ; la tentative avortée de Dominique, visant à confier, sur le même modèle, l'administration de l'ordre des prêcheurs aux convers afin que les frères lettrés se consacrent à la prédication ; le maintien pendant plusieurs décennies d'une telle inversion à la tête de l'ordre franciscain, qui associait clercs et laïcs sans distinction de statut, jusqu'à l'éviction de frère Élie en 1239 par un groupe de clercs, à la fois prêtres et universitaires.

La troisième partie se concentre à nouveau sur l'examen d'un épisode unique. Un commentaire suivi des cours de Michel Foucault de l'hiver 1978 sur le pouvoir pastoral introduit à l'étude d'une situation de pastorat minimal, mettant aux prises François d'Assise et son compagnon, secrétaire et confesseur, frère Léon. Le billet adressé par François à Léon, dont l'autographe fut pieusement conservé par ce dernier, est soumis à une minutieuse analyse paléographique et syntaxique qui permet

d'en renouveler la compréhension. Parlant « en tant que mère » (*sicut mater*), en refusant ainsi d'endosser toute figure d'autorité paternelle, François s'adresse par écrit à son compagnon de route en tenant un discours d'institution, qui vaut pour chacun des frères mineurs. Mais le conseil qu'il donne, pour guider la conduite de Léon, va à l'encontre de toute prescription disciplinaire : il s'agira de faire ce qui semble plaire le mieux au Seigneur, ou plutôt, par l'adjonction d'un *tibi* suscrit entre les lignes, « ce qui *te* semble ». L'auteur aurait sans doute pu davantage encore souligner ce point crucial : la responsabilité individuelle du frère mineur face à sa vocation, réclamée par le fondateur, constitue l'une des innovations les plus sidérantes du franciscanisme, abondamment illustrée et justifiée par les multiples dissidences franciscaines. Mais, dernière strate textuelle, par quelques mots tracés dans un second temps, François ajoute encore que Léon pourra malgré tout se tourner vers lui s'il a besoin d'une consolation. La lecture lente, répétée, ruminée de ces quelques lignes permet de mettre en évidence certains des traits essentiels du « gouvernement » franciscain, à la fois maternel et pastoral.

Si la principale vertu d'un essai n'est pas de clore une démonstration mais plutôt d'ouvrir la réflexion, cet objectif semble pleinement atteint. L'ouvrage peut appeler plusieurs types d'observation. La première concerne la forme du livre. On s'est parfois demandé si le modèle de la micro-histoire était pertinent pour l'histoire médiévale, ou s'il n'était pas, de fait, un luxe réservé à l'histoire sociale de périodes plus récentes, dotées d'une forte intensité documentaire. Sans inscrire expressément son propos dans ce cadre, J. Dalarun apporte une réponse par l'exemple : l'analyse intensive de sources parcimonieuses constitue assurément l'équivalent, pour la médiévistique, de ce qu'a apporté la « micro-analyse » à l'histoire moderne. Et parce que la compréhension d'un geste ou d'une parole implique l'histoire longue du christianisme, la démarche suivie relève d'un « jeu d'échelles » qui autorise à ancrer sur l'interprétation de quelques détails une réflexion théorique d'ensemble. De longues pages sont consacrées à suivre les cours de M. Foucault de l'hiver 1978 sur le pouvoir pastoral et les

commentaires qu'en a donnés Giorgio Agamben. Cependant, avant celle de M. Foucault, c'est une citation de Marcel Gauchet qui figure en exergue du livre, présentant la puissance de la faiblesse comme clé de la dynamique chrétienne. En réalité, même si J. Dalarun ne l'exprime pas ainsi, sa lecture de M. Foucault est d'autant plus féconde qu'elle s'inscrit dans le sillage de M. Gauchet. Si la modalité du gouvernement pastoral peut être considérée comme une originalité du christianisme, c'est qu'à la source de celui-ci se trouve un « Messie à l'envers » qui a refusé toute forme de pouvoir terrestre. Favorisant des surgissements par le bas, cette disposition fondamentale est également le ressort du renouvellement incessant des formes de vie chrétienne. J. Dalarun souligne que cet éloge de la faiblesse plaçait le christianisme dans une situation paradoxale pour servir d'idéologie dominante, puisque l'appareil de domination agissait en même temps comme incitation permanente à l'émergence de « contre-conduites ». Pour autant, ce ressort n'agit jamais à l'état pur, hors de conditions sociales spécifiques. Une grande réussite de l'ouvrage tient à la façon dont il parvient à intégrer les données sociales et religieuses. L'entrée en religion n'est jamais une totale sortie du monde ; les distinctions sociales s'y maintiennent, avec une pesanteur que les historiens ont souvent eu tendance à négliger.

Reste à s'interroger sur la pertinence du sous-titre choisi. Parler de « démocratie médiévale » ne peut s'entendre, à l'évidence, qu'en un sens généalogique. Les situations examinées, y compris les modalités d'élection dans l'ordre de Grandmont, ne relèvent en rien de procédures démocratiques au sens actuel du terme. La promotion de l'indignité au pouvoir a certes contribué à accentuer la distinction entre la fonction et l'individu qui l'exerce. Ce ne sont pourtant pas quelques innovations isolées qu'il faudrait retenir, mais le tableau pris dans sa globalité. La formule doit avant tout s'entendre comme une provocation, opposée aux narrations, qui font passer sans transition l'histoire de la démocratie de la Grèce antique à l'époque moderne. Au contraire, comme le suggère admirablement J. Dalarun, l'histoire médiévale, y compris et peut-être même surtout l'histoire de ses expérimentations religieuses,

mérite de figurer au premier plan dans une généalogie complète de la politique moderne.

SYLVAIN PIRON

1 - Jacques DALARUN, *François d'Assise ou le pouvoir en question. Principes et modalités du gouvernement dans l'ordre des Frères mineurs*, Bruxelles/Paris, De Boeck université, 1999.

2 - Jacques DALARUN et Armelle LE HUËROU (dir.), *Claire d'Assise. Écrits, Vies, documents*, Paris, Les Éd. du Cerf/Éd. franciscaines, 2013.

Patricia Turning

Municipal Officials, Their Public, and the Negotiation of Justice in Medieval Languedoc: Fear Not the Madness of the Raging Mob
Leyde/Boston, Brill, 2013, 199 p.

Reprendre à nouveaux frais le lancinant problème de l'intégration du Languedoc au royaume capétien sous l'angle des conflits de juridiction entre justice consulaire et justice royale, afin d'en mesurer l'impact sur la population toulousaine et de mettre en exergue tout à la fois les efforts des capitouls pour maintenir une certaine autonomie urbaine – notamment en matière criminelle – et le rôle actif des citoyens dans la formation et l'évolution des structures politiques et judiciaires de la cité : ainsi peut-on résumer la belle ambition de Patricia Turning dans cet essai qui emprunte sa démarche à la fois au courant historiographique « *from the bottom* » et à l'idée d'une construction spatiale des pouvoirs et de ses représentations, tout en se fondant sur l'analyse des affaires criminelles consignées dans un registre de 1332 relevant de la justice capitoulaine.

L'auteure utilise souvent comme point de départ de sa réflexion un fait divers particulier découvert au fil de ses archives. Le livre s'ouvre ainsi sur la découverte, en août 1226, de deux corps mutilés et les pressions de la population qui s'ensuivirent à l'encontre du comte de Toulouse, Raymond VII, soupçonné d'abriter le meurtrier : à cette occasion, celui-ci fut contraint de prêter serment publiquement de reconnaître les sentences des capitouls en matière criminelle et P. Turning y voit le premier exemple attesté d'une manifes-

tation publique de force utilisée par les consuls comme une arme politique pour renforcer leur autorité. Mais si la lutte engagée entre juridiction comtale et juridiction capitoulaine tourne plutôt à l'avantage des seconds, l'installation tant des pratiques de l'Inquisition que du pouvoir royal, qui impose, à partir de 1283, la présence de son viguier au cours du processus judiciaire, déstabilise le pouvoir des consuls en la matière et instaure une situation de concurrence juridictionnelle que viennent encore compliquer le for ecclésiastique, l'application du droit d'asile – que les magistrats urbains n'hésitent pas à violer en 1288 – et, bien entendu, les privilèges de l'Université, qui soustraient maîtres et étudiants à l'autorité des capitouls. En réaction, l'adoption de ce dernier terme par les magistrats à partir de 1295 n'est autre que le signe d'une volonté de promotion de la dignité consulaire, dont témoigne aussi l'année suivante le début de la rédaction des *Douze livres de l'histoire de Toulouse* qui enregistrent noms et portraits des magistrats.

L'analyse sociale des plaignants et la distribution spatiale des crimes enregistrés pour l'année 1332 permettent ensuite à l'auteure de démontrer que la justice des capitouls s'adresse avant tout « à des citoyens impliqués financièrement et personnellement dans la fabrique sociale de la ville » (p. 65), même s'il est tout de même curieux de ne pas appuyer une telle démonstration sur un plan du Toulouse médiéval, qui aurait permis de situer les lieux des crimes et les lieux de résidence des victimes qui demandaient une restitution publique de leur honneur. Le constat que cette criminalité ne se situe pas dans la sphère de la marginalité incite l'auteure à émettre l'hypothèse que la justice des capitouls n'a pas tant pour objet de lutter contre le crime que de raffermir l'autorité consulaire aux yeux des habitants, ce qui implique une évidente publicité tant des sentences que des châtiments : à crime public, jugement et châtiments publics ; d'autant que le jugement est l'occasion « d'accomplir la fonction rituelle de déterminer les standards d'un comportement socialement acceptable ou déviant » (p. 74). Mais c'est aussi que les crimes dont il est question sont des crimes publics, précédés de menaces proférées devant témoins et nourris de haines

recuites entre voisins, à l'image de cet avocat défiguré en plein jour à l'instigation de l'un de ses anciens clients. La cour de justice fonctionne désormais comme un « forum qui définit les cercles d'inclusion et d'exclusion de la communauté » (p. 95), ce dont témoignent les cas de diffamation, puisque le jugement restaure l'honorabilité du citoyen et le réintègre au sein de sa communauté.

Dans le maintien de cet ordre public dont ils sont responsables, les capitouls se doivent aussi de tenir compte du comportement tant d'une population toujours susceptible d'exiger justice par le biais de la violence – ainsi lorsqu'en 1268 un messenger du viguier est sorti de sa prison et mis à mort avant que son cadavre ne soit traîné dans les rues – que de sergents dont l'attitude, loin d'être irréprochable, est régulièrement mise en cause dans des affaires de corruption, quand il ne s'agit pas d'agressions ou de viols, sans oublier les inévitables conflits de type *town and gown* induits par la coexistence, en une même ville, de citoyens et d'étudiants se livrant une concurrence féroce pour la maîtrise de l'espace urbain et l'accès aux femmes et aux tavernes. L'agression que subit, en 1332, le capitoul François de Gaure en est l'expression paradigmatique. Si le magistrat urbain en sort défiguré, elle provoque en retour une « grande agitation de peuple » qui conduit, dans un premier temps, à l'arrestation du coupable et, dans un second temps, à un châtement aussi exemplaire que symbolique qui mène de l'une des portes de la ville jusqu'à la maison de la victime, devant laquelle la main de l'agresseur est tranchée avant que son corps ne soit attaché à la queue d'un cheval et traîné ainsi jusqu'aux abords du château Narbonnais, où il subit la décapitation. Une peine publique dans laquelle l'auteure voit le signe d'une réponse des capitouls à une demande de justice portée par la population, en même temps qu'une opportunité saisie par les magistrats pour réaffirmer leur autonomie en matière judiciaire, sans en référer ni à l'autorité royale, ni aux autorités ecclésiastiques. Faut-il pour autant voir dans cette affaire un tournant dans l'histoire toulousaine en raison de la réaction royale et le point de départ d'une soumission définitive de la ville au pouvoir capétien ? Sans

doute pas et, en la matière, de nombreux épisodes ultérieurs de cette histoire toulousaine attestent de la poursuite d'une tradition d'affrontement entre une partie de la population urbaine et les autorités royales.

Au final, si la thèse initiale paraissait séduisante, la démonstration se révèle largement moins convaincante parce qu'elle reste très en surface des choses, sans chercher à pénétrer en profondeur les mécanismes sociaux et politiques qui constituent les ressorts de la mobilisation de la population en un moment donné et pour une cause donnée. De ce point de vue, l'ignorance du renouvellement de l'historiographie des séditions urbaines est patente, comme l'est celle de pans entiers d'une historiographie française à laquelle l'auteure aurait dû se montrer plus attentive. Mais c'est plus encore sa méconnaissance de l'histoire toulousaine, et plus largement méridionale, qui frappe ici : les comtes de Toulouse n'ont jamais été « comtes de Languedoc » (p. 5), la ville n'a pas été fondée sous l'Empire romain, elle n'est pas non plus « la capitale administrative du Languedoc » (p. 66), sauf à oublier les sièges de sénéchaussée que sont Carcassonne et Beaucaire, sa cathédrale n'est pas Saint-Sernin mais bien Saint-Étienne, et la monnaie en usage n'est pas le sou tol mais le sou tolsan. En outre, si l'auteure multiplie les points de comparaison avec Paris au XIV^e siècle, Gand au XV^e siècle ou encore Augsbourg au XVI^e siècle, elle ne prend appui sur aucune des grandes villes méridionales alors que les travaux ne manquent ni pour Carcassonne, Narbonne, Montpellier ou encore Nîmes. P. Turning va même jusqu'à citer, à propos des plaintes de villageois à l'encontre du comportement de sergents royaux, l'enquête menée à l'initiative de Louis IX dans les Ardennes sans mentionner les grandes enquêtes conduites en Languedoc à la même période. Son refus systématique de rétablir les graphies occitanes des noms des individus rencontrés dans les archives ou des quartiers et autre lieux-dits semble aller dans le même sens et ne peut que brouiller la lecture et le repérage. On pourrait encore ajouter à ces reproches des transcriptions fautives et un nombre trop important de coquilles. Mais on préférera conclure avec les mots de Lucien Febvre rendant compte de la thèse de Philippe

Wolff: « Pour moi, si j'avais dû écrire son livre, je l'aurais fait tout entier sur un plan de discrimination. Je suis à Toulouse [...]. Je dois donner le sentiment intense de ce qui est le fait toulousain, de l'originalité propre à Toulouse, de ce climat, de cette *aura* qui est spécifiquement de Toulouse ¹. »

VINCENT CHALLET

1 - Lucien FEBVRE, compte rendu de Philippe WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse (1350-1450)*, Paris, Plon, 1954, *Annales E.S.C.*, 11-1, 1956, p. 86.

François Foronda (dir.)

Avant le contrat social. Le contrat politique dans l'Occident médiéval, XIII^e-XV^e siècle
Paris, Publications de la Sorbonne, 2011,
726 p.

Ces actes de colloque font suite à un séminaire de la Casa de Velázquez ainsi qu'à un programme de recherche sur les coups d'État à la fin du Moyen Âge. L'étude des fondements du pouvoir politique et de la production sociale de l'État est au centre de ces projets collectifs portés par François Foronda ¹, spécialiste de la royauté castillane au XV^e siècle, qui revendiquent leur insertion dans la veine du programme de Jean-Philippe Genet sur la genèse de l'État moderne.

Cet épais volume quadrilingue constitue une importante contribution à l'analyse des sociétés politiques médiévales, de la question de la souveraineté et de la sujétion. Les contributeurs ont bénéficié d'autant d'espace qu'ils le jugeaient nécessaire pour leurs démonstrations, dans le cadre d'une démarche comparatiste ambitieuse qui conduit de l'Angleterre à la France et à la péninsule Ibérique, en passant par l'Italie et l'Empire germanique. Les États ibériques, Portugal et Navarre inclus, se taillent cependant la part du lion, avec environ un tiers des contributions. L'organisation du volume obéit à un principe géographique qui a l'avantage de permettre à des spécialistes de chaque aire de proposer des introductions problématiques à chacune des sections. Confiées respectivement à Patrick Boucheron, Jean-Marie Moeglin, Claude Gauvard, John Watts et María

Asenjo González, ces synthèses sont assurément l'un des points forts du livre, elles scandent la lecture et facilitent le projet comparatiste, tout comme les deux conclusions de Jean-Philippe Genet et José Manuel Nieto Soria.

Les formes possibles de la contractualisation et les cas dans lesquels elles s'appliquent dans les sociétés médiévales font l'objet d'analyses qui se rejoignent souvent. Ainsi, Mario Ascheri présente la contractualisation comme étant soit horizontale soit verticale : pacte horizontal à l'échelle du groupe social, communautaire ou familial, sans parler du contrat commercial ; pacte vertical entre le prince et les représentants de ses sujets, qui fonde la légitimité de cette représentation, mais aussi de l'autorité politique même, dans les États ibériques dits pactistes. Les négociations ² et la conclusion de contrats entre inégaux, dans le cadre d'une relation verticale, sont au cœur de la réflexion collective. Comme l'écrit Pierre Savy à propos de la féodalité dans le duché de Milan, il ne s'agit en général pas tant de contrats de gré à gré que de contrats d'adhésion aux termes du plus puissant. Pourtant, selon J.-M. Moeglin, la contractualisation véritable ne peut exister qu'entre personnes du même rang ou, du moins, selon l'œuvre théorique du franciscain catalan Francesc Eiximenis présentée par Eduard Juncosa Bonet, qu'en étroite association avec la liberté des contractants, cette liberté étant la condition de la validité du contrat. Dans ce contexte, l'analyse, proposée à l'aune de la notion de contrat, de la variété de conventions, pactes, *capitula*, qui organisent délégations d'autorité et concessions de juridictions, représente une plongée au cœur des mécanismes du politique et du pouvoir souverain.

Les cas étudiés montrent que les pactes procurent aux parties contractantes une légitimité accrue, mais sans que la seule invocation du non-respect du contrat suffise à justifier le retrait d'obédience des États de Prusse à l'ordre des chevaliers Teutoniques, au profit de Jagellon III de Pologne en 1454. Dans ce cas, les acteurs ont éprouvé le besoin d'un autre discours légitimant, cette fois historico-identitaire. La contractualisation appartient certes aux pratiques des acteurs, mais sans pour autant faire l'objet d'une théorisation

massive dans la pensée de l'État au XV^e siècle. P. Boucheron observe que souveraineté et contrat politique entretiennent une relation paradoxale dans ce contexte où les formes princières de gouvernement dominant et représentent ce à quoi les gouvernants aspirent en Italie, alors que bien souvent leur légitimité émane d'une contractualisation sous-jacente. À ce sujet, la contribution remarquable d'Armand Jamme sur l'État pontifical pose la chronologie de la dynamique de contractualisation mise en place par le cardinal Albornoz entre les cités et le pape, où les accords successifs participent pleinement à la construction étatique. La chancellerie pontificale, elle, mobilise une rhétorique familiale dans le cadre de laquelle la recherche de l'harmonie entre un père (le pape) et ses enfants (les États) ne donne lieu à aucun commentaire sur ce pactisme, ni à la justification d'où procède le pouvoir ; cette insistance sur la familiarité permet à Rome de naturaliser la relation d'obéissance sans la qualifier en termes politiques. Le « contrat tacite » castillan présenté par Ana Isabel Carrasco Manchado entre ici en résonance de façon inattendue avec la politique pontificale aussi bien qu'avec l'analyse de Christopher Fletcher sur l'Angleterre.

La variété des sources sur lesquelles s'appuient les contributions est l'une des forces du recueil, car elle révèle ce décalage entre les discours et les pratiques. Le domaine de la fiscalité apparaît en revanche, de façon peut-être plus attendue, comme un territoire d'élection où s'épanouit un contractualisme revendiqué qu'il importe de signaler alors que la majorité des cas étudiés relèvent de l'implicite. Soulignons encore l'apport d'A. Carrasco Manchado, qui rend compte de la découverte récente par Pedro Cátedra García d'un discours prononcé par le *letrado* Juan Díaz de Alcocer à l'occasion de l'accession au pouvoir d'Isabelle la Catholique. Son analyse du document est l'occasion de battre en brèche le paradigme ancien opposant un « absolutisme castillan » aux pactismes navarrais, aragonais, etc. L'histoire politique castillane et ibérique profitera assurément de leurs travaux. Du point de vue méthodologique, Anne Lemonde-Santamaria propose une étude particulièrement stimulante du statut delphinal de 1349,

élaboré en prévision du transport du Dauphiné à la couronne de France et édité en annexe de son article. L'examen du statut de l'exception envisagée dans la quasi-totalité des clauses du texte, à la lumière des analyses de Giorgio Agamben sur la souveraineté, lui permet de montrer que « liant dans l'action mais non point dans leur essence les deux acteurs du jeu politique, l'exception peut apparaître ainsi comme le lieu par excellence d'un contrat » (p. 305). Par ce procédé, le statut de 1349 se donne comme contrat fondateur nouant la relation entre le souverain et ses sujets, mais sans toutefois accéder au rang de loi.

Une ombre au tableau peut-être : l'absence d'un index qui aurait sans doute facilité le maniement du volume, petit défaut partiellement comblé par l'organisation géographique de sa matière. En replaçant ces actes dans la série de publications issues du programme sur la contractualité politique médiévale mené par F. Foronda, il s'impose de saluer l'ambition, l'utilité et la fécondité de cette entreprise qui a opportunément débordé les limites de l'historiographie ibérique.

ROXANE CHILÀ

1 - François FORONDA et Ana Isabel CARRASCO MANCHADO (dir.), *Du contrat d'alliance au contrat politique. Cultures et sociétés politiques dans la péninsule Ibérique de la fin du Moyen Âge*, Toulouse, CNRS-Université de Toulouse-Le Mirail, 2007 ; *Id.*, *El contrato político en la Corona de Castilla. Cultura y sociedad políticas entre los siglos X al XVI*, Madrid, Dykinson, 2008.

2 - Maria Teresa FERRER MALLOL *et al.* (dir.), *Negociar en la Edad Media*, Barcelone, CSIC, 2005.

François Foronda

El espanto y el miedo. Golpismo, emociones políticas y constitucionalismo en la Edad Media

Madrid, Dykinson, 2013, 225 p.

Dans cet ouvrage ont été rassemblés trois articles de François Foronda consacrés aux relations entre le roi et la noblesse castillane aux XIV^e et XV^e siècles. Les trois expressions placées en sous-titre reprennent la thématique

principale de chacun des trois articles qui forment un ensemble cohérent. Ces articles, dont la méthode repose sur une analyse fine du vocabulaire, sont tous dotés d'annexes très complètes, en particulier le deuxième qui propose un impressionnant corpus de textes sur les occurrences de la peur au XIV^e siècle.

Le premier article s'intéresse, à travers une analyse lexicométrique de quatorze chroniques, aux coups d'État commis par l'aristocratie castillane dans le contexte d'une redéfinition des alliances au sein de la noblesse. À une époque où la noblesse seconde préfère le patronage royal à celui de la haute aristocratie, la figure du favori royal (*privado*) émerge et le roi, qui renforce son pouvoir, feint de se laisser manipuler par cette noblesse. Dès lors, le roi incarne un pouvoir dont on peut s'emparer, ce que l'aristocratie n'hésite pas à faire en capturant son corps. Le coup d'État, c'est-à-dire le fait de prendre le roi, devient ainsi une nouvelle forme de rituel politique, pratiqué, avec plus ou moins de réussite, onze fois entre le règne de Pierre I^{er} et celui d'Henri IV. L'étude s'appuie plus particulièrement sur une analyse du vocabulaire du coup d'État à partir de deux corpus lemmatisés, celui des événements et celui des auteurs. On préférera consulter la version française qui propose des annexes avec les tableaux complets des résultats.

Au XIV^e siècle, la justification la plus courante donnée à ces coups d'État est la peur du roi, objet du deuxième article. Cette peur n'est pas celle mêlée de respect (*timor*) qui peut être éprouvée face au monarque, mais celle éprouvée par ceux qui craignent véritablement pour leur vie (*metus*). Cette thématique qui fédère la haute aristocratie apparaît entre la fin du règne de Sanche IV et celui de Ferdinand IV, lorsque la haute aristocratie se sert de l'expression de sa peur pour négocier avec le roi des garanties, comme l'élimination d'un *privado*. Sous le règne d'Alphonse XI, la peur change de camp : elle est désormais la manifestation d'un éloignement plus marqué de la haute aristocratie vis-à-vis du pouvoir royal, l'expression de l'inéluctable châtement pour toute forme de contestation que le roi interprète dès lors comme une trahison. Sous le règne de Pierre I^{er}, la peur cimente un large groupe face à un roi qui s'est transformé en tyran. En revanche, la thématique perd sa prééminence à la fin du

XIV^e siècle, les chroniqueurs soulignant alors sa dimension imaginaire.

Le troisième article poursuit la réflexion sur la peur et ses déclinaisons au XV^e siècle à travers trois épisodes marquants dans la Castille d'Henri IV, la Catalogne en guerre de Jean II et la France de Louis XI lors de la guerre du Bien public. Le but de l'article est de montrer le rôle joué par les émotions dans la justification de mesures qui cherchent à limiter l'arbitraire royal et qui conduisent à l'élaboration de (pré)constitutions. La peur des Grands était avant tout d'être détenus ou tués par le roi. Elle devient dans les années 1460, sous diverses déclinaisons – l'« angoisse » en Catalogne ou le « doute » en France –, un argument pour négocier, avec généralement peu de réussite, des articles dans des traités apparaissant comme de véritables propositions de constitution (la sentence de Medina del Campo en janvier 1465, la concorde de Vilafranca del Penedès en juin 1461, le traité de Saint-Maur-des-Fossés en octobre 1465) qui permettent d'inclure l'interdiction pour le roi de détenir quiconque arbitrairement.

Les trois articles forment donc un dossier qui permet de suivre l'évolution chronologique des usages de la peur dans les discours politiques castillans tout en adoptant une dimension comparatiste. Toutefois, en dehors d'une bibliographie commune, on peut regretter que cette réédition n'ait pas donné lieu à la conception d'un véritable livre, avec des chapitres suivis. En particulier, il semble peu pratique de faire référence dans les notes de bas de page à un article de bibliographie sans préciser qu'il se trouve justement repris dans le même volume. La conception d'un tel livre aurait aussi demandé une présentation des événements politiques, traités de manière très allusive, l'intégration dans le corps du texte de longs développements placés en note (par exemple sur la manière dont le thème de la peur du roi finit par être traité comme un imaginaire) et l'élimination des répétitions (en particulier sur les différentes interprétations du mot « peur » dans les deux derniers articles). Mais ce sont des détails, et le lecteur n'en appréciera que mieux la cohérence de cette recherche et la solidité des preuves apportées.

Bernadette Martel-Thoumian

Délinquance et ordre social. L'État mamelouk syro-égyptien face au crime à la fin du IX^e-XV^e siècle

Bordeaux, Ausonius, 2012, 393 p.

Le sultanat mamelouk fut pendant près de trois siècles la principale puissance et l'État le plus stable de l'Orient islamique, avant l'avènement des Ottomans au début du XVI^e siècle. La domination des mamelouks, aristocratie militaire d'origine servile, coïncide dans l'histoire de l'Égypte et de la Syrie avec une production historiographique exceptionnelle, qui fournit aux historiens la matière d'une histoire sociale sans équivalent pour les autres sociétés de l'Islam médiéval. C'est ce qu'illustre le livre de Bernadette Martel-Thoumian, à travers le bruissement de centaines d'anecdotes rapportées par les chroniques et les journaux personnels des élites lettrées de la fin du XV^e siècle, cairotes et surtout damascaines.

Faisant écho à l'attention nouvelle que portaient ces auteurs (davantage que leurs prédécesseurs) à la poursuite et au châtement des crimes, le livre se donne pour objet l'histoire de la justice criminelle et, à travers elle, entreprend de saisir la réalité sociale de la délinquance au cours des dernières décennies qui précèdent la chute des mamelouks en 1517¹. En l'absence d'archives judiciaires (et en présence d'une abondante littérature juridique qui est ici laissée de côté, sauf pour établir les catégories et la hiérarchie théorique des faits délictuels), l'intégralité de l'enquête repose sur les anecdotes rapportées avec une précision et une fidélité inégales par des chroniqueurs dont l'auteur pointe dûment les faiblesses, la dépendance à l'égard de la rumeur et l'intérêt complaisant pour certains types de crime. De cette moisson d'anecdotes données à lire à l'appui de chaque *item*, B. Martel-Thoumian tire une étude très détaillée conduite en cinq temps : la sociologie de la délinquance, les institutions judiciaires à l'épreuve de leur fonctionnement, la panoplie des délits, celle des châtements, celle enfin des mesures prises pour lutter contre le flot irrésistible du crime.

Car, en cette fin du XV^e siècle, l'heure semble à la hausse de la criminalité et à l'impuissance des autorités, signes d'un effondrement des valeurs qui annoncent celui du régime. Certes,

on connaît bien, depuis les travaux de Carl Petry, les défis auxquels furent confrontés les derniers sultans mamelouks (l'insolvabilité de l'État, l'insubordination des troupes, la montée des périls extérieurs)². Mais dans son tableau aux accents parfois catastrophistes (la fatalité du désordre social, la violence nue du pouvoir, l'arbitraire érigé en justice), B. Martel-Thoumian se contente souvent d'emprunter leurs mots à ses informateurs. Outre que l'on ne sait pas toujours qui parle, de l'historien ou de sa source (la « populace », les « débauchés » constituent-ils des catégories opératoires ?), outre que l'identité des acteurs s'en trouve parfois voilée (pourquoi traduire systématiquement l'arabe *zūr* par « vauriens », son sens premier, dans un contexte où, comme l'auteur le rappelle, le mot désigne des milices urbaines irrégulières recrutées sur la base des quartiers ?), ce choix de méthode engage l'ensemble de la vision proposée.

Les lettrés qui composèrent les chroniques et les journaux mis à contribution dans cette étude appartenaient tous en effet, à des degrés divers, au milieu des oulémas, maîtres des savoirs de l'islam et gardiens autoproclamés de sa loi, la *charia*. Baignant dans une culture juridique hégémonique, ils décrivent la société avec les mots du droit. Si les Bédouins sont souvent qualifiés de « coupeurs de route », les buveurs de vin de « semeurs de trouble », c'est qu'à ces catégories juridiques correspondent des châtements définis par le Coran : cela n'en fait pas pour autant, sans précaution, des catégories de sociologie historique. Bien souvent hostiles (non sans raison) aux autorités mameloukes, ces lettrés qualifient les violences de la société militaire avec le lexique du crime : est-ce une raison pour placer ces exactions sur le même plan d'analyse (une sociologie criminelle) que les vols et les meurtres commis par les sujets ?

Plus fondamentalement, l'attention nouvelle que ces lettrés accordent dans leurs écrits à la punition (justifiée ou non) des délinquants est étroitement liée à l'affirmation de nouveaux acteurs dans le champ de la justice criminelle. B. Martel-Thoumian le souligne : la justice ordinaire des cadis (les magistrats de la *charia*) est pratiquement absente des chroniques et journaux de la fin du XV^e siècle, qui décrivent en revanche avec force détails la poursuite et le châtement des criminels par le sultan et ses émirs, magistrats d'une justice souveraine (appelée

Siyasa) privilégiée désormais par les justiciables eux-mêmes. Or cette justice souveraine, qui entend redonner aux principes de la *charia* une efficacité pratique que les cadis ont perdue à mesure qu'ils approfondissaient la jurisprudence de leurs écoles, constitue au XV^e siècle une innovation inouïe, inacceptable sinon incompréhensible aux yeux des oulémas³. Le caractère erratique des jugements rendus, l'étonnante diversité des châtements mis en œuvre, l'introduction de nouvelles peines corporelles, la banalisation de la peine de mort : l'impressionnant tableau dressé par B. Martel-Thoumian n'est pas le fruit de la tyrannie des mamelouks, de l'arbitraire érigé en norme, du désintérêt du sultan pour l'administration de la justice, mais bien au contraire de son entrée en force dans le champ de la justice criminelle.

Les dernières décennies du sultanat mamlouk furent ainsi un temps d'expérimentation judiciaire – la prise en charge de la justice criminelle par les autorités militaires au détriment des magistrats ordinaires – dont les oulémas de Damas et du Caire se sont faits les témoins, partagés entre un sentiment d'horreur pour cette innovation et une aspiration bien comprise à l'ordre social. C'est à cette expérimentation que l'on doit leurs innombrables notations relatives à la poursuite et au châtement des criminels, dont B. Martel-Thoumian a entrepris de faire l'inventaire et le classement, et non à une hausse irrépressible de la criminalité. La conclusion du livre ne s'y trompe pas : rien n'a changé avec l'avènement des Ottomans en 1517 – pour la simple raison qu'ils reprirent à leur compte et portèrent à son expression la plus aboutie la mise en œuvre de la justice souveraine inaugurée en Égypte et en Syrie par leurs prédécesseurs, les Mamelouks.

JULIEN LOISEAU

1 - Carl F. PETRY, *The Criminal Underworld in a Medieval Islamic Society: Narratives from Cairo and Damascus under the Mamluks*, Chicago, Middle East Documentation Center, 2012.

2 - Carl F. PETRY, *Protectors or Praetorians? The Last Mamluk Sultans and Egypt's Waning as a Great Power*, Albany, State University of New York Press, 1994.

3 - Yossef RAPOPORT, « Royal Justice and Religious Law: Siyāsah and Shari'ah Under the Mamluks », *Mamluk Studies Review*, 16, 2012, p. 71-102.

**Andrea Gamberini
et Isabella Lazzarini (dir.)**

The Italian Renaissance State

Cambridge, Cambridge University Press, 2012, XIV-634 p.

Du milieu des années 1980 aux années 2000 (avec sans doute comme point d'orgue le livre *Origini dello stato*, publié à Bologne en 1994), l'État occupa dans l'historiographie italienne du bas Moyen Âge et de l'époque moderne une place considérable : il finit même par structurer des réflexions qui, au fond, auraient pu aussi bien ne pas être déterminées par lui (nous pensons à des pans entiers de la micro-histoire, ou encore à l'étude des différents niveaux de domination politique). Or c'est encore autour de l'État que tourne ce volume, mais, si les réflexions des années 1980 et 1990 sur ce qu'on appelait en France « la genèse de l'État moderne » n'en sont pas absentes, il reste que le mot « État » doit s'y entendre de façon assez étendue et même polysémique : il renvoie à l'appareil d'État lui-même, mais aussi aux différents États italiens. L'État est la clef plutôt que l'objet unique de ce livre, qui est autant un essai de synthèse et de réflexion sur l'histoire politique de la péninsule aux XIV^e et XV^e siècles qu'une recherche spécifique sur la forme étatique.

Après une brève introduction d'Andrea Gamberini et Isabella Lazzarini, la première partie comporte onze contributions qui couvrent à peu près toute la péninsule, du Midi vers le Nord : travail peut-être un peu ingrat comparé à celui de la deuxième partie, qui est thématique, mais travail fort utile. La couverture du territoire italien peut paraître inégale, sans doute : la Corse, la Savoie ou l'outre-mer sont un peu vite expédiés, et l'on peut se demander quels sont les critères retenus pour figurer dans cette liste des « États italiens », mais les principaux États y sont. Les contributions font la part belle aux scansions chronologiques majeures de chacun des espaces considérés, ainsi qu'à l'historiographie politique récente, qui a parfois formulé des propositions nouvelles. C'est particulièrement net pour l'historiographie du Midi de l'Italie : la Sicile présentée par Fabrizio Titone, qui bat en brèche le vieux modèle historiographique des « barons contre

le roi » au profit d'une insistance sur la vitalité de la politique locale ; Naples par Francesco Senatore, qui refuse la comparaison systématique avec le Nord et souligne l'importance du travail restant à faire ; la Sardaigne et la Corse par Olivetta Schena. L'État pontifical fait l'objet d'une remarquable contribution de Sandro Carocci qui, sans nier sa particularité, relève ce qu'il a de commun avec les autres États italiens et conclut à la nature composite de sa structure politique reposant sur une grande pluralité d'acteurs territoriaux. L'Italie centro-septentrionale compte, elle, sept contributions, qu'on ne peut hélas présenter en détail.

La deuxième partie du livre compte treize contributions. Les principaux thèmes de l'historiographie italienne des vingt dernières années sont évoqués dans ces textes, qu'il n'est pas davantage question de résumer ici. Dans le premier, Francesco Somaini explique la fin des cités-États dans le *Regnum Italicum* et l'État pontifical (au profit de réalités politiques régionales) par le manque de stabilité du système politique, le déclin démographique, la crise militaire des cités-États et la victoire corollaire des oligarchies locales. Les autres contributions présentent les communautés rurales (Massimo Della Misericordia), dont est soulignée la force ; les fiefs et les « petits États » (Federica Cengarle) ; les factions et les partis (Marco Gentile), dont l'historiographie récente a mesuré combien ils informaient le politique ; les groupes sociaux (E. Igor Mineo) ; les femmes (Serena Ferente), qui ont la possibilité d'une *agency*, déterminée d'abord par leur âge et le réseau social dont elles disposent ; le monde des officiers, qui est en cours de formation (Guido Castelnuovo) ; la documentation publique (Gian Maria Varanini, qui embrasse de façon large les plans chronologique et géographique, mais aussi pour ce qui est des « niveaux » d'États, et qui conclut sur le processus de centralisation de ces archives et le passage d'une conception des archives comme trésor à des archives dont on pense d'abord la « sédimentation ») ; les « langages politiques » (A. Gamberini), que l'on peut lire comme une sorte d'introduction au volume ; ou encore la diplomatie (I. Lazzarini). Remarquable nous paraît le vaste travail sur l'économie de Franco Franceschi et Luca Molà, qui insistent sur l'importance des poli-

tiques économiques publiques. Enfin, Giorgio Chittolini mesure l'autorité du pape dans la péninsule et Andrea Zorzi offre une vision riche et à plusieurs niveaux du thème de la justice lui aussi très présent dans l'historiographie récente. Suivent une longue bibliographie, comportant surtout des références de langue italienne et de langue anglaise, et un riche index.

Il est un peu facile de signaler les lacunes du livre – les responsables du volume anticipent la critique en évoquant eux-mêmes certains de ces manques : presque rien sur l'humanisme ou sur l'art, écrivent-ils, ce qui pourra surprendre qui a de la « Renaissance » une vision un peu étroite. Ajoutons, à titre d'illustration, que le fait religieux, l'espace politique (les frontières par exemple) ou encore la théorie politique (la question de la souveraineté, pourtant cruciale pour l'État) nous paraissent un peu délaissés. En outre, une place fort réduite est accordée aux échanges avec ce qui n'est pas italien ou ce qui ne l'est pas entièrement (Empire, couronne d'Aragon, France, Turcs, etc.), si bien que s'impose une vision peu ouverte aux influences du monde et insistant sur la péninsule dans son unité (d'ailleurs, parmi les acquis du livre, signalons la remise en cause salutaire de l'opposition ancienne et rigide entre un Centre-Nord qui serait l'Italie des villes et des communautés et un Sud qui serait l'Italie des monarchies et des barons). Ces remarques n'enlèvent rien à la valeur et à l'utilité remarquables de ce volume, qui atteint son principal objectif : faire la synthèse de la recherche italienne sur l'histoire politique entre le début du XIV^e et celui du XVI^e siècle, sur les différents États italiens et sur les thèmes principaux de l'historiographie la plus récente.

Quel est donc l'État qui apparaît au terme de la lecture ? Avec mille nuances, on peut considérer l'État italien de la Renaissance comme un État dont le pouvoir passe par des accords et une négociation avec des éléments dans lesquels on identifiait jadis des limites à ce pouvoir ; un État qui autorise des pratiques diverses du pouvoir (factions, réseaux, partis) et, pour utiliser un mot récurrent dans ce livre, qui repose sur des pratiques « informelles » ; un État qui résulte largement de la société politique qu'il prétend encadrer. Voilà qui,

peut-être, ne trace pas les contours d'une thèse forte : au reste, que ce volume comporte une fort brève introduction et pas de conclusion n'est-il pas symptomatique ? La thèse est peut-être dans cette absence même de paradigme : on retient une vision complexe et quasiment chorale du fait étatique, que l'on peut continuer de définir comme en progrès, si l'on n'oublie pas qu'il est toujours en cours de définition.

PIERRE SAVY

Götz-Rüdiger Tewes

Kampf um Florenz. Die Medici im Exil, 1494-1512

Cologne, Böhlau Verlag, 2011, 1 190 p.

Avec cet imposant ouvrage, l'auteur propose une étude très détaillée et très documentée des années d'exil hors de la ville de Florence que connut la famille des Médicis entre 1494 et 1512, en adoptant un point de vue qui prend en compte la complexité des réseaux bancaires et politiques. Les enjeux des politiques locale et internationale se mêlent ainsi avec les pratiques marchandes, offrant un éclairage particulièrement intéressant.

L'épisode politique est relativement simple. En 1494, dans le contexte de la première guerre d'Italie, Pierre de Médicis, fils de Laurent le Magnifique, est expulsé de la ville de Florence. Depuis septembre 1494, le roi de France Charles VIII a remporté ses premières victoires en Italie et souhaite entrer sur le territoire florentin avant de se porter sur Naples. Le 4 novembre, le roi et ses ambassadeurs rencontrent une première délégation florentine conduite par Pierre de Médicis, qui est obligé d'accepter les demandes royales et de céder les forteresses de Pietrasanta, Sarzana, Pise et Livourne. L'accord stipule cependant que ces deux dernières villes doivent revenir à Florence une fois Naples conquise par le roi de France. Au retour de son ambassade, Pierre affronte une révolte des Florentins qui refusent qu'il ait pu ainsi disposer des possessions de la ville. La révolte est victorieuse et les Médicis doivent quitter Florence, leurs biens sont saisis et des administrateurs sont nommés pour leur gestion.

La tête de Pierre de Médicis est mise à prix pour 2 000 ducats. Cet exil désorganise durablement la banque des Médicis, marquant notamment la fin des filiales. Il ne prend fin qu'avec l'entrée triomphale de Jean de Médicis (futur pape Léon X) à Florence en septembre 1512. Pourtant, le poids économique des Médicis n'a pas disparu.

Götz-Rüdiger Tewes, déjà auteur d'un article sur le rapport entre les Médicis et la France sous le pontificat de Léon X¹, offre au lecteur une reconstruction érudite utilisant des sources très diverses : lettres, chroniques et surtout de nombreux documents comptables inédits de la famille des Médicis ou de leurs alliés comme les Bartolini ou les da Gagliano, conservés pour ces derniers dans les archives Salviati.

Divisé en sept chapitres selon un parcours chronologique, le livre retrace les conditions réservées aux exilés et les soutiens financiers qui leur sont apportés. Après le premier chapitre consacré à l'expulsion de Florence, le deuxième explique comment, après la conjuration des Pazzi de 1478, Laurent de Médicis a mis en place, en Italie et en Europe, un réseau économique et politique de filiales de la banque Médicis et de banquiers alliés, parmi lesquels se distinguent particulièrement Bartolomeo Bartolini à Lyon, le cardinal Federico Sanseverino et la famille Orsini à Rome. Ces réseaux jouent un rôle essentiel dans les premières années de l'exil, ce que montrent les deux chapitres suivants. Sanseverino et des membres de la famille Orsini tiennent en effet le premier plan dans les relations nouées avec les rois de France, Charles VIII puis Louis XII, *via* leurs plus proches conseillers, Guillaume Briçonnet et Georges d'Amboise, qui font l'objet d'une attention particulière de l'auteur.

Le chapitre 5 présente l'architecture complète des réseaux de compagnies bancaires liées aux Médicis pendant la période. En plus des compagnies Bartolini, Lanfredini, Pandolfini à Lyon, Florence et Rome, l'auteur examine comment d'autres compagnies bancaires et commerciales parmi les plus importantes de l'Europe des affaires, unies par des intérêts financiers, commerciaux et politiques communs, entrent en jeu. C'est le cas des Salviati de Florence, des Bonvisi de Lucques, des Chigi de Sienne, des Welser et Vöhlhlin de Nuremberg.

Leurs forces s'unissent dans des secteurs particuliers comme celui du crédit et du change, du commerce de tissus précieux ou de la commercialisation de l'alun avec Agostino Chigi. Dans ces opérations, la place bancaire de Lyon et ses foires jouent un rôle central. L'auteur offre ainsi une vision d'ensemble des acteurs des réseaux Médicis, hiérarchisant avec clarté l'extraordinaire ramification qui les unit, des plus importants, comme les Bartolini, Sanseverino, Orsini, Lanfredini, Salviati, jusqu'à ceux de moindre influence, comme Francesco et Domenico Naldini à Toulouse.

Les deux derniers chapitres analysent les tractations politiques menées à partir du pontificat de Jules II (1503-1513), qui permettent le retour au pouvoir des Médicis à Florence et l'élection de Jean de Médicis sur le trône de saint Pierre. Dans cette opération, ce sont les banquiers Jacopo Salviati, beau-frère du cardinal Jean de Médicis, Giovambattista Bracci, Lanfredino Lanfredini, ainsi que Leonardo di Zanobi Bartolini qui se sont mobilisés pour fournir l'assise financière indispensable à la famille.

L'ouvrage démontre de manière magistrale comment agissent pour la famille des Médicis des réseaux efficaces et fidèles de banquiers et d'hommes politiques florentins à Florence, Rome ou Lyon. Leur rôle dans l'ombre, à l'intersection de l'économie et de la politique, permet aux Médicis de retrouver, à Florence et en Italie, leur position dominante. L'exil, loin de détruire leur puissance, a contribué à construire autour d'eux des réseaux de compagnies financières et commerciales qui, en partie par opportunisme politique, œuvrent pour leur retour au pouvoir. La famille florentine des patriciens Salviati, autrefois leur rivale, met ainsi à profit cette alliance économique et politique pour lutter contre Piero Soderini, alors gonfalonier à vie de Florence.

Entre politique, économie et anthropologie, ce livre renouvelle la connaissance de la période et apporte une contribution importante à l'histoire des réseaux économiques et politiques, tels qu'ils se comprennent par l'utilisation des documents comptables. Pour ne prendre qu'un exemple de ces apports utiles à toute la communauté des historiens, un arbre généalogique met en évidence les liens familiaux des Médicis

avec les Tornabuoni, les Salviati, les Bartolini, les Ridolfi, les Bracci, les Lanfredini et les Ginori. Ce document trouve son prolongement dans un très utile schéma qui présente l'articulation des compagnies des Médicis de Florence, Rome, Lyon, Naples, Lucques, Montpellier et celles de leurs alliés dans ces mêmes villes. Reste à espérer que l'ouvrage, malgré son volume important, pourra être traduit rapidement.

AGNÈS PALLINI-MARTIN

1 - Götz-Rüdiger TEWES, « Die Medici und Frankreich im Pontifikat Leos X. Ursachen, Formen und Folgen einer Europa polarisierenden Allianz », in G.-R. TEWES et M. ROHLMANN (dir.), *Der Medici Papst Leo X und Frankreich, Spätmittelalter und Reformation Neue Reihe*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2002, p. 10-116.

Jérémie Barthas

L'argent n'est pas le nerf de la guerre.

Essai sur une prétendue erreur de Machiavel
Rome, École française de Rome, 2011,
xxxv-478 p.

Le livre de Jérémie Barthas s'inscrit dans une généalogie d'études qui comprend en particulier, après les deux essais pionniers du Britannique Louis Marks (1954 et 1960), les travaux de Marvin Becker et Anthony Molho. Ces études ont montré combien les dimensions et la centralité de la dette publique de Florence, et la conséquente compénétration de long terme entre les intérêts d'une oligarchie de banquiers et ceux du *reggimento* de la République, sont indispensables pour comprendre les conditions institutionnelles du recours aux armes mercenaires – donc du contrôle militaire du territoire gouverné par la ville – et, finalement, la signification économique du conflit entre *popolo* et *grandi*. L'énorme dette publique florentine créée au XIV^e siècle avait été tôt répartie sur deux, parfois trois niveaux différents, dont les plus exclusifs – la dette flottante qui garantissait des taux d'intérêt élevés et le remboursement du capital – contribuèrent, dans le cours du XV^e siècle, à consolider une véritable oligarchie financière

(la définition est celle de L. Marks) ; les quelques dizaines d'individus qui en faisaient partie empiétait sur les recettes publiques et influençaient la législation et les offices fiscaux, tout en bénéficiant de la réputation de patriotisme qui découlait de la volonté de financer les caisses de l'État avec leurs patrimoines privés.

La démarche de J. Barthas s'écarte cependant complètement de celle des études précédentes, puisque son approche n'est pas celle de l'historien des institutions et de la société, mais bien celle de l'historien de la pensée politique. L'une des surprises de cette étude est qu'en effet, bien que l'analyse des contextes politiques et fiscaux soit un élément essentiel de la thèse de l'auteur, elle n'est ni le cœur ni la partie majeure d'un livre dont le langage et le processus argumentatif manifestent la nature essentiellement intellectuelle et philosophique des préoccupations les plus authentiques de l'auteur. Les denses pages consacrées aux « Éléments d'analyse historique » et surtout la courte mais précieuse « Appendice 2 », réunissant des documents relatifs à la dette découverts par J. Barthas dans les Archives d'État de Florence, laissent pourtant entrevoir la possibilité d'un livre très différent de ce que l'on lit.

L'idée forte de cette étude, si forte qu'elle conduirait à une réinterprétation globale de la pensée machiavellienne, est la suivante : Machiavel visa consciemment la profonde connexion entre finances publiques et structure constitutionnelle dans la Florence des Médicis, puis républicaine ; la phrase si étonnante « l'argent n'est pas le nerf de la guerre », le titre du chapitre 10 du deuxième livre des *Discorsi sulla Prima Deca di Tito Livio*, ouvrirait une fenêtre sur la réflexion de Machiavel en matière de politique économique.

Selon J. Barthas, le paradoxe apparent, la « prétendue erreur » dans *Discorsi II*, 10 est au contraire la clé qui permet de comprendre la pensée économique (souvent fiscale, en fait, et on regrette un peu que les deux concepts ne soient pas plus clairement distingués dans le discours) de Machiavel. En renversant le lien entre la finance et l'organisation de l'appareil militaire, Machiavel faisait référence à une conscience généralisée (au moins depuis la révolte des Ciompi, d'ailleurs) des conséquences politiques emportées par la dépen-

dance du budget public florentin de prêts à court terme et à taux d'intérêt élevé. Il proposait aussi de les surmonter avec une réforme de l'armée, organique et idéologiquement cohérente, dont le but ultime était, précisément, le desserrage et la rupture de ces pièges financiers qui emprisonnaient la République. Ce chapitre des *Discorsi* fonctionne ainsi comme point de départ pour un effort impressionnant de relecture de l'œuvre de Machiavel, et conduit J. Barthas à structurer son volume d'une manière singulière, en évitant, par exemple, un ordre chronologique ou simplement thématique.

Après un chapitre introductif, deux sections, de plus ou moins même longueur, composent le volume. La première est une *pars destruens* méticuleuse, très longue et fantastiquement polémique. J. Barthas se propose, avec un certain succès, de montrer non seulement la nature idéologique du préjugé traditionnel sur la cécité du secrétaire florentin au sujet des problèmes économiques, mais aussi combien une tradition proprement philologique d'études (principalement attribuée à Mario Martelli et Francesco Bausi), dont la neutralité philosophique n'est qu'apparente, a pesé dans l'interprétation des œuvres de Machiavel. L'esprit de polémique est d'ailleurs un trait caractéristique de l'écriture de J. Barthas – certains lecteurs le trouveront captivant, d'autres peut-être exaspérant : c'est précisément cet esprit polémique, en tout cas, qui anime, entraîne et justifie la reconstruction entrelacée de la fortune textuelle et historiographique des *Discorsi*, qui occupe une grande partie de la première section.

La seconde partie du livre est articulée en thèses, corollaires et scolies. Elle part du texte et de là se dénoue librement, en produisant un réseau de parallèles et de contrastes avec d'autres passages des *Discorsi* (le plus immédiat et important étant le chapitre II, 30) et d'autres œuvres de Machiavel, de ses contemporains, de ses lecteurs modernes. Beaucoup plus que d'autres interprètes récents de Machiavel, J. Barthas a une confiance inébranlable dans la cohérence philosophique, si ce n'est proprement la systématisme, de la pensée de Machiavel, et cela le conduit souvent à des interprétations intéressantes. Dans d'autres cas – par exemple concernant les solutions qu'il propose afin d'expliquer des erreurs de citation de Machiavel

ou des références apparemment inexactes à ses bien-aimés écrivains romains –, la confiance semble le pousser au-delà du seuil de plausibilité.

Comme cela arrive souvent avec les études sur Machiavel, le florentin, ses épigones (parmi lesquels on voit souvent évoqué, très heureusement, Pierre Bayle) et ses adversaires, contemporains ou plus récents, sont les protagonistes d'un débat sur les tensions entre oligarchie et souveraineté populaire, que J. Barthas (sans doute avec beaucoup d'autres) n'estime guère limité au XVI^e siècle. On peut donc attribuer à l'intrusive actualité de Machiavel le fait que ses adversaires risquent toujours de devenir, en un sens, les adversaires de J. Barthas. Pourtant, Francesco Guicciardini, au moins, méritait une mise en contexte plus détachée : dans le passage de ses *Considerazioni* sur le chapitre II, 10 des *Discorsi*, il met en question l'applicabilité universelle de la sentence machiavéllienne, mais la sienne est stigmatisée comme une « feinte incompréhension », une réaction « épidermique et partielle » (p. 261) qui mettrait à nu « l'asservissement au réel » que Guicciardini ferait passer pour du réalisme.

Ce livre novateur apporte, en tout cas, une contribution décisive aux études sur Machiavel. Il sera dorénavant difficile de ne pas inclure le florentin dans une histoire de la pensée économique de la Renaissance, et impossible de ne pas considérer les dynamiques profondes qui liaient la dette publique, les oligarchies financières et les institutions républicaines comme des éléments indispensables pour la compréhension de sa pensée.

SERENA FERENTE

Florence Buttay-Jutier

Fortuna. Usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance

Paris, Presses universitaires Paris-Sorbonne, 2008, 556 p. et 8 p. de pl.

Écrit avec la rigueur et la modestie des grands érudits, rédigé dans une langue claire, élégante et variée, *Fortuna* est par son objet, sa méthode et ses conclusions l'un des ouvrages les plus stimulants récemment consacrés à la

Renaissance. Étayée par une bibliographie fondée sur des sources embrassant tous les types de documents exploitables, l'étude interroge les représentations textuelles et iconographiques de l'allégorie de la fortune, en Italie et en France, entre le milieu du XV^e et la fin du XVI^e siècle. Combinant une approche inspirée par les travaux de Luc De Heusch et de Gilbert Dagron avec une démarche de type iconologique – même si l'auteur se révèle plus proche de Johan Huizinga que d'Aby Warburg, Edgar Wind ou Rudolf Wittkower – qui contextualise toutes les occurrences de l'image avec une remarquable précision, Florence Buttay-Jutier décrasse Fortune du vernis sur-interprétatif et anachronique qui la rendait méconnaissable.

Fortune est, depuis le V^e siècle, déclassée du rang de déesse à celui de simple allégorie morale, dont l'image s'enrichit tout au long du Moyen Âge. Utilisée par philosophes et moralistes pour penser la nécessité et la liberté humaine, elle devient une désignation ironique de la Providence, tout en servant aussi, à partir de Boèce qui est à l'origine de son association avec l'image de la roue, à penser la place de chacun dans la société. Son iconographie ne cesse de se diversifier à partir du XIV^e siècle : la bipartition droite/gauche de son vêtement, « stigmates maléfiques de la division et de la duplicité » (p. 74), renvoie à son inconstance, tandis que ses yeux bandés soulignent son rôle providentiel. Un nouveau type représentatif, qui emprunte à Vénus et à Occasion (*Kairos*), se constitue à la Renaissance sans faire disparaître les précédents : désormais, Fortune peut aussi être une jeune femme nue, souvent aveuglée d'un bandeau, debout sur une sphère et tenant une voile de ses mains ; chauve, elle est néanmoins dotée d'une longue mèche frontale. Dans une étude de 1907, unanimement reprise par la suite, A. Warburg pensait la voir naître avec le blason inventé pour les Rucellai dans les années 1460. Elle apparaît en réalité dès 1443, lors de l'entrée d'Alphonse le Magnanime à Naples : nouvelle, l'allégorie y est alors mal comprise, mais, dans la décennie 1490, elle s'impose à Florence, puis dans le reste de l'Italie. Elle gagne la France durant le premier quart du XVI^e siècle ; dès 1568, la nouvelle figure y est considérée comme « triviale et commune ».

Contrairement à ce que pensait A. Warburg, la Fortune renaissance n'est pas une image « authentiquement antique » (p. 92) qui, ressuscitée par l'humanisme, serait venue s'opposer à des représentations traditionnelles, signalant ainsi un changement de « mentalité ». C'est une image récente, certes forgée à partir d'éléments antiques mais dont l'association fait sens en rencontrant la culture chrétienne. Ainsi, la convergence entre les figures de Vénus et d'Occasion est permise par une nouvelle conception du temps chrétien, que le catholicisme flamboyant développe en lien avec l'invention de l'horloge : moines et religieux mendians sont alors amenés à percevoir le temps comme une succession d'instantanés qui sont autant d'occasions que le chrétien doit saisir pour les consacrer à son salut. On est fort loin d'un « temps marchand » sécularisé, imaginé par Jacques Le Goff. F. Buttay-Jutier restitue ainsi à l'allégorie une valeur morale et religieuse essentielle, ce qui conduit le lecteur à s'interroger sur son sens en pays protestant au XVI^e siècle. La fin de l'ouvrage montre qu'elle peut y être reprise pour « servir l'affirmation de la doctrine de la prédestination et du serf arbitre » (p. 468-469). Un tel réinvestissement de l'image par un contenu confessionnel incompatible avec celui qui avait présidé à sa conception (œuvrer à son salut à chaque instant) renvoie au fil directeur de l'étude : « Fortune n'a pas de définition en soi parce qu'elle n'est pas un concept, mais une forme, remplie de manière différente suivant son contexte » (p. 64-65) ; comprendre l'allégorie de la Fortune à la Renaissance, c'est renoncer à l'idée que cette « image de mémoire malléable » puisse revêtir un « contenu philosophique précis » (p. 491-492). Ce qui n'empêche pas qu'elle soit présentée sous des traits plutôt positifs, en Fortune favorable ou Occasion à saisir (d'où sa mèche frontale) et, si elle se rapporte à un prince, comme signe d'élection divine.

Appliquée aux princes, l'allégorie de la Fortune est liée à l'idée de *renovatio* impériale, ce qui avait échappé à Frances Yates. Dans les « constellations de thèmes » (p. 309) identifiables dans les discours d'apparat (Paul Veyne), Fortune a partie liée avec les motifs évoquant le retour de l'Âge d'or (Hercule, Auguste, la Paix, l'Abondance). Son intervention vise à

concilier « légitimité dynastique » et « légitimité d'élection » : « il s'agit d'appuyer une légitimité dynastique sur des éléments 'magiques' comme l'élection divine et l'exploit guerrier [...], à moins qu'il ne s'agisse à l'inverse de montrer comment l'exploit guerrier et sa récompense ont qualifié définitivement le roi et sa descendance » (p. 217). Dans les décors réalisés pour les serviteurs du prince, Fortune peut retrouver son visage chevaleresque et guerrier, comme au château d'Assier, construit pour le grand maître de l'artillerie Galiot de Genouillac, dont la devise était « J'aime Fortune » ; figurant sur le tombeau du même personnage ou sur celui de Philippe Chabot, amiral de France, elle souligne la vanité des choses mondaines et la toute-puissance divine, ce qui est également la leçon des fresques réalisées par Francesco Salviati pour le palais du cardinal Giovanni Ricci da Montepulciano à Rome. Dans les récits autobiographiques, les vicissitudes qu'elle suscite renvoient au trouble qu'une existence singulière et malmenée peut apporter à sa communauté d'origine, « le *topos* de la fortune autoris[ant] le récit de soi [...] puisqu'il permet de résorber la singularité dans l'exemplarité » (p. 246).

Fortune sert-elle à définir des règles d'action politique ? Elle intervient peu dans les miroirs du prince, à l'exception notable du *Prince* de Machiavel, parce qu'il est destiné à l'institution d'un prince de rupture. En revanche, ses occurrences sont fréquentes dans les recueils de proverbes illustrés et/ou d'emblèmes, qui se veulent « encyclopédies pratiques » pour guider l'action « d'un prince en mouvement » (p. 309). Ces recueils manuscrits, dont des variantes circulent dans les milieux curiaux français, expriment une culture commune aux familles de l'aristocratie féodale (Bourbons, Montmorency) et aux grands robins (Robertet), ce qui n'a « pas empêché les commentateurs d'y chercher une 'mentalité populaire' ou des aspirations bourgeoises, voire des revendications sociales hostiles à la noblesse » (p. 341) : tout au contraire, ils développent les thèmes ressassés de l'anti-aulicisme et servent, dans un ton volontiers anticlérical, une vision restauratrice de la société. Image de mémoire, Fortune sert à fixer des préceptes d'action, souvent contradictoires, mais que subsume un

éloge de la prudence, entendue comme capacité à opérer le choix idoine dans une situation donnée. Cette fonction pédagogique éclate dans le *Liber Fortunae* d'Imbert d'Angely, resté à ce jour à l'état de manuscrit, réalisé entre 1538 et 1568 et illustré par Jean Cousin le fils, l'une des perles archivistiques dénichées par les investigations de F. Buttay-Jutier.

Tous les écrits historiques de la Renaissance ne convoquent pas l'image de la fortune. Lorsqu'ils le font, c'est d'abord comme emblème de l'histoire et non pour signaler un récit qui s'écarterait d'une histoire du salut, ainsi qu'ont voulu le croire les historiens allemands Frederick Pickering et Michael Schilling : « sa présence seule ne caractérise pas une histoire séculière par opposition à une histoire providentielle : encore faut-il regarder *comment* elle est employée » (p. 377, je souligne). Elle l'est pour dessiner une histoire sans finalité, exposant la variété et l'instabilité des choses humaines (un seul regret bibliographique : que le traité de Louis Le Roy, *De la vicissitude ou variété des choses en l'univers*, publié en 1575, n'ait pas été exploré) emblématisées par la fortune, ce qui ferait de celle-ci un « anti-imaginaire panique de fin du monde » (p. 409). D'où une critique radicale de l'« individualisme » de la Renaissance : dans de tels récits, les acteurs historiques, ballotés par la mutabilité des choses et des hommes, ne sont pas des individus structurés mais des « précipités instables » de qualités et d'opinions diverses, susceptibles d'être « changées inopinément 'par la fortune' » (p. 410). Se développe alors une culture de l'occasion dans laquelle « échafauder un scénario à long terme est une faute » (p. 417), la prudence politique ne résidant pas dans l'art d'anticiper, mais « en une vigilance aiguë » portée à la situation environnante pour y déceler et saisir les occasions d'action réussie. Fortune conduit ainsi le prince et ses sujets sur la voie de la docilité aux décrets du sort : dans cette Italie peuplée de « princes nouveaux », où la victoire confère la légitimité politique, le vaincu n'a d'autre parti que de céder à Fortune et d'exhorter ses sujets à agir de même, représentation de l'action politique qui excède le champ de l'écriture historique et se répercute sur les modalités effectives de la prise de décision. On est loin de l'image émancipatrice d'un individu moderne et triom-

phant que le xx^e siècle avait voulu voir en Fortune. Servant aussi bien une conception traditionnelle de l'histoire, surdéterminée par la volonté divine, qu'une conception nouvelle, mettant en jeu la responsabilité des hommes, Fortune conduit « à la 'suspension' même du récit historique, en équilibre exactement entre ces deux pôles » (p. 425) et, serait-on tenté d'ajouter, à la suspension de l'analyse historique, subordonnée à la narration descriptive des variations de Fortune et de leurs effets, ce qui a pu contribuer au discrédit, déploré par F. Buttay-Jutier, de l'historiographie humaniste.

De simple image de mémoire, Fortune devient outil polémique dans les affrontements religieux du xvi^e siècle. Suspect depuis saint Augustin parce qu'il soulève le problème de la prescience divine, le vocable de « fortune » est, au xvi^e siècle, englobé dans l'hostilité des théologiens de tout bord envers le vocabulaire allégorique. Jean Calvin le proscrit, notamment parce que la doctrine de la prédestination ne réserve nul « lieu pour ce lieu commun » (p. 433), et peut-être parce que Fortune est une cible commode pour escamoter les difficultés les plus épineuses dans son argumentation contre le libre arbitre. À cette hostilité se greffe le débat autour des images profanes et sacrées, catégorisation problématique jusque sous la plume de Gabriele Paleotti, auteur en 1582 d'un *Discorso intorno alle imagini sacre e profane*, lequel contribue aussi à enraciner une catégorisation parallèle, opposant culture savante et culture populaire. Rangée par les clercs au nombre des « superstitions populaires », Fortune devient donc objet de censure : sont visées les occurrences qui portent atteinte à l'honneur du clergé, préoccupation principale des censeurs (ce qui rend rétrospectivement suspectes des représentations plus anciennes de Fortunes-Vanités), ou qui sont susceptibles de renvoyer à la doctrine de la prédestination. Fortune est donc non pas proscrite, mais cantonnée dans un registre profane en cours de définition. Dans le premier quart du xvi^e siècle, l'image morale est progressivement investie d'un contenu politique : elle sert à illustrer une situation conjoncturelle puis devient image de combat. S'inscrivant dans la mouvance d'un Michel de Certeau qui observe comment le discours se met à « tourner autrement », F. Buttay-Jutier

éclaire les processus par lesquels la Renaissance forge les outils polémiques qui, tout à la fois, créent des espaces de débat et y diffusent des opinions présentées comme publiques.

La notion d'usage autour de laquelle F. Buttay-Jutier articule son étude la fait se confronter à trois questions majeures relatives à l'image envisagée comme objet et document d'histoire : celles de son statut, de ses conditions de production et de ses appropriations. L'ouvrage y répond de façon exemplaire parce qu'il les traite conjointement, faisant ressortir leur constante interaction : par des changements de registre (moral, théologique, politique), par des glissements dans les motifs employés, les types iconographiques se modifient ; sous l'effet d'adaptations et d'appropriations successives, articulées aux injonctions souvent contradictoires produites par les groupes socio-politiques (réformateurs religieux, entourages curiaux, colonies marchandes étrangères...) qui cherchent à imposer comme dominantes leurs propres représentations de l'ordre du monde, les imaginaires évoluent. La circulation démultipliée des productions culturelles stimule des appropriations nouvelles et différenciées, lesquelles suscitent à leur tour d'autres formes et d'autres motifs. Grand livre sur la Renaissance, *Fortuna* enseigne aussi un art difficile : appréhender les imaginaires sans divaguer. C'est, au sens fort du terme, un livre magistral.

JEAN-FRANÇOIS DUBOST

Arlette Jouanna

Le pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté

Paris, Gallimard, 2013, 436 p.

Le ton est juste, le propos clair, la réflexion nuancée. Cet ouvrage traite d'un vieux problème historique – la nature politique du régime monarchique à l'époque moderne –, mais l'interprétation en est renouvelée par la lecture originale d'une riche moisson de textes, dont Arlette Jouanna a une connaissance sans pareil. La thèse que défend ce livre se laisse facilement résumer : l'historien se trompe en voulant faire remonter le « pouvoir absolu » des rois de France aux débuts de la Renaissance (au règne

de François I^{er}). C'est la tragique expérience des guerres de Religion qui fonda les bases d'une transformation discrète, mais irrésistible, de l'imaginaire monarchique : sous Henri IV, le pouvoir absolu est devenu la norme, alors que, jusqu'à Henri II, il était conçu comme une exception ne rompant que momentanément avec les formes « ordinaires » de l'exercice du pouvoir.

Le cosmos politique dans lequel se déployait l'action des Valois se référait à une interprétation thomiste du monde où un ordre providentiel assurait la continuité : à l'origine était la loi divine, dont découlait la loi naturelle où s'enracinait le droit proprement humain. L'éclatement de l'*ecclesia* médiévale en deux confessions, puis en deux Églises, rendit inappropriée cette représentation du monde déjà ébranlée par la découverte des civilisations amérindiennes et les progrès du scepticisme. La loi devint purement positive et même opportuniste ; son lien avec les fins dernières de l'existence s'obscurcit presque définitivement. Le monde politique se désenchantait et les conceptions corporatives qui structuraient les relations humaines ne trouvèrent plus d'application dans le régime monarchique, dont la tête ne partagea censément plus les fonctions de gouvernement avec les magistrats, ces yeux et ces mains des princes qui formaient avec eux un corps « politique » ou « mystique », partageant collectivement les lumières divines. Pourtant on n'assistait nullement à une désacralisation du politique. Le « paradoxe de l'État » réside là : c'est parce qu'il resta malgré tout religieux que l'État put entrer dans un processus d'autonomisation au XVII^e siècle¹. Le droit divin laïc voyait dans la personne du roi l'intercesseur principal entre les Français et le Ciel ; cet étrange droit divin congédiait le rôle intégrateur de l'Église, qui avait permis, depuis le XIII^e siècle, de penser le lien social à travers le dogme du *corpus Christi*. L'Église gallicane, corps social parmi d'autres, était désormais dans l'État, bouleversement dont les conséquences furent à long terme immenses.

Cette évolution n'était pas fatale : des voies alternatives furent proposées au temps des conflits religieux, en particulier par les monarchomaques protestants, puis par les catholiques radicaux qui, tous, espéraient, selon des

visées différentes, que le renforcement des états généraux et des corps intermédiaires de magistrats fonderait l'autorité royale sur une base « constitutionnelle » (finalement, quelque chose comme les *checks and balances* à l'anglaise). A. Jouanna consacre de magnifiques pages à cette nouvelle philosophie politique que la *République* de Jean Bodin vint contredire en produisant une théorie rationnelle de la souveraineté étatique (quoique Bodin n'ait nullement compté parmi les esprits rationalistes !). Mais d'autres perspectives d'analyse s'offrent aussi aux historiens : ne néglige-t-on pas quelque peu la radicalité révolutionnaire du message calviniste à ses origines ? Sommes-nous bien d'accord sur ce que les politiques et mêmes les juristes de ce temps entendaient dire quand ils parlaient de loi ? La loi dont discourait Michel de L'Hospital n'était-elle pas par excellence l'édit de Pacification ? De fait, la législation royale, à cette époque, n'organise encore que des aspects peu nombreux de la vie civile des Français.

Y a-t-il, dans cet ouvrage, des analyses qui convainquent moins ? On peut observer un certain glissement de l'étude concrète des pratiques politiques des Valois-Angoulême au pur commentaire des grands textes de la science politique de la seconde moitié du XVI^e siècle. C'est que l'originalité et la force de ces œuvres fascinent, et que l'auteur ne résiste pas à la joie de nous faire partager sa lecture mûre et subtile. Mais il y a peut-être un argument plus fort à opposer aux historiens qui veulent voir dans les pratiques la clef de l'évolution politique que la France connut durant les guerres civiles. Il était assez difficile de reconnaître dans des rois adolescents tels François II et Charles IX, si imbu de son pouvoir qu'ait été ce dernier, les réceptacles d'une grâce divine élective. Quant à Henri III, grand roi réformateur et clairvoyant, une grande part de son échec tient à son manque de charisme². Les coups d'autorité que furent la Saint-Barthélemy (1572) ou l'assassinat du duc et du cardinal de Guise (décembre 1588) ne passèrent pas seulement pour des crimes, ils furent des ratages catastrophiques qui envenimèrent les conflits civils d'une façon irrémédiable. Ne serait-ce que par le caractère incertain de leur politique, les rois de France, qui, on ne le souligne pas

assez, furent toujours indemnes de tentations protestantes, ne surent à aucun degré réussir une politique d'apaisement entre les camps religieux. La « puissance absolue », cela ne marchait pas. Pourtant, c'est bien aux rois que « la France » s'en remit finalement, et leur pouvoir personnel reçut à cette époque des justifications inédites par leur radicalité. Quand se présenta, avec Henri de Navarre, un roi doté de charisme et de bon sens, il put passer pour l'envoyé miraculeux de Dieu et assumer, jusqu'à un certain point, les nouvelles qualités, parfois extravagantes, dont on créditait le souverain. L'empirie explique donc mal les changements qui marquèrent l'avènement du premier Bourbon ; la mutation des conceptions fondamentales de ce qui fondait le vivre ensemble en France, aussi bien pour les élites lettrées que pour le peuple, au sens politique du terme, apparaît comme la clef d'une évolution chaotique qui aurait bien pu trouver d'autres issues que la « puissance absolue », conférée désormais sans trop d'état d'âme au monarque.

Encore convient-il de souligner que les derniers Valois, comme le premier Bourbon, firent preuve de prudence et de traditionalisme dans leur gouvernement ordinaire : on ne peut repérer aucune césure nette dans les modes d'exercice de la puissance. Les aspects proprement politiques de la mutation bourbonnienne n'en furent pas moins essentiels : la fin de l'« entente cordiale » entre la monarchie et les oligarchies urbaines, la consolidation définitive de la vénalité légale des charges publiques, le triomphe des conceptions hiérarchiques de la « société d'ordres », la discipline religieuse et morale qui fut imposée aux masses, l'indignité qui frappa les activités économiques, la disparition des modes de mobilité sociale qui reposaient sur l'éducation et le savoir (les finances royales offrirent dès lors la principale voie de réussite pour les hommes nouveaux), etc., autant de changements qui n'auraient pas eu lieu sans les justifications nouvelles prêtées à la « puissance absolue ». En somme, à en juger par le résultat, l'« absolutisme » semblait garantir l'établissement d'un ordre stable qui mettait la domination de la noblesse ancienne (« l'épée ») et de la noblesse nouvelle (« la robe ») à l'abri des contestations que les débats collectifs risquaient toujours de soulever. La démarche d'A. Jouanna semble donc largement justifiée.

Certains remarqueront que la thèse défendue par ce livre n'est pas originale. On avait déjà écrit qu'« à la fin du XVI^e siècle, il y avait une convergence doctrinale cohérente vers l'absolutisme³ », et soutenu qu'il était aventureux d'interpréter en termes de « monarchie absolue » les coups d'autorité (et l'héroïsation) de François I^{er} ou d'Henri II. Ce qui est neuf, c'est que la démonstration d'A. Jouanna crée les bases d'un consensus historiographique qui permet de sortir des apories où s'enferme une historiographie fascinée par l'ancienne monarchie au point de la penser encore, à la façon des historiens du droit traditionnels, comme un invariant doctrinal échappant aux aléas de l'histoire. On ne peut que souhaiter qu'A. Jouanna donne très vite au public la suite de ce livre : la saga de la puissance absolue de Louis XIII à Louis XVI attend les éclairantes investigations de cette historienne hors pair.

ROBERT DESCIMON

1 - Marie-France RENOUX-ZAGAMÉ, *Du droit de dieu au droit de l'homme*, Paris, PUF, 2003.

2 - Mark GREENGRASS, *Governing Passions: Peace and Reform in the French Kingdom*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

3 - André BURGUIÈRE et Jacques REVEL (dir.), *Histoire de la France*, vol. 3, Jacques LE GOFF (dir.), *La longue durée de l'État*, Paris, Éd. du Seuil, 2000, p. 294.

Thierry Rentet

Anne de Montmorency. Grand maître de François I^{er}

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 432 p.

C'est un livre vraiment bienvenu et attendu que propose Thierry Rentet. Rappelons en effet que la dernière grande biographie d'Anne de Montmorency, œuvre de Francis Decrue de Stoutz (par ailleurs tout à fait remarquable), date de 1885. Le propos des deux ouvrages n'est cependant pas tout à fait le même puisque T. Rentet ne prétend pas embrasser l'ensemble de la carrière du connétable. Comme l'indiquait le sous-titre de sa thèse, son sujet est en

fait un « Essai d'analyse de réseau au début de l'époque moderne », qui porte sur la courte période au cours de laquelle la carrière politique de Montmorency décolle. Les enseignements en sont toutefois considérables.

Le livre que T. Rentet a tiré de sa thèse exploite plus de 3 000 lettres qui se trouvent dans les archives du musée Condé au château de Chantilly et qui constituent les lettres reçues par Montmorency et son secrétaire entre 1526 et 1531. De manière surprenante, cette collection n'a jamais fait l'objet de l'étude approfondie qu'elle mérite, alors même qu'elle témoigne d'un tournant clé dans la carrière de Montmorency puisque les années qu'elle recouvre correspondent au moment où le destin politique du grand maître bascule et où commence son ascension à la cour et au Conseil. Ainsi, ce que se propose de restituer ce livre est l'origine du « moment Montmorency », qui correspond à la décennie 1530 au cours de laquelle il s'impose comme le premier conseiller de François I^{er}. Pour cela, l'auteur procède en trois temps, analysant « Les fondements de la puissance », avant de reconstituer le processus par lequel il passe « De la puissance au pouvoir », puis de terminer par un examen de ses « Pouvoirs et réseaux ».

Il procède à une étude des expéditeurs des lettres ainsi qu'à une lecture approfondie de leur contenu. Cette démarche offre un éclairage neuf sur les nébuleuses du pouvoir informel dont s'entourait le grand maître et permet de comprendre l'essor du premier grand favori de la Renaissance française en expliquant son exceptionnel destin par la puissance et l'efficacité de ses réseaux. Le développement de la puissance foncière du grand maître, l'efficacité et la fidélité des nombreux membres de ses réseaux qu'il place à des endroits stratégiques, les récompensant tout en se les attachant davantage, sont analysés avec minutie et clarté. Une multitude de personnages méconnus est ainsi éclairée par de courts portraits qui retracent leur carrière dans l'ombre du grand maître.

S'appuyant au départ sur les revenus des seigneuries qui couvrent le nord de l'Île-de-France, Montmorency exploite ses nombreuses alliances avec des lignages nobles (notamment les Gouffier, les Dinteville et les d'Anglure),

mais également des familles d'officiers de justice. Il bénéficie de surcroît de la position de son père, Guillaume de Montmorency, fidèle serviteur de la monarchie, auquel T. Rentet consacre quelques pages fort intéressantes, qui complètent et actualisent ce que l'on pouvait déjà savoir de lui à partir notamment des travaux de Michael Harsgor. Un autre personnage méconnu mais tout à fait crucial, auquel T. Rentet consacre quelques pages là aussi fort intéressantes, n'est autre que l'épouse du grand maître, Madeleine de Savoie, cousine de François I^{er}. Elle est la fille de René, bâtard de Savoie, demi-frère de Louise de Savoie et personnage clé du premier règne de François I^{er}, qui précède Montmorency dans l'office de grand maître.

En s'appuyant sur une érudition impressionnante, T. Rentet propose une réévaluation de l'habileté politique d'un Montmorency dont on a parfois mis en cause l'intelligence. Il oblige également à réviser l'image de François I^{er}, notamment dans son attitude face à la crise d'autorité qui suit la défaite de Pavie, lorsqu'il s'appuie sur les réseaux de celui qu'il promet comme grand maître, et plus encore comme son grand favori, tout en gardant des rênes assez courtes, en maintenant par exemple face à lui pendant de nombreuses années la concurrence politique et curiale de l'amiral Chabot (situation qui se prolonge bien au-delà de la période couverte par le livre).

Signalons la sociométrie très raffinée élaborée par l'auteur afin d'exposer les toiles constituées par les différents réseaux clientélares du grand maître. T. Rentet esquisse la géographie, la densité, la périodicité et l'amplitude de ces différents réseaux. Il démontre l'existence d'un croissant au nord de Paris, une « Île-de-France montmorencéenne », où les ambitions géostratégiques de la maison sont renforcées par les alliances matrimoniales. Il montre également son influence grandissante à partir de 1526 en Languedoc, Provence et Bourgogne. Il souligne la manière dont Montmorency parvient à entretenir des agents dans la plupart des provinces (ce qui l'amène à s'interroger sur l'existence d'une « France montmorencéenne ») et à placer des gens à lui dans des ambassades importantes, comme les cantons suisses et les

Grisons. Il met en évidence le rôle ambigu de Montmorency dans la liquidation de l'affaire Semblançay (la disgrâce du surintendant des finances sans le titre, qui termine au gibet de Montfaucon), mais également comment la collecte de l'argent pour payer la rançon du roi au lendemain de la défaite de Pavie joue un rôle essentiel dans son ascension politique. L'afflux de réponses positives de la part des bastions montmorencéens (par rapport aux résistances en Forez, Boulonnais, Bretagne et Picardie) renforce sa position en prouvant sa capacité à mobiliser des capitaux pour le service du roi. T. Rentet démontre également, et cela pour la première fois, comment le grand maître s'impose dans l'ordonnement de la cour, comment il établit sa garde prétorienne autour de la reine, et comment il met sa phalange de maîtres d'hôtels et de gentilshommes de la chambre autour du roi, en ne monopolisant jamais mais en s'assurant toujours de son influence dans chaque quartier de service. La cour se révèle un petit monde fermé où peuvent s'identifier des réseaux de parenté et de clientèle, actifs, pleins de rumeurs et d'intrigues.

Par la maîtrise impressionnante des sources, sa méthodologie scientifique, sa patience pour les petits détails et la cohérence de sa structure, ce livre, qui se lit agréablement, réforme nos connaissances des clientèles aristocratiques de la première moitié du XVI^e siècle et de leur signification politique et sociale. Il intéressera les historiens du règne de François I^{er} et de la Renaissance en général, mais aussi les historiens de la noblesse, de l'État, de la cour, de l'art et de la culture.

CÉDRIC MICHON

Bertrand Haan

L'amitié entre princes. Une alliance franco-espagnole au temps des guerres de Religion, 1560-1570

Paris, Presses universitaires de France, 2011, vi-324 p.

Alors que la décennie 1560-1570 a été parfois considérée comme l'« antichambre du massacre » de la Saint-Barthélemy, cet ouvrage s'attache

à montrer qu'elle fut d'abord une période de relations amicales entre les rois de France, la régente et Philippe II d'Espagne. Ces années furent certainement le temps de paix le plus long entre ces deux puissances accoutumées jusqu'alors à s'affronter, comme en témoignait le souvenir des guerres qui opposèrent Habsbourg et Valois sous Charles Quint. Certes, des nuances sont à apporter à ce caractère amical des relations entre Philippe II et les rois de France, puisque l'amitié n'interdit ni les tensions ni certains affrontements, qui restèrent néanmoins périphériques.

Tout au long de l'ouvrage, les expressions de l'amitié entre princes illustrent cette alliance franco-espagnole. Une première partie, de facture assez classique, suit les canons de l'érudition historique et puise aux sources des dépêches diplomatiques et des rapports des conseils du roi : l'auteur y emploie les ressources de l'historiographie récente des relations diplomatiques et de leurs jeux souterrains. Une seconde partie révèle des approches plus originales et délaisse la narration chronologique des relations bilatérales pour développer une réflexion sur la nature même des rapports qu'entretiennent les princes entre eux. Bertrand Haan prend le parti d'écouter les textes, de donner crédit à leurs auteurs et donc de prendre au sérieux les affections que choisissent d'exprimer les princes souverains par la voix de leurs agents.

L'auteur livre une lecture renouvelée des relations diplomatiques et des rapports bilatéraux entre les monarchies espagnole et française. Soulignons qu'il participe au regain d'intérêt pour une période (les guerres de Religion) et pour un domaine qui se trouvent en voie de renouvellement avec les travaux de Jérémie Foa, de Serge Brunet ou d'Alain Tallon. De plus, ce volume fait suite à la publication d'*Une paix pour l'éternité*¹, ouvrage dans lequel l'auteur montre que le thème de l'union des puissances catholiques contre l'hérésie n'a été développé qu'après la conclusion du traité de Cateau-Cambrésis, ce qui permettait de cacher une profonde défaite militaire et diplomatique française. *L'amitié entre princes* constitue la seconde partie (remaniée) de la thèse de doctorat de B. Haan, soutenue en 2006, et son prolongement.

Dans cette continuité, on trouve des permanences dans l'analyse de la politique extérieure espagnole. Monarque consciencieux, Philippe II déploie à l'égard du royaume voisin une politique généralement plus modérée que celle suggérée par ses conseillers, en particulier du fait de l'expérience qu'ils ont eu du gouvernement des Pays-Bas. À cet égard, si l'auteur relève l'opposition traditionnelle entre les deux tendances présentes à la cour d'Espagne, celle du duc d'Albe, intransigente et répressive, et celle des ébolistes (autour de Ruy Gómez de Silva), il confirme le poids considérable du duc d'Albe, en particulier lorsqu'il assume la responsabilité du retour à l'ordre dans les Flandres. Le monarque intervient moins directement quand il s'agit des affaires des pays bourguignons que lorsque les relations franco-espagnoles sont concernées ; dans ce dernier cas, il annote de sa main nombre de dépêches reçues de son ambassadeur, fréquemment en relation avec la question de la protection religieuse de la péninsule. De même que les conseillers, les diplomates espagnols possèdent une latitude d'action et de proposition dont ne disposent pas leurs homologues français. Face à Thomas Perrenot de Chantonnay (frère d'Antoine Perrenot de Granvelle) et Francés de Álava, les ambassadeurs français (Sébastien de L'Aubespine, Jean Ébrard de Saint-Sulpice puis Raymond de Rouer Fourquevaux) jouissent d'une moindre autonomie politique.

Un des avantages de la première partie de l'ouvrage est de rappeler quelques éléments trop souvent mal perçus. Ainsi, au lendemain de la mort d'Henri II, il n'existe pas de parti catholique ; la plupart des membres du Conseil (même le cardinal de Lorraine) sont convaincus de l'inanité d'une politique entièrement répressive à l'encontre des protestants et réclament la plus grande ouverture possible pour le concile que la paix du Cateau-Cambrésis avait décidé de soutenir. L'avènement de Charles IX infléchit les positions, puis la prise d'armes huguenote de 1562 entraîne la première guerre de Religion. Néanmoins, le poids politique d'Antoine de Bourbon, la présence des *moyenneurs* au sein du Conseil et l'intervention militaire de l'Angleterre, alliée de l'Espagne, interdisent une lecture linéaire des politiques adoptées, en termes uniquement confessionnels. En outre, la recon-

quête du Havre sur les troupes d'Élisabeth I^{re} en juillet 1563 offre à la monarchie française une liberté d'action qui a été sous-estimée, et que souligne l'interruption sur ordre du roi du procès concernant l'assassinat du duc de Guise.

L'entrevue des princes, repoussée à plusieurs reprises, a lieu à Bayonne et, on le sait, sans le roi Philippe II mais en présence d'Élisabeth de Valois et du duc d'Albe pour la partie espagnole ; il aurait dû s'agir d'un moment où l'amitié entre les princes se confond avec leur parenté et renforce leurs liens, dans le cadre d'une volonté partagée de concorde et d'union religieuse. Ce ne fut pas le cas, et l'auteur insiste sur la fin de non-recevoir à laquelle les propositions françaises ont donné lieu. Pourtant, la révolte religieuse dans les Pays-Bas et le déclenchement de la deuxième guerre de Religion en France permettent à cette amitié entre princes de se concrétiser par un soutien militaire contre les révoltés. Comme en 1562 à Dreux, des forces espagnoles interviennent en France en 1567 depuis les Pays-Bas. Mais, dès cette date, Catherine de Médicis, estimant la révolte des Flandres terminée, met fin à toute aide pour transférer des fonds vers les Pays-Bas espagnols. Dès avant l'édit de Saint-Germain, il n'existe plus d'entraide militaire entre les deux puissances et « tous les fondements sur lesquels reposait l'amitié entre princes sont abattus au moment de la paix de Saint-Germain » (p. 162).

La seconde partie du livre est thématique et s'ouvre sur l'étude de la notion d'amitié dans l'analyse de la politique étrangère des princes. Notion déjà utilisée depuis assez longtemps, B. Haan lui réserve néanmoins un nouvel usage. Dans ce chapitre, le plus novateur, il s'efforce de délimiter les conditions d'expression et d'exercice de l'amitié « en paroles et en actes ». Reprenant les analyses classiques (Aristote et Cicéron) sur l'amitié comme lien politique par excellence, exercée dans un cadre civique, l'auteur souligne qu'elle est réintroduite dans la diplomatie à la fin du XIV^e siècle par le biais des ambassadeurs : cette amitié est censée impliquer personnellement les souverains, et par conséquent leurs sujets et leurs royaumes ; elle fonctionne selon un système d'échanges (et donc de contraintes) en engageant des valeurs personnelles et affectives.

Dans la correspondance entre princes, ces témoignages d'affection abondent : Catherine de Médicis écrit ainsi au roi d'Espagne qu'il faut « s'entendre, s'aymer, s'ayder et favoriser » (p. 170). En ce sens, les démonstrations d'amitié se traduisent dans le langage par l'usage d'expressions familiales. Après le traité, Henri II et Philippe II se donnent du « très cher et tres amé bon père, frère, cousin et allié » (p. 175). La métaphore familiale se prolonge avec Catherine de Médicis qui devient la « bonne mère et sœur » de Philippe II, lequel est à son tour le « bon fils et frère » de la reine. Le jeu générationnel place aussi des rapports de protection entre princes, le roi étant mineur et Catherine de Médicis, une femme. Enfin, la fraternité chevaleresque renforce le poids des mots par l'échange des colliers. La communication et les conseils participent à la réciprocité de l'échange amical entre princes. Ce langage de l'amitié possède un sens : celui des engagements des parties l'une envers l'autre, sachant qu'il s'agit alors de princes souverains. Les autres chapitres de cette seconde partie soulignent que les exigences de l'amitié n'interdisent en rien la compétition pour la quête de l'information, l'emploi de techniques diplomatiques (celle de l'incident par les émissaires espagnols), les captations de courriers, voire des règlements amiables d'épisodes terribles, comme le cas évoqué du massacre des colons français de Floride. Confrontant les sources diplomatiques au langage de l'amitié entre princes, ce recueil plaide pour une nouvelle lecture des relations franco-espagnoles au XVI^e siècle.

ALAIN HUGON

1 - Bertrand HAAN, *Une paix pour l'éternité. La négociation du traité de Cateau-Cambrésis*, Madrid, Casa de Velázquez, 2010.

Stuart Carroll

Martyrs and Murderers: The Guise Family and the Making of Europe

Oxford, Oxford University Press, 2009, XIV-345 p.

Ce livre se lit comme un roman ; sans doute vise-t-il d'ailleurs un public plus large que

les érudits qui sont les lecteurs habituels des ouvrages universitaires. C'est que, de la magnifique pièce de Christopher Marlowe *Massacre at Paris*, en 1593, au *Duke de Guise* de John Dryden, en 1682, la famille de Guise tient une place éminente dans la littérature et l'imaginaire anglais. Sont en cause, bien sûr, la reine Marie Stuart, fille de Marie de Guise, qui fut reine régente d'Écosse à partir de 1542, mais aussi la conscience plus affûtée aujourd'hui chez les historiens anglais (et chez les non français, de façon générale) du caractère européen que leur statut princier a conféré – entre autres d'ailleurs – aux Guise, « princes étrangers » au royaume de France¹. C'est un des grands apports du présent travail.

Le livre de Stuart Carroll est shakespearien. Comme ses travaux précédents ont tenté de le montrer, le XVI^e siècle français est dominé par la violence clanique nobiliaire², où les Guise tiennent les premiers rôles comme tête d'une des deux ou trois plus importantes *affinities* du royaume, ces *retinues* qui formaient la matrice du pouvoir au XVI^e siècle. Les historiens anglais appliquent souvent avec rigueur à la France le modèle clientélaire (quelque chose comme un *bastard feudalism*, même si S. Carroll n'est pas enclin aux développements théoriques³), mis en lumière dans toute son ampleur dans les royaumes d'outre-Manche jusqu'au XVII^e siècle au moins. Ce modèle est crédité d'un mode de fonctionnement hiérarchique sans faille et il s'étend à toute la société (les barricades parisiennes de mai 1588, par exemple, ne s'expliquent que par l'intervention des capitaines de l'entourage du duc de Guise et par la mobilisation des citadins dépendants du duc).

Clientèles et *feuds* sont les clefs qui ouvrent la compréhension de la saga événementielle qui donne à cet ouvrage soigneux et documenté sa principale matière. Sont tour à tour passés en revue les principaux épisodes historiques auxquels furent mêlés les ducs de Guise. Les bases territoriales et financières de leur puissance sont également décrites avec soin (de la Champagne à la Normandie, en passant par Meudon). La question essentielle semble à beaucoup résider dans la dimension religieuse de l'action des Guise, mais S. Carroll soutient à la fois le caractère fondamentalement

œcuménique de la pensée du cardinal Charles de Lorraine (1525-1574) et la détermination machiavélique de l'action de tous les ducs de Guise à finir par le balafré, qui n'aurait pris la tête des catholiques que dans l'idée de se faire roi.

Les intrigues de cour, les amours adolescentes des princes (peut-on vraiment croire qu'Henri de Guise ait manqué d'être assassiné en 1570 par les frères de Marguerite de Valois qu'il aurait séduite ?), les rêves diplomatiques des Grands sont les vrais moteurs de cette histoire (peut-on penser que l'invasion de l'Angleterre projetée par les Guise en 1583, sans le concours de la monarchie française, était une opération réaliste, alors que l'Invincible Armada y échoua en dépit de la mobilisation des forces vives de la puissance espagnole ?). S. Carroll s'appuie sur des procédés dramatiques : ainsi, le livre s'ouvre sur une « invitation au massacre » (le massacre de Wassy le 1^{er} mars 1562) – alors que l'historiographie actuelle tend à faire commencer la guerre civile à la conjuration d'Amboise (février 1560), ce qui pointe les responsabilités conjointes des protestants et du pouvoir monarchique (voilà pour les « *murderers* ») – et se clôt sur les assassinats du duc et du cardinal en décembre 1588 (voilà pour les « *martyrs* »). On ne peut s'empêcher de suggérer que les Guise ne se pensèrent jamais eux-mêmes sous de telles catégories morales.

En raison de ses modes d'exposition, cette histoire est convaincante et elle est captivante. Elle est aussi à mille lieues des sciences sociales et de la tradition historiographique que les *Annales* ont portée, au moins jusqu'au « tournant critique » de la fin des années 1980. À grand renfort de dépêches diplomatiques, de correspondances et de sources d'État, c'est une histoire *top/down* qui est développée, à partir de la reconstitution des intentions et des actions propres aux « grands hommes ». Il est cependant permis d'envisager une autre hypothèse de travail : les conflits religieux et politiques et les contradictions sociales qui bouleversaient les temps de la Renaissance et des Réformes n'auraient-ils pas été les véritables vecteurs de cette histoire européenne compliquée, qui a répondu à des évolutions

systémiques et structurales, et aussi aux projets et aux imaginations d'agents fort divers, y compris les gens « ordinaires » ?

ROBERT DESCIMON

1 - Jonathan SPANGLER, *The Society of Princes: The Lorraine-Guise and the Conservation of Power and Wealth in Seventeenth-Century France*, Burlington, Ashgate, 2009.

2 - Stuart CARROLL, *Blood and Violence in Early Moderne France*, Oxford, Oxford University Press, 2006.

3 - Peter R. COSS, « From Feudalism to Bastard Feudalism », in N. FRYDE, P. MONNET et O. GERHARD OEXLE (éd.), *Die Gegenwart des Feudalismus*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2002, p. 79-108, pour une assez récente mise au point.

Michel Cassan

La grande peur de 1610.

Les Français et l'assassinat d'Henri IV
Seysssel, Champ Vallon, 2010, 281 p.

Se référant à l'ouvrage de Georges Lefebvre, *La Grande Peur de 1789* (1932), Michel Cassan cherche à appréhender l'impact de l'assassinat d'Henri IV sur les Français de 1610. Parce que ce roi apparaissait comme seul garant d'une concorde civile fragile en raison de clivages religieux persistants et renforcés par le processus de confessionnalisation, sa disparition semblait devoir faire replonger le pays dans le chaos. Ces inquiétudes, dont on rencontre de nombreux échos dans les documents contemporains, expliquent que le maintien de la paix civile en 1610 fut considéré comme une « merveille » : en rendre compte comble une lacune historiographique.

Distingué du simple « fait » par sa puissance de perturbation de l'ordre établi (« il précipite les hommes au bord de l'inconnu », p. 14), le « grand événement » est « un objet d'histoire se suffisant à lui-même » (p. 16) : c'est le cas de l'assassinat d'Henri IV, dont l'impact sur le royaume, « personnage central de l'événement étudié », est scruté à travers les réactions de l'appareil d'État (le gouvernement et ses relais provinciaux) et des communautés urbaines. L'auteur a retenu les sources qui

enregistrent à chaud les réactions des municipalités (registres de délibérations, correspondances de ville à ville, avec le gouvernement ou avec les lieutenants généraux) ou celles de simples particuliers (livres de raison, à l'exclusion des mémoires). La documentation balaye l'ensemble du royaume, mais concerne exclusivement la France des villes, la nouvelle de la mort du roi n'ayant pas laissé de trace dans les archives des communautés rurales.

Pour éviter que les nostalgiques de la Ligue ou les zéloteurs de l'Espagne ne s'en emparent et ne l'instrumentalisent dans un sens défavorable au pouvoir royal – comme cela avait été le cas avec la Saint-Barthélemy, le double meurtre de Blois (1588) ou la mort d'Henri III (1589) –, sa divulgation à l'ensemble du royaume est prise en main par le gouvernement et ses relais, soit l'armature supérieure des pouvoirs provinciaux – gouverneurs et lieutenants généraux, premiers présidents des cours souveraines, maires et premiers consuls, gouverneurs de villes et de places fortes –, évaluée à un millier de personnes. Grâce à une vitesse d'acheminement exceptionnelle par les courriers royaux, la nouvelle gagne Aix-en-Provence en quatre jours, et les zones les plus reculées le 21 mai au plus tard. Dans cette diffusion, le contrôle étatique a été effectif : seuls quelques très rares secteurs (montagnards et méridionaux) ont été informés de la mort du roi par des canaux non institutionnels. Le renforcement du pouvoir monarchique éclate dans cette emprise spatio-temporelle sur le royaume, emprise que traduit le beau travail de cartographie qui, dans la lignée de l'étude de G. Lefebvre, spatialise l'événement à l'échelle du royaume entier et, lorsque les sources le permettent, à l'échelle régionale (dans l'arrière-pays provençal et autour de Millau). Signalons cependant que, dans les cartes générales, les frontières ne tiennent pas compte de l'annexion de la Bresse, du Bugey, de Valromey et du pays de Gex ; que la carte de la Provence laisse apparaître l'indication anachronique des retenues aménagées au XX^e siècle sur la Durance et le Verdon.

Les tentatives pour occulter la mort du roi sont rares : à Paris, immédiatement après le geste de Ravaillac ; en Bourgogne et en Languedoc, par crainte de réactions incontrô-

lables dans la population. Le plus souvent, l'annonce est distillée pour rendre la nouvelle plus tolérable. Ces choix répondent à la capacité variable des localités à surmonter les clivages civils et religieux passés. Une fois connue des édiles, la nouvelle devient information officielle lorsqu'elle est portée à la connaissance des populations au cours d'assemblées convoquées par les municipalités : autant de « cérémonies de l'information » mettant en scène l'alliance de tous les pouvoirs locaux pour la défense de l'ordre politique et social. L'unanimité communautaire ainsi affirmée par-delà les différences sociales et les clivages religieux parvient à calmer les inquiétudes de la population et à prévenir le déclenchement de peurs paniques.

La volonté des populations de conserver la paix civile se traduit par deux types de serments : des serments de fidélité inconditionnelle au roi et des pactes d'amitié conclus entre catholiques et protestants dans les villes où ils coexistent. Entre les pactes d'amitié de 1610 et leurs antécédents des années 1567-1568, qui étaient contractés sur un pied d'égalité par les communautés catholiques et protestantes, la différence est sensible : c'est désormais la majorité religieuse qui assure la sécurité de la minorité placée sous sa protection, laquelle n'est « garantie que si une minorité différente vivant dans une autre ville bénéficie du même droit » (p. 154). Cette évolution dénote « un affaiblissement politique de la ville démonétisée par l'affirmation de l'État comme solution à la sortie de crise à la fin du XVI^e siècle et également amoindrie par les effets du processus de confessionnalisation » (p. 155). En dehors de rares zones (Haute-Normandie, Velay, Agenais) où des troubles éclatent, les villes françaises démontrent donc leur désir de poursuivre la « réconciliation ordonnée par l'État » (p. 160).

L'auteur apporte ainsi une importante contribution à l'histoire du sentiment national français. Les deux types de serments jurés en mai 1610 articulent la refondation d'une communauté française, « imaginée » à travers la fidélité et le ralliement inconditionnels de chaque sujet au monarque, avec l'expérience locale du vivre ensemble que garantissent les pactes d'amitié entre concitoyens. M. Cassan montre

comment, au besoin, l'État a su jouer de la peur de l'étranger qui affleure dans la population, sitôt connue la mort du roi (un superbe exemple en est donné avec le journal de voyage d'un jeune aristocrate polonais, Jakub Sobieski, présent à Paris le 14 mai 1610). C'est ainsi que Guillaume du Vair, premier président du parlement de Provence, utilise une attaque espagnole fallacieusement annoncée aux édiles de diverses localités pour y déclencher un réflexe d'union sacrée : cela se traduit par la convocation des assemblées d'habitants, suivie de la prestation des deux types de serment. Un peu partout dans le royaume, mais surtout dans les provinces frontalières, de nombreux registres municipaux en appellent aux sentiments des « bons Français », ce qui indique que les pouvoirs locaux ont utilisé l'événement pour achever de disqualifier les anciens ligueurs qui auraient conservé des sympathies pro-espagnoles.

Même là où le retour des dissensions était le plus à craindre, comme en Provence, la volonté de vivre ensemble l'emporte. Les villes renoncent donc assez rapidement, entre le 12 et le 25 juin selon les lieux, aux mesures de mise en défense qu'elles avaient ordonnées sitôt informées de la mort du roi. L'appréhension suscitée dans tout le royaume par la disparition de la figure tutélaire du monarque n'a donc duré que quatre à cinq semaines : « il y eut une retenue de parole et un respect de la parole officielle, elle-même codifiée, qui écarta tout dérapage vers la rumeur et la panique » (p. 196). Ce triomphe de la parole officielle éclate dans l'étude des écritures privées susceptibles de faire accéder aux sentiments que l'événement a suscités chez les contemporains : « les livres de raison et les correspondances » (p. 165). Ces dernières ne sont pourtant pas abordées, sans doute parce que la masse documentaire était ingérable, mais un mot de précision aurait été le bienvenu. Quant aux livres de raison, parce que leur écriture obéit à des contraintes fortes, parce que de nombreux passages des récits officiels y sont interpolés, vouloir les lire « comme un écho direct de l'événement ou des sentiments de son auteur est une posture intenable » (p. 168). Quarante-quatre livres de raison, soit « environ un livre de raison sur deux » tenus en 1610

(p. 169), mentionnent l'assassinat du roi mais se bornent à répercuter l'information officielle. Les écritures privées confirment que, contrairement à ce qui se produisit en 1789, l'information resta maîtrisée par l'État, ce qui bloqua le développement de toute rumeur panique : finalement, la grande peur de 1610 n'en fut pas une.

JEAN-FRANÇOIS DUBOST

Pierre Gatulle

Gaston d'Orléans. Entre mécénat et impatience du pouvoir

Seyssel, Champ Vallon, 2012, 433 p. et 57 ill.

Mécénat d'abord : tel pourrait être, sous forme de boutade, le credo du Gaston d'Orléans que nous brosse savamment Pierre Gatulle. Biographie au meilleur sens du terme, la recherche qu'il conduit s'attarde sur des aspects méconnus, à tout le moins dispersés dans d'érudites études, du frère de Louis XIII. L'ouvrage est ordonné classiquement selon un plan chronologique, qui dégage la jeunesse, puis un temps d'« impatience » de la fuite en Lorraine (1631) jusqu'à la mort du roi (1643), avant de revenir sur la figure de l'oncle du roi régnant jusqu'à sa mort en 1660. Le rapport au trône imprime clairement la destinée du second fils d'Henri IV, né en 1608. Souverain « possible » jusqu'en 1638, Gaston a connu une existence tour à tour enthousiaste, agressive, inquiète ou encore placide. Privé durablement des attributs de la souveraineté, il n'en a pas moins tenté de les rêver et de les faire rêver à d'autres. En toile de fond et comme un moteur essentiel de cette action figurent les réseaux qui gravitent autour du duc d'Orléans. Pour ce faire, P. Gatulle mobilise l'historiographie des clientèles et des fidélités, qu'il croise avec des réflexions sur le mécénat littéraire et artistique. Le résultat est convaincant.

L'auteur met en avant des œuvres et des domaines d'ordinaire relégués dans des écarts disciplinaires. Le sort ainsi réservé aux jetons et médailles, à leurs thèmes iconographiques et aux légendes qui les accompagnent mérite d'être souligné. Plus encore, l'usage qui est fait

des ballets, de leurs livrets et de leurs représentations iconographiques est suffisamment singulier dans l'exposé de la vie politique de la France du premier XVII^e siècle pour qu'on ne s'y arrête pas. Le ballet parcourt comme un fil rouge les rêves de souveraineté de Gaston durant près de deux décennies et l'on ne tient pas rigueur à P. Gatulle de donner parfois le sentiment de surévaluer la place de ces expressions politico-artistiques. Tout juste regrette-t-on qu'il n'ait pas assez insisté sur le mode de diffusion de ces réalisations : comment, par exemple, les jetons parviennent-ils à la connaissance du public, quels en sont les possesseurs et de quelle circulation font-ils l'objet ? S'agissant des ballets, combien de personnes pouvaient assister aux représentations et combien d'imprimés en étaient tirés ? Certes, les sources sont rares, mais il n'aurait pas été inutile de qualifier davantage les effets de pareilles sources de propagande (interne pour les jetons distribués d'abord aux fidèles, externe pour les ballets vus de toute la cour).

La galaxie des personnages qui gravitent autour de Gaston d'Orléans est bien décrite. Il est dommage à cet égard d'avoir cantonné le précieux dictionnaire final à une définition aussi étroite que floue (« une relation de protectorat mécénique », p. 374), excluant *ipso facto* des personnages aussi importants que Jacques Le Coigneux ou Louis Barbier de La Rivière, qui ont la faiblesse de n'avoir pas composé des pièces de vers pour Gaston, alors qu'on y trouve la figure trop méconnue de Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, sans doute parce qu'il protège lui-même plusieurs prosateurs et érudits, dont Aimé de Gagnières – et non Gaignères –, le père du célèbre collectionneur du règne de Louis XIV. L'utilisation récurrente du terme de stratégie pose parfois problème : dans quelle mesure tel ou tel littérateur, comme Tristan L'Hermitte (longuement analysé), maîtrise-t-il toutes les inflexions qu'il donne à son œuvre et à son service ? Les recompositions de cercles, à l'issue de tournants politiques significatifs (1635, rapprochement avec Richelieu), donnent lieu à des analyses très intéressantes du noyautage de l'entourage du prince par des fidèles de Richelieu, gage de solidité de la nouvelle donne politique, mais aussi de contrôle méfiant. Que ces clients et

fidèles aient au final, à de rares exceptions près, peu souffert des revirements et aléas du destin politique de Gaston d'Orléans souligne que servir une altesse royale n'est pas seulement servir un grand.

Il résulte de la réunion de ces multiples analyses un portrait infiniment plus complexe que celui de prince trop vite qualifié de comploteur ou de maladroit. Gaston a su jouer sur de multiples tableaux pour imposer ou rappeler ses prétentions, voire tout simplement son existence. La figure de l'apanagiste n'est sans doute pas ici la plus fouillée, alors qu'elle est sa base territoriale, donc financière, principale. On sait peu de chose sur l'exercice d'un pouvoir clientélaire délégué, par les diverses nominations, des officiers aux titulaires des bénéfices, et les aspects strictement économiques (fortune, mécanismes de prêt et d'emprunt) sont méconnus, en dépit de citations (d'après des sources secondaires ?) d'archives notariales blésoises. Un autre livre, d'évidence, s'impose. Mais P. Gatulle, fidèle à sa ligne de conduite de départ, rappelle combien Gaston a su cultiver le souvenir des Valois, d'Henri III avant son avènement et surtout du malheureux François d'Anjou, et il n'oublie pas de souligner la présence d'une active communauté d'horlogers protestants à Blois.

Le château de Blois ou la résidence du Palais-Royal, leurs collections, leurs jardins, leur bibliothèque constituent une dernière partie des plus riches et des plus précises, pour une période (après 1643) où les jeux politiques de Gaston d'Orléans sont en général plus clairs et plus loyaux que par le passé. Ce n'est pas que le prince échappe aux portraits croqués avec plus ou moins de bienveillance (« Le prince du rire et le prince burlesque des mazarinades », p. 329 et suiv.), mais il se dégage une cohérence d'ensemble que les recherches n'avaient jusqu'alors pas mise en évidence. L'auteur a identifié 1 350 ouvrages de bibliothèque, contenant très peu de manuscrits mais dotée d'un ensemble cartographique remarquable qui, joint à d'autres préoccupations scientifiques de Gaston (mathématique, botanique, astronomie, etc.), fait de lui un prince plus moderne (sous cet angle) que son royal frère ou neveu. Les données éparses (en l'absence d'inventaire après décès) sur ses collections

confortent cette impression d'un prince finalement moins préoccupé de sa propre glorification que de valoriser une « esthétique de la curiosité et de la rareté » (p. 372). Mais n'est-ce pas le choix par défaut de celui que d'autres (le roi en premier lieu, mais aussi ses cardinaux-ministres) ont cantonné à un rôle délimité et contraint ? Dans des registres différents, mais contemporains et concurrentiels, Richelieu comme Mazarin ont démontré que le mécénat, appuyé il est vrai sur des ressources financières incomparables, pouvait se révéler un atout politique de premier ordre. Nous en percevons désormais beaucoup mieux l'usage qu'en fit le frère du roi.

OLIVIER PONCET

Alexandre Dupilet

La Régence absolue. Philippe d'Orléans et la polysynodie, 1715-1718

Seyssel, Champ Vallon, 2011, 436 p.

Réhabiliter la brève expérimentation politique française du XVIII^e siècle qui a pris le nom de polysynodie : telle est l'ambition du livre d'Alexandre Dupilet, dont le sous-titre annonce qu'il réserve aussi une place importante à l'analyse de l'action politique du Régent, Philippe d'Orléans. Durant les trois premières années du gouvernement de la Régence (1715-1723) qui inaugura le règne de Louis XV, cet essai de gouvernement par conseils s'affichait comme une rupture intentionnelle avec celui des secrétaires d'État en vigueur pendant le règne personnel de Louis XIV, que la critique réformatrice assimilait à un despotisme ministériel. Abolie après trois années d'existence (1715-1718), la polysynodie avait été instaurée en réaction à cette concentration de pouvoir aux mains de quelques ministres surpuissants, promouvant le principe opposé de collégialité de la prise de décision, qui devait aussi permettre au souverain de se consacrer aux affaires d'importance. Elle a cependant laissé l'image d'un pouvoir inefficace, lent, entravé au quotidien par les querelles de préséances opposant les membres d'une haute aristocratie incompétente mais avide de retrouver le pouvoir qui

lui était d'ordinaire dévolu pendant les minorités royales.

Le livre s'attaque à ce verdict historiographique au moyen d'une exposition très classique, en trois parties successivement consacrées à la création de la polysynodie, à la mécanique des conseils, puis à la fin du gouvernement collégial. L'expérience de trois années encadrées par la mort de Louis XIV (septembre 1715) et la suppression des conseils (septembre 1718) a été, selon l'auteur, entachée *a posteriori* par sa brièveté, ainsi que par les justifications données par le Régent pour y mettre un terme définitif et restaurer les secrétariats d'État. À l'aide de la documentation prolixe laissée par ce régime éphémère, du dépouillement systématique des séries d'archives des administrations du royaume, des placets, de la correspondance politique et des minutes des réponses, mais aussi d'imprimés diffusés pendant la Régence, A. Dupilet s'est attaché à rectifier cette vision sur deux points essentiels. Tout d'abord, il estompe la rupture revendiquée avec le style de gouvernement de Louis XIV, en resituant l'expérience polysynodique dans le continuum d'une administration monarchique peuplée de personnels expérimentés, maintenus dans leurs fonctions en dépit des refontes de l'architecture des conseils. De plus, il estime que le système du gouvernement par conseils n'est pas sans antécédents ni postérité, et il replace la réorganisation politique initiale de la Régence dans la tradition délibérative du gouvernement par large conseil. Partant, l'auteur dépeint la polysynodie comme une variante transitoire et circonstancielle de la gestion absolue de l'État, et non comme une tentative de modération de l'absolutisme. L'ouverture des conseils à l'aristocratie constituait une précaution inspirée par les précédentes régences de 1610-1613 et de 1643-1651, où les mécontentements de la haute noblesse évincée du Conseil de régence s'étaient soldés par des prises d'armes. À cet égard, on ne peut que regretter le trop court passage consacré au souvenir de la Fronde de 1648-1653, dont A. Dupilet rappelle d'ailleurs qu'il est ravivé par la publication de toute une série de mémoires d'acteurs et de témoins de la révolte devenue guerre civile. L'expérience des troubles passés, dont on a cherché à éviter la réitération

par des équilibrages qui font place aux partisans comme aux opposants du Régent et aux différents lignages aristocratiques, constitue une explication implicite, convaincante, qu'il n'est peut-être, il est vrai, pas possible d'étayer davantage à l'aide des sources disponibles.

La deuxième partie offre une description fouillée, érudite et précise de la mécanique des conseils, de l'expédition des affaires, des modalités de la prise de décision où le principe collégial n'est pas toujours ni partout respecté à la lettre. Statistique des affaires traitées par les différents conseils, partage de leurs attributions, déroulement des séances, organisation des bureaux, stabilité du personnel des commis sont relevés et mobilisés à l'appui du constat global de continuité des pratiques administratives et de gouvernement, en dépit d'une revendication de rupture. Cette évolution à la marge, ou plutôt au sommet de la chaîne de commandement, mais avec des cadres administratifs presque inchangés, explique, pour A. Dupilet, que la transition d'un mode de gouvernement à l'autre ait pu s'opérer sans soubresaut. Les spécificités de la Régence tout entière s'en trouvent fortement réduites et ne sont certes pas à chercher dans la répétition des Chambres de justice qui poursuivaient comptables et financiers : telle celle de 1716, survenue comme les précédentes à la faveur de la paix et de l'impérieuse nécessité de réduire les dettes de la guerre, faute de pouvoir les honorer.

Dans la troisième partie qui revient, avec un luxe de détails, sur les circonstances de l'abrogation de la polysynodie en soulignant les conflits déclenchés par l'affaire de la bulle *Unigenitus* – cause directe de la démission du cardinal de Noailles du Conseil de conscience, supprimé par la suite –, le livre mentionne les récriminations croissantes des magistrats qui renouaient avec les remontrances, les imprimés satiriques qui tournaient en dérision l'activité des chefs des conseils. Ces accusations communes, finalement entérinées par le Régent lorsqu'il annonça l'abolition de la polysynodie en arguant des dysfonctionnements et des lenteurs dont elle était la cause, sont jugées infondées par A. Dupilet. Il s'appuie sur le nombre d'affaires traitées, l'activité épistolaire intense, la fréquence des réunions, pour

conclure à l'efficacité de cette courte expérience politique et s'inscrire en faux contre la réputation d'incompétence et d'indolence des conseils. Force est d'avouer que la démonstration n'emporte pas tout à fait l'adhésion sur ce point et que l'hyperactivité bureaucratique, la multiplicité des réunions et la production paperassière pourraient tout aussi bien conforter les critiques des contemporains et justifier la décision finale du Régent. La gravité des problèmes que ce gouvernement a dû affronter (la renonciation du roi d'Espagne Philippe V au trône de France et le choix de l'alliance étrangère, espagnole ou anglaise, le statut des princes légitimés, la situation financière désastreuse du royaume après les guerres répétées de Louis XIV, la bulle *Unigenitus* contre les jansénistes) étaient telle que l'on se demande, rétrospectivement, comment la construction des consensus originels ne pouvait pas être minée, ni l'accusation d'inefficacité brandie contre les acteurs du gouvernement polysynodique. Une analyse plus approfondie d'un contexte qui restreignait considérablement la marge de manœuvre des conseillers n'était pas le propos de ce livre, mais elle en aurait sans nul doute conforté l'argumentation.

KATIA BÉGUIN

Rafe Blaufarb

The Politics of Fiscal Privilege in Provence, 1530s-1830s

Washington, The Catholic University of America Press, 2012, XIII-299 p.

Fortement problématisé, fondé sur une riche documentation et une ample bibliographie, le livre de Rafe Blaufarb développe une thèse dont la portée dépasse largement son objet : l'analyse du procès des tailles en Provence sur trois siècles remet en cause la conception de l'absolutisme comme collaboration sociale entre la monarchie et la noblesse, et montre que l'impôt a été le moteur et non la conséquence du processus de centralisation et de l'extension du pouvoir de l'État dans les provinces. La fiscalité royale a en effet opposé les élites locales, particulièrement le tiers état et

la noblesse, et placé la monarchie en position d'arbitre, ouvrant la porte à son intervention accrue dans les affaires provinciales. Plus encore, les conflits entre les différentes élites locales, les multiples procès sur les tailles au niveau des villages, ont contribué à générer les antagonismes sociaux qui se sont exprimés lors de la Révolution. L'histoire du procès des tailles de Provence permet donc de jeter un nouvel éclairage sur la montée et la chute de l'absolutisme français.

L'auteur souligne d'entrée l'inadéquation des catégories de pays d'états et pays d'élections, les premiers de taille réelle et les seconds de taille personnelle, pour décrire la diversité des modes concrets de prélèvement de l'impôt royal et appréhender l'historicité de l'exemption nobiliaire de la taille. Il analyse dans le détail la complexité et les enjeux sociaux et politiques des rapports entre réalité et personnalité de l'impôt, d'une part au niveau provincial, à travers les luttes entre les représentants des communes et ceux de la noblesse, d'autre part au niveau local, en se fondant particulièrement sur quatre villages dont les procès entre seigneurs et communautés sont étudiés en profondeur sur les trois siècles.

Le premier chapitre décrit la mise en place du système fiscal provençal. D'origine angevine, il constitue largement une réponse à l'augmentation du poids de la taille pour financer les guerres d'Italie et celles des Valois. Les États négocient avec le roi le montant de la taille, c'est-à-dire de la somme globale à verser au roi (les Provençaux ayant obtenu l'abonnement aux droits domaniaux, intégrés dans la charge fiscale annuelle), et répartissent l'impôt entre les vigueries, ces dernières faisant la même chose parmi les communautés, dont l'importance ne se dément jamais durant la période. Entre les sessions des États, l'administration est assurée par les « procureurs du pays », tous membres de la municipalité d'Aix, ce qui confère une place importante au tiers état dans la gestion des affaires provençales. Cette place est renforcée par les assemblées générales des communautés établies durant le XVI^e siècle et regroupant les procureurs du pays, l'archevêque d'Aix et les représentants des trente-six villes privilégiées de la province.

De nombreuses villes et quelques communautés rurales utilisent leur autonomie fiscale pour prélever des octrois qui leur permettent de couvrir partie ou totalité de leur imposition royale, dont le poids porte ainsi moins sur la terre : une manière de protéger les intérêts des propriétaires fonciers.

Le système est source de conflits : entre communautés ou vigueries, certaines se jugeant trop taxées par rapport à leurs voisines, entre l'administration provinciale et ceux qui réclament des exemptions personnelles ou corporatives (chevaliers de Malte, employés des Fermes, princes du sang...), entre la province et les territoires limitrophes sur des questions de frontière, entre les vigueries et Arles ou Marseille, qui ont leur propre autonomie fiscale par rapport à la province. Le plus explosif de ces conflits concerne la définition de la terre noble exemptée de la taille. Dans les années 1530-1540, les procès se multiplient entre communautés et seigneurs pour savoir si les terres roturières acquises par un seigneur bénéficient ou non de l'exemption. Pour défendre leurs intérêts face à des communautés organisées, les seigneurs se constituent dès 1548 en corps de la noblesse qui, même s'il ne représente pas tous les nobles – et de moins en moins à partir du règne de Louis XIV –, s'oppose deux siècles et demi durant à l'Assemblée générale des communautés et aux procureurs du pays.

Le Conseil du roi ne cesse d'être sollicité pour répondre aux questions juridiques posées par les multiples procès opposant les deux corps à travers les querelles locales. Devant le parlement de Paris, en 1549, le caractère hybride du régime fiscal provençal, à la fois personnel et réel, est au cœur des débats. La décision de la cour – les terres féodales aliénées ne pourront recouvrir leur noblesse, sauf en cas de confiscation ou de déguerpissement –, comme de nombreuses par la suite, est la conséquence de la conjonction d'intérêts entre le roi et le tiers état, soucieux d'élargir au maximum l'assiette foncière de la taille. Cette décision instaure la taille réelle en Provence et crée deux ensembles de terres, chacun associé à un groupe social et à des intérêts financiers spécifiques. D'où les fortes oppositions dans cette province, accentuées par deux spécificités : la

terre noble, pour bénéficier de l'exemption fiscale, doit être détenue avec la juridiction seigneuriale ; les seigneurs ayant aliéné une terre noble peuvent s'indemniser en retirant du cadastre une parcelle roturière possédée ou achetée dans les limites de leur fief – c'est le droit de compensation, initialement accepté par les communautés.

Pourtant, de 1556 à 1702, ce droit de compensation, élément d'instabilité du statut de la terre et porte ouverte aux fraudes, est le point majeur du conflit entre la noblesse et le tiers état, ce dernier cherchant sans cesse à en restreindre l'application. En 1639, la suspension des États de Provence s'accompagne du transfert de leurs prérogatives à l'Assemblée générale des communautés, renforçant fortement le tiers état vis-à-vis de la noblesse. En 1643, un arrêt du Conseil fixe au 15 décembre 1556 la date limite à laquelle le droit de compensation peut s'exercer. Devant l'intensification du procès des tailles, la monarchie décide un réaffouagement en 1665 puis, par la déclaration de 1666, abolit le droit de compensation, avant de revenir sur cette décision en janvier 1668, moyennant paiement par la noblesse provençale. Les contestations sont relancées, la monarchie réclamant un arrangement à l'amiable par l'intermédiaire de l'intendant et du gouverneur, le premier soutenant les communautés qui refusent désormais le droit de compensation, le second les seigneurs. En 1702, un nouvel arrêt du Conseil semble donner une victoire complète à ces derniers en réaffirmant le droit de compensation et le droit de forain (c'est-à-dire le droit de ne payer l'impôt que pour les terres possédées dans son lieu de résidence).

Mais cette victoire se retourne contre la noblesse au XVIII^e siècle. D'abord parce que l'arrêt donne la possibilité à la province de contester les compensations effectuées dans le passé, formidable instrument de déstabilisation des terres nobles. Ensuite parce que de brillants juristes, comme Jean-Étienne-Marie Portalis, exploitent le principe liant la juridiction seigneuriale et la noblesse de la terre, défendu par la noblesse elle-même, pour affirmer qu'une terre exemptée par compensation ne peut retrouver sa noblesse, puisqu'elle est désormais dé耦plée de l'exercice de la justice

seigneuriale. Une seconde aliénation la fait donc nécessairement tomber dans la roture. En 1778, de nombreux fiefs comptent plus de terres exemptées que de terres nobles, condamnant ces dernières à diminuer, lentement mais inexorablement.

Les seigneurs connaissent une autre défaite dans leur tentative de reconstituer leurs fiefs grâce aux « biens aliénés avec franchise des tailles », c'est-à-dire grâce aux banalités, droits et terres que les communautés leur ont vendus pour faire face à leurs dettes. Les nobles avaient obtenu en 1668 que ces biens, s'ils avaient été originellement une part de leur seigneurie, seraient exemptés de l'impôt. Les communautés en mesure de racheter ces biens aliénés contestent cette disposition. Les factums publiés à l'occasion de ce procès, notamment par Portalis, sont l'occasion d'une remise en cause de la noblesse et de la féodalité. R. Blaufarb prend le temps d'exposer les arguments des parties et montre toutes leurs implications politiques et sociales. En 1783, une déclaration royale donne une pleine victoire aux communautés en étendant considérablement leur droit de rachat.

Au niveau local, les procès sont analysés d'abord comme un espace légal de dialogue politique entre le seigneur et la fraction dominante de la communauté, qui a elle aussi intérêt à maintenir l'ordre social. Cette configuration explique le fait que dans tous les villages existent des cycles locaux de procès qui débouchent invariablement sur un accord partiel, sans décision de justice, puis sur la reprise du procès sur des points non réglés. Les procureurs du pays prônent eux-mêmes des accords, sauf lorsqu'ils sont face à un cas qui peut faire jurisprudence. L'articulation des différents niveaux – national, provincial et communal – auxquels se joue le procès des tailles en Provence suscite quelques interrogations. Comment l'espace de négociation qu'est la justice au niveau local se combine-t-il avec l'offensive menée au niveau provincial par les procureurs du pays ? Comment les communautés perçoivent-elles la campagne contre le droit de compensation menée par les procureurs, et le droit de tierce opposition qui donne à l'Assemblée générale des communautés la possibilité de poursuivre les seigneurs même si les villages ne portent pas plainte ?

La déclaration de 1783 a une grande importance dans le déroulement de la crise de 1787-1789, durant laquelle la noblesse tente de regagner politiquement le terrain perdu sur le plan juridique. La convocation des États provinciaux met en effet le tiers état, qui administrait la province, dans l'embarras en redonnant le pouvoir aux deux premiers ordres. Les événements provoquent un déplacement rapide du conflit entre seigneurs et tiers, dont les enjeux changent avec le processus révolutionnaire. Les élites traditionnelles des villes sont elles-mêmes dépassées par la contestation populaire dont émerge une assemblée qui désavoue les États de Provence et sape l'autorité des procureurs du pays, de l'Assemblée générale et du parlement. Les émeutes du printemps 1789 contre les différentes taxes et les impôts menacent de faire s'effondrer le système fiscal et obligent les seigneurs à renoncer à leur exemption dès le 23 avril.

Les deux derniers chapitres montrent à la fois la complexité du démantèlement du système féodal et, du même coup, la continuité du procès des tailles sous l'Empire et la Restauration. La fin du privilège fiscal nobiliaire et l'abolition de la féodalité soulèvent tout un ensemble de questions juridiques qui déstabilisent les arrangements locaux. La détermination de la nature féodale ou non des possessions, notamment des banalités aliénées par les communautés, est source de nouveaux procès dont R. Blaufarb souligne la continuité avec ceux de l'Ancien Régime, même si le préfet devient un acteur clé, concentrant l'autorité administrative et exécutive. Cependant, les exemples d'Aubagne et de Cuges semblent montrer que les stratégies judiciaires dilatoires ne sont plus une façon de maintenir un dialogue politique avec l'ancien seigneur, mais plutôt un moyen pour les communes de retarder les paiements en misant sur l'instabilité politique.

La Révolution a des effets inattendus : ainsi, en interdisant le rachat des droits seigneuriaux par les communautés, elle retire aux Provençaux l'arme principale qu'ils avaient auparavant utilisée contre leurs seigneurs. R. Blaufarb aime visiblement ces ironies de l'histoire qui conduisent à des renversements de positions : ainsi ces municipalités qui, comme Aubagne, se mettent à plaider la féoda-

lité du four banal contre le seigneur, alors que les arguments étaient rigoureusement inverses avant la Révolution. Inversion logique puisque, si la banalité est reconnue d'origine féodale, elle est abolie et la commune n'a pas à la racheter au seigneur.

L'ambition du propos est très stimulante, même si elle pose parfois des problèmes de généralisation. Ainsi, la conjoncture particulière à la Provence où, en raison de la décision royale de 1783, se lient la question du procès des tailles et celle de l'assemblée provinciale entre 1787 et 1789 ne se retrouve pas ailleurs. Il paraît alors difficile de faire de la question fiscale l'origine de la Révolution à partir du seul cas provençal. D'autant que cette thèse est en partie contradictoire avec l'idée que ceux qui s'opposent aux seigneurs en justice sont aussi ceux qui veulent maintenir la régulation sociale. En outre, la politisation des procès, jusqu'à contester la féodalité, n'a lieu qu'au XVIII^e siècle : il a donc bien fallu de profonds changements dans la société pour mettre fin au système.

Si les implications des décisions concernant la taille en termes de définition des statuts sont brillamment développées, l'idée avancée d'une exception provençale de la noblesse qui garderait le contrôle de son accès et de sa définition tout au long de l'Ancien Régime suppose que seule la fiscalité créerait les statuts sociaux. Or il existe d'autres espaces où s'élabore la définition de la noblesse. Le recours aux travaux de Valérie Piétri sur la noblesse provençale, et notamment sur l'impact des enquêtes de noblesse, aurait sans doute infléchi la perspective.

C'est d'ailleurs un aspect frappant du livre que de dialoguer d'abord avec les travaux de langue anglaise, au risque de ne pas prendre en compte des ouvrages récents. Dire que l'absolutisme n'a pénétré en Provence que parce qu'il y a été appelé pour résoudre les conflits suscités par ses demandes fiscales restreint singulièrement la notion à la seule question de l'impôt et à une simple pratique du pouvoir. Les travaux de Fanny Cosandey et de Robert Descimon permettent de ne plus en rester là¹. De même, faire de la sphère juridique la sphère politique sous l'absolutisme ne rend pas compte des multiples lieux où ce que nous appelons politique peut se manifester à l'époque moderne.

On aura compris que ces éléments de discussion sont suscités par la richesse même de ce livre qui s'impose comme une référence non seulement sur la fiscalité royale, mais aussi sur les relations entre noblesse, tiers état et monarchie, mais encore sur les évolutions de l'Ancien Régime, sa fin et son démantèlement.

ÉLIE HADDAD

1 - Notamment Fanny COSANDEY et Robert DESCIMON, *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Éd. du Seuil, 2002.

Stéphane Jettot

Représenter le roi ou la nation ?

Les parlementaires dans la diplomatie anglaise, 1660-1702

Paris, Presses universitaires Paris-Sorbonne, 2012, 598 p.

Par leur capacité de métamorphose, les ambassadeurs de l'époque moderne ont souvent été dépeints comme de véritables Protées. Par leurs deux visages, de diplomate et de parlementaire, ce sont plutôt à des Janus que s'apparentent les acteurs auxquels Stéphane Jettot consacre cet imposant ouvrage, issu de sa thèse de doctorat. C'est en effet le profil et le parcours des parlementaires employés dans la diplomatie anglaise qu'il s'emploie, avec succès, à reconstituer, de la Restauration de Charles II à la fin du règne de Guillaume III. S. Jettot interroge plus qu'il ne postule l'existence de ce groupe, dont le seul dénominateur commun se situe dans l'exercice, conjugué ou successif, des fonctions diplomatique et parlementaire. Son ambition première est de réaliser une biographie collective des cinquante-trois individus qui ont cumulé ces deux fonctions, pour en saisir la singularité et en dégager une éventuelle cohérence. Il ne réduit pas ces acteurs à leur seule identité, éphémère, de parlementaire et de diplomate, mais les confronte à des identités plus larges (familiale, professionnelle, sociale, politique) et envisage leur action à plusieurs échelles (locale, nationale et internationale) sur un demi-siècle de guerres extérieures et intestines.

À travers les statuts *a priori* inconciliables et les fonctions apparemment contradictoires

de ces parlementaires diplomates, c'est la crise de la représentation politique, née de la Première Révolution anglaise, que S. Jettot s'emploie à revisiter. Peut-on, en même temps, représenter et servir deux souverains, le roi (à l'étranger) et la nation (aux Communes)? Tirillés entre les instructions de Whitehall et les exigences de Westminster, ces parlementaires diplomates tiennent leur pouvoir de deux sources de légitimité divergentes (élection « populaire » et faveur royale). La juxtaposition des deux fonctions supposerait, de leur part, sinon une certaine schizophrénie, du moins un réel « don d'ubiquité », comme le souligne Lucien Bély dans la préface. Tout l'intérêt de la démonstration de S. Jettot est de mettre en évidence, en sus des conflits nés de leur double appartenance, les convergences et les complémentarités entre les deux fonctions, tant du point de vue de la stratégie politique recherchée par les monarques anglais que de celui des stratégies individuelles poursuivies par ceux qui ont intérêt à les cumuler.

Le pari de l'entreprise était ambitieux. Il est tenu, grâce à une parfaite maîtrise de l'ample bibliographie consacrée à la période et à l'examen systématique d'un corpus de sources (manuscrites et imprimées) particulièrement vaste, diversifié et dispersé. S. Jettot ne s'est pas contenté de recenser avec minutie les papiers produits par ces diplomates parlementaires. Il a pris soin de les croiser et de les confronter à la documentation produite par le Parlement, circulant dans l'espace public ou émanant de la diplomatie étrangère. De la somme de ces trajectoires individuelles, qu'il a suivies sur la scène politique anglaise comme sur le théâtre diplomatique européen, c'est bien l'esquisse d'une identité collective qui émerge. Car s'il conclut à la profonde hétérogénéité sociale et politique de ce groupe, S. Jettot n'en dégage pas moins un point commun fédérateur : l'attachement de ces hommes à préserver le monopole diplomatique du roi contre les ingérences parlementaires et étrangères. Leur mission politique et diplomatique recouvre en effet les mêmes logiques : auprès du Parlement, ils se font les avocats de la politique extérieure du roi ; auprès des cours étrangères, ils se doivent d'incarner l'harmonie politique entre le roi et

le Parlement. En cela, ils sont autant les outils que les symboles du *King-in-parliament*, de cette réconciliation théorique de la monarchie et du Parlement. Aux Communes comme à l'étranger, c'est avant tout le roi qu'ils représentent, et non cette hypothétique « nation » dont il n'est finalement question que dans le titre, somme toute trompeur, de l'ouvrage.

On aurait en effet aimé en savoir un peu plus sur le sens (à peine esquissé en introduction) que recouvre, dans l'Angleterre du XVII^e siècle, ce terme « nation » (soigneusement esquivé tout au long de l'ouvrage). Et l'on peut regretter que cette question de la représentation et de la représentativité du Parlement ne soit pas davantage approfondie. Elle se pose d'autant plus que les failles du système électoral ont largement profité au groupe des parlementaires diplomates. Au-delà du poids relatif du corps électoral, les manipulations politiques dont ces élections font l'objet rendent problématique leur statut de « représentants de la nation ». Ce groupe s'apparente en fait à celui des *placemen*, ces fidèles du roi qui, sans être courtisans, sont introduits dans l'appareil d'État et sur les bancs du Parlement pour y servir les intérêts de la monarchie. Le recours à ces parlementaires diplomates répond donc à un dessein politique de la part de la monarchie : en peuplant de ces *placemen* la chambre des Communes, il s'agit de bâillonner de l'intérieur l'opposition parlementaire ; en employant ces parlementaires dans la diplomatie, de démentir à l'extérieur les rumeurs persistantes de crise politique qui nuisent à la crédibilité diplomatique de l'Angleterre. Si cette thèse forte constitue l'un des fils rouges de l'ouvrage, on comprend d'autant moins que les raisons de l'emploi, très différencié et dosé, de ces parlementaires dans la diplomatie n'aient pas été davantage élucidées.

Car, si important qu'il ait été sur le plan quantitatif (un tiers du personnel diplomatique de l'époque), le recours à ces parlementaires diplomates a cependant toujours été très ciblé, dans l'espace et dans le temps : surtout utilisés au début du règne de Charles II, leur influence décline sensiblement à partir de 1668 et leur usage décroît considérablement sous les règnes de Jacques II et de Guillaume III.

Peut-on seulement imputer cette évolution à la « personnalité des monarques » (p. 177, 214 et 349) ? Ne fallait-il pas l'articuler plus étroitement aux dynamiques politiques de la période, c'est-à-dire aux différentes phases de conflits ou de collaborations entre la monarchie et le Parlement, pour déterminer jusqu'à quel point leur usage ou leur marginalisation procède d'un choix, d'un calcul ou d'une contrainte ?

Même si ces parlementaires ont joué un rôle important dans la défense des intérêts marchands anglais en Méditerranée et en Baltique ou dans le cadre de certaines négociations ponctuelles, ils ont presque toujours été soigneusement écartés des négociations secrètes avec la France et les Provinces-Unies, dont le monarque se réservait la conduite *via* une diplomatie parallèle ou un dialogue direct avec les souverains étrangers. S. Jettot montre ainsi comment le double jeu de Charles II est en fait permis par le dédoublement de la diplomatie anglaise et comment les concessions faites aux parlementaires par Guillaume III n'hypothèquent en rien sa pratique très régaliennne, voire « absolutiste », de la politique extérieure.

Si le poids des parlementaires dans la diplomatie anglaise n'est donc que relatif, leur investissement au sein du Parlement est, en revanche, significatif. Par sa participation active aux luttes politiques et religieuses, ce groupe a contribué à la polarisation croissante, bien qu'encore balbutiante, du Parlement entre les courants *whig* et *tory*. L'un des grands apports de l'ouvrage est de démontrer que ces engagements partisans ont à la fois renforcé et complexifié les liens traditionnels du clientélisme, sans jamais entamer pour autant la fidélité au roi. Les dépendances plurielles créées par ces obédiences multiples (roi, « protecteurs », électeurs) engendrent cependant des conflits d'intérêts qui expliquent les nombreux incidents diplomatiques dans lesquels ils sont impliqués, mais également les disgrâces politiques dont ils font les frais : sur le plan religieux, l'intransigeance protestante qui anime les communes au lendemain du *Popish Plot* compromet les ménagements diplomatiques qu'exigent les cours catholiques ; sur le plan économique, il leur faut composer avec les intérêts contradictoires qui déchirent les

différents lobbys marchands représentés au sein du Parlement, à une époque où les voies de l'expansion commerciale anglaise demeurent ambiguës.

Leurs talents de négociateur ne se cantonnent donc pas à la stricte sphère diplomatique. Ils se manifestent par le remarquable pragmatisme dont ils font preuve à la fois pour concilier les exigences contraires découlant du service de « plusieurs maîtres » et ménager leurs propres intérêts. Ces derniers sont finement décryptés en fonction des risques encourus et des bénéfices engrangés par le cumul de ces deux fonctions, mais également par le biais des stratégies de promotion de soi, qui vont de la publication de leurs papiers à la publication de leurs mémoires. Ce compromis qu'ils incarnent, ils l'expriment enfin dans les réponses théoriques qu'ils apportent au problème récurrent de l'ingérence parlementaire dans la politique extérieure. C'est un autre grand mérite de S. Jettot que d'avoir exhumé ces écrits dans les deux derniers chapitres, et d'avoir ainsi mis en lumière la radicalité des critiques formulées à l'encontre de ces dysfonctionnements politiques et l'originalité des réformes préconisées pour y remédier.

Par cette approche résolument sociale et décloisonnée de l'histoire politique de l'Angleterre dans la seconde moitié du XVII^e siècle, S. Jettot apporte une contribution importante à la connaissance du milieu parlementaire et de l'appareil diplomatique anglais. Ce faisant, cet ouvrage foisonnant jette un éclairage nouveau sur les luttes institutionnelles et les revirements diplomatiques qui caractérisent le devenir politique mouvementé de la monarchie, de part et d'autre de la Glorieuse Révolution.

VIRGINIE MARTIN

Guillaume Gaudin

Penser et gouverner le Nouveau Monde au XVII^e siècle. L'empire de papier de Juan D'Éz de La Calle, commis du Conseil des Indes
Paris, L'Harmattan, 2013, 384 p.

Siégeant à Madrid, le Conseil des Indes a régné sur les vice-royautés de Nouvelle-

Espagne et du Pérou, c'est-à-dire des Caraïbes aux Philippines, pendant les trois siècles de l'époque moderne. Mais un tel ressort d'autorité est-il crédible à cette époque ? Les recherches doctorales de Guillaume Gaudin avaient choisi un « personnage secondaire de l'histoire », Juan Díez de La Calle, commis du secrétariat de la Nouvelle-Espagne du Conseil des Indes de 1624 à 1662, pour tenter d'explorer de l'intérieur la machine administrative qui cherchait à unir les deux continents. L'ouvrage qu'il en a tiré poursuit ce pari et rejoint une tradition historiographique qui a déjà fréquemment porté ses fruits, depuis le Menocchio de Carlo Ginzburg et le cardinal Gabriele Paleotti de Paolo Prodi. La petite histoire, celle d'un *infra-letrado* (selon l'expression de Jean-Marc Pelorson) qui réussit à se hisser jusqu'au plus haut poste que son statut social lui permettait d'atteindre, éclaire la grande histoire du fonctionnement interne d'un monstre administratif, qui mélangeait autorités civile et ecclésiastique afin de soulager le roi dans son labeur de nomination et de redistribution du pouvoir à l'échelle d'un continent entier, le Nouveau Monde.

Cet ouvrage vient à sa manière, c'est-à-dire sans le prétendre mais en y parvenant irrésistiblement, combler un considérable manque historiographique concernant le Conseil des Indes, institution de 1524 qui n'a pas été abordée de front quasiment depuis Ernesto Schäfer¹. L'historiographie castillane ne s'y risquait que par le biais de l'histoire du droit indien (José María Ots Capdequí, Juan Manzano Manzano, Francisco Cantelar Rodríguez), ou de l'histoire de la polysynodie mise en place par les Habsbourg (Gildas Bernard, Alfonso García-Gallo, Feliciano Barrios, Manuel Rivero Rodríguez), à l'exception notable de Christian Hermann, qui a analysé le Conseil à travers sa gestion du patronage ecclésiastique des Indes, et de Carlos Alberto González Sánchez, qui s'est intéressé aux liens entre culture écrite et expansion atlantique. En décrivant avec précision « Le labeur quotidien d'un commis du Conseil des Indes » et « L'atelier Díez de La Calle », G. Gaudin revisite en caméra subjective l'ensemble des bureaux dévolus au Conseil dans l'Alcazar de Madrid, sans tomber dans le piège qui consisterait à se limiter à la

liste des fonctionnaires les plus prestigieux : à la porte des bureaux des conseillers se massent les commis, à la porte des bureaux des commis se massent tous ceux qui ont quelque chose à réclamer au Conseil.

Recréer ce petit monde avec acuité est un tour de force archivistique. Le parallèle entre l'auteur et son objet est alors évident, puisque ce qui fait la réputation de Díez de La Calle est son habileté à saisir, ajuster, réduire les montagnes de papier qui arrivent au Conseil, ce que l'on appelle le *manejo de papeles* – et ce qui fait le mérite de l'historien est de s'être confronté lui aussi à ces archives nombreuses et parfois austères, à Séville, Madrid et Mexico, afin de les proposer dans une synthèse révélant tout leur intérêt. Il s'agit donc aussi d'une histoire de l'information dans les sociétés du passé, à une époque où se multiplient les archives mais aussi les distances : avec les moyens de la lettre et de la liste, comment s'informer sur les espaces ultramarins ? Déjà, à l'époque du « roi paperassier » Philippe II, c'était une visite du Conseil des Indes, menée par Juan de Ovando, qui avait révélé au roi la très faible qualité de son information sur ses royaumes des Indes occidentales, alors que venaient d'éclater les premières révoltes péruviennes et qu'avait été découverte la conjuration du marquis del Valle à Mexico. Devenu président du Conseil, Ovando commandait les *Relaciones geográficas*, un extraordinaire vivier d'informations déjà bien étudié par Alain Musset, entre autres. Une soixantaine d'années plus tard, et bien que moins connu qu'Antonio de León Pinelo et surtout que Solórzano Pereira, Díez de La Calle mobilisait un matériel considérable pour dresser à l'attention du roi la liste de tous les titulaires de charge au Nouveau Monde.

Le premier *Memorial informatorio* de 1646 est aussitôt suivi de *Noticias Sacras y Reales* qui étendent le champ d'enregistrement de Díez de La Calle à la Nouvelle-Espagne et au Pérou. Lecteur de Jack Goody et d'Umberto Eco, participant à un programme de recherche sur les écritures grises, G. Gaudin contribue pleinement à la mise en évidence de l'importance considérable des pratiques de l'écrit dans la genèse des administrations et par conséquent des États, entendue ici comme

la genèse d'une pratique impériale. Mais à l'instar de Fernando Bouza, le livre ne sacrifie pas non plus le rôle de l'oralité et des usages dans cette mécanique de papier, ce qui en fait également un ouvrage d'histoire sociale : comment faire carrière dans l'Espagne des Habsbourg quand on n'a ni ascendance ni diplôme, quand on n'est ni noble ni *letrado* ? Díez de La Calle doit beaucoup à son beau-père, « fondateur d'un lignage d'administrateurs » (p. 54), et son beau-frère travaille au secrétariat du Pérou : la mécanique des réseaux sociaux fonctionne au moins autant que celle des papiers pour promouvoir une carrière au plus haut de ce que pouvait attendre le natif de Condado, près de Burgos.

Enfin, c'est aussi un ouvrage américaniste. La troisième partie, « L'espace américain vu depuis Madrid », développe une géographie de la liste qui s'évertue à inventorier le Nouveau Monde, non seulement pour l'information du roi et la mise en œuvre d'une pratique impériale, mais aussi pour faire rentrer ces nouvelles terres dans un espace sacré, celui du christianisme romain qui se veut universel et dont la Monarchie catholique, caduque après la révolte du Portugal en 1640, se voulait la cheville ouvrière. Les mémoires de Díez de La Calle rejoignent alors, grâce au travail de G. Gaudin, d'autres pièces qui témoignent de la synchronisation du monde lors de la première modernité – on pense au *Repertorio de los tiempos* d'Heinrich Martin ou à la *Logica mexicana* d'Antonio Rubio, deux ouvrages produits à Mexico mais de portée et/ou d'usage planétaire, et étudiés par Serge Gruzinski. Sans pour autant atteindre la clarté et l'ordonnement de ceux qui ont véritablement réussi à capter la description du monde dans un système cohérent au XVII^e siècle, reconnaissant continuellement les limites de Díez de La Calle et citant René Descartes en conclusion, l'ouvrage ne cherche jamais à outrer l'exceptionnalité ni la représentativité de son objet d'étude. Mais il aura réussi à transformer une montagne de papiers en la biographie d'un homme inconnu et d'une institution mal connue, enfin replacés dans le cadre d'une histoire globale.

1 - Ernesto SCHÄFER, *El Consejo real y supremo de las Indias, su historia, organización y labor administrativa hasta la terminación de la Casa de Austria*, vol. 1, *Historia y organización del Consejo y de la Casa de la Contratación de las Indias*, vol. 2, *La labor del Consejo de Indias en la administración colonial*, Séville, M. Carmona, 1935-1947.

Pablo Ortemberg

Rituels du pouvoir à Lima. De la Monarchie à la République (1735-1828)

Paris, Éditions de l'EHESS, 2012, 265 p.

Les souverains espagnols n'ayant jamais fait le voyage des Indes occidentales, l'arrivée de leur représentant, le vice-roi, était essentielle pour affirmer leur autorité sur leurs territoires américains et donner l'occasion à leurs sujets d'outre-mer d'exprimer leur lien de fidélité. Dans un premier chapitre, Pablo Ortemberg étudie les étapes et le rituel de ces entrées vice-royales dans la vice-royauté du Pérou et sa capitale, Lima, la Cité des Rois. L'analyse de ce qui est proposé comme modèle pour la suite de l'ouvrage est particulièrement fine et l'auteur en dégage toute la symbolique.

Dans un deuxième chapitre, P. Ortemberg s'attache aux cérémonies organisées à l'occasion de l'accession au trône des différents souverains de la dynastie des Bourbons, de l'éphémère Louis I^{er} (1724) au tout aussi fugace Ferdinand VII (1808). Par une étude attentive des descriptions que des témoins nous ont laissées de ces festivités civiles et religieuses, l'auteur y décèle l'écho de la conjoncture. Le paysage de ruines dans lequel se déroule la proclamation de Ferdinand VI, en 1747, Lima ayant été en grande partie détruite l'année précédente par un violent tremblement de terre, est l'occasion de manifester les besoins de la ville et de l'audience ; la présence accrue des militaires dans les défilés de 1759 (accession au trône de Charles III), au cœur de la guerre de Sept Ans, exprime la mobilisation des sujets américains à l'effort de l'empire ; le souvenir de la révolte de Túpac Amaru (1780-1781), avec les craintes que celle-ci avait fait naître chez les Créoles, se traduit, lors de la proclamation de Charles IV en 1788, par l'absence de toute référence aux Incas, présente habituellement lors du défilé des autori-

tés indiennes du Cercado de Lima ; la critique du *visitador* Areche, lors du discours de réception du nouveau vice-roi Jáuregui en 1781 prononcé à l'université de San Marcos par José Baquijano y Carrillo, protecteur des Naturels auprès de l'Audience (le tribunal d'appel), a suscité une controverse. Le rituel de ces proclamations n'est donc pas totalement figé ; sous son caractère en apparence immuable, on trouve l'innovation, « dans cette construction, il y a toujours une tension entre le modèle et l'événement » (p. 79). Et dans la place respectueuse des corps, il y a la trace de la modification des équilibres institutionnels pendant la monarchie des Bourbons, avec les réformes que ceux-ci ont impulsées : le déclin du *cabildo* (l'échevinage) au profit de l'Audience, celui des ordres religieux au profit des militaires, l'affirmation des entrepreneurs miniers et des marchands du Consulat aux dépens des propriétaires fonciers. L'auteur s'attache aussi à la « fête baroque », décrivant dans le détail les festivités auxquelles les entrées vice-royales et les proclamations royales donnent lieu : défilés et processions (avec l'analyse de leurs parcours), corridas, jeux de canne, feux d'artifice, représentations théâtrales et concours de poésie. C'est l'occasion pour lui de présenter la participation populaire (la plèbe), s'attardant sur celle des Indiens (avec ou sans références incaïques) et des femmes, mais notant l'absence institutionnelle des Noirs, pourtant majoritaires dans la population liménienne au XVIII^e siècle.

P. Ortemberg poursuit l'enquête sur le cérémonial des fêtes civiques au moment de la crise de la monarchie puis des guerres d'indépendance, lors de l'émancipation et après la proclamation de l'Indépendance. Il fait observer d'abord la malléabilité du rituel. Conçu pour exalter l'absolutisme royal, il s'adapte à l'expérience de monarchie constitutionnelle, après la crise ouverte par l'abdication de Ferdinand VII en 1808 et inaugurée avec les cortès de Cadix en 1810. Il se charge de nouvelles valeurs, nationales et patriotes, et le caractère guerrier des manifestations civiques s'accroît, avec la place croissante prise par les milices dans les défilés. Mais la tension monte entre Lima, où résident le vice-roi et la cour, fidèle au souverain, et les juntes

révolutionnaires provinciales qui proclament leur émancipation à partir de 1810. C'est bientôt la guerre entre loyalistes (« régalistes ») et insurgés (patriotes), qui n'épouse qu'en partie l'opposition entre péninsulaires et Créoles. Ce conflit de souveraineté s'exacerbe avec l'abrogation en 1814 de la constitution de Cadix (promulguée en 1812) par Ferdinand VII, remonté sur le trône. Il débouche sur la proclamation des indépendances ; celle du Pérou interviendra en 1821. Par une description minutieuse des actes civiques qui accompagnent chacune des péripéties de la complexe chronologie politique, l'auteur analyse ensuite la « refondation symbolique », avec la création d'emblèmes patriotiques (enseignes, pennons, drapeaux et étendards). De longs développements sont consacrés à l'ordre du Soleil, qui devait se substituer à celui de Charles III et correspondait au projet aristocratique et monarchique de San Martín, où l'astre diurne absolutiste se doublait d'une forte connotation inca ; au blason du Pérou, où sont présentes la faune et la flore péruviennes ; à la constitution d'un panthéon pour honorer les Pères de la patrie, où trouvèrent place quelques héroïnes ; au nouveau calendrier des fêtes civiles, mais aussi religieuses, avec la promotion de Santa Rosa, sainte péruvienne, et de Notre-Dame de la Merci, aux dépens de celle du Rosaire, vénérée par les royalistes.

P. Ortemberg s'attarde enfin sur les deux figures emblématiques de José de San Martín et de Simón Bolívar. Le premier, général de l'armée des Andes et libérateur du Chili et du Pérou, dont il fut l'éphémère Protecteur entre août 1821 et septembre 1822 ; le second, « le » *Libertador*, qui fut proclamé « Dictador Supremo del Perú » en février 1824, puis élu président de la République par l'assemblée du Congrès, magistrature qu'il exerça jusqu'en 1827, et considéré comme le Père du Pérou dans le cadre de la Grande Colombie. Le dernier chapitre fournit une analyse passionnante du rituel bolivarien, puis de la « dé-bolivarisation » des manifestations par trop criantes de ce que l'on appellerait volontiers un « culte de la personnalité ».

Ainsi, alors que l'on pourrait penser que l'Indépendance et la République furent l'occasion d'inventer de nouveaux rituels politiques,

P. Ortemberg montre la permanence du modèle monarchique ou, plus exactement, comment celui-ci a servi de moule dans lequel s'est coulée la symbolique républicaine. L'auteur insiste sur la prégnance de ce modèle, à l'orée de l'ère nouvelle, tout comme il soulignait, pour la période monarchique, sa malléabilité. Il peut alors brillamment conclure son ouvrage, démonstration en ayant été faite : « L'histoire du rituel politique peut avant tout se lire comme une histoire d'immobilismes trompeurs » (p. 260). Les rituels du pouvoir, étudiés au cours d'un siècle d'histoire péruvienne, avec ses mouvementées décennies fondatrices du début du XIX^e siècle, sont saisis, de manière fort suggestive, selon les logiques de transformation structurale et historique, pour reprendre l'expression de Nathan Wachtel, qui signe l'avant-propos de l'ouvrage.

JACQUES POLONI-SIMARD

Thomas Biskup

*Friedrichs Grösse. Inszenierungen des
Preussenkönigs in Fest und Zeremoniell
1740-1815*

Francfort-sur-le-Main/New York, Campus
Verlag, 2012, 316 p.

Comment Frédéric II de Prusse entra-t-il dans l'histoire en tant que « Frédéric le Grand » ? Dans ce livre stimulant, Thomas Biskup montre comment le roi de Prusse chercha constamment à conquérir rang et gloire, et utilisa à cette fin, de façon précise et concertée, un cérémonial de cour. Construite, fragile, négociée et disputée de son vivant, l'image de Frédéric II connut une étonnante survie après sa mort en 1786, nourrie d'appropriations, de rejets et de transferts, jusqu'à la fin des guerres napoléoniennes à l'issue desquelles la Prusse se rebâtit sur d'autres ressorts.

T. Biskup bouscule ainsi deux traditions historiographiques. La première a trait à l'objet lui-même. Jusqu'à présent, les historiens s'accordaient à voir en Frédéric II, d'une part, un « roi-connétable » spartiate à la tête de ses armées et vêtu d'un simple uniforme militaire, d'autre part, le « roi-philosophe » qui fit bâtir sa résidence de Sans-Souci non comme

un château de représentation mais comme une succession de salons où il invita les savants les plus renommés de son temps ; connétable ou philosophe, Frédéric II, qui ne se fit guère portraiturer, passait pour être hostile à toute forme d'apparat. Même s'il n'en partage ni la perspective téléologique ni l'idéologie, ce jugement rappelle l'historiographie prussienne des XIX^e et XX^e siècles, qui fit de Frédéric II le père fondateur d'une Prusse moderne et puissante, et l'initiateur du mouvement d'unification « petite-allemande ». Délaissée après la Seconde Guerre mondiale, l'histoire de la Prusse de la seconde moitié du XVIII^e siècle a fait l'objet de relativement peu de travaux jusqu'à ces dernières années.

La seconde ligne historiographique concerne le thème du cérémonial de cour, inséré dans une histoire culturelle du politique. En Allemagne, l'intense discussion soulevée par les travaux de Jürgen Habermas – sa distinction entre une « sphère publique représentative » passive aux XVII^e et XVIII^e siècles et une « sphère publique bourgeoise » dans la première moitié du XIX^e siècle – a suscité en réaction maintes études sur les formes de sociabilité apparues avant 1789/1800 et nourri la stylisation d'un XVIII^e siècle par essence « critique », en particulier face aux structures et hiérarchies sociales. Au-delà, c'est la notion même d'absolutisme (*Absolutismus*) qui se trouve mise en question. Lorsque Wilhelm Roscher, au milieu du XIX^e siècle, la définit, il en différençia en effet trois formes : le type confessionnel incarné par Philippe II d'Espagne, le type aulique personifié par Louis XIV, enfin le type éclairé symbolisé par Frédéric II de Prusse, à qui il prêtait une forte aversion envers l'étiquette et les questions de rang et de protocole.

Enfin, face au courant général qui voit dans les années postérieures à 1750 le moment d'un déclin des cours et d'une désacralisation généralisée, préludes à la Révolution française, T. Biskup rappelle – avec David Cannadine, Eric Hobsbawm, Linda Colley entre autres – la survie de la monarchie, forme de gouvernement dominante jusqu'à la Première Guerre mondiale en Europe, et sonde les acteurs et les facteurs qui participèrent du cérémonial. Son étude du rang de Frédéric II dans la société des princes, de sa place dans l'histoire et des

relations entre le monarque et l'État, procède en cinq chapitres organisés de façon à la fois chronologique et thématique.

Le premier chapitre souligne l'importance accordée au faste de cour dès l'acquisition de la dignité royale par les Hohenzollern en 1701, mais le dilemme, dans cet État de tourbières et de sable, est posé par les dépenses militaires. Il montre comment Frédéric II utilisa d'emblée le cérémonial pour s'imposer vis-à-vis de princes de rang moindre et diffuser sa « réputation ».

Le chapitre II éclaire les affirmations dépréciatives de Frédéric II sur la vanité de la magnificence dans la rhétorique de l'ironie des conversations et salons et démontre son soin de la mise en scène, y compris dynastique, d'après l'exemple du carrousel de 1750 organisé pour la visite de sa sœur Wilhelmine de Brandebourg-Bayreuth et la réunion de toute sa famille à Berlin. Au lendemain de la conquête de la Silésie et de la guerre de Succession d'Autriche, il importait pour ce roi sans descendance d'affirmer sa dynastie, notamment face aux concurrents allemands, tel George II, roi de Grande-Bretagne et prince-électeur de Hanovre. Tandis que le déroulement du spectacle fut en grande partie emprunté au carrousel des cinq nations versaillais de 1662, Voltaire fit paraître à Berlin, en 1751, son *Siècle de Louis XIV*, qui prêtait à Frédéric II un rôle historique et culturel supérieur à celui de Louis XIV, et Frédéric II ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg* (corrigés, voire rédigés, par Voltaire).

Le chapitre III examine la fragilité de cet édifice. Sans cesse, la moralité de la personne de Frédéric II fut attaquée de son vivant. L'homosexualité qui lui fut imputée (jusqu'à nos jours) jetait un discrédit sur les fondements moraux de la Prusse. À la fin de son règne toutefois, des patriotes et des *Aufklärer* stylisèrent une vie mise au service de l'État, toute de renoncements.

Le chapitre IV s'attache à l'« esprit de la grandeur » autour de la guerre de Sept Ans. Si ce conflit, durant lequel Frédéric II fut à plusieurs reprises proche de la débâcle, favorisa la diffusion du thème du sacrifice pour la patrie et une vague patriotique sur lesquels s'appuya le culte du roi après 1786, il souligna

aussi le hiatus entre le succès militaire et les maigres ressources économiques et démographiques du pays. De son vivant, maints contemporains se demandèrent ce que la Prusse deviendrait après la mort d'un souverain qui liait tant le rang de son pays à sa propre personne. L'enterrement de Frédéric II en 1786 fut l'un des plus grands événements médiatiques du XVIII^e siècle. Toutefois, tandis que Frédéric-Guillaume II ne respectait pas les dispositions testamentaires de son oncle – l'enterrement de Frédéric II ne fut pas « philosophique » mais dynastique et confessionnel – et cherchait à intégrer son prédécesseur dans la continuité familiale, les critiques de son règne, de plus en plus répressif, mirent en avant la singularité de Frédéric II et en firent une figure protectrice de la Prusse et de certaines valeurs.

Le dernier chapitre sonde les bouleversements des guerres napoléoniennes. Après l'effondrement de la Prusse suite aux défaites d'Iéna et d'Auerstedt en 1806, c'est Napoléon, en quête de légitimité monarchique, qui chercha à s'approprier la « grandeur » de Frédéric II. Les fêtes célébrées alors ne mirent pas en scène une vengeance, mais une passation, un relais de puissance. Parmi la séquence d'actes cérémoniels de Potsdam à Paris, le plus important fut le transfert d'un poignard ayant appartenu à Frédéric II vers les Invalides, à la Pentecôte 1807, où il devait être placé au centre d'un monument aux victoires de Napoléon, tandis que celui-ci était célébré comme le successeur de Charlemagne et de Frédéric II. Le rôle d'ange gardien de la Prusse fut un temps reporté sur la reine Louise (épouse de Frédéric-Guillaume III), puis la figure de Frédéric entama une nouvelle carrière dans les années 1830-1840.

Servie par un style dense et précis, appuyée sur des dépouillements exhaustifs de fonds d'archives et d'imprimés, cette étude jette une lumière nouvelle sur la Prusse de Frédéric II, sur l'historiographie de la fin du XVIII^e siècle et sur les transferts franco-allemands. On lui souhaite une ample réception, notamment en France.

Stefan Winter

The Shiites of Lebanon Under Ottoman Rule, 1516-1788

Cambridge, Cambridge University Press, 2010, XII-204 p.

Cet ouvrage, à l'origine une thèse soutenue en 2002, constitue une importante contribution à l'histoire du Liban et de la domination ottomane dans ce pays. Il représente un effort méritoire pour élucider l'histoire complexe et sujette aux reconstructions *a posteriori* des siècles relativement obscurs allant de la conquête ottomane en 1516 à la veille de l'expédition d'Égypte de Napoléon Bonaparte, ouvrant une ère nouvelle pour le Moyen-Orient. L'auteur, à la fois arabisant et ottomaniste, autant que remarquable polyglotte, élargit considérablement la documentation traditionnelle, le plus souvent réduite à des chroniques issues des différentes communautés et façonnées en vue de leurs intérêts et objectifs respectifs, pour recourir à la large panoplie de toutes les sources existantes, à commencer par la documentation ottomane centrale (les commandements de la Porte, les registres financiers) ou locale (les registres des cadis de Tripoli et de Sidon), sans omettre les dépêches des vice-consuls français de Tripoli, capitales pour le XVIII^e siècle. Il aboutit ainsi à deux grands paradoxes, tant sur l'attitude des Ottomans à l'égard des chiïtes que sur la place des chiïtes dans la genèse historique du Liban.

Une introduction substantielle fait le point sur la question généralement trop simplifiée des rapports entre autorités ottomanes et populations chiïtes ou chiïtisantes : du fait que les sultans du XVI^e siècle se sont bel et bien imposés comme les champions intransigeants du sunnisme contre ceux qu'ils ne désignaient d'ailleurs pas comme chiïtes mais comme *Kizilbaches* (« têtes rouges ») ou comme *rafizî* (« hérétiques »), qu'ils ont combattus et persécutés sans merci, on en a conclu à un antagonisme total. À cela Stefan Winter, d'une part, oppose que ces persécutions n'auraient eu qu'un temps et auraient été liées à un contexte politique précis, à la fois celui de la lutte contre l'Iran et de l'établissement de l'État ottoman centralisé. S'il observe avec raison qu'il n'y a plus trace de persécutions dans les documents

des *mühimme defteri* après la fin du XVI^e siècle, force est de constater que la question reste mal élucidée et que certains indices interdisent de conclure à leur disparition¹. D'autre part, S. Winter s'interroge à bon droit sur ce qui est effectivement proscrit dans ce qui est reproché aux *Kizilbaches*, pour constater que le caractère chiïte de bien des éléments habituellement associés au chiïsme est ignoré ou dissimulé par les Ottomans (la vénération de 'Ali et de sa famille, le soufisme bektachi, la célébration de l'*ashura*, etc.), ceux-ci étant considérés comme des composantes de l'islam commun. Mais, au-delà de tout ce qu'il identifie comme des expressions du *confessional liberalism* des Ottomans, il souligne ce qui, selon la thèse centrale du livre, répétée à plusieurs reprises, est la principale leçon de l'exemple libanais : l'explication des comportements par les appartenances religieuses n'est pas la bonne grille de lecture. Le religieux est second par rapport au politique. Quand les autorités ottomanes ont besoin de faire entrer les grandes familles chiïtes dans leur jeu, il n'importe pas qu'elles soient chiïtes : ce sont des « highlands feudals » comme les autres. Elles ne seront stigmatisées comme hérétiques que lorsqu'elles sortiront du jeu par leurs abus, leurs exactions, leurs rébellions.

Si le premier paradoxe tient ainsi à cette utilisation et cette promotion par les Ottomans de la composante chiïte dans plusieurs parties du territoire libanais, le second tient à ce que la composante chiïte, tenue pour marginale et même extérieure par une historiographie « libaniste » téléologique, ne retenait que ce qui conduit à l'établissement d'un condominium druzo-maronite, incarnation de la libanité, apparaît au contraire comme centrale dans la phase « moderne » de l'histoire libanaise, par le biais du système ottoman.

Dans tout l'hinterland libanais, dans la montagne comme dans la vallée de la Bekaa, il n'est pas question pour les Ottomans d'établir une administration directe : des fermes fiscales (*mukata'a*) sont constituées, annuellement concédées (*iltizâm*) à des affermataires (*mültezim*, *mukata'act*), représentants de grandes familles locales, assortis de garants (*kefil*). Les concessionnaires, beys ou émirs locaux, sont ainsi principalement des agents fiscaux, mais

l'autorité qui leur est dévolue à cette fin sur un territoire donné peut les conduire à des actions de police et même à un rôle militaire. Ils se taillent ainsi de petites baronnies qui, lorsqu'elles sont cumulées dans une même zone, aboutissent à de véritables émirats, constructions au demeurant toujours disputées et fragiles. Le jeu est éminemment complexe entre les parties prenantes : autorités ottomanes (le cas échéant en rivalité), lignées locales de confessions, voire d'ethnies diverses dans une société segmentée à l'extrême, éléments étrangers, comme ces diplomates et marchands français des ports de la côte dont l'influence s'affirme. Les différents acteurs s'opposent dans des luttes inexpiables (éventuellement intestines) et contractent des alliances volatiles. Les configurations les plus improbables deviennent possibles. Chiïtes et Maronites, par exemple, sont traditionnellement présentés comme incompatibles, or les premiers, qui sont cités comme une sorte de malédiction des seconds, pourront apparaître au contraire, dans certaines combinaisons locales, comme leurs alliés et protecteurs. Le régime qui en résulte n'est pas exempt de soubresauts et la violence, sous toutes ses formes et à tous les degrés, en est souvent la résultante.

Ce sont les difficultés rencontrées avec les plus importantes familles locales, notamment les Ma'nides druzes qui leur donnent du fil à retordre dès la conquête, qui vont conduire les Ottomans à s'appuyer sur des factions tribales moins puissantes (du moins aussi longtemps qu'elles restent en position secondaire), à protéger les plus faibles contre les plus forts. C'est ainsi qu'ils vont privilégier des chefs tribaux chiïtes, allant jusqu'à les coopter dans leur système administratif et même militaire, en faisant abstraction aussi longtemps qu'il le faut de leur chiïsme.

Les destinées de deux grandes lignées sont ainsi au cœur de l'ouvrage. Les Harfushides étaient déjà bien établis dans la Bekaa dès l'aube de la période ottomane, mais c'est au cours du XVII^e siècle que ces notables chiïtes de Baalbek domineront la région, d'ailleurs non sans des hauts et des bas, devenant même à certains moments *sancakbey* de Homs. À partir de la fin du siècle, les Ottomans donneront

aux Harfush le titre de *voivoda* de Baalbek ou de la Bekaa. L'auteur, qui s'interroge sur cette requalification, cite les différentes acceptions de ce terme d'origine slave dans le cadre ottoman, en ne retenant cependant que des usages militaires et en omettant qu'un des sens les plus courants du terme, très attesté dès le XVI^e siècle, est celui de percepteur des droits d'un *hâss* – unité fiscale détenue par un haut dignitaire –, or c'est bien comme percepteurs que les Harfushides de la Bekaa sont considérés par la Porte.

Au Mont-Liban, une autre lignée chiïte, les Hamadas, des pasteurs semi-nomades à transhumance saisonnière, ne sont pas, eux non plus, des nouveaux venus : ils étaient déjà présents dans l'hinterland de Tripoli dès la période médiévale. Mais c'est au XVII^e siècle qu'ils feront leur fortune en multipliant les fermes fiscales dans les districts de Jubayl et de Futuh et d'autres parties du Mont-Liban, peuplées de Maronites. Ils connaissent leur apogée dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

Une troisième zone du pays est également prise en considération puisqu'elle est le berceau de la plus ancienne communauté chiïte du Liban, illustrée depuis le Moyen Âge par des grands docteurs duodécimains, le Jabal 'Amil, dans le Sud-Liban, au sud-est de Sidon. On ne trouve pas ici de lignées aussi importantes que les deux précédemment citées. Néanmoins plusieurs familles chiïtes s'y investissent également, à une échelle plus modeste, dans l'affermage des ressources fiscales. La principale, les 'Ali al-Saghir, contrôle par le biais de ses *mukata 'a*, quatre cantons au sud de la rivière Litani, connus collectivement comme le Bilad Bishara, pendant la plus grande partie des XVII^e et XVIII^e siècles.

La crise globale essuyée par l'Empire ottoman dans son ensemble dans les dernières années du XVII^e siècle, en liaison avec ses graves revers militaires sur le front européen, amène la Porte à réorienter sa politique libanaise et plus largement syrienne, pour reprendre en mains une situation devenue très chaotique : dans ce cadre, une grande campagne punitive est menée en 1693-1694 contre les Hamadas. La Porte s'en remet désormais, dans une dynamique de décentralisation aussi contrôlée que possible, à de grands notables locaux (des

a'yan), comme les 'Azm de Damas ou, pour ce qui concerne le Liban, aux émirs Shihabi, pour assurer l'ordre et les rentrées fiscales. Cela ne signifie pas que les Harfush ou les Hamadas soient entièrement évincés : s'ils continuent à obtenir des fermes fiscales, ce n'est plus désormais de manière autonome ; il leur faut la protection des Shihabis et leur garantie. Cette situation préfigure leur élimination définitive à la fin du siècle, à la suite d'un consensus entre les autorités ottomanes et les Shibahis décidés à en finir une fois pour toutes avec leur indiscipline et leurs violences.

S. Winter a fait œuvre à la fois solide et novatrice, sans se priver de ferrailler avec l'historiographie « libaniste » officielle. Il a reconstitué avec beaucoup de science et de finesse la mosaïque de ces micro-chroniques qui constituent l'histoire de ces siècles obscurs du Liban. Reconnaissons cependant que la lecture n'en est pas toujours aisée. Dense dans ses propos et concis dans son expression, l'auteur fait parfois de ces qualités généralement louables un obstacle supplémentaire quand il les applique à une matière aussi complexe.

GILLES VEINSTEIN †

1 - Andreas TIETZE, « A Document on the Persecution of Sectarrians in Early Seventeenth Century Istanbul », in A. POPOVIC et G. VEINSTEIN (éd.), *Bektachiyya. Études sur l'ordre mystique des Bektachis et les groupes relevant de Hadji Bektach*, Istanbul, Isis, 1995, p. 165-170.

M'hamed Oualdi

Esclaves et maîtres. Les mamelouks des beys de Tunis du XVII^e siècle aux années 1880
Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, 499 p.

L'histoire des captifs chrétiens en terre d'Islam a souvent servi à entretenir l'idée d'un affrontement permanent entre les deux rives de la Méditerranée. En effet, ces hommes et ces femmes, capturés par les corsaires maghrébins du XVI^e au XIX^e siècle, ont fait la délectation des partisans du choc des civilisations, tant d'hier que d'aujourd'hui. L'accent mis sur la « traite des Blancs », selon l'expression mise au goût du jour par l'islamophobie savante, a

occulté bien des aspects de ce phénomène, en particulier le caractère réciproque des captures et du commerce des captifs, ainsi que les processus d'intégration de ces prisonniers dans les sociétés locales, en Islam comme en Chrétienté.

À la lumière de l'histoire des mamelouks des beys de Tunis, c'est de l'intégration sociale et politique des captifs que traite l'ouvrage de M'hamed Oualdi. À la différence d'une longue tradition historiographique qui privilégie l'espace méditerranéen et les sources consulaires européennes, ce livre étudie les serviteurs du bey *in situ*, grâce aux archives tunisiennes, en les inscrivant dans la dynamique complexe des relations politiques à l'intérieur et à l'extérieur du sérail. Il démontre ainsi, contre les idées reçues, que l'histoire des sociétés maghrébines peut être écrite à partir des sources locales, que celles-ci sont abondantes et d'une grande richesse pour qui sait les lire et les interroger.

La pierre angulaire de l'ouvrage consiste à desserrer l'étau interprétatif dans lequel ont été enfermés les mamelouks, en montrant qu'aucune des figures-types qui leur sont traditionnellement associées (esclave, chrétien renégat, Turc) n'épuise la diversité des cas individuels. Ainsi, la variété des rangs et des statuts, des positions très modestes aux plus hautes fonctions de l'État, mais aussi la diversité des origines, des Caucasiens aux Tunisois autochtones, relativisent fortement l'image attendue du mamelouk comme esclave chrétien. Ce qui définit le mamelouk est donc moins sa provenance extérieure que le brouillage des origines, afin de permettre une refondation de la parenté non plus sur la base du sang, mais par la relation de fidélité et de protection qui unit le maître et son serviteur. Quant au statut servile, il n'est qu'une forme particulièrement exacerbée d'expression de la dépendance des serviteurs à l'égard de leur maître, les privations engendrées par cette dépendance étant la condition et la promesse d'une ascension sociale rapide. Ainsi, avec M. Oualdi, l'histoire des mamelouks trouve son contexte approprié non plus dans une histoire des traites ou de la captivité en Méditerranée, mais bien dans l'histoire sociale et politique du beylicat de Tunis.

L'ouvrage s'organise autour d'un diptyque dont le premier volet propose une relecture de l'évolution du pouvoir beylical entre le XVII^e et le milieu du XIX^e siècle, à partir des moments d'essor et de repli du corps des mamelouks. L'enjeu n'est pas mince puisque l'auteur s'attaque à un lieu commun de l'historiographie coloniale et postcoloniale de la Tunisie, qui veut que la présence des mamelouks ait empêché la participation des autochtones au pouvoir politique, ce qui aurait privé les institutions étatiques d'une forte assise sociale. Ainsi, la rivalité entre les groupes ethniques, l'opposition entre l'étranger et l'autochtone, entretenues par le pouvoir beylical, auraient tenu lieu de dynamique fondamentale de l'histoire tunisienne. Or M. Oualdi conteste cette interprétation, en particulier la position d'extériorité assignée aux mamelouks et sur laquelle repose le récit de l'échec de l'État moderne en Tunisie. À travers une analyse minutieuse des pratiques politiques, l'auteur s'attache à souligner la diversité des rôles joués par les mamelouks dans l'entourage des beys. Dans le sérail, les mamelouks sont mobilisés en tant que substituts de la parenté de sang pour permettre l'affirmation du pouvoir beylical en dépit des rivalités dynastiques, alors qu'à l'extérieur du sérail ces serviteurs agissent en tant qu'intermédiaires structurant des alliances et des réseaux de pouvoir entre le bey et les sociétés locales. Aussi l'auteur s'attache-t-il à déconstruire les oppositions simplistes entre groupes ethniques, à brouiller les lignes entre les catégories de serviteurs, pour proposer une autre lecture de l'évolution du pouvoir beylical, qui tranche avec les clichés du despotisme oriental, puisqu'elle met en lumière l'entrelacs subtil de liens tissés, grâce aux mamelouks, entre État et société.

Le second volet du diptyque embrasse le temps des réformes ottomanes des années 1830 et 1850 qui, bien avant l'instauration du protectorat français, ont sapé les bases matérielles et symboliques sur lesquelles reposait le service des mamelouks. Ces réformes surviennent dans un contexte difficile puisque la diminution progressive des traites serviles a asséché un des foyers de recrutement du corps. De plus, la protection consulaire sur les ressortissants étrangers s'étend désormais jusqu'aux

portes du sérail, ce qui affaiblit la dépendance exclusive des mamelouks à l'égard de leur maître et incite ce dernier à recourir aux enfants du pays. L'augmentation des circulations en Méditerranée a elle aussi brouillé les fidélités puisque, par des séjours plus longs et plus fréquents, les mamelouks nouent d'autres liens en Europe, à Istanbul, ou dans leurs lieux d'origine. Les réformes ottomanes de l'armée et de l'administration ont donc accentué un délitement déjà avancé de la condition mamelouke. C'est ainsi que le foisonnement réglementaire et les nouvelles logiques bureaucratiques ont promu une conception dépersonnalisée du service princier, dominée par la figure du fonctionnaire, rendant par la même occasion obsolette une légitimité basée sur le lien personnel, l'affection et l'abandon de soi. Paradoxalement, de nombreux mamelouks ont participé à l'application de ces réformes, même si, par adaptations successives aux nouveaux critères du service, ils ont fini par perdre leur spécificité et par se diluer dans un ensemble indifférencié de serviteurs de l'État.

Le tour de force de cet ouvrage est d'avoir inscrit l'étude des mamelouks dans la densité des contextes locaux grâce à une exploitation remarquable des archives tunisiennes. L'auteur rappelle ainsi que, vues depuis Tunis, Rome et Istanbul sont équidistantes, ce qui justifie de tenir à égale distance l'historiographie des captifs en Méditerranée et l'histoire comparée des traites serviles en terres d'Islam. Cette relégation au second plan de l'origine et du statut était la condition pour secouer les préjugés culturalistes et voir surgir le politique là où on ne pensait trouver que des structures. Les mamelouks du bey de Tunis, malgré leur condition servile, malgré l'origine chrétienne de nombre d'entre eux, ne se différencient pas en substance de ce qu'on appelle sous d'autres latitudes les grands commis de l'État, et leur condition doit donc s'inscrire dans le long continuum des formes de dépendance engendrées par le service et l'exercice délégué du pouvoir.

Grâce à M. Oualdi, les mamelouks cessent d'être une catégorie immuable de la philosophie politique occidentale qui, depuis Machiavel, sert à qualifier les régimes despotiques. C'est sans doute pour cela que cet ouvrage interpelle

bien au-delà du cercle des spécialistes du Maghreb. En historicisant la condition mamlouke, l'auteur renvoie au rang d'artefact de la pensée la figure de l'esclave soldat islamisé. Celle-ci constitue pourtant un rouage essentiel du récit de l'État moderne en Europe, dont le succès aurait reposé sur le décalque inversé du mamlouk, à savoir l'autochtone servant par devoir et non par contrainte. L'ouvrage de M. Oualdi invite donc à questionner d'autres figures idéales typiques qui peuplent le récit européen de l'émergence de l'État et dont la consistance sociologique est généralement tenue pour évidente : les « nobles », les « sujets » ou les « citoyens » ne sont-ils pas eux aussi, avant d'être des groupes sociaux, des artefacts de la pensée politique occidentale ? Personne ne pouvait imaginer que c'était à Tunis que le récit de l'État moderne serait ébranlé et, pourtant, il se peut que les secousses ne tardent pas à être ressenties sur les rivages du Vieux Continent.

THOMAS GLESENER

Iain McDaniel

Adam Ferguson in the Scottish Enlightenment: The Roman Past and Europe's Future
Cambridge, Harvard University Press,
2013, 276 p.

Depuis la constitution des Lumières écossaises comme objet de recherche, à la fin des années 1960, les travaux sur le milieu des *moderate literati* se sont multipliés à un rythme vertigineux¹. L'attention s'est portée sur la naissance des sciences sociales, l'économie politique, l'historiographie moderne. Dans ce filon, Adam Ferguson a été principalement étudié comme l'auteur de l'*Essay on the History of Civil Society* (1767) et considéré comme un ardent défenseur des vertus des Anciens, de la milice et du conflit politique, par opposition à David Hume et Adam Smith. La publication de l'ouvrage d'Iain McDaniel ouvre la voie à une nouvelle lecture de cette figure centrale des Lumières écossaises, à travers une étude d'ensemble de son parcours et de ses positions intellectuelles.

Qu'on n'attende cependant pas une biographie : I. McDaniel se fixe un autre objectif qui est d'analyser la contribution de Ferguson aux débats contemporains sur l'histoire de la civilisation et sur le futur de l'Europe moderne. De cette recherche, menée de manière informée et convaincante, émerge un Ferguson critique du progrès, à un moment précis d'incertitudes politiques marqué par l'entrée dans l'âge des révolutions. Contrairement à nombre de ses contemporains, l'Écossais ne voit pas dans la prospérité croissante ou dans l'enrichissement des États européens le signe d'un futur utopique : il y retrouve, au contraire, le spectre de Rome et la parabole de son histoire. Il exprime sa crainte que les démocraties égalitaires ouvrent la voie à la tyrannie, à travers l'alliance avec les factions militaires encouragées par les politiques impériales. Ainsi, I. McDaniel montre que la Rome antique occupe une place centrale dans la réflexion de Ferguson sur l'Europe moderne. La dérive de Rome, depuis la République mixte jusqu'au gouvernement militaire et à la tyrannie, devient un avertissement adressé à l'empire britannique de la seconde moitié du XVIII^e siècle, et plus généralement à toutes les monarchies territoriales européennes ; telle est, du moins, la nouveauté de l'analyse proposée.

En se penchant sur l'*Essay on the History of Civil Society*, l'historiographie a jusqu'à présent mis au second plan, voire totalement ignoré, l'*History of the Progress and Termination of the Roman Republic* (1783). Celle-ci, dont la publication s'est trouvée écrasée entre les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734) de Montesquieu et le *Decline and Fall of the Roman Empire* (1766-1788) d'Edward Gibbon, a été considérée comme un travail traditionnel, peu novateur au plan méthodologique et conservateur au plan politique. Par opposition à l'*Essay*, regardé comme partie intégrante de la nouvelle histoire philosophique des Lumières – celle qui abandonne la chronologie et se désintéresse des rois et héros pour s'occuper des mœurs et des sentiments des peuples, et qui trace leurs progrès de la barbarie à la civilisation –, l'*History* a été lue comme un travail en recul, du fait de sa structure chronologique et du retour à une fonction de l'histoire comme *magistra vitae*.

L'étude d'I. McDaniel fait émerger une analyse différente : non seulement il n'oppose pas les deux ouvrages, mais il invite à lire l'*History* comme le prolongement de l'*Essay*, auquel elle apporte même des réponses sur des questions restées ouvertes. Il montre comment les deux livres partagent une même préoccupation face à la nouvelle expansion impériale de l'Europe : le passé romain devient le prisme à travers lequel analyser les dangers contemporains. Selon la perspective d'I. McDaniel, l'histoire de Rome ouvre la voie à une relecture complète de la pensée politique de Ferguson élaborée dans ses cours universitaires, ses pamphlets, sa correspondance. Par un effet de retour, il porte un regard neuf sur l'*Essay* lui-même.

À partir de Karl Marx qui en faisait l'éloge, l'*Essay* a en effet été lu comme une première dénonciation des conséquences socialement négatives de la division du travail pour les ouvriers des nouvelles manufactures. Dans son analyse, I. McDaniel ne porte pas l'attention sur la condition du travailleur moderne, mais sur les élites et le danger qu'elles encourent, face à la croissante professionnalisation de la politique et de l'armée, de perdre leur rôle de citoyens en armes. C'est surtout à elles que Ferguson pense quand il critique le moderne *age of separations*. Ce qui ressort de cette lecture est avant tout la vision anti-égalitaire de Ferguson, fondée sur l'affirmation d'une solide hiérarchie sociale : l'inégalité, qui émerge historiquement de la formation progressive et de la distinction des rangs, constitue la source de l'ordre politique et se trouve parfaitement en harmonie avec la nature elle-même. En ce sens, l'histoire de la société civile de Ferguson est avant tout une « histoire de la subordination ».

Une telle analyse passe par une réévaluation profonde du rapport de Ferguson avec une autre des figures clés de la critique de la modernité des Lumières, Jean-Jacques Rousseau. Ce dernier constitue une référence permanente pour l'Écossais, qui en reprend à la lettre des passages entiers – I. McDaniel le montre avec précision –, mais en s'en détachant pourtant sur quelques points cruciaux. Comme Hume et Smith, Ferguson dénonce la fiction du contrat social et voit le processus de civilisation

comme un phénomène naturel ; comme eux, il considère la sociabilité, la rationalité et la perfectibilité, ainsi que la position debout et la faculté de parler, comme les attributs naturels de l'humanité. Ce faisant, Ferguson détruit la distinction entre nature et artifice sur laquelle Rousseau avait construit tout son système.

Le livre d'I. McDaniel suit un déroulement à la fois chronologique et thématique, s'ouvrant sur Montesquieu et la question de la « république non libre », et s'achevant sur la Révolution française et l'entreprise napoléonienne, dont Ferguson est encore un témoin et commentateur dans sa correspondance (il meurt en 1816, à l'âge de 93 ans). L'étude montre comment Ferguson fonde sa vision du présent à travers l'analyse historique du passé. Le cas romain dévoile les risques, pour l'empire britannique moderne, de se transformer en une république démocratique qui ouvrirait la voie à un régime politique centralisé, despotique et militaire. Le déclin de la République romaine gît, selon Ferguson, dans la longue série des tentatives désastreuses pour établir un système plus démocratique et égalitaire de gouvernement républicain dans un grand empire et, selon lui, ce sont les réformes de Tibère Gracchus qui inaugurent ce mouvement. Ceci signifie que l'Empire romain n'est pas à penser comme le point de rupture, mais bien comme l'acmé d'une tendance de longue durée au cœur de l'histoire de la république en marche vers la démocratie, l'égalité et le gouvernement populaire. En d'autres termes, la lecture d'I. McDaniel invite à considérer l'*History* comme une étude sur les « origines démocratiques de la domination impériale » (p. 121).

L'auteur est aussi amené à relire Ferguson à l'aune de son opposition à Montesquieu, pour lequel le passé de Rome ne présente aucun intérêt pour la modernité. Là où les *Considerations* brisent le parallèle entre Anciens et Modernes, l'*Esprit des lois* considère comme hautement improbable un retour des modèles d'empire anciens – la monarchie universelle ou le despotisme – dans l'Europe moderne, composée de monarchies de taille moyenne et dominée par le commerce international.

Hume et Smith, ainsi que William Robertson, reprennent le point de vue du philosophe français, en regardant le « doux commerce » comme un vecteur positif de paix, de sociabilité et de sympathie. Selon eux, l'Europe moderne est le résultat d'un tournant historique induit par le commerce.

L'originalité du livre d'I. McDaniel est de montrer comment Ferguson rejette cette logique. Sa théorie de la sociabilité, centrée sur la rivalité et l'antagonisme, sape la confiance de ses contemporains dans la stabilité du système des États commerciaux européens. Il craint qu'un retour des démocraties républicaines dans l'Europe moderne n'engendre une nouvelle ère de militarisme et d'expansionnisme – comme l'essor de l'impérialisme républicain de Napoléon semble le confirmer. Ce que souligne Ferguson, dans la lecture qu'en propose I. McDaniel, est l'hypothèse d'un « scénario cauchemardesque » dans lequel l'Europe serait dominée par des « État-machines riches mais despotiques », dont le futur ressemblerait à celui de la Rome impériale ou, sur un mode alternatif, à la Chine qui, selon Ferguson, combine la division extensive du travail et le système centralisé d'un gouvernement despotique (p. 8). Une distinction des rangs fondée sur le mérite est donc conçue comme une alternative à l'affirmation du principe égalitaire, et suggérée comme la voie de sortie pour une monarchie britannique mixte et comme un antidote face à un dangereux glissement vers la démocratie, que Ferguson finit par associer à la vie politique française des années 1790. On sait grée à I. McDaniel d'avoir relancé, avec rigueur et originalité, l'étude de Ferguson et, bien au-delà, d'avoir enrichi la compréhension du rôle accordé par les Lumières écossaises à l'étude de l'histoire, dans le cadre d'un dialogue serré avec les Lumières françaises et les bouleversements politiques du temps.

SILVIA SEBASTIANI

1 - Richard B. SHER, *Church and University in the Scottish Enlightenment: The Moderate Literati of Edinburgh*, Édinburgh, Edinburgh University Press, 1985.

Léonard Burnand

Les pamphlets contre Necker. Médias

et imaginaire politique au XVIII^e siècle

Paris, Éditions Classiques Garnier, 2009, 409 p.

Jacques Necker a cette particularité d'avoir été l'homme politique le plus populaire de la fin de l'Ancien Régime, mais aussi dont l'action a le plus entretenu la polémique. Entre le milieu des années 1770 et 1789, estime Léonard Burnand, ce ne sont pas moins de 150 pamphlets, parfois très largement diffusés, qui sont imprimés. C'est cette littérature pamphlétaire, objet bien connu de l'historiographie depuis les travaux de Robert Darnton, que cet ouvrage étudie, en insistant sur le contexte politique et économique très chargé des deux dernières décennies de l'Ancien Régime. Sa lecture chronologique des pamphlets constitue, à sa manière, une remarquable histoire de la fin de la monarchie.

Genevois, protestant, riche banquier et volontiers moraliste, la personnalité de Necker a tout pour attirer la haine des auteurs de pamphlets. S'il se fait remarquer dès 1769 quand il prend la défense des actionnaires de la Compagnie française des Indes, c'est avec la guerre des Farines et la question du commerce des grains qu'il fait son entrée dans le groupe restreint des cibles privilégiées des pamphlétaires. Cette polémique, assez classique pour les standards des Lumières, est née de la critique incisive menée par Necker dans sa *Législation sur le commerce des grains* (1775), best-seller au succès remarquable, de la politique menée par Turgot lors de son ministère. Le puissant clan des amis de Turgot (dont le plus virulent est Nicolas de Condorcet) et des physiocrates réagit par une série d'opuscules, dont la violence est à la hauteur de la crainte qu'inspire aux administrateurs et philosophes libéraux l'argumentaire anti-libéral de Necker. C'est cependant à la fin de son premier ministère (1776-1781) que se place la première grande vague pamphlétaire, orchestrée par des financiers dont les intérêts sont menacés par les réformes du banquier Necker (comme la suppression des offices d'intendants des finances en 1777 ou le démembrement de la Ferme générale), qui s'efforce d'inventer un nouveau modèle de financement de l'État, faisant, au dire de

ses détracteurs, la part belle à la banque étrangère. Le fermier général Jacques-Mathieu Augeard, proche de Maurepas, rédige ainsi une *Lettre de M. Turgot à M. N*****, qui rencontre un vif succès malgré son prix élevé. Necker charge un avocat genevois d'écrire une réfutation et, surtout, il organise la chasse aux pamphlets, en rachetant à prix d'or les exemplaires en vente ou en pourchassant les colporteurs.

La parution du *Compte rendu au Roi*, en février 1781, a un impact considérable sur l'opinion publique – 100 000 exemplaires vendus –, et ce court texte devient rapidement, de façon parfois excessive, un symbole de vérité et de transparence sur les secrets de l'État. Les adversaires de Necker, parfois au service de l'aristocratie de cour largement pensionnée, tel le comte d'Artois, multiplient les pamphlets pour dénoncer la fausseté des chiffres et imposer l'idée d'un mensonge et d'une manipulation. De toutes ces brochures aux auteurs souvent anonymes, *Les Commentaires* de Charles Alexandre de Calonne, très lié aux milieux financiers, est la plus percutante et la mieux construite du point de vue rhétorique, mais aussi celle qui bénéficie des meilleurs réseaux de distribution. Tout ce qui touche à Necker et au *Compte rendu* est au cœur d'une intense bataille médiatique, ce qu'a bien compris la Société typographique de Neuchâtel, qui publie dès 1781 une compilation en trois volumes, la *Collection complète de tous les ouvrages pour et contre M. Necker*.

La vague est loin de s'atténuer car, après 1781, le nombre de brochures anti-neckériennes ne cesse d'augmenter. La figure de Necker continue d'exercer une incroyable fascination et de susciter une haine considérable, d'autant que l'opinion très majoritaire espère son rappel au ministère. En 1784, son traité *De l'administration des finances de la France* rencontre encore un succès extraordinaire, surpassant même celui du *Compte rendu* et du *De la législation*, phénomènes éditoriaux qui mériteraient d'ailleurs une réflexion à part entière. L'intense agitation pamphlétaire qui s'ensuit n'empêche pas le rappel de Necker le 25 août 1788. Sa décision du doublement du tiers état conforte son statut de héros national, mais aussi l'hostilité des privilégiés qui peinent,

malgré les nombreuses tentatives pamphlétaïres, à déstabiliser le directeur des Finances.

L'avènement de la Révolution change la donne puisque, de réformateur favorable au mouvement, Necker apparaît aux yeux des députés de l'Assemblée nationale comme suspect d'esprit réactionnaire. Il faut délégitimer l'idole de la nation, ce sera l'œuvre de Jean-Paul Marat, dont Necker, avant Mirabeau et Lafayette, est la première victime. Une autre salve de libelles, dont celui de Jacques-René Hébert n'est pas le moins violent et grossier, critique sa modération et ses choix politiques hésitants, mais aussi sa nationalité, peu mobilisée avant 1789, et contribue à saper une popularité rendue très fragile par le contexte révolutionnaire. Dans un chapitre de conclusion, L. Burnand s'efforce de montrer « que la persistance d'une image négative de Necker, de 1790 à nos jours, est due en grande partie à l'influence néfaste des pamphlets » (p. 310).

Les pamphlets neckériens, comme toute la littérature de ce type, se caractérisent par une grande diversité de genres littéraires mobilisés, de la biographie scandaleuse impliquant Madame Necker jusqu'au traité d'économie politique. L'objectif ne se situe pas dans la performance esthétique mais dans l'efficacité. Il s'agit à la fois de faire mal à l'adversaire et de convaincre un lectorat difficile à cerner, même pour les contemporains. Le pamphlet, surtout ceux mobilisés dans la polémique neckérienne, est avant tout un texte politique dont le contenu et la rhétorique ne peuvent être appréciés que s'ils sont resitués dans un contexte intertextuel, mais aussi dans ce processus compliqué qui voit l'émergence de convictions politiques, individuelles et collectives. C'est ce contexte au sens très large que nous aide à comprendre le riche livre de L. Burnand.

JEAN-YVES GRENIER

Laure Murat

*L'homme qui se prenait pour Napoléon.
Pour une histoire politique de la folie*
Paris, Gallimard, 2011, 382 p.
et 16 p. de pl.

Comme semble l'indiquer le sous-titre de l'ouvrage, l'ambition de Laure Murat est de

rouvrir à nouveaux frais l'étude des relations, denses et complexes, entre, d'un côté, l'histoire d'une folie appréhendée dans ses dimensions les plus diverses (les malades, les médecins, les institutions thérapeutiques et les représentations) et, de l'autre, les crises et tumultes politiques qui scandent l'histoire de France entre la Révolution française et la Commune. L'objectif est louable, d'autant plus qu'il s'appuie sur une réaction salutaire, exprimée par l'auteur en conclusion, contre les dérives politiques et médicales contemporaines qui, de part et d'autre de l'Atlantique, tendent à fragiliser les structures de soins, à remettre en cause les principes humanistes du traitement de l'aliénation et à criminaliser un fou contre qui la stigmatisation s'ajoute à l'exclusion. Dès lors, entreprendre d'interroger l'histoire théorique, sociale et institutionnelle de la folie à la lumière des bouleversements du XIX^e siècle peut permettre, dans la continuité des renouvellements récents proposés par de jeunes chercheurs (Jeanne Mesmin d'Étienne, Laurence Guignard, entre autres), de repenser les effets, toujours spécifiques, des crises politiques sur les formes et les modalités de mises à l'écart, d'exclusion et de stigmatisation de ceux qui sont considérés comme fous.

Plusieurs questions particulièrement stimulantes sont présentées en préambule : « Quel impact les événements historiques ont-ils sur la folie ? Dans quelle mesure et sous quelles formes le politique est-il matière à délire ? Peut-on évaluer le rôle d'une révolution ou d'un changement de régime dans l'évolution du discours de la déraison ? Quelles inquiétudes politiques et sociales les délires portent-ils en eux ? » (p. 13-14). L'enquête propose ainsi de comprendre et de mesurer les effets des crises politiques sur l'esprit des populations, la thèse défendue étant que la folie constitue un véritable phénomène politique, soit qu'elle advienne de la violence des événements, soit qu'elle représente un instrument efficace aux mains des autorités pour réprimer les opposants et les déviants. L'asile tel que l'hôpital de Charenton (Michel Vovelle l'avait montré pour le poète Théodore Desorgues¹) sert ainsi de prison. Choissant de prendre ses distances avec les approches classiques (Michel Foucault n'est quasiment pas cité), voire avec les débats

des années 1980 (en particulier les propositions critiques de Gladys Swain et de Marcel Gauchet pour en rester à l'historiographie française), L. Murat étudie les formes de représentation de la folie et des fous en analysant, de manière croisée, les témoignages des malades et les discours tenus par les autorités politiques, administratives et médicales, s'appuyant particulièrement sur les études de cas réunies par les médecins nosographes du début du XIX^e siècle (Philippe Pinel et Jean-Étienne Esquirol). Une des originalités de la démonstration est de mettre au jour l'articulation, considérée comme rupture et hiatus, entre les itinéraires biographiques individuels et les soubresauts de l'histoire. Certes, la méthode rend compte d'un réel souci de s'en tenir au raz des archives (pour ne pas dire un « goût » des archives qui aurait permis à l'auteur d'introduire au moins une fois une référence à Arlette Farge) et permet indéniablement de proposer au lecteur un récit plaisant, mêlant l'anecdote et le pittoresque (à travers les différents « cas » présentés, l'ouvrage fonctionne comme un musée de la folie), structuré autour d'épisodes et de figures marquantes formant un ensemble dont certains passages font incontestablement écho à des œuvres de fiction romanesque².

Bien écrit, cet ouvrage manque finalement l'objectif qu'il s'était donné, à savoir proposer une réflexion innovante sur une histoire réellement politique de la folie. On peut même se demander si, en choisissant de proposer un livre « grand public », L. Murat n'en vient pas à renforcer les fausses représentations et brouiller davantage les relations entre histoire politique et folie. Cette critique est particulièrement évidente dans les premiers chapitres qui portent précisément sur la période révolutionnaire. S'ils ne sauraient résumer à eux seuls la démonstration, les problèmes qu'ils posent se retrouvent néanmoins dans tout l'ouvrage.

Dans la perspective qui est celle de L. Murat, la Révolution française constitue un terrain d'observation privilégié, la violence des secousses et des transformations politiques devant provoquer des cas singuliers d'aliénation extrême. Or, dans le même temps, les nouveaux principes qui organisent la communauté nationale transforment radicalement la place et le statut du fou : longtemps perçu comme incurable, ce

dernier est, à partir de 1789, désormais considéré comme susceptible d'être soigné et transformé. Le fou acquiert dès lors le statut de sujet historique, son état devient temporaire, susceptible de disparaître au terme du traitement. S'appuyant sur les principes sensualistes des « rapports du physique et du moral », Pinel, médecin à Bicêtre puis à la Salpêtrière, et promoteur du « traitement moral », démontre que les transformations du milieu ou de l'environnement (non seulement naturel mais plus encore politique, institutionnel et culturel) sont censées permettre de rétablir le pouvoir de la raison sur les passions. Dans le contexte des événements révolutionnaires, cette posture médicale place Pinel au rang de législateur, du moins à celui de témoin privilégié des effets des troubles politiques sur les esprits de ses contemporains. Mettant en scène la présence de Pinel à l'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793, L. Murat ne cesse de revenir sur l'idée selon laquelle la Révolution française a fait « perdre la tête » au sens propre comme au sens figuré, l'auteur instituant une corrélation entre la folie et une guillotine omniprésente dans son récit. Les violences révolutionnaires seraient à l'origine d'une aliénation particulière : peur du déclassement ou, plus généralement, de la destruction des catégories traditionnelles de pensée. Or ce qui importe à l'auteur, c'est moins d'analyser finement les transformations du statut politique de l'aliénation ou d'étudier les évolutions épistémologiques, judiciaires ou administratives, que de proposer une grille d'analyse dont la simplicité ne peut que surprendre : la Révolution est, en effet, réduite à une période de violences, ravalée finalement à une Terreur présentée comme « le gouvernement d'exception, la maladie du soupçon, la justice expéditive et le triomphe de la guillotine » (p. 76), une interprétation dont l'efficacité narrative cache mal le simplisme.

S'appuyant, sans jamais les mettre à distance ou les replacer dans le contexte précis des mutations politiques, sur les observations des médecins et les témoignages des malades, l'auteur dresse un tableau caricatural de l'événement révolutionnaire, tableau qui, loin des objectifs du départ, a pour conséquence de diluer les ruptures chronologiques et de faire

disparaître les enjeux des luttes et des inventions politiques qui caractérisent la période. Afin de défendre l'idée que la Révolution doit être considérée comme une vaste scène de spectacles de la violence qui dérange l'esprit des contemporains, L. Murat, à la manière d'un Hippolyte Taine, n'a de cesse de vouloir impressionner son lecteur en recourant aux récits les plus divers, jusqu'aux romans et fictions des écrivains romantiques du début du XIX^e siècle. L'objectif est moins d'interroger l'événement que de mettre en scène les stéréotypes sur lesquels repose encore la légende noire de la Révolution dont l'auteur participe, peut-être de manière involontaire, à la réactualisation. Finalement, L. Murat reprend à son compte les discours tenus par les contemporains, en particulier par les thermidoriens qui ont construit leur légitimité politique sur une dénonciation virulente des violences attribuées à la folie des leaders montagnards et, plus généralement, à la folie d'un peuple dont il s'agissait désormais de tenir la bride.

Ignorant superbement l'histoire politique de la Révolution, en particulier le contexte de l'« invention » de la Terreur et de l'« institution de la Raison » qui caractérise la séquence de la Convention thermidorienne, pourtant tellement important pour rendre compte de la place assignée au discours sur la folie et de la promotion de la figure de l'aliéniste Pinel, L. Murat avance des chiffres de victimes qui varient sans que l'on sache ni pourquoi ni comment, une rhétorique romantique tenant lieu de démonstration (« Transformé en automate, le peuple, passif, muet, emporté par une force aveugle qui le dépasse, reste interdit devant la violence de groupuscules assoiffés de sang, adoués en silence par les gouvernants. L'emballlement de la machine politique provoque un effondrement du sens, lié à la notion de traumatisme, chez les hommes et les femmes sincèrement épris de liberté, qui tombent dans l'inertie et la paralysie », p. 92). Postuler que la folie est inhérente à la Révolution française est une question qui mériterait sans doute d'être posée en comparaison avec d'autres périodes, voire d'autres espaces.

La prise en compte des travaux de Joan Goldstein aurait sans doute permis de mieux interpréter les enjeux politiques qui se jouent,

sous l'Empire, à l'hôpital de Charenton dirigé par l'abbé Coulmiers³. Alors que, derrière les condamnations lancées contre les pièces de Sade et la lutte qui oppose Coulmiers au médecin Royer-Collard, il est possible de voir un épisode majeur de la mise en ordre impériale qui tourne le dos aux idéaux révolutionnaires et républicains, L. Murat invite le lecteur à le lire comme l'illustration de la transition entre un XVIII^e siècle aristocratique et libertin et un XIX^e siècle bureaucratique et bourgeois: « Sade et Coulmiers ont un point commun qui, comme un aimant, les attire et les repousse [...] ces deux hommes du XVIII^e siècle, marqués par les privilèges de la naissance, conservent de l'ancien monde une vision cosmique, interne, nourrie de fantaisie, dans le sens fort du mot, à l'intérieur de deux notions que la Révolution a congédiées: le plaisir et la volupté. Issus de l'âge du libertinage, ils partagent l'insoumission aux conventions, le goût, surtout, du théâtre » (p. 139). Certes, l'intérêt de l'ouvrage est assurément, et au-delà des premiers chapitres consacrés à la Révolution française, de mettre au jour des imaginaires sur lesquels s'est construit le XIX^e siècle: la légende noire d'une Révolution symbolisée par la guillotine, ces fous qui se prennent pour Napoléon et défraient les chroniques... Mais sur les rapports entre la folie et l'exclusion politique, point pourtant annoncé comme central dans son enquête, l'auteur n'apporte finalement rien de très neuf, même si l'on peut admettre que le climat de suspicion et d'incertitude politique dans lequel vivaient de nombreux individus (plus sans doute que l'omniprésence de la guillotine) pouvait indéniablement fragiliser l'esprit de certains. L'accueil bienveillant dont a bénéficié cet ouvrage au sein de la communauté des historiens est aussi symptomatique du statut qui est aujourd'hui celui de l'histoire de la Révolution (sur quelle autre période citerait-on des chiffres de Taine plutôt que de Donald Greer?), voire d'une crise sur les manières de faire de l'histoire en résonance avec le contemporain, tout en omettant les implications politiques d'une telle démarche.

JEAN-LUC CHAPPEY

1 - Michel VOVELLE, *Théodore Desorgues ou la Désorganisation. Aix-Paris, 1763-1808*, Paris, Éd. du Seuil, 1985.

2 - Marie DIDIER, *Dans la nuit de Bicêtre*, Paris, Gallimard, 2006.

3 - Joan GOLDSTEIN, *Consoler et classifier. L'essor de la psychiatrie française*, trad. par F. Bouillot, Le Plessis-Robinson, Synthélabo, [1987] 1997.

Eveline G. Brouwers

Public Pantheons in Revolutionary Europe: Comparing Cultures of Remembrance, c. 1790-1840

New York, Palgrave Macmillan, 2012, 325 p.

La décision de l'Assemblée nationale, en 1791, de transformer l'église Sainte-Geneviève en Panthéon occupe une place importante dans l'histoire nationale et la mémoire républicaine. Elle est présentée comme l'aboutissement d'un idéal forgé par les Lumières: le culte laïc et national des grands hommes. La Révolution réaliserait les promesses du siècle qui l'a enfanté: remplacer l'éloge des souverains par la mémoire des grands écrivains, des artistes, des savants. Cette alliance de la culture et de la démocratie, sous les auspices de la Révolution, n'est-elle pas une figure caractéristique du roman national ?

C'est ici qu'une histoire européenne comparée permet de déplacer la perspective. Loin d'être un phénomène spécifiquement français, encore moins révolutionnaire, les panthéons publics ont connu une vogue européenne de la fin du XVIII^e au milieu du XIX^e siècle, à partir du modèle anglais. Ils n'étaient pas porteurs de valeurs progressistes, nationales ou démocratiques, mais traduisaient plutôt le souci des élites sociales et politiques, sur la défensive, de contrôler la mémoire collective. Telle est la thèse défendue par Eveline Brouwers. Après avoir brossé un rapide et utile tableau de l'histoire longue de la notion de panthéon, depuis l'Antiquité, elle livre quatre études de cas, précisément contextualisées: outre le panthéon français, elle étudie celui fondé par le Parlement anglais dans la cathédrale Saint-Paul en 1793; mais aussi la décision, en 1809, d'Antonio Canova de réinvestir l'authentique « Panthéon » de Marcus Agrippa, à Rome, en y rassemblant les bustes des grands artistes italiens aux côtés de la tombe de Raphaël, qui y était enterré

depuis 1520; enfin, en Allemagne, le grand projet du Walhalla, ce panthéon allemand rêvé par Louis I^{er} de Bavière, qui devient réalité en 1841. Chacun de ses projets a une histoire particulière, prise dans les remous de la période, mais tous participent d'une même politique de commémoration aux mains des élites, une captation de capital symbolique selon l'auteur, qui aime citer Pierre Bourdieu.

Chaque cas est bien documenté et habilement étudié. Le bénéfice est particulièrement net pour les épisodes romain et bavarois, moins connus. Le principal problème tient dans la construction d'une interprétation globale. E. Brouwers semble hésiter entre, d'un côté, l'affirmation qu'il existe une histoire culturelle européenne, dont les panthéons révéleraient l'unité et qui tiendrait à une volonté des élites de retarder les effets inéluctables du principe national et de l'ouverture démocratique, et, de l'autre, la reconnaissance de la diversité des expériences nationales. Quoi de commun, en effet, entre les quatre cas, si ce n'est le désir de commémorer les grands hommes de la nation? À Londres et à Paris, il s'agit de nécropoles, tandis qu'à Rome et en Bavière, ce sont des projets muséographiques. À Londres ou à Rome, le projet s'inscrit dans un espace déjà consacré, du moins en partie, aux grands hommes, tandis qu'en France et en Allemagne, il s'agit d'expériences *ex nihilo*. Enfin, le cas romain relève presque d'une initiative individuelle, même si celle-ci reçoit l'assentiment du pape, alors que les autres panthéons sont des entreprises étatiques, éminemment politiques. Peut-on alors généraliser à partir de ces cas dissemblables? A-t-on affaire au même phénomène? Pour mieux faire entrer le cas français dans sa démonstration générale, l'auteur passe très rapidement sur le moment révolutionnaire et se consacre essentiellement au panthéon impérial. Il est vrai que Napoléon en a fait un usage intensif, peuplant l'ancienne église Sainte-Geneviève de nombreux serviteurs fidèles, au risque d'en diluer la signification. Mais cette reprise en main efface-t-elle totalement l'ambition originelle?

Malgré le premier chapitre, qui revient sur les origines de l'idée même d'un panthéon dédié aux grands hommes, ce qui échappe un peu à la lecture de l'ouvrage est la façon dont les inno-

ventions des années 1790, à Paris et à Londres, s'enracinent dans un siècle de débats, mais aussi de pratiques. Pourtant, le premier chapitre donne d'utiles éléments. En Angleterre, le culte des grands hommes connaît un premier essor dès le début du XVIII^e siècle, lorsqu'Isaac Newton est enterré dans l'abbaye de Westminster et promu au rang de grand savant national. Au cours du siècle, l'admiration pour les grands hommes du passé anglais ne cesse de prendre de l'ampleur. À Westminster, où reposaient les restes des souverains, des particuliers avaient été enterrés depuis longtemps. Mais la nouveauté fut la construction officielle de monuments à la gloire de grands savants et artistes, qui firent l'admiration de Voltaire et de nombreux voyageurs¹. En 1740, un monument fut érigé à la mémoire de William Shakespeare, au moment où il était reconnu comme grand poète national². D'autres furent construits à la mémoire de chefs militaires morts au combat, comme le général Wolfe, pendant la guerre de Sept Ans, en plein essor du sentiment national et de l'hostilité envers la France³.

De l'autre côté de la Manche, l'admiration pour les grands hommes fut encouragée par les proclamations des philosophes, de l'abbé de Saint-Pierre à Voltaire, mais aussi par la politique culturelle de la monarchie, en particulier avec le programme de statues des grands hommes commandées par le roi en 1777. Néanmoins, Westminster apparaissait comme un phénomène presque unique en Europe, car des poètes et des savants y étaient enterrés à côté des souverains. Parallèlement, se développèrent des panthéons privés, comme celui des British Worthies, érigé à la demande de lord Cobham dans sa propriété de Stowe, où Shakespeare, John Locke, John Milton et Newton accompagnaient Guillaume III. En Allemagne, le prince von Anhalt-Dessau fit construire dans ses jardins, à Wörlitz, en 1783, un monument à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau, mort cinq ans plus tôt.

Avec la Révolution française et les guerres napoléoniennes, la rivalité franco-anglaise fut également une concurrence des grands hommes. Les funérailles de lord Nelson, en 1806, et l'érection de son monument funéraire dans la cathédrale Saint-Paul furent un grand moment patriotique, accompagné de manifestations

plus spectaculaires que les projets imaginés par le Parlement. C'est de cet héritage multiple qu'héritent aussi bien Canova que, plus tard, Louis I^{er} de Bavière. Aussi, E. Bouwers est plus convaincante lorsqu'elle décrit la spécificité de chaque expérience que lorsqu'elle cherche à les ramener, à toute force, sous un modèle général, qui serait celui d'un monopole étatique de la commémoration. En revanche, il existe bien un lien fort entre ces quatre panthéons : la circulation des expériences, imitées, commentées, reproduites, même si leur forme put prendre, dans des contextes différents, des significations nouvelles.

ANTOINE LILTI

1 - Malcolm BAKER, « De Troyes à Westminster. Pierre-Jean Grosly et la commémoration des grands hommes en France et en Angleterre vers 1760 », in T. GAETGENS et G. WEDEKIND (dir.), *Le culte des grands hommes en France et en Allemagne*, Paris, Éd. de la MSH, 2010, p. 13-38. Voltaire consacre la 23^e lettre philosophique : « Ce ne sont pas les tombeaux des rois qu'on y admire, ce sont les monuments que la reconnaissance de la nation a érigés aux grands hommes qui ont contribué à sa gloire. »

2 - John BREWER, *The Pleasures of the Imagination: English Culture in the Eighteenth-Century*, Londres, Harper Collins, 1997.

3 - Linda COLLEY, *Britons: Forging the Nation, 1707-1837*, New Haven, Yale University Press, 1992.

Bruno Dumons et Hilaire Multon (dir.)

Blancs et contre-révolutionnaires en Europe. Espaces, réseaux, cultures et mémoires, fin XVIII^e-début XX^e siècles : France, Italie, Espagne, Portugal
Rome, École française de Rome, 2011,
421 p.

Proposer une histoire politique renouvelée des perdants de l'histoire que sont les blancs, tel est le pari entrepris par la vingtaine d'auteurs qui participent à cet ouvrage collectif. Le choix du terme « blanc », préféré à contre-révolutionnaire par exemple, illustre à la fois la volonté d'appréhender un objet plus large que l'image du quar-

teron de vieux légitimistes construite au fil des ans et, par sa référence à peine voilée au fameux drapeau blanc du comte de Chambord, montre le désir d'aborder ces contre-révolutionnaires sous le double champ des cultures politiques et de la politisation, comme le rappellent Bruno Dumons et Hilaire Multon en introduction. Il s'agit d'examiner au prisme des catégories historiographiques les plus récentes un mouvement jusqu'alors oublié par les historiens, et ce dans un espace incluant, en plus de la France, les péninsules Ibérique et italienne. Quatre grands thèmes, généraux mais révélateurs, se font jour au fil de la lecture : les idées, les hommes, le temps, l'espace.

Jean-Clément Martin, dans son article sur la Vendée, rappelle combien il est difficile de figer la culture politique blanche dans un cadre tant ses manifestations, qui ne sont d'ailleurs pas toutes idéologiques, ont été diverses. Quel est le lien, demande-t-il justement, entre un Vendéen parti se battre au nom de sa religion et un émigré de Coblenze ? La réflexion sur la définition idéologique des blancs est présente tout au long des interventions. S'il apparaît que la religion catholique et le régime monarchique constituent les fondements d'un système bien peu normé, l'existence de dissensions entre partisans du « politique d'abord » et tenants d'un catholicisme intégral et intransigeant, qui n'hésiteraient pas à se retirer du politique pour investir le terrain social, est relevée à maintes reprises. Les contributions d'Antonino De Francesco et Marzia Andretta sur le Mezzogiorno post-risorgimental et d'António Monteiro Cardoso sur le Douro portugais soulignent d'ailleurs combien les identités politiques assignées à des hommes ou à des régions ne rendent pas compte de la complexité des situations entre différenciation spatiale, opportunisme social et labilité politique. Le propos d'A. De Francesco sur les élites du Mezzogiorno et sur leurs choix politiques au moment de l'intégration au royaume d'Italie constitue une excellente présentation de ces problématiques. On peut regretter, de façon générale, que l'attention portée à la porosité des catégories fasse parfois perdre de vue la spécificité idéologique de la contre-révolution.

En reprenant les acquis de la prosopographie, une grande partie des contributions

s'attache à l'étude des réseaux qui structurent et font vivre cette culture blanche, à l'échelle locale comme nationale, et même internationale. Concernant cette dernière échelle, les interventions de Simon Sarlin et de Fátima Sá e Melo Ferreira soulignent toute la pertinence des récentes recherches concernant l'Internationale blanche¹. Ces réseaux, par l'introduction de logiques autres présidant à l'inscription des individus dans telle ou telle culture politique, illustrent la complexité de l'engagement et des processus de politisation. À cet égard, le diptyque que forment les contributions de Karine Rance et de Marie-Cécile Thorat est d'un intérêt tout particulier en ce qu'il présente un tableau complet de l'émigration pendant la Révolution française, de ses motivations, de ses réalités et de ses conséquences dans le long XIX^e siècle.

Certains individus ont aussi, dans une culture politique qui accorde de l'importance à la figure royale, une place toute particulière de symbole ou de chef charismatique. Dom Miguel ou Henri de Cathelineau en sont des exemples, mais le cas le plus frappant est celui de Marie-Thérèse de France, fille de Louis XVI et survivante de la Révolution. La brillante analyse d'Hélène Becquet sur les réactions à sa mort montre l'entrelacement entre commémoration, révérence quasi-religieuse et politique.

Envisagées sur un siècle et demi, les cultures politiques blanches sont loin d'être restées statiques. La lecture d'ensemble de l'ouvrage le prouve et bien des contributions le soulignent. Déjà en formation avant même l'événement révolutionnaire, comme en témoigne le travail de Bernard Hours, la contre-révolution connaît de multiples modifications tout au long du XIX^e siècle, et fait l'objet d'une mutation importante à la fin du siècle lorsque, en France tout du moins, l'idéal royaliste recule au profit d'un intégrisme catholique qui se mâtine peu à peu de nationalisme. Aujourd'hui encore, ces cultures, presque disparues dans le champ politique, ont leurs thuriféraires qui tentent de leur redonner vie dans le champ culturel. La présentation de Massimo Cattaneo sur l'historiographie néo-bourbonienne en Italie rappelle d'ailleurs que du culturel au politique, il n'y a souvent qu'un pas.

Mortes politiquement, ces cultures survivent aussi dans le souvenir. Parfois réinvesti,

celui-ci possède une performativité politique qui a conduit aux affrontements meurtriers de Montejurra en 1976 entre carlistes « de gauche » et carlistes « de droite », qu'analyse Jordi Canal. Plus largement, la mémoire est une thématique majeure de cet ouvrage. Son influence sur le mouvement contre-révolutionnaire apparaît au fil de la lecture tout à fait remarquable – mais n'est-ce pas vrai pour toutes les cultures politiques ? La quasi-totalité des contributions souligne quoi qu'il en soit la construction et la reconstruction dont un certain nombre d'événements fondateurs font l'objet. C'est, bien sûr, le cas de la Révolution française, véritable traumatisme pour les blancs français, ou encore des invasions napoléoniennes en Italie ou au Portugal. Ainsi, concernant la Révolution, les interventions de Paul Chopelin et Emmanuel Fureix illustrent à la perfection la place centrale de la mémoire, son inscription dans le tissu urbain, mais aussi les conflits politiques dont elle est l'enjeu.

Inscrire sa marque dans l'espace, l'investir de signifiants politiques, l'approprier est un objectif majeur des blancs. D'une part, il s'agit, par des monuments ou des symboles, d'illustrer l'influence des blancs dans l'espace, de tisser un lien entre les individus par la matérialité d'un signe. La formation de véritables quartiers blancs, quadrillés par des lieux de culte, les domiciles de sommités du milieu contre-révolutionnaire, ou encore par des structures relevant de la culture blanche, comme la philanthropie, est étudiée par B. Dumons, dans le quartier d'Ainay à Lyon, et Matthieu Bréjon de Lavergnée, dans le faubourg Saint-Germain. À plus petite échelle, Gérard Cholvy souligne combien le Midi de la France, marqué par les antagonismes religieux, est une succession de territoires radicaux et blancs, généralement assez bien définis.

D'autre part, les mentalités blanches font de l'espace un usage symbolique assez important. En sanctuarisant un certain nombre de régions comme étant d'essence contre-révolutionnaire, elles font fi des complexités de la réalité politique de ces territoires. Objets d'une véritable construction essentialisante, ceux-ci deviennent des sortes de conservatoires de la pureté blanche. C'est le cas du Douro portugais ou de la Vendée, mais l'analyse la plus impressionnante à cet égard est celle de Francisco Javier

Caspistegui qui, en mobilisant le concept de géographie imaginaire, dresse un portrait de la Navarre rêvée des carlistes.

B. Dumons, H. Multon et leurs collègues nous livrent un ouvrage riche, foisonnant, novateur sur bien des points concernant l'étude des blancs et reprenant les catégories historiographiques les plus récentes. Il s'inscrit en ce sens dans le sillage d'un certain nombre de publications de qualité sur cette famille politique, qui font espérer que ce mouvement de redécouverte des perdants de l'histoire se poursuive².

ALEXANDRE DUPONT

1 - Un état de la question dans Jordi CANAL, « Guerres civiles en Europe au XIX^e siècle, guerre civile européenne et Internationale blanche », in J.-P. ZÚÑIGA (dir.), *Pratiques du transnational. Terrains, preuves, limites*, Paris, Centre de recherches historiques, 2011, p. 57-77.

2 - Un exemple parmi de nombreux autres : Hugues de CHANGY, *Le mouvement légitimiste sous la Monarchie de Juillet, 1833-1848*, Rennes, PUR, 2004.

Jean-Pierre Dedieu

Après le roi. Essai sur l'effondrement de la monarchie espagnole

Madrid, Casa de Velázquez, 2010, x-194 p.

Dans cet essai lumineux et stimulant, Jean-Pierre Dedieu s'attache à comprendre le passage d'un modèle politico-social à un autre. Il tente d'expliquer les mécanismes qui ont présidé en 1808 à l'implosion du plus vaste ensemble politique du monde, la monarchie espagnole, afin de déterminer les schèmes sous-jacents qui structurent l'Ancien Régime. Dans ce but, il recourt à un outil heuristique efficace, l'« économie des conventions ». Celles-ci sont définies comme des règles implicites de fonctionnement social, mises en pratique de façon subconsciente, qui permettent aux individus de coordonner harmonieusement leurs actions. Ces conventions s'articulent en un système qui produit des valeurs et des comportements. En 1808, la convention royale, elle-même arimée à la convention divine, est balayée par la convention nationale solidaire

de la convention laïque. Brusquement, le roi n'est plus la clef de voûte de la société. Il n'est plus ce souverain absolu, que seul Dieu dépasse, médiateur réglant les conflits que lui soumettent ses sujets et, partant, orchestrateur de la paix sociale.

Pour penser ces situations de rupture, il faut réfléchir aux solutions que les acteurs inventent et à leur contexte. Selon J.-P. Dedieu, « en adaptant les conventions aux institutions et les institutions aux conventions et le territoire aux conventions et les conventions au territoire à la recherche d'une cohérence fuyante », les acteurs élaborent un nouveau jeu de conventions politiques (p. 6). L'essai propose donc au lecteur une histoire politique qui s'extrait d'un déroulement strictement mécaniciste et/ou téléologique des faits pour prendre en compte la contingence, l'inventivité des acteurs et le poids des valeurs, des normes et des lois sur les évolutions dans le court et dans le long terme. Par ailleurs, le choix de l'Espagne dans sa dimension impériale est primordial car il permet de souligner les interactions entre l'Ancien et le Nouveau Monde, dont la méconnaissance entrave fortement l'intelligibilité des phénomènes.

Au sujet de la convention royale, l'auteur montre en quoi le roi est le garant de la société, le responsable de la perpétuation des élites et le vecteur d'intégration des pouvoirs locaux. Il complète l'analyse en expliquant comment le royaume, dieu et l'Église se coordonnent autour de cette figure pivot. Pour J.-P. Dedieu, le royaume est « un agrégat de groupements humains créés par la volonté divine et qui lui préexistent, agrégat qui n'a d'autre vocation que de protéger et servir les corps qui le composent » (p. 89). Le royaume possède des institutions représentatives, les cortès, et s'ancre nécessairement dans un territoire. Quant au terme ambigu de *pueblo*, il désigne le peuple comme dépositaire de la souveraineté collective et aussi l'espace où la somme des souverainetés individuelles crée le politique.

L'auteur explore ensuite les dynamiques qui provoquent la chute de la maison Bourbon, en soulignant le poids de la contingence. L'édifice était branlant, déstabilisé par le contexte créé par la Révolution française, et Napoléon n'a fait que donner l'estocade. Devant ce vide

du pouvoir, d'autant plus prégnant et dramatique que la convention royale avait connu son paroxysme dans la péninsule Ibérique, les acteurs bricolent et innovent. J.-P. Dedieu retrace le cheminement et les effets des modalités pragmatiques de remplacement du souverain. Pour éviter l'effondrement total, les sujets dépassent les règles ordinaires de la politique au nom du bien commun. Cette infraction raisonnée de la lettre, ce passage à l'extraordinaire, loin de rompre avec l'esprit de ces règles, en est au contraire la condition de survie.

Cependant, cet effort paradoxal pour préserver un système dont on vient de quitter le carcan aboutit à l'éclosion de la convention nationale. Cette nouvelle convention, œuvre d'une poignée d'hommes capables d'orchestrer un mouvement d'Assemblée et conçue pour pallier la vacance du souverain, a des effets irréversibles sur le plan des principes dans la mesure où elle met à égalité le roi et le royaume. Dans l'Ancien Régime, la prédominance revenait au monarque, élu de dieu, même si le royaume détenait les clés de lecture de la volonté divine et pouvait user d'un droit de veto. Les actions du roi faisaient donc l'objet d'une appréciation d'ordre moral, dont la sanction relevait du jugement de dieu. Désormais, roi et royaume, tous deux détenteurs de souveraineté, se retrouvent face à face, sans médiateur pour jouer les arbitres comme l'Église avait pu le faire. En effet, dans la nouvelle Constitution, la doctrine catholique fait bien partie des lois du royaume, mais elle ne le définit plus. Le fait même que les lois la protègent et lui octroient le monopole sur les citoyens la situe à l'extérieure de l'organisation politique. Le politique et le religieux se scindent et la foi relève désormais du domaine privé. Parallèlement, l'« opinion publique » remplace l'Église dans son rôle de régulateur : c'est le nouveau tribunal qui valide les actes du gouvernement et les principes qui les sous-tendent. Au sein de ce dispositif politique en quête de lui-même, l'épineuse question de la représentativité revêt une acuité nouvelle. Afin d'octroyer la pleine légitimité à la « nation », les législateurs placent la convention électorale, jusqu'alors subordonnée à la figure tutélaire du roi, au centre du système alternatif en constitution.

Dans un dernier volet, l'auteur analyse les logiques d'implosion de l'empire espagnol aux Amériques, en soulignant l'importance du dialogue manqué entre les élites créoles et espagnoles dans ce processus. Il met en évidence les similitudes et les différences des mécanismes de décomposition de l'édifice monarchique dans chacune des aires géographiques, ainsi que les phénomènes d'interaction existant entre les deux pôles. Dans les deux cas, aucune volonté de rupture avec le système ancien ne prévaut au départ. Les Amériques ne luttent pas non plus pour leur indépendance. C'est la guerre qui, au Río de La Plata, joue le rôle que remplit la capture de la famille royale dans la péninsule Ibérique et qui provoque l'effacement de la personne du roi. L'éloignement du souverain et le contexte militaire reconfigurent le champ des forces et font émerger trois entités nouvelles appelées à avoir un rôle-clé dans les révolutions et les indépendances aux Amériques : les militaires, la municipalité et la foule.

Comme en Espagne, il s'agit de sauver la convention royale en érigeant momentanément le peuple en détenteur de la souveraineté, non seulement sur un plan théorique, mais aussi sur un plan pratique. En revendiquant l'exercice de la souveraineté, le peuple du Río de La Plata en réclame aussi la propriété. Or cette aspiration symétrique à celle des sujets espagnols pose les Amériques en instance politique égale à la Castille, faisant fi du principe implicite d'une infériorité américaine sur laquelle reposait l'empire. Le refus acharné des Espagnols entraîne la décomposition de la royauté en une poussière de territoires. La proclamation de la souveraineté du peuple appelle la convocation d'une Assemblée nationale des provinces américaines pour fonder en principe cette innovation. Cependant, ce processus soulève la question du siège de la souveraineté. Les villes de l'ancienne vice-royauté s'en déclarent toutes depositaires, un émiettement territorial s'enclenche inexorablement, ce que résume l'auteur dans une formule frappante : « l'indépendance est une dérivée d'évolutions constitutionnelles, et non l'inverse » (p. 142). On voit ainsi que les conventions nouvelles ne surgissent pas *ex nihilo* mais qu'elles « naissent des problèmes de ceux qui

les portent et de leurs efforts pour les résoudre » (p. 169). En prenant acte du fait que les acteurs qui font advenir ces nouvelles conventions n'ont pour outillage intellectuel que l'arsenal des anciennes, la rupture se pense dans la continuité sans affadir ni l'une ni l'autre.

Au terme de ce panorama fortement problématisé, en partant de situations de crise érodant la capacité de résilience des systèmes de conventions, J.-P. Dedieu a dévoilé les consensus implicites qui donnent forme et sens à un dispositif politique. Fidèle à la logique de l'essai, l'auteur s'attache avant tout à défricher de nouvelles pistes et à tracer des lignes de fuite. Il ne cherche pas l'exhaustivité, ni ne tente de fournir des explications globales. Servi par un style clair et enlevé, J.-P. Dedieu resserre son analyse au seul champ politique, ce qui renforce la puissance de la démonstration tout en évitant le piège d'une pensée lacunaire. Il justifie cette entrée sélective, arguant de l'autonomie et de la cohérence du politique une fois prises en compte les connexions avec les autres sphères. Par ailleurs, il fait part en conclusion de réflexions épistémologiques qui fortifient les fondements de sa démonstration (la part des acteurs, la conscience qu'ils avaient des processus dans lesquels ils étaient immergés, leur capacité d'invention, la question de la proportion d'ingrédients endogènes et exogènes dans ces dynamiques révolutionnaires, etc.). Il suggère aussi des pistes pour compléter son étude (par exemple, les voies de diffusion des conventions nouvelles comme les réseaux). En somme, le genre de l'essai, ici remis à l'honneur, illustre une nouvelle fois ses vertus heuristiques, car cet ouvrage généreux est une mine qui donnera beaucoup à penser à la communauté scientifique.

HÉLOÏSE HERMANT

Jean-Baptiste Busaall

Le spectre du jacobinisme.

L'expérience constitutionnelle française et le premier libéralisme espagnol

Madrid, Casa de Velázquez, 2012, x-446 p.

Constitution votée par les cortès réunies depuis 1810 à Cadix ne plonge pas uniquement ses racines dans une acclturation du modèle constitutionnel français. L'origine de la pensée constitutionnelle espagnole se situe dans la crise du régime monarchique, qui s'accroît sous le règne de Charles IV (1788-1808) et qu'illustrent les soubresauts politiques liés à l'expression des oppositions au favori royal Manuel Godoy. Plus profondément encore, les réformes structurelles nécessaires, et partiellement entreprises au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, expliquent les aspirations à une régénération de la monarchie espagnole. Longtemps le narcissisme républicain a dominé en France, croyant que la Grande Nation avait assumé sa mission de démocratisation des mondes arriérés. De l'autre côté des Pyrénées, la thèse de l'imitation française par l'esprit malade des Espagnols *afrancesados* offrait l'avantage de rejeter l'idée d'une remise en cause autochtone de l'absolutisme politique. Jusque tard dans le XX^e siècle, la condamnation d'une permissivité excessive à l'égard des influences extérieures a favorisé le maintien de la cohésion nationale autour du pouvoir politique.

Suivant les traces des travaux de l'historien du droit Francisco Tomás y Valiente, les études historiques sur la naissance du libéralisme et du constitutionnalisme espagnols ont fait l'objet de réflexions neuves ces quinze dernières années, ce dont témoignent, entre autres, les travaux de Charles Esdaile, de Joaquín Varela et de Richard Hocquetel comme les commémorations du bicentenaire de la guerre patriotique¹. Le contenu de l'ouvrage s'inscrit clairement dans ce courant. Dans l'introduction, l'auteur insiste sur sa volonté de réaliser une histoire du droit comparé en confrontant les diverses expériences constitutionnelles. Selon lui, les constitutions sont bien un produit de l'Espagne. L'intervention française existe, bien sûr, mais elle pouvait correspondre aux attentes péninsulaires d'une régénération dynastique, à l'image de celle qui s'était opérée au début du XVIII^e siècle avec la mise en place de la nouvelle dynastie française des Bourbons. En 1808, la même question pouvait être posée, cette fois autour des Bonaparte.

Pour vérifier cette thèse du caractère endogène des constitutions et pour écarter

Contrairement à ce qu'on a longtemps voulu penser en France comme en Espagne, la

le « spectre du jacobinisme », Jean-Baptiste Busaall s'appuie sur sa connaissance des productions péninsulaires et des constitutions françaises. Dans une première partie, après avoir mentionné le contexte de vacance du pouvoir, puisque Charles IV et son fils Ferdinand avaient successivement abandonné leurs droits au trône à l'empereur, l'auteur analyse la nature de l'Acte constitutionnel octroyé par Napoléon I^{er} – parfois appelé Constitution de Bayonne –, acte qui assied le pouvoir monarchique de Joseph Bonaparte à partir de juillet 1808. L'examen des processus de négociation auxquels cet acte donne lieu souligne la collaboration des élites en place, à savoir le conseil de Castille, la Junte de gouvernement et une assemblée des notables à l'échelle de l'Espagne, qu'on ne peut pas qualifier de cortès car ses membres furent nommés et convoqués à Bayonne par Napoléon. L'historiographie a considéré ce texte comme étranger à l'Espagne et donc peu signifiant, d'autant qu'il fut octroyé et qu'il empruntait à la Constitution française de l'an VIII de nombreux dispositifs en vigueur. Néanmoins, cet acte s'est fondé sur des principes qui relevaient en partie de la culture politique et juridique espagnole : il se basait sur le tissu corporatif de la monarchie et constituait, selon J.-B. Busaall, une tentative de réforme, même si les sujets et leur nouveau roi, Joseph, furent tenus à l'écart de son élaboration. En dépit du caractère autoritaire de cet octroi, des éléments propres à la péninsule étaient présents ainsi que la dimension pactiste de certaines résolutions, comme en témoignent le serment prêté par le roi aux cortès et la prise en compte de la place de la noblesse et du clergé, exclus depuis 1538 par le pouvoir monarchique des Habsbourg de la représentation du royaume de Castille. En outre, ce texte maintenait le catholicisme comme religion exclusive de la monarchie et conservait l'institution inquisitoriale pour la défense de cette foi. S'il y a bien imitation des institutions françaises, voire imposition, la réalité espagnole a conduit Napoléon à des aménagements.

Les circonstances réduisirent l'impact direct de la Constitution de Bayonne, puisque le soulèvement et ses conséquences contraignirent les élites sociales à se positionner face à l'occupation. J.-B. Busaall réemploie la distinction entre

afrancesados – terme polémique créé en 1811 pour désigner les partisans de la Révolution française – et *joséphins* – partisans de la nouvelle dynastie des Bonaparte. Devant le discrédit et la carence des Bourbons, les soutiens de l'ordre se rallièrent au nouveau pouvoir, ce que favorisa le soulèvement de la « populace » madrilène. L'espace public apparut à la suite de l'absence du monarque permit un nouvel investissement du champ politique par une opinion en voie de constitution. Les réformateurs s'y engouffrèrent : ils profitèrent et animèrent des débats désormais libérés de la censure. Nombre de réformateurs s'opposèrent au nouveau pouvoir qui, en plus d'être étranger, manifestait une volonté de retour en arrière. À l'image de José Canga Argüelles, ils s'opposèrent à la réintroduction de la noblesse et du clergé dans les Cortès. Un des mérites du travail de l'auteur est de s'inscrire dans le courant historiographique qui souligne la formation de courants politiques contradictoires lors de la guerre patriotique à propos de la question constitutionnelle, comme d'autres l'ont pris en compte pour les domaines militaires et politiques.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à l'élaboration de la Constitution de Cadix. Les passages sur l'investissement de la commission de législation par les réformateurs sont particulièrement intéressants, car ils montrent les modalités de prise de contrôle de la parole politique par les *liberales*. Exclue de la Junte centrale, ces derniers s'opposent aux *serviles*, puisqu'ils considèrent que la souveraineté appartient à la nation. Favorables à la tenue de cortès représentatives, ils travaillent à une constitution indépendante de la légitimation monarchique. Le principe de la représentation de l'ensemble des royaumes d'Espagne (et donc des Indes) adopté, des choix durent être opérés entre plusieurs modèles de formes constitutionnelles. Or ce n'est que tardivement dans le livre que l'auteur évoque d'autres sources d'inspiration politique. Jusqu'aux pages 250-251, l'influence anglaise n'est mentionnée que brièvement par des notes. La proximité de ce modèle est pourtant sous-jacente à ce travail, car des références communes sont présentes, pour la tradition, le pragmatisme de la loi, la monarchie mixte, etc. Le modèle bicaméral,

soutenu par Gaspar Melchor de Jovellanos, fut rejeté à Cadix au profit d'une constitution reflétant une « conception anthropologique du monde et de la nation bien distincte de celle qui prévalut en France » (p. 321). Ainsi, pour la Constitution de Cadix, dieu demeurerait l'ordonnateur suprême et l'absence de déclaration de droits individuels soulignait que le sujet n'existait qu'en tant que membre de la communauté nationale, subordonné aux droits et obligations de la nation (art. 7). Dans les colonies, la citoyenneté restait réservée aux Créoles, excluant les métis, les indigènes et les esclaves. Le catholicisme demeurait religion d'État exclusive et l'Église recevait la prestation du serment royal à la constitution.

L'étude de J.-B. Busaall contribue donc avec précision et rigueur à fortement nuancer les présupposés convenus sur la circulation des modèles constitutionnels en Europe ; elle démontre le poids de l'enracinement des traditions juridiques et des pratiques politiques dans les modèles adoptés, surtout en période de vacance du pouvoir et d'indétermination de la souveraineté. Il enrichit ainsi non seulement les études hispaniques et l'histoire du droit, mais aussi les recherches concernant la diffusion des idées politiques.

ALAIN HUGON

1 - Jean-Philippe LUIS, « Déconstruction et ouverture. L'apport de la célébration du bicentenaire de la guerre d'Indépendance espagnole », *Annales historiques de la Révolution française*, 366-4, 2011, p. 129-151 ; Jean-René AYMES, « La commémoration du bicentenaire de la guerre d'Indépendance (1808-1814) en Espagne et dans d'autres pays », *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine*, 5-2009 et 7-2011, <http://ceec.revues.org/3432>.

Sylvie Aprile, Jean-Claude Caron et Emmanuel Fureix (dir.)

La liberté guidant les peuples.

Les révolutions de 1830 en Europe

Seyssel, Champ Vallon, 2013, 330 p.

Les révolutions des XVIII^e et XIX^e siècles se prêtent particulièrement bien aux approches connectées ou transnationales. Ces dernières années, voire décennies, leurs effets heuris-

tiques se sont fait sentir pour l'étude de la Révolution française, dont on connaît maintenant la diffusion à l'échelle européenne, la dimension coloniale et impériale, les relations complexes avec la révolution américaine ou les autres insurrections, qui, tout en étant influencées par elle, ont aussi leurs logiques propres. Il en est de même des révolutions de 1848, dont le caractère européen est depuis longtemps discuté, et dont la portée coloniale, voire globale, a été récemment suggérée¹. Dans ce courant d'étude, qui est loin d'avoir produit tous ses effets, deux des révolutions du XIX^e siècle européen sont restées à l'écart : la Commune, peut-être parce qu'elle est effectivement plus isolée – quoique ses échos italiens, espagnols et latino-américains suggèrent de plus larges horizons² –, et 1830, plus généralement oubliée à cause de ses effets à court terme comme de sa position intermédiaire entre les deux « grandes sœurs » de 1789 et 1848 – elle a, de longue date, moins de visibilité.

Tout le mérite de ce livre collectif, qui réunit des spécialistes français, suisses, allemands, belges, polonais, italiens, espagnols, est de s'atteler à un salutaire rééquilibrage. Comme le montre la longue introduction d'Emmanuel Fureix, l'entreprise tire dans ce but le bénéfice des précédentes expérimentations de l'approche connectée du phénomène révolutionnaire. Aussi évite-t-elle par exemple la lecture « contagionniste » des événements, se montre-t-elle soucieuse de déplacer les catégories d'analyse usuellement employées par les historiographies nationales, ou s'attache-t-elle à croiser cette appréhension spatiale avec une lecture de l'événement qui soit sensible à sa discontinuité et à ses virtualités (qui seront pour partie rabattues ensuite). Le programme est vaste et l'ouvrage ne prétend pas livrer une étude complète de la révolution « transnationale » de 1830. Il entend plus modestement tester la pertinence de ce questionnement, proposer quelques résultats et ouvrir des pistes.

Le propos s'organise en quatre parties. La première vise à replacer l'événement dans son cadre chronologique et spatial. Un utile rappel sur les révolutions transatlantiques de la fin du XVIII^e siècle et sur l'« internationale libérale » des années 1820 – un concept qu'il faudrait peut-être discuter – aide à esquisser héritages et singularités de ce moment révolutionnaire.

Celui-ci, tout à la fois « européen, libéral, démocratique et social » (p. 12) ébranle Paris, puis la Belgique, la Pologne, la Suisse, certains États italiens et allemands, inquiète l'Espagne et, à un moindre niveau, le Royaume-Uni. Mais il ne semble pas trouver d'écho au-delà du continent européen. La partie suivante propose une succession de bilans historiographiques par pays pour aider à sortir du cloisonnement national des études sur 1830. On perçoit, à côté de lignes de partage communes opposant lectures libérales et marxistes, une pluralité de pistes interprétatives selon les cadres nationaux, notamment dans les travaux des années 1980-1990, qui peuvent mobiliser une grille plus « culturaliste » comme en Italie, note Arianna Arisi Rota, ou une grille plus « sociologique » en Belgique, selon Els Witte. En résulte un mélange de points convergents et de décalages, un constat somme toute classique, qui peut certes aider à se défaire des implicites de sa propre historiographie, mais qui complique aussi la mise en œuvre d'analyses transversales.

Les deux dernières parties adoptent plus franchement cette grille de lecture transnationale, tout en restant sensibles au jeu d'échelle. Celle sur les « circulations » aborde l'émergence d'une thématique européenne originale de la « Fraternité des peuples », en contrepoint à la Sainte-Alliance issue de l'ordre de Vienne. Puis l'attention se porte, sous la plume de Walter Bruyère-Ostells, sur ce phénomène essentiel de l'espace politique européen qu'est le volontariat international, davantage étudié pour les années post-impériales ou pour 1848. Adoptant un point de vue plus local, une étude très documentée de Delphine Diaz sur les réfugiés politiques en France remet en cause l'idée selon laquelle ceux-ci seraient venus s'imprégner du modèle de la Révolution française pour l'exporter ensuite dans leur pays. Bien au contraire s'observe à chaque débat ou intervention collective une hybridation des expériences qui rend difficiles les étiquetages en termes de « modèles ».

La dernière partie, qui porte sur les « tensions sociopolitiques et les horizons d'attente », vient enrichir ces premières perspectives. À côté d'une étude sur la figure polymorphe du « peuple » dans les différents espaces considérés, une analyse très suggestive de la question

du travail, menée par François Jarrige, montre les ouvertures comme les lents déplacements inaugurés par l'événement 1830 : multiplication des bris de machines, découverte de la question sociale et inauguration d'un nouveau langage du travail centré sur l'« association », thème clé des décennies à venir. À l'inverse, la comparaison des solutions institutionnelles après 1830 proposée par Marco Meriggi permet de rappeler la diversité des références possibles à la liberté (municipale et corporative, dans la continuité de l'Ancien Régime, ou constitutionnelle et individuelle) et de discuter la nature d'un certain nombre des nouvelles situations politiques que les historiographies ont généralement décrites comme étant des « avancées » (sous-entendu dans une direction qui serait la « nôtre »).

On le voit, les angles d'approche sont pluriels, tout comme les modes de mises en relation – approche ciblée, connectée ou comparée... L'ouvrage aide à sentir le foisonnement du moment 1830 et la diversité de ses scènes. Il suggère au passage, c'est un effet récurrent de ce type d'approche, la dilatation de sa chronologie puisqu'il semble qu'il faille plutôt retenir une séquence 1830-1834. Des caractéristiques de ce mouvement, toutes en tension, se dégagent aussi et sont détaillées dans la conclusion rédigée par les directeurs du volume. Ainsi du phénomène générationnel et de la référence essentielle à la « jeunesse de 1830 », référence qui fut un moyen, pour les vainqueurs, de masquer les tensions sociales antérieures ; ainsi de la liberté, mot-clé du temps, qui recouvrit pourtant bien des significations (constitutionnelles, économiques, sociales) et donna lieu à de nombreux malentendus, mais aussi à des jeux subtils selon les besoins des uns et des autres ; ainsi de l'expression de nouveaux futurs possibles, tour à tour républicains, féminins, ouvriers, ou encore européens, qui furent partie intégrante de ce moment révolutionnaire, en dépit de leur échec *a posteriori*.

À rebours d'une lecture téléologique, 1830 apparaît de cette manière rendue à elle-même, dans sa singularité comme dans sa complexité, et offerte à de prometteuses analyses. On perçoit aussi ce que l'entreprise peut avoir d'inachevée. Certains articles, par bien des

aspects, témoignent de la difficulté à sortir des cadres nationaux pour mener ce genre de recherche. Peu de place est spécifiquement accordée, à part le cas des réfugiés et des volontaires, aux passeurs, à la circulation des informations, au jeu exact des représentations de l'autre, au rôle clé des traductions, voire à l'identification de nouvelles découpes spatiales. De même, une analyse située de connexions plus vastes, hors de France, eût sans doute été utile, et l'absence de connexions atlantiques ou impériales, que semble contredire la pratique des dons, appels et souscriptions à grande échelle, aurait pu être davantage interrogée, ou discutée dans le cadre de ce qu'on put appeler un « âge des révolutions » allant de 1760 à 1840³. À un autre niveau, il manque peut-être une approche plus sociologique, centrée sur la dynamique interactionniste des groupes en situation de crise, pour mieux saisir la densité des expériences locales. Et la question très intéressante d'un registre émotionnel particulier à 1830 ou le travail de remise en cause anthropologique des catégories d'analyse (liberté, république, idée d'Europe...) auraient pu être approfondis. Ce sont là, au vrai, des prolongements ou des aménagements souvent suggérés par les auteurs, qui ont surtout voulu montrer, avec succès, la richesse des perspectives possibles d'un tel questionnement. Ils proposent, au fond, la première mise au point sur la dimension transnationale des révolutions de 1830. Et l'on se prend à espérer une étude plus ample qui puisse intégrer, dans une approche connectée, anthropologique et située, les grandes révolutions du XIX^e siècle, en une lecture très certainement riche de décloisonnements et de déplacements de perspectives pour l'histoire des XVIII^e et XIX^e siècles. En ce sens aussi, cet ouvrage constitue un jalon important.

QUENTIN DELUERMOZ

1 - Miles TAYLOR, « The 1848 Revolutions and the British Empire », *Past and Present*, 166-1, 2000, p. 146-180.

2 - Jeanne MOISAND, « Les exilés de la 'République universelle'. Français et Espagnols en révolution (1868-1878) », in D. DIAZ *et al.* (dir.), *Exils entre les deux mondes. Migrations et espaces politiques atlantiques au XIX^e siècle* (à paraître aux Perséides).

3 - En référence à David ARMITAGE et Sanjay SUBRAHMANYAM (éd.), *The Age of Revolutions in Global Context, c. 1760-1840*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2010.

Vincent Robert

Le temps des banquets. Politique et symbolique d'une génération, 1818-1848

Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, 431 p.

Il tiendrait aujourd'hui de la pure posture introductive de déplorer le discrédit du premier XIX^e siècle dans l'histoire politique et sociale, et de regretter qu'on ne le voit à tort que comme une parenthèse réactionnaire entre la Révolution française et l'avènement du suffrage universel masculin. Un nombre considérable de travaux a, depuis quelques décennies, montré combien ces années de monarchie constitutionnelle ont été riches de constructions politiques, d'innovations, au cœur d'une vie parlementaire en gestation, mais également à ses marges. Le livre de Vincent Robert apporte une nouvelle pierre à l'ouvrage et enrichit la connaissance de cette période post-révolutionnaire mais pré-démocratique, cet âge libéral où s'invente une modernité politique, où se défendent et se transforment les acquis de la Révolution française. Des banquets politiques on connaît bien sûr la campagne décisive de 1847-1848 pour la réforme électorale, prélude à la révolution de février qui débuta par l'interdiction du banquet du 12^e arrondissement. Or l'ouvrage de V. Robert exhume d'autres campagnes et démontre combien le banquet eut une place centrale dans les répertoires d'actions politiques du début du siècle.

Avant d'être politique, le banquet fut au cœur de pratiques sociales, au cœur de logiques coutumières de sociabilité de corps, de communautés, familles élargies, métiers, sociétés diverses : il donne à voir et consolide dans le repas partagé l'union du groupe. Avant d'être libéral, plus encore avant d'être démocratique, le banquet fut monarchique, cérémonie illustrant l'essence mystique de la monarchie tout en valorisant la figure du roi nourricier. Avant d'être une manifestation d'opposition, le banquet fut officiel, organisé pour donner à voir

le soutien au pouvoir. Mais à partir de 1818, avec le banquet de l'« Arc-en-ciel » à Paris (5 mai), les libéraux s'emparent de la forme omniprésente du banquet pour porter leur contestation contre le gouvernement. Le banquet libéral d'opposition est offert par les électeurs aux députés qu'ils soutiennent pour les féliciter de leurs discours et de leurs votes à la tribune. Il doit donner à voir la communauté des libéraux, leur union au-delà des divisions politiques, afficher les idées libérales, mobiliser pour leur cause, soutenir les combats dans l'hémicycle, préparer les élections et, parfois, servir de congrès de fondation pour une association libérale locale ou nationale. Sous le gouvernement des ultras (ministère Villèle puis Polignac), le banquet est donc la manifestation explicite de l'opposition au gouvernement (plus qu'au régime). À l'heure des sociétés secrètes, il affiche l'attachement des libéraux à l'action légale, car les banquets ne peuvent être qu'autorisés. Comment les interdire quand ils sont si présents dans la vie quotidienne et qu'ils se déroulent dans des espaces privés ? De même que les enterrements, le banquet constitue l'espace d'une politisation des interstices d'une vie politique contrôlée. Pour cela, il est minutieusement préparé afin de rester dans les cadres de la légalité (sinon de la tolérance) et de présenter l'image sereine et respectable que les libéraux veulent donner d'eux-mêmes.

Le montant élevé de la souscription permet de circonscrire le groupe, réduit aux seuls électeurs et à quelques rares personnalités connues mais en marge du cens. Le banquet est donc affaire de notables, c'est bien une pratique des temps censitaires qui n'assemble des « égaux » (l'idée est chère à V. Robert qui insiste sur la mixité confessionnelle, le partage du repas entre nobles et roturiers) qu'en tant qu'ils se distinguent nettement du reste du peuple. Tout ensuite est pesé et doit faire sens : la personnalité honorée (l'on croise toutes les grandes figures libérales de la France post-révolutionnaire), le contenu des toasts (ou leur absence), le décor, la date, la musique, le menu même ! Les banquets s'organisent alors en réseaux, puis bientôt, après la chute du ministère Martignac en 1829, en véritables campagnes dans tout le pays (de la nomination de Jules

de Polignac à la révolution de Juillet se tiennent plus de trente banquets, rassemblant au moins 7 000 personnes au total).

Parvenus au pouvoir, les libéraux les multiplient à nouveau, cette fois en l'honneur de la politique menée : banquets publics, officiels, célébrant la victoire, l'unité, dépassant la révolution dans des rituels d'apaisement. Mais le banquet d'opposition n'est pas mort. Bientôt investi par l'opposition dynastique mais surtout par les républicains, les démocrates et, plus rarement, les carlistes, les communistes enfin, il connaît un nouvel essor tout au long du règne orléaniste, d'autant plus que ceux-là même qui s'en étaient tant servi dans les années 1820, et qui siègent désormais dans les ministères ou les préfetures, seraient bien en peine de les interdire (même s'ils s'y essaient parfois, comme à Lyon en 1833). Si les banquets de l'opposition dynastique s'inscrivent dans la continuité des banquets libéraux de la Restauration (affaires de notables, policées et bien-séantes), les républicains inventent le banquet démocratique : la souscription abaissée ouvre la table aux classes moyennes, voire aux couches populaires. Rassemblant désormais des milliers de convives, occasions de longs discours politiques, parfois non exempts de quelques dérapages verbaux (ou symboliques, comme des absences ou des bris de bustes royaux) mais sans jamais troubler l'ordre public, les banquets démocratiques sont à la France de la monarchie de Juillet l'équivalent en mode mineur des meetings anglais. Ils permettent de relayer les mots d'ordre politique bien au-delà du seul électoral censitaire. Avant la campagne de 1847, une première grande campagne pour la réforme électorale réunit en 1840 plus de 20 000 personnes. Le banquet n'est, cependant, qu'une action au sein d'un répertoire complexe de mobilisation qui utilise également la presse et les pétitions.

V. Robert met donc au jour les nombreux usages et imaginaires politiques du banquet tout au long du premier XIX^e siècle. Il analyse au plus près le déroulement des banquets, leur réception, interroge leurs effets. Il scrute la dimension symbolique, étudie les métaphores, de la parabole du « banquet de la nature » dans le traité de Thomas Malthus aux figures du banquet social des égaux dans les écrits de

Pierre Leroux ou d'autres socialistes. Il livre même l'histoire du mythe du dernier « banquet » des girondins (qui tient cependant bien plus du repas du condamné que du banquet public), d'Alphonse de Lamartine à Adolphe Thiers en passant par Jules Michelet, Alexandre Dumas et Paul Delaroché. La progression chronologique alterne entre l'analyse des usages et des imaginaires, au risque parfois de perdre le lecteur dans le foisonnement des pratiques et des discours, mais qui tous prennent sens et se précipitent, au sens chimique du terme, dans les jours qui précèdent les journées de février 1848 (et l'ultime chapitre qui en traite).

En février 1848, parce que le banquet est devenu un des moyens d'action et de mobilisation de presque toutes les familles politiques, parce qu'il s'est trouvé investi d'imaginaires concurrents, l'interdiction du banquet du 12^e arrondissement est vécue comme une intolérable attaque contre une des libertés fondamentales des citoyens et, au-delà, de la société. Dans la défense du banquet, du droit à se réunir, à partager un repas de fête, la fusion propre aux révolutions peut s'opérer, fusion qui rassemble un temps les classes sociales et les forces politiques. En affirmant que 1848 a débuté sur la défense du droit de réunion, après que 1830 ait éclaté sur celle de la liberté de la presse – ce à quoi on pourrait toutefois objecter que, si la liberté fut au cœur des cris de Juillet, c'est la réforme électorale qui resta le mot d'ordre de 1848 –, V. Robert apporte un élément stimulant au vaste débat sur les causes des révolutions.

L'ouvrage montre combien le banquet est profondément lié aux temps de la monarchie constitutionnelle, dont il reflète nombre de paradigmes et d'évolutions : la désacralisation de la monarchie (qui renonce aux banquets du souverain après 1830) ; la contestation de la souveraineté monarchique par l'affirmation de la souveraineté de la nation puis de celle du peuple ; la vitalité, l'inventivité et la richesse de la vie politique et de son apprentissage par toutes les couches sociales ; tout à la fois la prégnance des barrières censitaires dans la définition du citoyen et leur inadéquation avec la réalité de la vie politique ; le rejet des femmes hors de la cité (les rares fois où elles sont présentes à un banquet, c'est pour y servir de déco-

ration) ; le poids des héritages et de la mémoire révolutionnaire... Aussi, après 1848, le suffrage universel masculin et la reconnaissance du droit de réunion, le banquet, sans disparaître, perd la place qu'il avait eue durant le premier XIX^e siècle.

MATHILDE LARRÈRE

Karine Salomé

L'ouragan homicide. L'attentat politique en France au XIX^e siècle

Seysse, Champ Vallon, 2010, 322 p.

La formule revient au chef de la police de sûreté sous Napoléon III : l'attentat devient au fil du XIX^e siècle un « ouragan homicide ». L'assassinat isolé du souverain, adossé au modèle du tyrannicide, se mue graduellement en instrument de terreur visant des cibles de plus en plus indistinctes. La vague d'attentats anarchistes de la fin du siècle répond globalement à la définition par Raymond Aron de l'acte terroriste, dont les « effets psychologiques sont hors de proportion avec ses effets physiques » (p. 277). Les attentats, significativement, sont alors désignés par leur lieu (rue de Clichy, boulevard Saint-Germain, le restaurant Véry, le café Terminus) et non par leur cible. Le livre de Karine Salomé, portant sur la figure de l'attentat au XIX^e siècle, de la rue Saint-Nicaise (décembre 1800) à l'assassinat de Sadi Carnot (juin 1894), aide à prendre la mesure de ce glissement. Un glissement progressif, dont le sens est d'abord politique : accompagnant le processus de politisation – dont il constitue l'envers –, l'attentat se fait de plus en plus « déclaratif » et affecte autant l'ordre politique et social en général que l'incarnation de l'État ou la dynastie régnante. Dès la monarchie de Juillet, souligne K. Salomé, les attentats ne sont plus seulement des régicides traditionnels contre un tyran détesté. Mais l'évolution est aussi technologique et culturelle, à l'évidence : l'invention de « machines infernales » (rue Saint-Nicaise en 1800, boulevard du Temple en 1835), la fabrication de grenades explosives (attentat d'Orsini en 1858 contre Napoléon III) et surtout l'usage de la dynamite à la fin du siècle démultiplient les victimes et sèment

une terreur indistincte qui tend à définir l'acte même de l'attentat.

Cet ouvrage prolonge une série d'études relatives à certains moments significatifs de l'histoire des attentats au XIX^e siècle : l'assassinat du duc de Berry en 1820 (bel exemple de description dense par Gilles Malandain¹), les attentats d'Émile Henry (John Merriman) ou les attentats anarchistes en général (Uri Eisenzweig). Il introduit une continuité dans le siècle, autorisée par un retour aux sources primaires pour les événements moins étudiés (notamment les attentats contre Louis-Philippe) et par un bel effort de synthèse. Il ajoute une interprétation d'ensemble qui en oriente la lecture : la « propagande par le fait » n'introduit pas une rupture radicale dans l'histoire de l'attentat mais parachève une entrée graduelle dans le régime moderne de l'attentat, celui d'une violence totale, destinée à susciter la terreur et médiatisée à outrance. Il ajoute également une attention particulière aux sensibilités à la violence perpétrée ainsi qu'aux émotions provoquées ou mobilisées par les attentats. Il s'efforce enfin de tenir compte de la plasticité des définitions de l'attentat au XIX^e siècle, tant dans l'ordre lexical (« entreprise contre les lois », selon Émile Littré) que juridique (violence contre le souverain, sa famille, ou l'ordre politique), pour retenir un critère essentiel : le débordement de la violence par « une dimension démonstrative, une volonté de produire un effet » (p. 9).

L'ouvrage évoque successivement les techniques de violence et leurs effets sur les corps « saccagés », les « émotions » observées, la figure nouvelle de l'« attentateur » et, surtout, l'intentionnalité du geste et ses interprétations possibles (« intentions »). Faute de place, contentons-nous d'en relever les aspects les plus intéressants à nos yeux. Le *modus operandi* des attentats manifeste l'importation de techniques de guerre et confirme la mise à distance croissante de l'« attentateur » et de sa cible, loin du corps à corps du porteur de poignard et de sa victime (encore observable toutefois avec Louis-Pierre Louvel en 1820 ou Sante Ieronimo Caserio en 1894). Les ravages portés aux corps permettent de lire l'évolution des sensibilités contemporaines face aux meurtrissures : de moins en moins montrées physiquement, elles sont en

revanche mises en récit et parfois en image par une presse Belle-Époque avide de faits divers sanglants. K. Salomé montre aussi comment les pouvoirs successifs cherchent à canaliser les émotions dérivées des attentats, à les circonscrire dans des normes bien souvent transgressées, tout en encadrant les peurs. Il manque sans doute ici une réflexion analogue à celle que proposait Michel Foucault à propos du supplice exemplaire du régicide comme manifestation suprême de souveraineté : le XIX^e siècle ne renouvelle-t-il pas ce ressourcement monarchique en le déplaçant du côté de la mobilisation des affects de l'opinion publique ? Les attentats deviennent pour les pouvoirs menacés des instruments de redéfinition de leur légitimité et de désignation de l'ennemi intérieur – les jacobins, pourtant étrangers à l'attentat de la rue Saint-Nicaise en 1800 ; les républicains après l'attentat de Giuseppe Fieschi en 1835, etc.

L'ouvrage propose ensuite une réflexion sur les enquêtes judiciaires, marquées par l'obsession du complot, en particulier sous les monarchies censitaires et le Second Empire, et par le rôle croissant de l'expertise (notamment avec l'analyse des engins explosifs). K. Salomé, s'inspirant du renouveau des études sur les imaginaires sociaux du crime et des « bas-fonds » (Dominique Kalifa), décrit également les diverses figures d'« attentateurs », dominées par les criminels de bas-étages, *outsiders* frustrés rencontrant une cause politique. Mais certains d'entre eux se distinguent toutefois, soit par leur parcours singulier (Émile Henry), soit par l'héroïsation dont ils font l'objet (Louis Alibaud, véritable « Lorenzaccio des humbles » selon la comtesse de Boigne). Enfin, l'ouvrage se termine par un très long chapitre consacré aux motifs et intentions des « attentateurs », qu'ils soient explicités par eux, décrits par la société englobante ou esquissés *ex post* par l'historienne. L'analyse recoupe, plus ou moins explicitement, la sociologie historique des « répertoires d'action collective » (Charles Tilly). Elle souligne combien les recrudescences d'attentat correspondent à l'échec observé d'autres rituels ou formes d'action, souvent combiné à la compression de l'espace public d'expression. Ainsi l'échec des insurrections du début des années 1830 débouche-

t-il sur une série d'attentats contre Louis-Philippe jusqu'au début des années 1840. De même, les attentats anarchistes constituent une réponse possible à l'inefficacité supposée des luttes collectives et aux répressions observées, notamment le 1^{er} mai 1886 à Chicago. Ils complètent une parole désormais inaudible, voire se substituent à elle, devenant le langage de l'antipolitique.

K. Salomé nous donne ainsi à lire une riche synthèse, constamment nourrie d'une contextualisation précise et d'une historiographie récente. Elle tend peut-être à sous-estimer la rupture introduite par les attentats anarchistes, et à forcer un peu la thèse d'une nouveauté « déclarative » des attentats du XIX^e siècle. L'attentat de Charlotte Corday, nous dit ainsi Guillaume Mazeau, recèle déjà des visées déstabilisatrices bien au-delà de la personne de Marat². On regrette aussi que la dimension proprement juridique des attentats soit assez peu présente, de même que la transnationalisation de cette violence (dès le Second Empire, mais surtout à la fin du siècle), simplement évoquée ici ou là. Les pistes esquissées en conclusion – notamment sur la dissémination des cibles corrélative du processus d'abstraction du pouvoir politique – auraient sans doute mérité de nourrir davantage le livre. Le lien avec la désacralisation du pouvoir et les transferts de souveraineté aurait pu être davantage étudié. Ces quelques regrets n'enlèvent rien au plaisir de lire un ouvrage à la fois solide, fin et stimulant.

EMMANUEL FUREIX

1 - Gilles MALANDAIN, *L'introuvable complot. Attentat, enquête et rumeur dans la France de la Restauration*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2011.

2 - Guillaume MAZEAU, *Le bain de l'histoire. Charlotte Corday et l'attentat contre Marat, 1793-2009*, Seyssel, Champ Vallon, 2009.

Alexandre Niess

L'hérédité en République. Les élus et leurs familles dans la Marne, 1871-1940
Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012, 386 p.

en 2010, cet ouvrage s'inscrit à la croisée des enquêtes prosopographiques consacrées au personnel politique français à l'époque contemporaine et des travaux menés par les historiens, politistes et anthropologues sur les élites locales, en adoptant pour terrain d'étude le département de la Marne, jusqu'alors négligé par ce type de recherche. Plus que la dimension locale du sujet, c'est bien l'angle d'approche qui constitue l'une des originalités les plus marquantes d'une démarche qui articule les problématiques de l'histoire politique avec des concepts et des méthodes venus de l'anthropologie et de la sociologie. Par-delà la reconstitution des parcours politiques, la question du renouvellement des élites sous la Troisième République, formulée par Léon Gambetta dans son fameux discours de Grenoble (1872), y est appréhendée par le prisme des réseaux familiaux auxquels appartiennent et dans lesquels s'insèrent les élus marnais.

On ne peut que saluer l'ampleur du corpus étudié qui inclut les 493 parlementaires, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement (ces derniers ayant jusqu'à présent été particulièrement négligés dans l'historiographie) élus dans la Marne entre 1871 et 1940, la variété et le nombre des sources dépouillées dans les dépôts d'archives départementales pour reconstituer tant les généalogies que les carrières politiques et les campagnes électorales avec une érudition remarquable, la maîtrise impressionnante des outils informatiques qui permettent à Alexandre Niess de produire un abondant appareil de tableaux statistiques, de cartes et de schémas opportunément insérés dans le corps du texte. Sans doute l'éviction des maires est-elle un peu leste, alors même que les mandats municipaux sont pris en compte dans la reconstitution des réseaux familiaux des élus et qu'ils contribuent pleinement à leurs succès électoraux. Sans doute les conclusions relatives à l'« embourgeoisement » des élus marnais mériteraient-elles quelque nuance, faute d'une reconstitution exhaustive des fortunes – qui eût, il est vrai, constitué une thèse en soi. Sans doute peut-on estimer que l'approche statistique écrase parfois la chronologie et le phénomène des générations, que la légende de certaines cartes aurait pu gagner en précision et que certains schémas sont peu

Version remaniée – et fortement réduite – d'une thèse de doctorat d'histoire soutenue

lisibles ou simplificateurs dans le détail. La rigueur méthodologique et la technicité de ce travail ne méritent pas moins d'être soulignées, de même que la clarté de l'argumentation, qui se déroule en trois grandes parties et dont les conclusions partielles sont particulièrement soignées.

La première partie vise à saisir « Les ressorts de la carrière politique ». A. Niess démontre tout d'abord combien le critère de l'implantation locale reste prégnant sous la Troisième République, enjoignant les candidats aux élections (qui ne sont pas tous Marnais de naissance) à recourir à leurs parents (et en particulier à leur mère), à leurs aïeux et à leurs belles-familles pour se poser en « hommes du cru », surtout dans les cantons ruraux qui restent sensibles à l'argument localiste. Pour autant, ces élus se distinguent sociologiquement de la masse de leurs électeurs : la plupart se rattachent aux bourgeoisies aisées et éduquées, tant urbaines que rurales (avec une surreprésentation relative des hommes de loi et des propriétaires), tandis que les noblesses se retrouvent précocement minoritaires (mais avec un poids marqué en matière de mandats nationaux), les ouvriers et employés peinant quant à eux à s'inscrire véritablement dans le paysage politique local. Plus qu'une véritable démocratisation du personnel politique, la Troisième République voit ainsi s'opérer dans la Marne une substitution – partielle – d'élites sociales à d'autres élites sociales qui fréquentent les mêmes types de structures de sociabilité (comices, associations et syndicats agricoles, sociétés savantes et sportives) de notables.

La deuxième partie se penche sur ce qu'A. Niess désigne comme les « trois familles » des élus. Plus encore que l'héritage paternel (qui favorise certes l'accès aux premières étapes du *cursum honorum*, mais dont l'efficacité reste circonscrite à une échelle restreinte et qui peut se révéler encombrant ou inhibant), l'inscription dans une chaîne de filiation plurigénérationnelle comptant de multiples élus et l'alliance avec des belles-familles implantées dans les rouages politiques locaux et nationaux offrent, grâce à la juxtaposition cumulative des mandats parmi les ascendants, des opportunités de carrières longues et de mandats prestigieux.

A. Niess démontre que les élus marnais, qui naissent et se marient dans un étroit « microcosme politique », sont ainsi en mesure de faire fructifier les atouts que leur confère ce capital politique familial.

Enfin, la troisième partie introduit dans la réflexion le jeu des échelles territoriales (du cantonal au départemental) et généalogiques (de l'étude des cousinages à la reconstitution des familles élargies ou *Sippen*, concept que l'auteur emprunte aux historiens haut-médiévistes) à travers des études de cas opportunément choisis. Si le canton rural de Saint-Rémy-en-Bouzemont présente une configuration de confiscation des mandats par des réseaux népotiques de familles souches, les cantons de Reims sont à la fois le théâtre d'une mainmise incomplète (si l'on ne prend en considération que les liens de cousinage directs) et de la domination d'une double *Sippe* d'envergure départementale. Unissant les diverses composantes de la bourgeoisie locale (à savoir les négociants en vins de champagne liés aux milieux aristocratiques, d'une part, et les propriétaires éleveurs de moutons, filateurs et négociants en laines et tissus, d'autre part) grâce à des « hommes passerelles » entre les parentèles, cette dernière parvient à s'imposer durablement dans la quasi-totalité des cantons marnais, en particulier pour les mandats de députés, sénateurs et conseillers généraux, au prix de reclassements et de repositionnements politiques qui témoignent de la capacité d'adaptation des élites politiques.

La reconstitution fine des réseaux menée par A. Niess nuance ainsi fortement l'avènement des « couches nouvelles » prôné par Gambetta, mais l'on doit convenir que la focalisation privilégiée par l'auteur sur la dimension de l'héritédité tend à reléguer *ipso facto* au second plan les sociabilités scolaires, professionnelles, militantes, mondaines et maçonniques, qui peuvent constituer des voies tout aussi efficaces d'accès et d'ascension en politique. Par ailleurs, l'« intelligence généalogique » ne va pas nécessairement de soi pour les élus eux-mêmes – qui n'ont pas toujours connaissance et conscience de liens indirects pouvant remonter jusqu'à cinq générations, voire au-delà – et *a fortiori* pour les électeurs – dont la mémoire ne doit pas être surévaluée : quel électeur d'Heiltz-le-Maurupt

se rappelait encore en 1889 que le beau-père de Cyril Herment, candidat au conseil d'arrondissement, avait été électeur censitaire en 1831 ? La tentation d'une approche mécaniste des réseaux, qui affleure dans certaines formulations, se double ponctuellement d'éléments contextuels (sur la chronologie de la Troisième République ou l'économie rémoise) et explicatifs (sur la géographie vidalienne ou l'industrie de la craie), dont l'intégration dans l'argumentation aurait parfois pu gagner en fluidité. L'ouvrage n'en constitue pas moins une contribution importante à l'histoire sociale du politique, ainsi qu'à la réflexion sur la reproduction des élites et la démocratisation du personnel politique, dont les enjeux contemporains conservent toute leur acuité.

BERTRAND GOUJON

Anne-Sarah Bouglé-Moalic

Le vote des Françaises, cent ans de débats (1848-1944)

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 362 p.

Entre la thèse dont est tiré l'ouvrage, soutenue en 2010, et sa publication, le titre a changé, témoignant du déplacement de problématique opéré par Anne-Sarah Bouglé-Moalic. Le lien entre la République et les mouvements en faveur de l'égalité des droits politiques, désignés sous le terme de suffragisme, laisse place à l'analyse des « blocages » qui présidèrent au vote des Françaises, situant la réflexion dans la perspective du « retard français ». Le cadrage républicain du débat sur le suffragisme explique pour partie les écueils que rencontrèrent les suffragistes pour faire valoir les droits politiques des femmes.

L'auteure suit les évolutions du suffragisme depuis 1848. C'est lorsque le suffrage dit « universel » n'a pas inclus les femmes en tant que citoyennes qu'est objectivé le sexisme en tant qu'idéologie : les femmes constituaient alors la dernière catégorie à être privée de droits politiques en raison de leur nature. Entre 1848 et 1851, le suffragisme n'était qu'une demande

marginale, comme le montre le premier chapitre. Peu nombreuses étaient celles – et encore moins nombreux ceux – qui demandaient le droit de vote et d'éligibilité pour les femmes. La tentative de Pierre Leroux, le 21 novembre 1851, de modifier en ce sens la loi électorale aux élections communales échoua, et la candidature malheureuse de Jeanne Deroin en avril 1849 ne reçut pas davantage de soutien. L'auteure y voit la prégnance de la pensée hégémonique qui rendait inaudible ce type de revendication. Le Second Empire n'était guère plus favorable à l'expression du suffragisme. Le second chapitre revient sur le consensus qui sembla s'établir autour des rôles féminins et de la séparation des sphères. Même chez Ernest Legouvé, par ailleurs favorable à l'égalité civile, l'accès aux urnes demeura hors de question.

Suivant la chronologie de l'expression de l'idée républicaine, l'auteure entame son troisième chapitre au moment de l'Empire libéral. Elle observe une relative continuité du point de vue de la revendication suffragiste, entre 1868 et 1878, qui s'explique par l'instabilité politique. Au nom de la République, les femmes n'étaient pas admises comme électrices, car leur impréparation au vote aurait déstabilisé l'ordre politique. Cela n'empêcha pas des voix (masculines et féminines) toujours plus nombreuses de s'élever en faveur de l'égalité, mais une égalité qui restait conditionnée à l'éducation des femmes à exercer leurs droits politiques. Parallèlement émergea une parole publique féminine portée par l'éphémère Ligue des femmes (1868-1969) d'André Léo, par Julie-Victoire Daubié ou par Olympe Audouart dans sa *Lettre aux députés* de 1867. Le développement consacré à la Commune revient sur le mythe tenace du suffragisme des communardes, pour lesquelles la question du suffrage était subordonnée à celle de la transformation du régime politique et de la société. Les Pétoleuses, qui apparurent dans les pages du *Temps* en 1871, s'inscrivaient dans la mythologie des figures repoussantes des femmes révolutionnaires. Ces militantes firent figure de bouc émissaire après la Commune.

Portées par les expériences britanniques et états-uniennes, ainsi que par l'avènement de la République, certaines femmes tentèrent

d'ouvrir des brèches dans l'inégalité politique républicaine en suivant une démarche légaliste et selon une stratégie des « petits pas » : Daubié, première bachelière, voulut s'inscrire sur les listes électorales – en vain. Entre 1878 et 1896, de nouvelles formes de mobilisation s'opérèrent autour du vote féminin, analysées dans le cinquième chapitre. Cette « citoyenneté rebelle » est incarnée par des militantes, comme Hubertine Auclert, qui déploient un répertoire d'actions collectives novateur.

La deuxième partie de l'ouvrage s'articule autour de quatre chapitres qui incluent la Grande Guerre. Ils développent les progrès de la rhétorique suffragiste dans le débat public et reviennent sur les expériences électorales féminines méconnues de l'histoire politique, comme les référendums de Morlaix et Fougères, qui intégrèrent les femmes, ou encore sur les scrutins de 1910. L'auteure voit dans la Grande Guerre un tournant dans la légitimation du vote féminin, considéré dès lors comme une récompense du travail effectué par les femmes à l'arrière du front, mais aussi, pour les partis de droite, comme une manière d'honorer les morts. Néanmoins, les projets de loi portés à la Chambre ne furent pas votés par le Sénat (1922).

La troisième partie est dédiée à « L'intégration des femmes à la République ». L'auteure revient notamment sur « Les entraves institutionnelles au retournement suffragiste » et s'oppose à l'idée selon laquelle le cléricisme féminin aurait été l'argument principal du refus du suffrage. À ses yeux, c'est davantage le féminisme qui fut présenté comme une menace pour le régime. Cela n'empêcha pas le suffragisme de se banaliser, sans pour autant aboutir à l'égalité des droits politiques. Les candidatures féminines de 1925 et les conseillères élues en 1935, longtemps occultées par les femmes ministres et secrétaires d'État de 1936, font l'objet d'un traitement qui aurait gagné à être approfondi. L'échec du suffragisme s'expliquerait par la crise menaçant la République à partir des années 1930. Au sein des mouvements suffragistes, l'année 1937 marqua un déplacement des revendications dans un contexte de tensions internationales grandissantes. La période de Vichy est évoquée brièvement, notamment la désignation

des conseillères municipales. L'ordonnance d'Alger est finalement replacée dans le contexte de la rupture avec la Troisième République, permettant à l'auteure de relativiser la place de la Résistance dans la réalisation de l'égalité politique.

S'il faut louer ce travail qui participe au renouvellement de l'histoire politique, on peut toutefois émettre quelques réserves. La discussion engagée sur le genre dans l'introduction ne convainc pas totalement d'un usage novateur de cet outil d'analyse. L'auteure prend ses distances avec la définition proposée par Joan Scott dans son article de 1986 – « le genre est une façon première de signifier les rapports de pouvoir¹ » –, cette acception conduisant à renvoyer les hommes et les femmes à des catégories homogènes et à une opposition binaire. Or c'est justement contre cet écueil que le genre, comme concept, diffère de la domination ou du rapport social. Dans le même temps, c'est bien cet usage qui est fait tout au long de l'ouvrage, quand, par exemple, l'auteure évoque une « pensée hégémonique » (p. 33) de la différence des sexes, qui cantonne les femmes à leurs devoirs domestiques et légitime leur absence du corps des citoyens actifs. L'autre réserve concerne l'analyse des conditions de naturalisation du suffragisme dans la République, principalement centrée sur les débats parlementaires et les actions menées par les militantes suffragistes. On passe ainsi un peu rapidement sur les conditions sociales de réussite ou d'échec de la légitimation de ces idées. Enfin, la bibliographie très riche et abondante comporte quelques oublis, comme les travaux d'Anne Cova sur le suffragisme catholique. On ne trouve pas non plus trace des ouvrages récents sur la position des ligues d'extrême droite en faveur du vote des femmes, étudiée par Cheryl Koos ou Daniella Sarnoff. Ces réserves n'empêchent pas ce travail de venir combler heureusement des lacunes de l'histoire politique et de l'histoire des féminismes.

MAGALI DELLA SUDDA

1 - Joan W. SCOTT, « Gender: A useful Category of Historical Analysis », *The American Historical Review*, 91-5, 1986, p. 1053-1075.

Vivien Bouhey

Les anarchistes contre la République, 1880-1914. Contribution à l'histoire des réseaux sous la Troisième République
Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 491 p.

Depuis la grande thèse d'État de Jean Maitron publiée en 1951, puis les travaux de Gaetano Manfredonia dans les années 1990, l'historiographie française de l'anarchisme ne comptait guère que quelques études éparpillées, souvent à dimension locale. En rouvrant le dossier, Vivien Bouhey fait montre d'une ambition qu'on ne peut que saluer. Son livre, issu d'une thèse insuffisamment remaniée, embrasse le mouvement anarchiste dans une épaisseur géographique et chronologique qui force l'admiration. V. Bouhey traite des grandes heures de l'anarchisme politique, de sa naissance, au tout début des années 1880, à son évanouissement durant la Grande Guerre. L'auteur a de surcroît arpenté un nombre considérable de dépôts d'archives départementaux afin d'évaluer le poids réel du mouvement.

Peu démonstratif, trop nuancé à force de descriptions détaillées et parfois contradictoires, accumulées au risque de noyer le lecteur sous un déluge d'informations, V. Bouhey en vient cependant à proposer une thèse balancée qui tranche avec celle de ses prédécesseurs. J. Maitron avait jadis défendu une position historiographique, ultérieurement discutée par plusieurs historiens, rendant compte de l'échec du mouvement anarchiste par l'individualisme idéologique et politique de ses militants. De son point de vue, il n'existait pas à proprement parler d'organisation anarchiste. Les réseaux, complots, groupes relevaient pour beaucoup, selon lui, de l'imagination fertile des policiers et des juges et de leur incompréhension face à un phénomène politique insolite. V. Bouhey brosse un tableau plus contrasté. Ainsi son livre porte-t-il sur l'histoire des pratiques politiques anarchistes, et non sur les aspects doctrinaux du mouvement. Pour mener à bien son enquête, il s'appuie principalement sur les sources policières et juridiques, secondairement sur la presse anarchiste. Il délaisse volontairement toute la production théorique, pourtant abondante, de même qu'il se refuse à intégrer

à son corpus documentaire mémoires ou correspondances de militants anarchistes. On peut s'interroger sur la pertinence de ce choix méthodologique presque paradoxal qui conduit à informer l'histoire d'une catégorie d'acteurs par le regard de ses adversaires.

De cette traversée, V. Bouhey tire néanmoins quelques enseignements confirmant les apports de travaux antérieurs qu'il reprend d'ailleurs à son compte. On peut lui reprocher de n'avoir pas davantage ouvert le spectre de sa bibliographie à l'historiographie étrangère et, plus encore, à bien des auteurs qui ont croisé l'anarchie sur leur chemin, même s'ils n'en firent pas le cœur de leur recherche. Comment, d'ailleurs, enfermer la famille anarchiste dans un périmètre strictement délimité ? V. Bouhey le reconnaît lui-même : moins encore que toute famille politique, l'anarchie ne se laisse définir par une seule équation. L'« identité anarchiste » est on ne peut plus problématique. Ici réside sans doute le cœur de la démonstration de V. Bouhey. La palette de l'anarchisme français est extrêmement contrastée. Plusieurs séquences chronologiques sont à mentionner, où coexistent des cultures politiques individualistes ou communistes : les années 1880 durant lesquelles s'esquisse le mouvement, les glorieuses et tragiques années 1892-1894 où s'engrènent terrorisme ciblé et dure répression, l'investissement syndical des années 1895-1900, l'éparpillement des années 1900. Pour chacun de ces moments, V. Bouhey analyse les pratiques militantes propres aux anarchistes et en esquisse une sociographie sommaire.

Sur l'échelle temporelle à laquelle s'est attaché l'ouvrage, quelques caractères communs l'emportent qui distinguent les anarchistes des socialistes. Les premiers apparaissent comme l'une des branches radicalisées des seconds. Le recours à la violence est sans doute ce qui marque le plus nettement ce que l'on pourrait appeler une « culture anarchiste ». Celle-ci résulte du rejet de la médiation républicaine. Même menacée par la faconde politique du général Boulanger, voire par l'action antirépublicaine des bandes nationalistes au temps de l'affaire Dreyfus (les anarchistes ne furent pas tous dreyfusards et ceux qui le furent finirent parfois par le regretter), la République n'est

jamais qu'un régime dans lequel le peuple a troqué un maître pour un autre, à peine plus légitime. Le principe d'autorité, au cœur même de la critique anarchiste, n'y a pas été mis en cause.

L'autre trait souligné par l'étude de V. Bouhey est l'aporie constitutive du mouvement anarchiste : comment agir politiquement à l'écart de toute forme d'organisation toujours mère de l'autorité ? En observant au plus près les pratiques militantes, V. Bouhey prend les anarchistes la main dans le sac. Ici et là, les groupes qui se constituent se dotent d'une organisation, aussi légère soit-elle, à la tête de laquelle se distingue même de temps à autre un « chef ». Dans les premières années, surgissent aussi des organisations au niveau national ou international comme l'Association internationale antimilitariste, le Comité de défense sociale ou la Fédération communiste anarchiste.

Toutes ces évocations sont utiles et V. Bouhey illustre cette contradiction de façon souvent convaincante. On déplore néanmoins qu'il ne soit pas allé plus loin dans l'analyse des pratiques militantes, s'en tenant le plus souvent à un travail d'inventaire assez répétitif. De même, n'insiste-t-il pas suffisamment sur les porosités entre organisations syndicales et socialistes et milieu anarchiste, négligeant notamment l'important mouvement d'adhésions anarchistes à la SFIO en 1913. Enfin n'eût-il pas été aussi intéressant de faire une place à l'anarchisme des milieux intellectuels, très saillant dans les années 1890 ? Il n'est pas certain que le livre de V. Bouhey suffise à bousculer l'autorité dont dispose depuis plus d'un demi-siècle celui de J. Maitron.

CHRISTOPHE PROCHASSON

Didier Guignard

*L'abus de pouvoir dans l'Algérie coloniale.
Visibilité et singularité*

Nanterre, Presses universitaires de Paris
Ouest, 2010, 547 p.

Cet ouvrage, tiré d'une thèse distinguée par le prix Germaine Tillon en 2010, est une contribution essentielle à l'histoire de la colonisa-

tion en Algérie à la fin du XIX^e siècle, à celle de l'« idée coloniale » en France et, enfin, à la sociologie politique de l'État colonial. Cette triple ambition repose sur une analyse de 358 affaires d'« abus de pouvoir » entre 1880 et 1914, identifiées à partir des dossiers de sanctions prises contre des élus municipaux, d'affaires de contentieux fiscal, de recours électoraux au Conseil d'État ou encore d'enquêtes administratives. Certaines d'entre elles qui ont fait « scandale », localement ou nationalement, sont étudiées à partir de nombreuses autres sources, notamment la presse et les débats parlementaires, comme dans le cas de l'« affaire des phosphates » (entre 1892 et 1899), véritable « Panama colonial ».

L'analyse des conditions de possibilité de l'abus de pouvoir ouvre à une sociologie des pratiques administratives dans l'Algérie coloniale. L'auteur décrit le faisceau de causes qui ont facilité la routinisation des pratiques abusives chez les fonctionnaires coloniaux. La première d'entre elles serait une forme de « culture locale » de l'abus – l'auteur n'utilise pas cette expression –, dont la principale matrice serait le « Code de l'indigénat », somme de mesures disciplinaires auxquelles sont soumises les populations indigènes et objet d'une loi en 1881. Cet ensemble de dispositions légalise l'arbitraire, notamment en attribuant les pouvoirs disciplinaires aux administrateurs locaux, et aurait donc créé une « [forte] tentation d'abuser » (p. 53). Autre source d'abus, « le droit incertain », voire le « fatras législatif » (p. 60), qui règne en Algérie : en effet, la substitution partielle du droit français au droit musulman aurait créé d'importantes confusions chez des agents de l'État et certains auraient profité des incertitudes. Les pratiques abusives apparaissent aussi comme une conséquence « de la sous-administration et de l'enclavement persistants du territoire algérien » (p. 71). Ici, l'auteur nous livre ses pages les plus intéressantes sur la faiblesse du maillage administratif, les conditions des transports ou encore les conditions matérielles du travail des policiers, des gardes forestiers et des receveurs des finances dans l'Algérie de la fin du XIX^e siècle. À cette liste de facteurs ayant favorisé les pratiques abusives, il faut ajouter le caractère très limité du contrôle exercé sur les fonctionnaires coloniaux.

L'examen des pratiques des élus locaux n'est pas moins passionnant : l'auteur montre que le désir de faire de l'Algérie une « France nouvelle » a occasionné d'importants investissements publics. Et, puisque la dépense était pourvue non par les colons mais par les contribuables indigènes et métropolitains, les élus municipaux ont pu être « généreux avec l'argent des autres » (p. 143) et constituer un système élaboré de clientélisme, distribuant sans compter postes de fonctionnaires et faveurs multiples. L'ampleur des enjeux explique celle des fraudes électorales.

L'étude de ces conditions objectives de possibilité de l'abus se complète d'une sociologie des acteurs locaux, fonctionnaires et élus, à partir d'une description très utile des profils d'ascension sociale, autorisés par la situation algérienne, ainsi que du recrutement et des pratiques des auxiliaires indigènes. L'auteur procède également à une sociologie des acteurs de la crise anti-juive à la fin du siècle, jusqu'alors mal connue.

Enfin, l'analyse s'ouvre sur une description de la « crise de la colonisation » qui marque le tournant du siècle. Didier Guignard examine à la fois les « ressorts de l'indignation métropolitaine » (il prend en compte la « concaténation de scandales », p. 35), l'activisme des milieux nationalistes et antisémites, en métropole comme en Algérie, et le contexte de l'affaire du Panama ou de l'affaire Dreyfus, dans lequel la question algérienne peut apparaître comme un dérivatif opportun. Mais, à partir de 1903, un « silence » s'établit progressivement sur l'abus : la menace séparatiste que représentent les milieux anti-juifs en Algérie, qui n'hésitent pas à associer les populations indigènes à leur contestation de la République, ainsi que la remise en cause du discours civilisateur, et donc de la légitimité coloniale, conduisent au ralliement des milieux parlementaires à la colonisation, scellé par le voyage présidentiel du lénifiant Émile Loubet au printemps 1903.

Malgré ces développements sur les mécanismes du changement d'échelle de l'abus algérien, du « scandale local » à l'affaire portée à la une des journaux nationaux, D. Guignard reste flou sur la question de la « singularité algérienne » : il note parfois un « écart entre la métropole et l'Algérie » (p. 81) sur ce qui fait scandale et, à d'autres moments, « l'étroitesse

des liens entre l'Algérie et la France [qui] diffuse la même indignation et la même tolérance des abus coloniaux » (p. 88). On peut se demander si cette contradiction ne découle pas de la définition large de l'abus qu'a choisie l'auteur : il s'agit en effet pour lui d'une « transgression d'une norme morale, juridique et sociale qui fixe pour l'époque la limite du permis » (p. 14). D. Guignard aurait pu s'en tenir à la notion juridique d'« excès de pouvoir » qui s'applique à une décision administrative dont la légalité est contestée ; il aurait pu remarquer que la notion a été théorisée à l'époque même qu'il étudie, dans un contexte de renforcement du droit administratif. C'est Édouard Laferrière (1841-1901), gouverneur général de l'Algérie entre 1898 et 1900, après avoir été vice-président du Conseil d'État de 1886 à 1898, qui a présenté une première définition de l'excès de pouvoir dans le cadre de la classification des contentieux administratifs proposée, en 1887, dans son *Traité de la juridiction administrative et des recours contentieux*¹, qui constitue une référence pendant un demi-siècle. On peut regretter que l'histoire intellectuelle de cette notion soit absente de l'ouvrage.

L'auteur a donc eu l'ambition, tout à fait louable, d'aller au-delà de la simple définition juridique de l'abus, mais il n'a pas su toujours maîtriser les difficultés qui découlent de cette décision. La première concerne justement le rôle du droit dans les pratiques abusives, présenté de manière hésitante : « le droit tantôt combat, tantôt légitime l'abus » (p. 70). On l'a dit, selon D. Guignard, le cadre juridique colonial favorise l'abus, non seulement parce qu'il est peu contraignant, mais aussi parce qu'il contient des normes proprement abusives. Cette démonstration suppose une définition morale de l'abus. Son corpus est pourtant entièrement constitué des seules « affaires » qui ont laissé une trace dans la sphère du droit : sanctions contre des élus municipaux, contentieux fiscal, recours électoraux auprès du Conseil d'État, dénonciations ayant donné lieu à une enquête administrative sont ici utilisés, en bonne logique durkheimienne – mais sans le dire –, pour saisir « la limite du permis » (p. 14).

De cette première hésitation découle une deuxième difficulté : l'auteur, dont le ton reste modéré, en arrive à faire entrer dans sa définition de l'« abus » des pratiques qui définissent la colonisation même en Algérie. Par exemple,

pour expliquer une interaction au cours de laquelle un receveur reçoit avec mépris la requête d'un indigène, il évoque « la dépossession foncière orchestrée par l'État, l'omnipotence consécutive de l'administration sur les transactions immobilières, le coût possible en temps et en argent pour de telles démarches, le faible taux de scolarisation indigène [...] comme l'apprentissage facultatif des langues indigènes dans la fonction publique » (p. 83). Or qu'est-ce que la colonisation en Algérie sinon « une dépossession foncière orchestrée par l'État » et, au sens le plus fondamental, un « abus de pouvoir » ?

Enfin, l'absence de réflexion sur la multiplicité des systèmes normatifs à partir desquels des pratiques peuvent être qualifiées d'abusives conduit l'auteur à se méprendre sur la vision des victimes. Certes, il évoque des pratiques de contestation qui passent par la dissimulation, la fuite, voire les crimes contre les auxiliaires de l'État colonial, ou encore les plaintes des indigènes, plus nombreuses avec le temps. Pourtant, sans distance critique ni par rapport à sa propre définition, toujours implicite, de l'abus, ni par rapport au discours colonial, il évoque « un héritage indigène » de l'abus (p. 89) et identifie « le soff, la b'chara et la twiza » comme des « institutions facilitatrices d'abus » (p. 95). Sans prendre suffisamment au sérieux le sénateur Pierre Isaac qui remarquait, en 1888, que « beaucoup de sujets de plainte [...] nous resteront probablement très longtemps inconnus », l'auteur évoque également, comme facteur de la résignation apparente de certaines couches de la population indigène, « la soumission à la volonté de Dieu » « en pays d'Islam » (p. 99). Il se rapproche de fort anciennes représentations orientalistes et oublie que l'absence de preuve n'est pas la preuve d'une absence : il aurait tiré profit des suggestions de James Scott sur les formes dissimulées de la résistance des subalternes².

EMMANUELLE SAADA

1 - Édouard LAFFERRIÈRE, *Traité de la juridiction administrative et des recours contentieux*, Paris, Berger-Levrault, 1887-1888, 2 vol.

2 - James C. SCOTT, *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*, New Haven, Yale University Press, 1990.

Sol Serrano

¿Qué hacer con Dios en la República?
Política y secularización en Chile (1845-1885)
Santiago, Fondo de Cultura económica,
2008, 375 p.

« Que faire de Dieu dans la République ? » Sous ce titre provocateur, Sol Serrano évoque les conséquences politiques et religieuses du grand paradoxe de l'histoire du catholicisme en Amérique latine au XIX^e siècle. Contrairement à la Révolution française, les révolutions d'indépendance des années 1810 n'ont pas rompu avec la religion. Elles donnent naissance au contraire à des « Républiques catholiques » où l'État, représentant d'un peuple souverain qui confond citoyenneté et catholicité, est constitutionnellement le garant de la publicité et de la splendeur du culte comme de l'exclusivité catholique dans ce domaine. Dans un tel contexte, la question de la sécularisation de l'espace public ne se résume pas à l'affrontement politique et juridique entre l'« Église » et l'« État », simplification sous laquelle l'historiographie – libérale aussi bien que catholique – la présente encore trop souvent.

Envisager l'histoire de la sécularisation de l'État « depuis la perspective de la religion, de ses multiples acteurs institutionnels et sociaux, de leurs réactions, changements et adaptations » (p. 17), l'envisager comme un « processus » et non comme un « progrès » ou une « ruine », tel est le propos. Il en résulte un ouvrage qui, foisonnant de données puisées dans nombre d'archives inédites, est ordonné par l'analyse de binômes conceptuels clés qui traduisent les dilemmes des acteurs politiques, ecclésiastiques et sociaux. Comment se pense et se matérialise la séparation entre le politique et le religieux, le spirituel et le temporel, le public et le privé, l'État et la société civile, dans un monde qui, issu de la monarchie catholique et, au début de la période, encore plongé dans les coutumes de la piété la plus baroque, est totalement étranger à ces dichotomies constitutives de la modernité politique ? La religion, au sens large, est considérée ici comme un acteur à part entière – et non comme une victime – du processus qui conduit à définir, par tâtonnements, débats et conflits successifs, ces frontières décisives. La sécularisation

y apparaît comme « un fait social total », où la géographie physique et humaine, la démographie, le genre, l'histoire religieuse et celle du politique sont mobilisés pour éclairer conjointement, loin de toute perspective téléologique, les mutations du catholicisme chilien après l'Indépendance. Dans le quasi-désert historiographique de l'histoire proprement religieuse de l'Amérique latine du XIX^e siècle, l'auteur réunit pour la première fois des données numériques et s'appuie sur des statistiques pour aborder aussi bien l'évolution des pratiques sacramentelles que celle des sociabilités catholiques ou des institutions ecclésiastiques.

La période couvre les années du long mandat (1845-1878) de Rafaël Valentin Valdivieso, premier archevêque du diocèse de Santiago, cadre géographique de l'étude, et celles du conflit religieux (1873-1886) qui oppose des gouvernements libéraux à l'archevêché, aux élites catholiques et, de manière plus feutrée, à la Curie romaine. Le conflit religieux, où s'affrontent sur le terrain politique, mais aussi social, partisans et opposants de la laïcisation juridique, n'apparaît au Chili que tardivement, contrairement aux cas mexicain ou colombien. Tout d'abord parce que, dans les premières décennies de l'indépendance, les conservateurs au pouvoir, héritiers du patronat royal sur l'Église, partagent avec la hiérarchie ecclésiastique et les élites l'idée que la religion est nécessaire au maintien de l'ordre social et moral ; le pragmatisme l'emporte de part et d'autre dans ce contexte « régaliste » où l'intervention de l'État dans les affaires de l'Église fait partie, comme sous la monarchie, des attributions régaliennes, mais aussi d'une culture politique qui ne fait pas de différence entre vie civile et religion et est acceptée par la majorité du clergé. Ensuite, et peut-être surtout, en raison de l'insigne précarité institutionnelle de l'Église, qui contraste avec sa puissance symbolique et avec la vitalité des formes sociales traditionnelles de la piété.

Lorsque Valdivieso entre en charge, le tout nouvel archevêché, pourtant héritier d'un vieil évêché, n'a ni archives, ni palais épiscopal, ni même un secrétariat. L'« Église » n'est qu'un composé hétérogène et peu territorialisé de vieilles corporations, de paroisses dont les curés, pas nécessairement issus du séminaire, n'ont

pas l'habitude de rendre des comptes à l'évêque, de couvents dont le despotisme éclairé de la fin du XVIII^e siècle n'a pas entamé l'autonomie. Les chapitres II et VIII mettent en lumière magistralement le processus de centralisation et d'institutionnalisation territoriale de l'Église chilienne mis en œuvre par Valdivieso – non sans difficultés. Car le territoire lui-même est un problème, dans un diocèse de plus de 67 000 km² qui compte en 1854 67 paroisses, dont huit seulement, celles de Santiago et Valparaíso, peuvent être considérées comme urbaines, et où la population rurale est très majoritairement dispersée. C'est de christianisation et d'administration ecclésiastique, non de sécularisation, qu'il est question, puisqu'il s'agit d'instaurer la paroisse comme cadre fixe de la vie religieuse, de bureaucratiser les relations hiérarchiques entre curés et curie épiscopale – par l'usage de la correspondance, des rapports écrits, bientôt de l'imprimé périodique (le *Bulletin ecclésiastique*) –, d'atteindre les fidèles les plus lointains par l'organisation de « missions » pastorales et sacramentelles qui, à partir des années 1870, sont aux mains des rédemptoristes et des assumptionnistes d'origine française.

Ce faisant, il apparaît rapidement à cet archevêque issu de la culture régaliste que la romanisation est le moyen le plus sûr d'établir son autorité sur un clergé régaliste, de défendre les prérogatives de l'Église face au contrôle étatique, en somme d'instaurer sa souveraineté spirituelle dans une république catholique qui est aussi un État-nation. Une première frontière se dessine ainsi, entre spirituel et temporel, non sans conflits ponctuels à l'occasion desquels se définissent des compétences juridictionnelles différenciées. L'ultramontanisme chilien n'est pas un intégrisme : il est porté par une hiérarchie au républicanisme proclamé, par un Parti conservateur qui, à partir de 1857, fait des « libertés de l'Église » son cheval de bataille et que seule la défense de l'exclusivisme catholique distingue du catholicisme libéral d'un Montalembert, surtout par les réseaux catholiques de l'élite aristocratiques de Santiago. Le chapitre III montre « l'enracinement social du culte » sous la forme des confréries, modèle corporatif issu de l'Ancien Régime, qui n'entre vraiment en crise

qu'à l'extrême fin de la période. Dans leur cas, le processus de sécularisation passe par la distinction, voulue aussi bien par le Code civil et sa définition de la propriété individuelle que par une hiérarchie soucieuse de cantonner le religieux au culte, entre leurs fonctions pieuses et la gestion de leurs biens matériels – tension résolue par l'apparition des sociétés de secours mutuels, dont l'initiative vient des corps de métier mais dont l'inspiration émane des confréries.

Le chapitre IV aborde frontalement la thèse centrale de l'ouvrage, à savoir que le processus de sécularisation résulte largement de mutations internes aux pratiques religieuses, dès lors que les élites catholiques transitent d'elles-mêmes du vieux corporatisme des confréries vers l'instrumentalisation de tous les moyens disponibles dans l'espace public moderne, la presse et l'opinion, l'associationnisme à visée sociale (bienfaisance et réseaux d'aide sociale) ou militante, mis au service de la défense de la religion. C'est le dynamisme des catholiques dans l'espace public moderne qui explique l'intensité et le caractère massif de leurs mobilisations à l'époque du conflit religieux. Les débats parlementaires, la presse et les pétitions qui accompagnent les réformes concernant la sécularisation des cimetières, les lois sur le mariage et l'état civil, la tolérance des cultes, sont mis à profit par S. Serrano pour expliciter l'idéologie à l'œuvre derrière les pratiques et les stratégies déployées par le camp laïcisateur et ses opposants pour définir au mieux de leurs intérêts les nouvelles frontières du public et du privé, de l'État et de la « société civile » dans laquelle les catholiques évoluent désormais avec la même aisance que les libéraux.

L'espace manque pour aborder en détail d'autres apports, tout aussi essentiels – on mentionnera pourtant l'exceptionnel chapitre VI qui lie la question de la sécularisation aux pratiques mortuaires et aux croyances, ou encore la place faite, avec la forte présence des femmes dans le militantisme catholique, aux approches genrées. Passant avec aisance de l'échelle locale de la paroisse et des confins campagnards à celle, internationale, de la question romaine dans ses répercussions chiliennes, l'ouvrage s'appuie sur une connaissance intime de l'his-

toriographie religieuse et politique française, mise au service de la construction d'une histoire très novatrice dans le contexte chilien et latino-américain, notamment parce qu'y affleure en permanence l'usage du comparatisme comme instrument d'analyse et de compréhension des singularités nationales.

ANNICK LEMPÉRIÈRE

Taline Ter Minassian

Reginald Teague-Jones.

Au service secret de l'Empire britannique

Paris, B. Grasset, 2012, 460 p. et 8 p. de pl.

Taline Ter Minassian, historienne de la Russie et du Caucase, poursuit ici son projet de lecture de la Russie impériale et soviétique à travers l'histoire de ses marges sud. Dans une démarche qui confronte le local et le global, son propos est d'extraire les phénomènes identitaires de leurs cadres ethniques et nationaux et de les interpréter comme des facteurs de concurrences impérialistes à l'époque coloniale, inscrits dans une fresque du « grand jeu », ou de la compétition de la région-frontière entre l'Inde, le Pakistan actuel, l'Iran et l'Afghanistan, et de l'espace géopolitique qui l'englobe. Elle réussit ce défi en reconstruisant la biographie de Reginald Teague-Jones (1889-1988), alias Ronald Sinclair, agent russophone chargé des missions en Asie centrale et en Transcaucasie, impliqué dans la lutte contre les bolcheviks sur le front transcaucasien et transcasprien en 1917-1920, et désigné par les autorités soviétiques comme le coupable principal de l'exécution des vingt-six commissaires de Bakou.

Le livre suit l'itinéraire de l'agent aux confins des empires russe, britannique et ottoman grâce à la richesse de ses documents personnels. Aux manuscrits qu'il a déposés à la bibliothèque de l'India Office s'ajoutent ses textes publiés¹, les dix-neuf bobines de ses films et ses nombreuses photographies, conservées dans les fonds de l'Imperial War Museum. L'auteur confronte ces documents à d'autres fonds d'archives britanniques, notamment ceux de l'Indian Political Intelligence.

Ces sources sont complétées par des entretiens avec des témoins des dernières années de la vie de Teague-Jones et avec les rares historiens britanniques à s'être intéressés au personnage. Ce faisant, l'auteur attire l'attention sur tout un pan de sources britanniques peu connues en France.

Au centre de l'ouvrage se trouve une interrogation sur les enjeux de l'écriture d'une biographie. La richesse des documents personnels, tout en étant un avantage, ne constituerait-elle pas aussi un piège que le personnage étudié tendrait à l'historien, en essayant, d'outre-tombe, de « guider » son biographe. Consciente de cette faille entre la surabondance de l'information et sa partialité, l'auteur reconstruit avec vigueur les divers contextes des activités de Teague-Jones, à l'aide d'une abondante bibliographie. Les villes sont essentielles à la narration tant elles jalonnent l'itinéraire de l'agent britannique : l'auteur s'attarde sur leur situation démographique et ethnique de « ville-monde ». Ainsi découvre-t-on Bouchire, l'un des ports maritimes de Perse, ville arabe et africaine par sa population, mais aussi d'autres cités comme Krasnovodsk, Bakou, Achkhabad, Constantinople, Tiflis, Liverpool ou Saint-Pétersbourg. La biographie est « resserrée » autour d'une période relativement courte, de 1914 à 1922, durant laquelle le service de Teague-Jones se déroule d'abord dans la région du Pendjab, ensuite en Perse et dans le Caucase, puis dans l'espace transcasprien et transcaucasien, en Asie centrale. L'administration coloniale civile et militaire est ainsi présentée, d'une façon novatrice, comme le théâtre de l'action des services secrets.

Le lien qui s'établit entre Teague-Jones et la Russie remonte à son enfance marquée « par le voyage et l'aventure » (p. 26) qui l'amène, en 1902, de Liverpool à Saint-Pétersbourg. Une digression sur l'école allemande de cette ville qu'il fréquenta fournit des éléments utiles aux chantiers actuels de l'historiographie sur la vie des étrangers en Russie. À Saint-Pétersbourg, en janvier 1905, il est le témoin du « Dimanche rouge » meurtrier qu'il décrit trente ans plus tard comme son souvenir le plus impressionnant.

Le service indien de Teague-Jones, dans les zones tribales du Pakistan actuel, le Pendjab,

commence en 1910. Le deuxième chapitre traite de cette période formatrice et liminaire de son parcours, où l'on assiste à sa transformation en agent politique des services secrets, intégré dans l'Indian Political Service. Il y fait l'expérience, sur le terrain, des complexités religieuse, sociale et linguistique de l'Inde et y acquiert, en développant son regard, un certain savoir d'une « ethnographie participante » pratiquée par l'administration coloniale ; il apprend aussi le pachtou, le persan et « sans doute quelques autres langues locales » (p. 87). Ses carnets inédits datés de 1914-1915 décrivent son service colonial dans ces régions stratégiques et laissent entrevoir les enjeux liés à la maîtrise et au contrôle du territoire. En Inde, il se met à la photographie, réalisant de nombreux clichés dont certains sont reproduits dans le livre. Ce chapitre met en évidence l'interpénétration des services de l'administration coloniale et ceux des renseignements durant la guerre. L'auteur y souligne surtout la spécificité de la frontière, espace colonial à part et terrain d'essais pour les missions en solitaire dans les régions musulmanes. Dans ce sens, d'autres notions auraient pu être repensées en profondeur, par exemple le « contrôle du territoire » qui est systématiquement évoqué dans l'ouvrage. Le chapitre se conclut par une synthèse sur la place de la frontière indo-afghane dans les relations russo-britanniques, illustrant la volonté de l'auteur de maintenir juxtaposés deux plans d'analyse – le local et l'international –, ce qui constitue l'un des aspects remarquables de cet ouvrage.

Le troisième chapitre porte sur les événements de 1917, où Teague-Jones est envoyé dans la région du golfe Persique pour y contre-carrer l'influence allemande, incarnée notamment par Wilhelm Wassmuss, un « Lawrence allemand », que Teague-Jones a pour mission de capturer. Sur fond de « guerre des espions », l'auteur traite de la situation politique perse, où la menace d'un « djihad germanique » tient les Britanniques en alerte. D'autres agents britanniques sont évoqués sur les marges ainsi que leurs alter ego allemands. Mais la présentation que fait l'auteur suscite des interrogations sur le rôle et l'unicité de ce groupe traversé par des liens de solidarité. Il aurait été utile d'interroger les formes de savoir orienta-

liste véhiculé par ces agents : sur les méthodes de sa collecte (l'auteur évoque une ethnographie politique), ses modèles, sa portée.

Le quatrième chapitre évoque la mission de Teague-Jones au Turkestan russe en 1918, où l'agent secret multiplie les déplacements entre Bakou, Krasnovodsk et Achkhabad afin d'empêcher l'expansion communiste ainsi que les actions turque et allemande. Représentant politique de la Grande-Bretagne auprès de l'éphémère gouvernement transcasprien, dirigé par les mencheviks et par les SR, membres du parti socialiste révolutionnaire, il participe à leurs côtés à la guerre contre les Rouges, cette « guerre des rails » dont le théâtre est essentiellement les chemins de fer. L'auteur développe, à cette occasion, l'idée novatrice d'une implication des agents de l'Entente sur les fronts de la guerre civile, soulignant l'« improvisation » (p. 163) de ces quelques individus solitaires que la puissance britannique laissa sur le terrain.

Le cinquième chapitre traite de la mission de Teague-Jones à Bakou en 1919. T. Ter Minassian tente d'élucider son rôle dans l'exécution des vingt-six commissaires en septembre 1918 et mène une double enquête : elle rétablit la succession des événements, mais suit aussi, pas à pas, l'élaboration de la légende soviétique qui transforma l'agent britannique en un symbole de l'impérialisme britannique, notamment à travers le cinéma et l'iconographie. La destruction violente de ces images à l'époque postsoviétique donne à réfléchir sur la facilité avec laquelle les pulsions identitaires investissent les terrains liés aux mémoires. Au cœur de la narration se trouve l'histoire tragique de la ville de Bakou en 1918-1920 : ville cosmopolite, elle devient le théâtre de massacres de masse, tandis que la guerre civile se transforme en guerre ethnique urbaine. Ainsi narrée comme une intrigue policière, l'histoire de l'exécution des commissaires se lit comme l'une des manifestations d'un drame social et national.

En 1919, l'agent secret suit la retraite des armées blanches jusqu'à Constantinople en qualité de chargé de liaison des Britanniques, avec le général Piotr Nikolaïevitch Wrangel notamment ; il assiste ainsi au démantèlement des forces russes rescapées. À partir de

juillet 1920, la Grande-Bretagne abandonne le Caucase, mais elle y laisse nombre de ses agents pour des missions de renseignements, y compris Teague-Jones. À partir de 1922, ce dernier devient un agent informel financé par les réseaux privés du renseignement britannique ; il s'éloigne des affaires touchant directement à l'URSS. La narration, elle aussi, quitte son point culminant pour résumer, dans les deux derniers chapitres, plusieurs décennies des missions de l'agent entre l'Inde et le Moyen-Orient, l'Afrique de l'Est et l'Asie du Sud-Est. L'auteur souligne les interdépendances entre les services secrets britanniques et le milieu des banques et de la finance, illustrant le caractère mercantile et commercial de l'impérialisme britannique. Il est à regretter que les mondes universitaires soient absents de ces réseaux : quelques interrogations au sujet des liens entre les renseignements et les milieux orientalistes coloniaux auraient été les bienvenues.

Teague-Jones observe le crépuscule de la puissance coloniale britannique et l'arrivée de l'indépendance de l'Inde en 1947 depuis l'Amérique, où il reprend un service officiel dans un système anglo-américain de renseignement, tout en étant consul britannique à New York chargé « des questions indiennes, juives et communistes », de 1944 à 1950. Ses correspondances postérieures attestent de son intérêt continu pour la frontière afghano-pakistanaise et de sa méfiance à l'égard du rapprochement entre l'URSS et l'Afghanistan. Le livre se termine par le constat de la difficulté à percer à jour l'intimité du personnage. Cependant, grâce à cette biographie, nous découvrons des pans entiers de l'histoire de pays situés aux marges des grands empires mais néanmoins au centre de leurs concurrences. Elle nous rend également sensibles au rôle des acteurs peu connus et souvent invisibles des politiques internationales, obligeant à considérer l'influence de ces réseaux secrets qui se confrontèrent dans les luttes autour des frontières coloniales.

ANNA PONDOPOULO

1 - Reginald TEAGUE-JONES, *Adventures in Persia*, Londres, Gollancz, 1988.

Alexandre Sumpf

Bolcheviks en campagne. Paysans et éducation politique dans la Russie des années 1920

Paris, CNRS Éditions, 2010, 412 p.

Afin d'éviter toute méprise, il n'est pas inutile d'apporter d'emblée deux précisions. Premièrement, cet ouvrage n'est pas une monographie sur la paysannerie russe. Son objet est autre, puisqu'il est d'étudier l'éducation politique dans les campagnes moscovites durant les années 1920. Quiconque a travaillé sur cette période et cherché à voir comment les bolcheviks avaient imposé leur autorité à la population rurale ne peut que se réjouir de la publication de ce livre dense, précis et bien documenté grâce à un bel ensemble de sources. Deuxièmement, cette histoire sociale de l'État soviétique n'est pas celle de la propagande qui, l'introduction le précise, doit être distinguée de l'éducation politique, même si les deux entretiennent des liens étroits : « La propagande doit permettre à chacun de prendre conscience de son appartenance originelle à la collectivité qui se construit autour de lui. L'éducation politique se donne, elle, pour objectif le développement de la raison individuelle, l'agrégation consciente à cette collectivité, lieu de la *koul'turnost'*, c'est-à-dire du savoir et du savoir-vivre » (p. 13).

Suivant une progression thématique, l'ouvrage est organisé autour de trois parties qui mobilisent, chacune, une échelle d'analyse spécifique. La première pose le cadre général. Le premier chapitre retrace l'histoire de la Direction générale de l'éducation politique, le Glavpolitprosvet, de sa création en novembre 1920 à sa fermeture en 1930. Cette institution fonctionne sous la double tutelle de l'État (le Commissariat à l'éducation, le Narkompros) et du Parti (le Département d'agitation et de propagande, l'Agitpropotdel). Les premières années de son existence sont marquées par une indétermination quant au rôle qui doit être le sien, mais qui vient à se préciser au travers des conflits de compétence l'opposant aux organes de propagande de l'armée puis du Parti. En 1924, son fonctionnement se normalise et une brève période d'apogée débute, qui ne dure guère plus de deux ans, car l'institution entre dans une phase de crise à partir de

1926. Le deuxième chapitre prolonge cette histoire institutionnelle par l'étude du réseau naissant du Glavpolitprosvet. Confrontés à l'héritage tsariste, les bolcheviks veulent imposer une « verticale du pouvoir », sans cependant y parvenir. Le réseau est incomplet, déséquilibré, privé de moyens et tributaire des relations personnelles. Aussi la stratégie en matière d'éducation politique dans les provinces s'avère-t-elle davantage initiée par les responsables locaux que par la hiérarchie du Glavpolitprosvet.

La deuxième partie déplace l'analyse vers l'« isba-salle de lecture » ou « isba-bibliothèque », traductions auxquelles Alexandre Sumpf préfère le néologisme russe *izba-tchital'nia*. Le premier établissement de ce type serait né à Oufa en 1915 à l'initiative de l'assemblée locale du gouvernement (*zemstvo*), avant que le modèle ne se répande en Russie. Sa généalogie paraît remonter à la maison du peuple qui a vu le jour à la fin du XIX^e siècle sous l'impulsion des « populistes » et dont le but était d'éclairer la population. Invention pré-révolutionnaire, l'*izba-tchital'nia* est placée au cœur du dispositif d'éducation politique à compter de 1924. C'est l'un des objectifs du troisième chapitre que de décrire les missions qui sont les siennes. D'après Nadejda Kroupskaïa, elle représente « la somme de toutes les formes d'institutions éducatives à la campagne » (citée p. 114). Elle doit être l'instrument de la diffusion de l'idée de progrès et de la transformation du mode de vie. Le quatrième chapitre cherche à préciser la place que les *izby-tchital'ni* occupent réellement à la campagne, par-delà l'image d'organisation et de dynamisme diffusée par le pouvoir. En réalité, lorsqu'elles existent, elles rencontrent d'importants problèmes d'entretien et de fonctionnement qui témoignent des limites du projet soviétique. Il leur est en conséquence fort difficile de répondre aux « besoins culturels » de la population paysanne, abordés dans le cinquième chapitre. Ceux-ci ont été définis par le biais d'une approche scientifique tributaire d'une vision passiste de la paysannerie, considérée comme inculte et arriérée. D'où les deux grands chantiers de l'éducation politique qui concernent l'alphabétisation et l'agronomie.

La dernière partie du livre s'intéresse aux éducateurs politiques et, plus particulièrement, aux responsables des *izby-tchital'ni* : les *izbatchi*. Méfiante à l'endroit des paysans, la hiérarchie du Glavpolitprosvet préfère recruter parmi les instituteurs, les membres des Jeunesses communistes et les soldats démobilisés. La formation et la culture des éducateurs politiques sont abordées dans le sixième chapitre. Les enseignements proposés s'avèrent souvent très théoriques. Destinés à former les éducateurs politiques ou à améliorer leurs compétences, ils ont aussi pour but de s'assurer de leur fidélité au régime et au poste. Mais le *turn-over* reste important et l'incompétence du personnel ne cesse d'être dénoncée dans les rapports. Qu'est-ce qui pousse un individu à embrasser la carrière d'*izbatch* ? C'est ce à quoi entend répondre le dernier chapitre qui insiste sur la variété des choix personnels, tout en soulignant le désir de devenir fonctionnaire. En raison même de la diversité des parcours, les éducateurs politiques ne forment pas un groupe social homogène, unis par une culture professionnelle. Pour A. Sumpf, ils ne représentent pas une solide « base sociologique » pour le régime.

L'intérêt du livre réside indéniablement dans sa grande richesse et sa portée qui va au-delà de l'éducation politique. Y sont en effet décrits le fonctionnement institutionnel d'une instance gouvernementale, les moyens octroyés, le poids des héritages de l'Ancien Régime, les représentations associées à la paysannerie, les méthodes de mobilisation dans les campagnes, ainsi que les modalités de recrutement des éducateurs politiques et les possibilités d'ascension sociale qui leur sont offertes. Cependant, A. Sumpf ne satisfait qu'en partie l'objectif qu'il s'est assigné dans l'introduction, à savoir proposer « une lecture rénovée du système soviétique des années 1920 » (p. 14). Ainsi, bien qu'il prétende la mettre à distance, il ne parvient jamais réellement à dépasser la vision d'une paysannerie retardée et rétive à la greffe soviétique. Or cette image négative pèse sur l'analyse qui, de surcroît, n'échappe pas à l'opposition intention/réalité. Si A. Sumpf prend grand soin de critiquer ses sources, nulle discussion n'est menée sur l'omniprésence des

dysfonctionnements dans les archives et les conséquences qu'elle ne peut manquer d'avoir sur l'opération historiographique et l'écriture de l'histoire. Aussi son récit renvoie-t-il en permanence à l'échec. Réside ici la principale limite de l'ouvrage qui, ce faisant, nous invite à une entreprise stimulante : approfondir la réflexion méthodologique en vue d'échapper aux pièges tendus par la documentation.

GRÉGORY DUFAUD

Stéphanie Roulin

Un credo anticommuniste. La Commission Pro Deo de l'Entente internationale anticommuniste ou la dimension religieuse d'un combat politique (1924-1945)

Lausanne, Antipodes, 2010, 517 p.

Stéphanie Roulin présente ici la publication intégrale de sa thèse de doctorat soutenue en 2009 et consacrée aux réseaux religieux liés à l'Entente internationale anticommuniste (EIA), une organisation sise à Genève, active essentiellement de 1924 à 1945. L'auteure s'intéresse également à la commission Pro Deo, fondée en 1933, officiellement distincte de l'EIA mais dont les acteurs, les actions et les réseaux sont similaires. L'auteure a pu bénéficier d'un cadre stimulant, sa recherche s'intégrant à un projet collectif sur l'EIA soutenu par le Fonds national suisse et dirigé par Mauro Cerutti et Jean-François Fayet¹. Dans ce contexte historiographique, S. Roulin a clairement défini ses objectifs : d'une part, « enrichir l'analyse de l'anticommunisme de valeurs' des années 1920 et 1930 en Suisse et en Occident, en montrant comment s'articulent les dimensions religieuse et politique dans [l]es représentations et [l']argumentaire » de ces organisations et, d'autre part, « clarifier les positions ainsi que les liens organisationnels et personnels tissés entre les réseaux de l'EIA et de Pro Deo, en [se] concentrant en particulier sur les milieux confessionnels » (p. 427).

Pour répondre à ces questions, l'auteure a exploité le riche fonds d'archives et d'imprimés de l'EIA ainsi que les mémoires du

docteur Georges Lodyginsky (cofondateur de l'EIA et personnalité clé de Pro Deo) rédigées dans les années 1960². Cependant, au-delà de ces sources produites par les organisations étudiées, S. Roulin a approfondi sa recherche essentiellement dans deux directions. D'un côté, les archives publiques suisses et allemandes permettent de mieux connaître les enjeux politiques des actions de l'EIA et de Pro Deo. D'un autre côté, les archives de certaines institutions religieuses ont été sollicitées : les archives jésuites en Suisse et à Rome et les archives vaticanes. Ces croisements de sources conduisent l'auteur à des développements très intéressants notamment sur l'Allemagne (sur les liens avec l'Antikomintern financé après 1933 par le ministère de la Propagande) ou les relations avec le Saint-Siège. On regrette cependant que les sources mobilisées ne fassent pas l'objet d'une argumentation plus serrée : le lecteur peut ainsi se demander pourquoi certaines archives genevoises (SDN) n'ont pas été sondées. De même, le choix des archives religieuses étudiées – exclusivement catholiques – n'est pas clairement justifié. Enfin et surtout, le lecteur aimerait savoir si les archives du Komintern (notamment les séries concernant l'Internationale prolétarienne des Sans-Dieu), dont l'EIA ambitionnait d'être un double en négatif, comprennent des éléments sur ces questions politico-religieuses.

L'ouvrage, rédigé dans une langue efficace et très pédagogique, est clairement structuré. Après une brève introduction, S. Roulin déploie quatre parties, avant de rappeler les apports de sa recherche dans une forte conclusion. La première partie propose une introduction sur l'EIA, organisation souple mais aux ambitions tentaculaires. La deuxième partie est consacrée à l'action religieuse de l'EIA avant 1933, qui se déploie dans le domaine diplomatique et dans celui de la « propagande », notamment à partir de 1929 lorsque commence la grande campagne internationale de dénonciation des persécutions religieuses en URSS. La troisième partie illustre la naissance de la commission Pro Deo en 1933 sous l'influence des catholiques allemands en lutte contre la libre-pensée prolétarienne. Cette nouvelle organisation, formée de membres des trois principales confessions chrétiennes (l'hypothèse d'une

participation de représentants d'autres religions étant rapidement abandonnée), fonctionne surtout comme une plate-forme d'échange d'informations et d'actions. Enfin, la quatrième partie s'intéresse à l'attitude de l'EIA et de Pro Deo face au nazisme et à la Seconde Guerre mondiale : si les années 1930 sont étudiées dans le détail, les années 1940 sont un peu sacrifiées, notamment l'importante question de l'élection du patriarche Serge en 1943, qui inaugure un renouveau de l'action internationale de ce patriarcat. Les annexes, assez succinctes, comprennent notamment la liste des conférences de l'EIA de 1924 à 1939 et celle des sessions de Pro Deo de 1933 à 1938. L'ouvrage est complété par un index des noms de personnes et un autre, intéressant, des organisations. On regrette l'absence de table des illustrations qui aurait facilité le repérage de la riche iconographie de l'ouvrage.

Les apports de cette recherche sont variés et montrent tout le profit que l'on peut tirer d'une histoire religieuse qui manie l'histoire politique dans une dynamique à la fois soucieuse des contextes nationaux et des logiques internationales. Trois grands domaines peuvent être signalés : l'histoire de l'émigration russe, des relations internationales et de l'anti-communisme.

En ce qui concerne l'histoire de l'émigration russe, cette recherche apporte de nombreux éléments à la fois sur certaines personnalités (en particulier le docteur Lodyginsky qui représente dans les années 1920 la Croix-Rouge russe – ancien régime – à Genève), sur la petite mais active communauté russe orthodoxe de Genève ou encore sur certains mouvements comme le Mouvement des travailleurs chrétiens russes (MTCR) créé en 1931. Au-delà de ces éclairages ponctuels, l'ouvrage illustre les relations entre l'émigration russe et les élites conservatrices européennes, et surtout le rôle de relais joué par certains émigrés dans l'information sur la Russie soviétique et sur les répressions. En plus d'informations directement reçues d'URSS, les membres russophones de l'EIA ont assuré un travail colossal de dépouillement et de traduction de la presse et d'ouvrages soviétiques.

Quant à l'histoire des relations internationales, cet ouvrage illustre les tentatives

diplomatiques de l'EIA et de Pro Deo auprès de la SDN, les pressions exercées dans différents pays européens et aux États-Unis pour empêcher la normalisation des relations (diplomatiques, économiques...) avec l'URSS. L'un des intérêts de la démonstration est d'articuler toujours très fortement ces actions diplomatiques aux contextes nationaux, notamment en ce qui concerne la Suisse et l'Allemagne.

Enfin, S. Roulin apporte un éclairage pionnier sur l'anticommunisme religieux. Si, dans le domaine de la propagande, l'action de l'EIA et de Pro Deo a été souvent limitée par un manque de rapidité et de moyens, certaines innovations sont à mettre à son actif comme l'exposition anticommuniste organisée par Pro Deo en 1934 et qui fut imitée tant par l'Antikomintern allemand que par les jésuites à Rome. Par ailleurs, l'auteure montre bien comment l'EIA et Pro Deo, qui sont des organisations non religieuses, sont parvenues à fédérer des acteurs, personnalités et réseaux religieux capables d'agir en politique et de premier plan, comme le Saint-Siège (toujours assez distant malgré tout), le pasteur néerlandais Frederik Johan Krop ou encore Katharine Stewart-Murray, duchesse d'Atholl, première écossaise au Parlement britannique.

Cependant, pour des raisons différentes, l'EIA et Pro Deo perdent certains contacts religieux dans la seconde moitié des années 1930. L'émergence d'un nouveau danger pour les Églises et la paix en Europe – est en effet alors analysée de façon divergente par les chrétiens, qui s'étaient mobilisés contre le communisme dans les années précédentes. Alors que le pasteur Krop, francophile, prend progressivement conscience des infiltrations nazies au sein de Pro Deo, que la duchesse d'Atholl bascule carrément dans l'antifascisme à l'occasion de la guerre d'Espagne et que le Saint-Siège réfléchit à une condamnation dogmatique conjointe du culte de la race, de l'État et du communisme, l'EIA reste fidèle à ses sympathies pour le fascisme et le nazisme. Dans les années 1930, l'EIA ne dénonce jamais les persécutions religieuses en Allemagne et, même lorsqu'en 1940 elle évoque des similitudes entre le bolchevisme et le « national-bolchevisme néopaïen », elle ne remet jamais en cause de façon globale le nazisme (dont les

erreurs et les échecs sont imputés à Alfred Rosenberg et à la franc-maçonnerie européenne). Finalement, ce que l'EIA ne parvient jamais à prendre – et en ce sens la conclusion sur la « posture de défense, marquée par la pauvreté du contenu constructif » (p. 439) caractéristique de l'EIA, est tout à fait pertinente –, c'est un tournant « totalitariste » qui lui aurait permis d'affiner sa lecture du système communiste dans une perspective à la fois plus comparatiste et plus constructive. Il conviendrait probablement, pour mieux comprendre cette brisure, de creuser plus nettement la question de l'antisémitisme.

Laura Pettinaroli

1 - Michel Caillat et al. (éd.), *Histoire(s) de l'anticommunisme en Suisse*, Zürich, Chronos, 2009.

2 - Georges Lodysensky, *Face au communisme (1905-1950). Quand Genève était le centre du mouvement anticommuniste international*, Genève, Slatkine, 2009.

Albert Kéchichian

Les Croix-de-feu à l'âge des fascismes.

Travail, famille, patrie

Seysssel, Champ Vallon, 2006, 399 p.

Les Croix-de-feu ont été créées en 1927, au lendemain de la violente manifestation de protestation contre l'exécution de Nicola Sacco et de Bartolomeo Vanzetti, soit une chronologie spécifique rapportée aux autres ligues. Elles se donnent d'abord pour une milice supplétive à laquelle la stabilisation diplomatique et financière de la France poincariste laisse, toutefois, peu d'espace. La crise économique et la victoire du néo-cartel dessinent en revanche des perspectives nouvelles qui permettent au colonel François de La Rocque de transformer ce qui n'était jusqu'alors qu'un « cercle de preux chevaliers », animés par une mystique de l'honneur national, en mouvement de masse qui repose sur le projet de réconcilier grandeur nationale et progrès social et peut bientôt se targuer de centaines de milliers d'adhérents. La « posture sacrificielle » du mouvement, à l'origine de son succès, le désarme toutefois face à ses adversaires (comme, du reste, face à ses concurrents). Au

lendemain du 6 février 1934, auquel les Croix-de-feu ont massivement pris part sans que de La Rocque n' imagine franchir le Rubicon, le mouvement est désavoué par les autres ligues qui dénoncent sa pusillanimité. Après sa dissolution, effective en 1936, le mouvement doit se transformer en parti (le Parti social français), quand il s'était précisément voulu une expression du politique sans la politique, en s'assignant, selon les termes de l'auteur, de « mobiliser pour dépolitiser » (p. 379).

Ce mouvement est au cœur des polémiques initiées par les travaux de Zeev Sternhell relatifs à l'existence d'un fascisme français¹, relayées par un ouvrage collectif dirigé par Michel Dobry qui pourfend la thèse, assez majoritaire dans l'historiographie française, d'une « allergie française au fascisme » et se refuse à ne penser les crises qu'à partir de leur issue, pour n'accorder alors le label de « fascistes authentiques » qu'à ceux-là seuls qui l'auraient emporté². L'ouvrage prend appui sur les travaux d'historiens anglo-saxons, dont Robert Soucy, qui conclut à l'existence d'un fascisme français, dont des Croix-de-feu, puis le PSF feraient partie intégrante³. Thèse récusée par Antoine Prost qui invite à ne pas s'enfermer dans un débat nominaliste et dépendant des définitions, nécessairement évolutives, du fascisme⁴. Certains des caractères aujourd'hui tenus pour constitutifs du fascisme, le parti unique en premier lieu, ne peuvent se retrouver que dans les fascismes au pouvoir. De même, et par définition, le totalitarisme ne peut s'exprimer vraiment avant la prise du pouvoir. Difficile dès lors de savoir si un parti qui n'est pas parvenu au pouvoir était ou non fasciste. À moins de s'en tenir, à l'égal de Z. Sternhell, à une histoire des idées, faisant peu de cas de leur réception et des conjonctures qui l'autorisent ou, au contraire, la bornent étroitement.

L'ouvrage d'Albert Kéchichian (qui reprend la substance de son doctorat d'histoire) s'inscrit dans ce débat réouvert. L'auteur, qui a pourtant contribué à l'ouvrage dirigé par M. Dobry, se range ici aux côtés des témoins à décharge, à l'égal de Jacques Nobécourt dans son imposante biographie du colonel de La Rocque⁵ : « les fascistes ont voulu refonder l'unité de leur nation sur l'enthousiasme à livrer une guerre d'extermination. La fidélité de La Rocque au

souffle de la prédication évangélique a contribué à préserver les Croix-de-feu d'une dérive vers le fascisme ». Cette approche n'est pourtant pas au cœur d'un ouvrage qui privilégie résolument l'analyse des pratiques à l'œuvre et constitue d'abord et avant tout une utile contribution au débat sur la « culture de guerre », et plus largement sur les formes du politique quand la politique entre en crise. Elle apporte à cet égard des développements souvent neufs, quand bien même ce travail d'ampleur doit à l'antériorité de l'ouvrage de J. Nobécourt, pareillement fondé sur les papiers du colonel de La Rocque, d'avoir été quelque peu défloré.

L'ouvrage accorde une importance majeure à la « mystique » du colonel, qui l'incite à « mimer un monde dépourvu du droit et du commerce, dans l'espoir de les rendre inutiles » (p. 379), dans un évident contretemps de la modernité libérale triomphante, où les relations entre individus et collectifs sont précisément régularisées par les seules procédures du droit et du commerce. Il se focalise principalement sur la forme du « mouvement », en rupture avec les formes convenues du politique, fournissant d'intéressants apports sur sa sociologie et ses sections d'Alger, et montre comment et pourquoi de La Rocque l'engage dans une double voie originale, mais qui s'avère une impasse. Un « en deçà caritatif » qui prend appui sur la tradition du christianisme social, permet une entrée des femmes dans le champ politique ainsi redessiné et se perpétue dans le PSF (extérieur au champ de l'étude). Mais, aussi bien, un « au-delà messianique » dont les spectaculaires dramaturgies politiques visant à asseoir une image de la force morale constituent la meilleure expression. Au risque, effectif quand adviennent les élections, de se situer dans un non-lieu politique condamnant à l'impuissance et dont le meilleur effet est d'alimenter les craintes des antifascistes et de mieux les souder. Soit une réflexion à laquelle les analyses de la sociologie politique sur la césure, contemporaine, du champ militant et du champ partisan pourraient bien faire écho.

L'ouvrage souffre un peu de s'interrompre quand les Croix-de-Feu se muent en PSF. En interdisant la réflexion sur les filiations mais aussi sur les césures avec Vichy, quand bien même elle est amorcée par l'analyse, de grand

intérêt, de l'invention du tryptique Travail, Famille, Patrie, promu à se substituer à celui de la République ; un tryptique dont il convient toutefois de rappeler qu'il désigne des valeurs partagées par tous dans les années 1930, Front populaire y compris, quand bien même la nation se substituerait à la patrie et que la paix devrait s'y adjoindre, pour mieux protéger ces valeurs communes.

DANIELLE TARTAKOWSKY

1 - Zeev STERNHELL, *La droite révolutionnaire, 1885-1914. Les origines françaises du fascisme*, Paris, Éd. du Seuil, 1978.

2 - Michel DOBRY (dir.), *Le mythe de l'allergie française au fascisme*, Paris, Albin Michel, 2003.

3 - Robert SOUCY, *Fascismes français ? 1933-1939. Mouvements antidémocratiques*, trad. par F. Chase et J. Phillips, Paris, Éd. Autrement, [1995] 2004.

4 - *Ibid.*, préface d'Antoine Prost, p. 11-19.

5 - Jacques NOBÉCOURT, *Le colonel de La Rocque (1885-1946) ou Les pièges du nationalisme chrétien*, Paris, Fayard, 1996.

Enrico Galavotti

Il Professorino. Giuseppe Dossetti tra crisi del fascismo e costruzione della democrazia 1940-1948

Bologne, Il Mulino, 2013, 886 p.

Après avoir consacré un volume aux années de formation de Giuseppe Dossetti, l'un des plus influents dirigeants de la Démocratie chrétienne (DC) après la Seconde Guerre mondiale¹, Enrico Galavotti aborde les débuts de l'engagement politique du juriste d'origine génoise, depuis l'entrée en guerre de l'Italie fasciste jusqu'aux élections législatives du 18 avril 1948, triomphe de la DC.

Le 10 juin 1940 détermine la prise de conscience de Dossetti à l'égard du caractère néfaste du régime, sa prise de distance d'abord intellectuelle, sans réelle implication dans des activités antifascistes, avant que les débuts de la « guerre civile » l'amènent à s'engager dans la Résistance. Diplômé en droit de l'université de Bologne, Dossetti a continué ses études à l'université catholique de Milan, fondée après la Première Guerre mondiale par Agostino Gemelli, prêtre franciscain qui mène

un combat idéologique contre la laïcisation de la société, sa culture, mais également contre les idées modernes. Dossetti accepte les rénovations de l'enseignement supérieur défendues par l'université catholique, et notamment l'apparition de cursus autonomes dans le domaine des sciences sociales et politiques puis de l'économie. Avec ses amis Amintore Fanfani – futur dirigeant de premier plan de la DC – et Giuseppe Lazzati, il réfléchit à la nécessaire adaptation de la pensée catholique au monde moderne et à celle, non moins nécessaire, des idées politiques contemporaines, singulièrement de la démocratie libérale, au défi de la question sociale, que la crise économique et le chômage des années 1930 a rendue plus aiguë encore dans le monde capitaliste développé. Le fil directeur et la raison profonde de son engagement politique résident dans cette conviction que le défi des régimes totalitaires aussi bien que le désespoir social dont ils sont la conséquence obligent à imposer un adjectif au substantif de démocratie : la démocratie substantielle, une version dossettienne de la démocratie sociale et, plus exactement, une application des théories personalistes à la démocratie. Dossetti tente ainsi de nourrir la nouvelle Constitution qu'il a appelée de ses vœux – c'est un républicain convaincu – de ces théories nouvelles où, si l'influence de Jacques Maritain et d'Emmanuel Mounier se fait sentir, pénètre également l'expérience de l'économie corporatiste du régime fasciste, qui a tant marqué la génération des économistes partisans du maintien de la régulation étatique après la guerre.

Dossetti entre donc dans la Démocratie chrétienne avec des idées bien arrêtées concernant le rôle original que devrait jouer un parti catholique dont il a, dans un premier temps, rejeté l'idée. Question de génération sans doute. Né en 1913, Dossetti n'a pas connu la démocratie libérale, l'expérience du Parti populaire italien (lointain ancêtre de la DC). Il ne partage ni l'engagement, ni les convictions de la vieille garde du PPI – Luigi Sturzo excepté, resté à gauche – dont Alcide De Gasperi est le chef de file. Entre le président du Conseil de 1945 à 1953 et le futur leader de la gauche démocrate-chrétienne, l'opposition est forte. De Gasperi est un politique avoué

– Dossetti est tout aussi « politique », mais inavoué – libériste, à savoir partisan d'une orthodoxie monétariste, sensible surtout à l'héritage des théories, de la pratique comme de l'expérience de la classe dirigeante libérale d'avant 1922. De Gasperi veut un système primo-ministériel avec un parti sans courants tout entier derrière son chef, Dossetti souhaite l'expression démocratique de toutes les sensibilités politiques au sein du même parti, la reconnaissance du débat d'idées, pas seulement en interne. Si son hostilité au communisme est des plus nettes et affichées, Dossetti veut le combattre par la réforme sociale et profiter de la majorité absolue démocrate-chrétienne pour imposer aux alliés laïques, dont il ne partage pas les valeurs, une vision purement catholique de la société. D'où le soupçon de proximité avec la vision « intégraliste » de la Curie, dans un sens toutefois qui n'est évidemment pas conservateur. Il y aurait en quelque sorte trois projets de société qui s'affronteraient : celui du libéralisme démocratique traditionnel accusé de conservatisme, celui du totalitarisme et la troisième voie catholique sociale dont Dossetti devient la figure de référence. On ne peut comprendre la frange réformiste et progressiste de la DC, qui plus tard s'incarne en Fanfani jusqu'au Bolognais Romano Prodi, keynésien, partisan d'une forte intervention de l'État, sans connaître Dossetti et le groupe des éminents économistes et politologues qui se sont, à un moment, réclamés de lui (de Federico Caffè à Beniamino Andreatta).

Le dense ouvrage d'E. Galavotti, d'une érudition exemplaire puisée aux meilleures sources, permet de comprendre pleinement la pensée et le parcours de Dossetti. Toujours clair et précis, il n'échappe pas toutefois au reproche de privilégier trop l'homme, le moindre de ses écrits, propos, actes, au détriment d'une plus ample respiration sur le cadre politique, intellectuel et social qui l'entoure. Si l'on peut penser que tant le rapport à Gemelli et à son projet de bâtir une nouvelle culture italienne, en concurrence directe avec celle qui est héritée de l'Italie libérale et laïque, que sa réaction face à l'antisémitisme officiel du régime fasciste ont été abordés dans son ouvrage précédent, n'y aurait-il vraiment

que quelques mots à dire sur sa réflexion concernant l'Église et l'antisémitisme ? Si Dossetti a créé un courant très influent qui ne dit pas son nom, pourquoi ne pas s'attarder plus sur la construction de son réseau, certainement antérieure à 1948 ? Enfin, doit-on prendre pour argent comptant l'affirmation de Dossetti selon laquelle il n'aurait découvert la responsabilité des catholiques dans l'avènement du fascisme qu'en lisant, pendant la guerre, la collection du périodique jésuite la *Civiltà cattolica*, alors même que l'Église a collaboré pleinement avec le régime à partir de 1929, malgré des frictions postérieures ? On souhaiterait que l'auteur offre vite une version plus synthétique et plus complète à la fois du parcours de Dossetti des années 1930 au début des années 1950, lorsque, lassé par son échec à créer un courant au sein de la DC, il entre dans les ordres, tout en restant un conseiller écouté.

FRÉDÉRIC ATTAL

1 - Enrico GALAVOTTI, *Il giovane Dossetti. Gli anni della formazione, 1913-1939*, Bologne, Il Mulino, 2006.

**Serge Berstein, Pierre Birnbaum
et Jean-Pierre Rioux (dir.)**

De Gaulle et les élites

Paris, La Découverte, 2008, 345 p.

Cet ouvrage collectif est issu de différents colloques organisés sous le patronage de l'Institut puis de la Fondation Charles de Gaulle. Il se propose de revenir, à travers dix-huit contributions, sur les rapports ambivalents et parfois changeants entretenus par le général de Gaulle avec les élites économiques, administratives et politiques tout au long de sa trajectoire personnelle. Précisons que le propos de ce recueil prend corps autour de trois parties qui suivent un ordre chronologique : des années 1920 jusqu'à la Libération ; « la traversée du désert » de 1946 à 1958, tandis que la dernière partie porte principalement sur la Cinquième République. Mais cette présentation « chronologique » dissimule un pari beaucoup plus original. Mettre ainsi en résonance

la trajectoire d'un acteur autour de la question plus générale de son rapport « aux élites » permet de dépasser la perspective simplement biographique et de ré-articuler le récit de cette trajectoire autour de configurations historiques et politiques successives. L'histoire « fil » passe alors au second plan au profit d'une histoire relationnelle faite de rencontres, de soutiens, d'incompréhensions et de rapports ambivalents.

Ce parti pris permet de poser la question plus générale du soubassement social d'une réussite politique, du rôle que jouent les rapports entretenus avec différents groupes sociaux dans une biographie personnelle. Cette perspective n'est alors jamais aussi heuristiquement féconde que lorsque les contributeurs osent pointer certaines contradictions entre les discours produits et les nécessités subies qui contraignent l'homme politique, plus largement entre ses paroles et ses actes. C'est notamment le propos de la contribution de Julian Jackson qui – revenant sur la période londonienne – ne peut que souligner l'écart entre, d'une part, une expérience « qui aiguisa son mépris des notables attachés à leurs richesses et leurs privilèges » (p. 38), l'amena dans ses discours à appeler de ses vœux l'émergence d'« une élite socialement distincte de celle qui avait jusqu'à présent gouverné la nation » (p. 41) et, d'autre part, la réalité d'une configuration politique qui obligea le général à composer, dès la Libération, avec une partie des élites anciennes au « nom du rétablissement de l'État et de l'ordre » (p. 41).

Les contributions de l'ouvrage ne sont jamais aussi pertinentes que lorsqu'elles s'inscrivent dans la continuité d'une réflexion ancienne chez leurs auteurs. La trajectoire du général de Gaulle permet alors d'interroger sous un angle nouveau les thèses défendues dans d'autres ouvrages par ces derniers. C'est le cas par exemple de la contribution de Patrice Duran sur la régionalisation, où est montré comment le général (quelle que soit son influence politique nationale) se heurte à des élites locales structurées et ne parvient pas à « neutraliser notables et appareils politiques » (p. 176), devenant ainsi « la victime paradoxale de la centralisation française et de ses élites » (p. 194). C'est également le cas de la contribution d'Alain Chatriot intitulée

« À la recherche des 'forces vives' », qui revient sur l'utilisation dans les discours du général de Gaulle de cette expression « bien floue » pour « grouper dans une même analyse des phénomènes qui pourraient sinon paraître dissociés » (p. 220).

Ce même souci des discours de l'homme politique traverse la contribution de Marie-Christine Kessler qui s'intéresse, quant à elle, à la question cruciale du rapport du général de Gaulle à la haute fonction publique. Elle analyse notamment la distinction qu'effectue le chef d'État au sein des grands corps, entre « ceux qui conseillent et ceux qui agissent » (p. 77). Sans nécessairement entrer dans le détail des formes différenciées de soutien des hauts fonctionnaires aux projets politiques du général de Gaulle, elle propose un modèle explicatif de sa vision des grands corps. Elle revient notamment sur la bienveillance réservée tout au long de la Cinquième République à ceux qui « exercent l'autorité pour le compte de l'État » (en renforçant notamment le rôle quasi tutélaire des préfets). Seul regret, cette contribution minimise peut-être certains effets des configurations politiques en prêtant une vision continue de l'État au général, qui guiderait son action et commanderait à l'histoire. Lire les mémoires et les discours du général suffirait par endroits pour comprendre les conflits institutionnels qui ne s'expliqueraient dès lors que par un écart de conduite de certains « grands commis » vis-à-vis d'une doctrine préétablie et non par des conflits d'intérêts plus profonds, comme lorsqu'il est avancé que « des problèmes [auraient] surgi parce que certains membres du Conseil d'État à titre individuel, ou le Conseil d'État à titre collectif, [n'auraient] pas respecté la rigoureuse déontologie sur laquelle reposait la vision des grands corps du général » (p. 83).

Plus généralement, certaines contributions sont peut-être tributaires d'un effet de source qui empêche, par exemple, de prendre en compte certains intérêts constitués durablement au sein de l'État ou la discontinuité de certaines positions doctrinales du général de Gaulle (on pense ici à l'analyse étonnamment non discutée par les auteurs du livre de Brigitte Gaïti du mythe historique que constitue rétrospectivement le discours de Bayeux par

exemple¹). À l'exception de la contribution de Bruno Poucet sur « Les cadres de l'Éducation nationale et les ambitions gaulliennes de réforme pour l'école et l'université », qui décrit, à partir d'archives inédites, la redéfinition progressive du rôle de recteur sous la V^e République et fournit ainsi en creux, en revenant sur les annotations du général, la définition que celui-ci défend du « bon fonctionnaire », la plupart des contributions s'appuient en effet, en priorité, sur des discours ou des écrits publics qui participent *a posteriori* à la construction d'une « mythologie gaullienne ».

Ces sources alimentent par endroits l'« illusion biographique » en laissant supposer, comme le fait Michel Margairaz, que de Gaulle aurait définitivement adopté par rapport aux élites une « véritable ligne de conduite qu'il fixe dans des expressions maintes fois énoncées ensuite de manière récurrente pendant les trois décennies de sa vie politique active » (p. 278). C'est sans doute également par ces effets de source que certaines contributions donnent parfois l'impression d'une admiration mal dissimulée pour l'objet. On pense par exemple à celle d'Alain Larcen sur le « De Gaulle d'avant 1940 », qui avance dès les premières lignes que le général « représente probablement ce que l'élitisme français a produit de plus noble et de plus pur au début du XX^e siècle » (p. 17) et que celui-ci « n'en sera que plus déçu en rencontrant parfois le néant intellectuel de prétendues élites [...], l'incompréhension et l'hostilité que suscitèrent ses idées, dont il savait par réflexion et conviction qu'elles heurtaient le conformisme et le dogmatisme ambiants parce qu'elles étaient nouvelles, adaptées à la réalité du moment et indispensables au salut de la patrie » (p. 33).

Mais ces quelques remarques n'enlèvent rien à l'intérêt général d'un ouvrage qui mène de bout en bout une réflexion sur les différents modes de sociabilité susceptibles de se nouer autour d'une trajectoire politique et qui permet ainsi de faire un va-et-vient permanent entre une histoire politique « classique », vue d'en haut, et une histoire des réseaux de pouvoir. Ce livre suit pas à pas à la fois ceux qui se tinrent à distance de l'homme politique et ceux qui devinrent des « compagnons », des « croisés » (Bernard Lachaise rappelle com-

ment le premier terme s'impose finalement sur le second à la Libération). Par ces différents aspects, ce livre est une invitation à revisiter les biographies traditionnelles de l'homme d'État, en adoptant le point de vue de ceux « avec qui » ou « contre qui » ce dernier s'est construit tout au long de la seconde moitié du XX^e siècle.

SYLVAIN LAURENS

1 - Brigitte GAÏTI, *De Gaulle prophète de la Cinquième République, 1946-1962*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998, p. 25-53.

Joël Mouric

Raymond Aron et l'Europe

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 368 p.

L'œuvre plurielle de Raymond Aron trouve son unité dans une réflexion sur la question européenne – telle est la thèse de l'ouvrage de Joël Mouric. Suivant le fil chronologique des réflexions aronniennes sur l'Europe des nations comme sur la communauté européenne, il montre comment les efforts de construction de la seconde sont interrogés à la lumière de l'histoire de la première.

Le livre nous conduit tout d'abord de l'adhésion première de R. Aron au pacifisme et à l'idée pan-européenne, ancrés dans l'idéal de la République des Lettres, à leur rapide érosion sous l'effet de la montée des nationalismes à partir de 1931. Le pluralisme des nations lui apparaît dès lors comme le seul rempart opposable à l'Europe nazie, la guerre comme la seule réponse possible au projet de paix par l'empire allemand. La deuxième partie mène ensuite une réflexion sur l'Europe à reconstruire après la guerre. R. Aron découvre alors la force de l'idée d'union européenne, susceptible d'offrir tout à la fois le médium de la coopération économique, l'outil de règlement politique de la question allemande et l'arme de défense contre l'Union soviétique. Militant européen, il n'en prend pas moins résolument parti pour une Europe atlantique, au nom de l'impossibilité de la neutralité, et contre le constructionnisme juridique des pères fonda-

teurs, au nom de la priorité du politique. L'échec de la Communauté européenne de défense (CED), qu'il jugeait irréaliste, marque la fin de sa croyance en l'efficacité de l'idée européenne. La dernière période se caractérise par une défense plus modérée du projet d'union européenne, qu'il pense toutefois nécessaire à l'équipement nucléaire, à l'armement et à la croissance économique. R. Aron est cependant conduit à réhabiliter plus directement l'héritage de la construction européenne à partir de 1966, par opposition au nationalisme de Charles De Gaulle. Mais il continue alors de critiquer la priorité accordée au juridique et à l'économique. À la fin de son œuvre, l'union européenne se trouve exclue de ses réflexions sur la politique européenne, au motif qu'elle ne constitue pas une entité politique.

Le livre de J. Mouric constitue une étude riche et claire des idées de R. Aron sur l'Europe. Soucieux d'en restituer toutes les nuances, évolutions, voire circonvolutions, ainsi que d'en préciser le contexte stratégique, il ne tente jamais d'en constituer une illusoire et anachronique synthèse qui viserait à prouver que R. Aron était pro- ou anti-européen.

Une fois écartées ces catégories trop simples, que nous apprennent les réflexions de R. Aron sur l'Europe? Si l'on peut douter que cet ouvrage offre la présentation annoncée de la « philosophie aronienne de l'Europe » (p. 19), cela ne semble pas imputable à l'auteur mais à l'absence d'une telle philosophie. Cette absence ne tient pas seulement au caractère changeant des idées de R. Aron sur l'Europe, qui pourraient être l'expression d'une pensée en formation. Elle n'est pas due non plus au caractère manifestement stratégique de ses usages de l'idée européenne, qu'il semble toujours mobiliser en vue d'autre chose ou par opposition (que ce soit au communisme ou au nationalisme), et jamais pour elle-même. Elle tient d'abord à ce qu'il ne pense sans doute pas qu'un autre type d'usage politique de l'idée d'Europe soit possible.

En effet, dès les années 1930, les variations de l'intérêt de R. Aron pour l'idée européenne sont corrélatives de sa croyance en son aptitude à jouer le rôle d'un mythe politique, au sens que Georges Sorel donne à ce terme. Or ce cadre sorélien rend impossible la constitution d'une philosophie de l'union européenne.

Un mythe, au sens de G. Sorel, est en effet de l'ordre d'une image emportant l'adhésion immédiate de la volonté et provoquant spontanément l'action, et non de la pensée rationnelle. Si l'Europe est un mythe politique, elle échappe à la philosophie ou même à la réflexion théorique. Mais si, à l'inverse, elle ne parvient pas à devenir un tel mythe, susceptible de supplanter la nation dans le cœur des hommes, elle n'est alors qu'une « idée d'intellectuels », pour reprendre les mots de R. Aron, ou une « utopie », selon ceux de G. Sorel. Dès lors, n'ayant pas d'efficacité, elle perd aussi toute valeur politique.

C'est ce qui explique que R. Aron puisse parfois apparaître comme le fervent défenseur de l'Europe politique – notamment dans le cadre de discours visant à contrecarrer la propagande soviétique – et souvent se faire le théoricien critique de son abstraction. On est ainsi porté à en conclure qu'il n'est pas tant un penseur de l'union européenne que de l'Europe des nations, et pas tant de la nation que de la guerre. Le concept aronien de guerre limitée, découvert chez Carl von Clausewitz, qui suppose le primat du politique sur le militaire, constitue le principal thème théorique de l'ouvrage de J. Mouric.

Tout en relevant de l'histoire des idées politiques, ce travail ne s'inscrit pas dans l'une de ses deux grandes traditions, l'histoire philosophique ou conceptuelle des idées et l'histoire sociale des idées, ni dans l'un de leurs possibles croisements. La méthode adoptée l'éloigne d'abord de la seconde, car elle consiste presque exclusivement en une étude de l'œuvre de R. Aron, parfois éclairée par celle de ses interlocuteurs. L'ouvrage s'ouvre sur le premier texte publié par ce dernier, en 1926, et s'achève avec le dernier, en 1983. Se refusant à toute exploration biographique, J. Mouric ne décrit en outre jamais les milieux sociaux dans lesquels R. Aron évolue, ni celui dont il est issu. Bien que l'ouvrage vise à « resitu[er] dans l'histoire » (p. 19) la pensée de R. Aron, c'est de l'histoire des relations internationales, rythmées par les événements militaires et diplomatiques, dont il s'agit ici, et non de l'histoire sociale des intellectuels.

Mais le livre ne propose pas non plus une lecture interne des textes de R. Aron, visant à

montrer l'élaboration progressive d'une réflexion sur l'Europe à travers ses articles de circonstances et ses analyses systématiques. S'il n'est pas sûr que la question de l'Europe se prête, prise isolément, à une telle lecture, elle n'est pas non plus intégrée à une étude approfondie des positions théoriques plus générales de R. Aron, la mise en contexte politique des idées étant privilégiée à l'étude conceptuelle. Ce choix n'empêche pourtant pas l'auteur de proclamer R. Aron l'éternel vainqueur de ses débats intellectuels : pour J. Mouric, R. Aron a compris que la pensée d'Émile Durkheim était dépassée, a « résolu la question [wébérienne] de la guerre des Dieux » (p. 74), montré que son projet européen était « plus cohérent » que celui d'Alexandre Kojève (p. 127), « réfuté la théorie de [Hans] Kelsen » du droit international (p. 265) ou manifesté « sa supériorité intellectuelle de manière très directe » vis-à-vis de Carl Schmitt (p. 261), qui aurait lui-même « implicitement [reconnu] la supériorité du jugement aronien » (p. 263). Sans doute cet ouvrage, qui offre un éclairage inédit sur le cheminement des idées politiques de R. Aron, aurait-il aussi bénéficié d'un regard plus distancié sur son objet, que pouvaient apporter l'histoire sociale ou philosophique des idées.

FLORENCE HULAK

Michael Scott Christofferson

Les intellectuels contre la gauche. L'idéologie antitotalitaire en France (1968-1981)

trad. par A. Merlot, Marseille, Agone, [2004] 2009, 445 p.

Sur la couverture de cet ouvrage se déroule une liste de personnalités ayant illustré l'intelligentsia française des années 1968-1981. Quelques-unes sont curieusement suivies d'une croix mortuaire et ce lapsus éditorial n'est pas sans informer sur la signification, à peine dissimulée, d'un ouvrage qu'une fois lecture faite, on peut considérer sans mal comme un jeu de massacre. Car ce livre, pourtant issu d'une thèse, présente toutes les propriétés du genre pamphlétaire, avec ses qualités (un évident sens de la synthèse et de la formule, une vivacité du propos qui retient

l'attention du lecteur) et ses défauts (le raccourci et parfois la caricature, l'économie extrême de l'argumentation qui, dans le détail, abrite parfois des contradictions).

La thèse du livre est tout entière dans son titre : en France, les « intellectuels antitotalitaires » post-soixante-huitards se sont taillé la part du lion médiatique et politique en agitant un thème défraîchi et d'ailleurs vain – le « totalitarisme » – dont ils usèrent contre l'Union de la Gauche. Selon l'auteur, ces clercs étaient à la traîne au regard de leurs confrères britanniques ou américains qui avaient épuisé depuis longtemps les charmes du concept. Ces derniers en avaient aussi éprouvé les limites, les instrumentations de la guerre froide en ayant provoqué la délégitimation intellectuelle. Mais, en France, la vie politique intérieure commanda cette découverte à retardement. Quand la fascination du communisme philo-soviétique commença à y épuiser ses effets dans le sillage du mouvement de Mai 1968, nombre d'intellectuels européens plongèrent dans la radicalité révolutionnaire et s'éloignèrent de la critique antitotalitaire de leurs aînés.

Les intellectuels ciblés par Michael Christofferson figurent surtout dans le périmètre un peu élargi de ceux qui firent la « deuxième gauche », dont il ne retient d'ailleurs que quelques héros comme Paul Thibaud, Jacques Julliard, Pierre Rosanvallon et F. Furet. La « nouvelle philosophie », réduite à deux ou trois ouvrages, *La barbarie à visage humain* de Bernard-Henri Lévy et *La cuisinière et le mangeur d'hommes* ainsi que *Les maîtres penseurs* d'André Glucksmann, est également au cœur des développements. Une pré-histoire évoque le bouillon de culture du virus antitotalitaire autour de Claude Lefort et Cornelius Castoriadis. L'ensemble de l'ouvrage s'efforce de montrer que l'antitotalitarisme fut au centre du débat intellectuel à partir de la publication de *L'archipel du Goulag* et qu'il dévoya les intellectuels qui furent dès lors entraînés vers le libéralisme, voire la réaction.

La veine pamphlétaire s'appuie sur une histoire des idées très traditionnelle dont la documentation est issue de la lecture, au demeurant très pointilleuse, de corpus réduits : en grande partie *Esprit* et *Le Nouvel Observateur*,

avec quelques coups de sonde dans des revues, quotidiens et périodiques contemporains. À quoi s'ajoutent évidemment les ouvrages étudiés de façon plus fouillée, comme dans le cas du chapitre consacré à F. Furet où l'on trouve d'excellentes analyses de certains écrits de l'historien et une vaste bibliographie secondaire, française et américaine, qui, malgré quelques lacunes (par exemple sur l'affaire Kravchenko, sur Augustin Cochin ou, plus généralement, sur l'histoire des clercs progressistes de la période, voire sur l'histoire du parti communiste), est impressionnante si on la compare à ce que l'on trouve dans certains ouvrages français laissant à l'écart tout un pan de la production anglo-américaine.

Cependant, non seulement l'auteur ne parvient pas à convaincre, mais il lui arrive même d'apporter des éléments d'information tendant à montrer tout à fait autre chose. Il ne fait aucun doute que les intellectuels auxquels ils s'intéressent principalement n'avaient guère de sympathie pour le communisme, dont ils étaient parfois issus comme dans le cas de F. Furet, et qu'ils voyaient d'un œil plutôt favorable toute entreprise politique ou intellectuelle visant à réduire l'emprise dont celui-ci disposait encore sur toute la gauche. Mais la plupart savaient aussi que le PCF des années 1970 n'était plus celui des années 1950 et que son déclin, amorcé dès les années 1960, était inéluctable. Le caractère dépassé du communisme fut d'ailleurs un grand thème de débat à gauche en ces années que M. Christofferson eût pu mettre au jour avec un peu plus de persévérance. La crainte de l'arrivée au pouvoir des communistes, surtout après les élections législatives de 1978, ne fut qu'un fantasme cultivé par les intellectuels de droite, voire par une toute petite frange des intellectuels de gauche étudiés par M. Christofferson.

Son histoire politique des intellectuels, dans la veine la plus classique du genre, notamment telle qu'elle se faisait dans les années 1980, souffre d'un inconvénient majeur : ne pas prendre au sérieux les œuvres ou réduire celles-ci au simple état d'armes politiques. Cette conception agonistique du débat intellectuel a, il est vrai, le mérite d'insérer les œuvres dans le temps court et de ne pas se satisfaire de la description des grandes orientations de la vie des idées en ne considérant que l'engendre-

ment des concepts les uns par les autres sur la longue durée. M. Christofferson néglige cependant un ressort décisif de ce qu'il appelle, de façon beaucoup trop réductrice et univoque, l'« antitotalitarisme » : la chape de plomb marxiste et de tous ces dérivés qui pesaient sur les débats intellectuels français depuis l'après-guerre. On ne comprend rien à ce qui surgit dans les années 1970, et qui semble si condamnable aux yeux de M. Christofferson, si l'on ignore cette donnée fondamentale. Chez F. Furet, la découverte, avec tous ces excès et même un souci de provocation chic, des historiens « libéraux », voire contre-révolutionnaires, de la Révolution française fut une libération par rapport à la doxa « jacobino-marxiste ».

L'intellectualisme de l'auteur s'apprécie notamment dans sa démonstration visant à établir que *L'archipel du Goulag* ne révéla rien du tout. Il est d'ailleurs tout à fait exact que les propriétés criminelles du régime soviétique avaient été mises au jour depuis bien longtemps. Mais entre ce que l'on sait et ce dont on prend conscience, entre ce qui est dit et ce qui peut être entendu, il est des marges qui expliquent la manière de perpétuel recommencement qu'ont été les « révélations » successives du totalitarisme communiste. Il n'est d'ailleurs pas certain que cette histoire soit tout à fait achevée, les oublis ou les atténuations ouvrant droit à autant de nouveaux rappels à l'histoire. Si Alexandre Soljenitsyne ne dégagait aucune vérité positive nouvelle, il n'en fut pas moins un point de cristallisation, arrivant à point nommé, au beau milieu des années 1970, pour « révéler » ce que le plus grand nombre savait malgré les dénégations ou les occultations entretenues par la culture politique des communistes et de leurs alliés. Au lieu de s'en prendre à l'écrivain russe comme on s'en prend presque à un plagiaire, et à ses thuriféraires français comme à des manipulateurs, M. Christofferson aurait eu mieux à faire à nous rendre compte de ce phénomène qui ne toucha pas qu'une poignée de misérables intellectuels.

Si l'auteur avait été plus soigneux dans son histoire sociale des intellectuels, qu'il prétend pourtant mettre en œuvre, il aurait aussi dû s'arrêter davantage à l'analyse des controverses qu'il ne fait que relever, comme en passant. Il aurait été alors en mesure de mieux éclairer

les positions des uns et des autres, les déplacements et les dynamiques. En adoptant un « principe de symétrie », au sens où l'entendent historiens et sociologues des controverses, et non une illusoire neutralité, il eût alors été en mesure de rendre compte des options et des itinéraires des clercs dont il retrace l'histoire idéologique. De même passe-t-il à côté de toute une série d'institutions dessinées en quelques phrases, comme le Comité international des mathématiciens, qui lui eussent permis de mieux pister les origines et les modalités de la critique du totalitarisme soviétique. Ainsi est-on curieux de connaître davantage la nature des relations entre dissidents de l'Est et intellectuels français, comme les pratiques qui les gouvernèrent. Mais M. Christofferson préfère s'en tenir au récit des idées.

Voilà pourquoi son ouvrage est si décevant au regard d'un sujet pourtant passionnant et décisif, comme le comprend M. Christofferson lui-même, pour approcher les profondes mutations de la gauche européenne dans la seconde moitié du siècle dernier. Mais pour mener à bien une telle entreprise, il eût fallu être moins juge acrimonieux que lucide observateur. Il eût aussi fallu avoir plus d'ambition intellectuelle que celle qui se déploie ici en ne présentant qu'une histoire finalement assez convenue de quelques milieux d'intellectuels de gauche dont l'auteur ne nous apprend pas grand-chose, au-delà de l'irritation que ces clercs suscitent chez lui, nostalgique qu'il est d'un temps où la gauche ne concevait la politique que sous les espèces de la guerre civile et ne professait que de la répugnance pour toute forme de libéralisme politique. On attendrait d'un historien plus de compréhension et moins de mélancolie.

CHRISTOPHE PROCHASSON

Céline Spector

Au prisme de Rousseau : usages politiques contemporains
Oxford, Voltaire Foundation, 2011,
XI-298 p.

rants de la pensée morale et politique contemporaine et une réflexion philosophique brillante sur les métamorphoses de l'idéal moderne d'autonomie. Les huit chapitres de l'ouvrage peuvent se lire comme autant d'introductions à la pensée politique de la seconde moitié du XX^e siècle : le marxisme, le libéralisme, l'école straussienne, l'école rawlsienne, la pensée communautarienne, le républicanisme, la théorie critique et la pensée féministe sont présentés tour à tour, de façon très claire, dans une perspective qui privilégie la question de leur développement interne, sans pour autant ignorer les relations souvent conflictuelles que ces courants ont entretenues les uns avec les autres. La dimension philosophique du propos se traduit dans la composition même du livre, les différents chapitres répondant chacun à sa manière à la question suivante : en quoi les penseurs du XX^e siècle ont-ils transformé l'idéal moral et politique des Lumières ? Les réponses apportées permettent au lecteur de se repérer sur la carte des noms propres – auteurs et œuvres – que l'ouvrage dessine au fil de ses chapitres.

Le terme d'« usages », appliqué aux lectures contemporaines de Jean-Jacques Rousseau, possède une objectivité apparente à laquelle il ne faudrait pas se fier. L'intention générale est celle d'une neutralisation méthodologique de Rousseau, C. Spector déclarant ne pas vouloir « départager le bon grain de l'ivraie, les interprétations les plus rigoureuses des plus déformantes », mais « restituer les prises de parti, les grilles de lecture, les orientations, les omissions voire les distorsions » des « polémiques contemporaines ancrées dans la réflexion sur l'autonomie » (p. 11-12). « [P]oste d'observation irremplaçable » (p. 12), le Rousseau de C. Spector se veut un spectateur impartial de la philosophie politique contemporaine : à partir des différents usages qui ont été faits de l'œuvre, on devrait pouvoir comprendre la signification des thèses sur l'autonomie défendues par les huit écoles de pensée considérées. Comme un prisme décompose la lumière blanche en ses composantes de couleur, Rousseau aurait la vertu herméneutique de décomposer les grandes lignes de chacune des positions envisagées en autant de nuances théoriques : ainsi, derrière l'unité apparente du

Le livre de Céline Spector offre à la fois une cartographie très réussie des principaux cou-

marxisme, apparaîtraient des lignes contrastées et, dans certains cas, opposées (entre le matérialisme dialectique classique et celui de Louis Althusser, par exemple, auquel C. Spector consacre de très bonnes pages). L'image est forte, certes, mais pourquoi conférer à Rousseau l'exclusivité d'un tel statut ? N'est-ce pas, après tout, le propre des classiques d'aider à mieux comprendre leurs successeurs ? Il y aurait, toutefois, une singularité de Rousseau : sa position critique au sein des Lumières lui permettrait de révéler, mieux que les autres philosophes du XVIII^e siècle, le sens des thèses sur l'autonomie soutenues au XX^e siècle. Ainsi Rousseau permettrait-il de « mettre à l'épreuve une nouvelle manière, méta-interprétative, d'opérer sur l'histoire de la philosophie » (p. 12). Dans quelle mesure, toutefois, cette fonction herméneutique accordée à Rousseau dans le cadre d'une approche renouvelée de l'histoire de la philosophie contemporaine est-elle justifiée ? Est-il légitime d'en faire l'opérateur d'une approche objective des positions philosophiques en conflit sur le sens advenu du projet des Lumières ?

Les qualités éminentes de ce livre rendent d'autant plus nécessaire de se demander si l'usage qui y est fait de Rousseau est aussi neutre que l'on veut bien nous le dire. Si ce postulat pose problème, c'est que l'auteur met son panorama des polémiques du XX^e siècle au service d'une thèse en formation sur le sens véritable de l'autonomie. De fait, c'est le dernier prisme (« Le prisme féministe »), intégrant les apports de la théorie critique dans sa version habermassienne, qui est le plus proche de la position de C. Spector : « il s'agit de conjointre autonomie et sollicitude, afin de ne pas avoir à les assigner différenciellement aux deux sexes ». C'est bien une thèse normative : « À l'autonomie comme idéal masculin, associé à l'injonction libérale à la performance, il faut préférer le moi en communauté (*self in community*) : le sujet ne se comprend légitimement qu'inséré dans un réseau de relations voué à favoriser le souci d'autrui et de la chose publique » (p. 271). Nous n'interrogerons pas cette thèse pour elle-même, mais le fait qu'elle nous soit présentée comme le résultat *neutre* d'un travail d'histoire de la philosophie sur les usages de Rousseau. Cette prétention à la neu-

tralité nous semble d'emblée contredite par la revendication de la prise en compte de ce que le genre fait à la pensée. La neutralité et le genre, c'est le moins que l'on puisse dire, ne font pas bon ménage.

Autrement dit : dans quelle mesure ce livre, par-delà la cartographie qu'il dessine, réussit-il à faire véritablement œuvre historique, si tant est que l'histoire intellectuelle vise une certaine neutralité, au moins à titre d'idéal, dans l'exposé des thèses en présence ? L'engagement de l'auteur au service d'une thèse sur l'autonomie va à l'encontre, me semble-t-il, de sa prétention à l'objectivité. Si les débats intellectuels du siècle passé constituent assurément des objets pour l'historien, leur lecture au prisme de Rousseau contribue paradoxalement à les priver, en grande partie, de leur dimension d'historicité : que l'on ne s'attende pas à trouver dans les huit prismes qui composent l'ouvrage une histoire politique des débats intellectuels de la seconde moitié du XX^e siècle.

Le premier chapitre semblerait pourtant tout indiqué pour introduire une approche historique : à travers l'étude des usages que firent de Rousseau les marxistes français des années 1960 et 1970, puis les réformateurs (althusériens, notamment, mais aussi italiens) et, enfin, les marxistes analytiques – Gerald Cohen, un représentant éminent de ce courant, est absent – sont brillamment rappelées les grandes mutations idéologiques du marxisme depuis 1945, sans, curieusement, que leurs causes historiques soient à aucun moment évoquées. Comme son Rousseau, le Karl Marx de C. Spector est très clairement au-dessus de la mêlée : en dépit de la onzième thèse sur Ludwig Feuerbach, les marxistes du XX^e siècle semblent n'avoir cessé d'interpréter le monde mais, à lire *Au prisme de Rousseau*, ils n'ont que peu contribué à le transformer.

La même remarque s'applique à la lecture qui est faite des thèses du camp adverse, celui des « libéraux antitotalitaires » (chap. 2) : on peut comprendre que ces derniers aient eu du mal à faire de Rousseau un héros positif, obsédés qu'ils étaient par un spectre de la Terreur que la guerre froide ne fit bien évidemment qu'amplifier, mais cette persévérance dans la critique possède aussi des causes historiques

qu'il eût été intéressant d'analyser. C. Spector excelle à retracer la discussion de Rousseau par les libéraux, depuis Benjamin Constant jusqu'à John Chapman – ce dernier occupant une place à part, puisqu'il fait de Rousseau, contrairement à tous les autres, un libéral –, sans oublier bien sûr Isaiah Berlin. Mais, dans ce chapitre comme dans les autres, elle ne parvient pas à conférer à son propos une dimension historique. Ainsi, par exemple, l'analyse philosophique qu'elle propose de la distinction entre les deux libertés, négative et positive, est intéressante, mais rien n'est dit du contexte qui conduisit à en faire l'un des lieux communs de la pensée politique contemporaine. Rien non plus sur les évolutions du marxisme en fonction des transformations de l'URSS post-stalinienne, rien sur les causes historiques des craintes libérales face aux spectres de K. Marx, rien sur la manière dont la notion de totalitarisme orienta le débat entre marxistes et libéraux. Sans doute l'histoire de la philosophie, dans sa prétention à la neutralité, entretient-elle des relations problématiques avec l'histoire politique, mais, à tout le moins, le lecteur aurait apprécié de disposer d'une mise en contexte minimale des thèses exposées.

De fait, la méthode de l'ouvrage n'est pas une méthode historique : si le travail de Quentin Skinner est évoqué, c'est à propos de sa conception du républicanisme, alors que son contextualisme est écarté dès les premières pages de l'introduction. Cela pourrait se comprendre si l'approche skinnérienne exigeait de lire les auteurs du seul point de vue des luttes idéologiques de leur époque, mais pourquoi la rejeter dès lors que l'on fait de Rousseau un point de passage obligé des débats du *xx^e* siècle ? Les usages de Rousseau ne se situent-ils pas dans un contexte d'interlocution mettant aux prises des intellectuels qui s'adressent les uns aux autres par livres et articles interposés ? La dimension stratégique de certains usages, clairement indiquée dans le livre, eût pu être plus simplement expliquée à partir d'enjeux historiquement situés. L'impression qui s'impose parfois est que, comme au théâtre, C. Spector joue le rôle de la souffleuse, chuchotant à l'oreille de ses auteurs-acteurs la « bonne » réplique, celle qui va dans le sens de la théorie de l'autonomie qu'elle

entend défendre. Ainsi, dans leur débat avec John Rawls, les communautariens auraient-ils pu faire, nous est-il suggéré, un meilleur usage de Rousseau : « Pour autant, la critique du libéralisme a beaucoup à gagner des leçons de Rousseau » (p. 146). On peut être d'accord avec ce jugement et, néanmoins, éprouver une légère gêne en tant qu'historien des idées : est-il de bonne méthode historique de dire à Michael Sandel et à Michael Walzer, qui font un usage globalement négatif de Rousseau, qu'ils auraient pu – ou dû – en faire un usage globalement positif ? L'histoire de la philosophie penche ici clairement du côté de l'herméneutique : c'est parfaitement légitime, mais alors pourquoi recourir à l'emploi du terme « usage », excessivement neutre, dans un livre qui, lui, ne l'est pas ?

En dépit de l'utilisation récurrente du terme « usage » – dont la fonction est d'objectiver les débats contemporains autour de l'autonomie –, l'objet, la méthode et les enjeux du livre relèvent non de l'histoire, mais de la philosophie morale et politique. Rousseau est le nom d'un opérateur conceptuel qui sert à révéler – au sens photographique du terme – le sens philosophique de thèses politiques – avec des *flashbacks* pour éclairer les enjeux des débats les plus récents à partir de leurs « antécédents » (à propos d'un antécédent fameux, voir « Rousseau et la Terreur », p. 53-57). Ainsi, par exemple, le Rousseau des straussiens sert-il à faire apparaître les pathologies de la démocratie. Mais il sert aussi, on le comprend indirectement en lisant C. Spector, à démarquer ces auteurs d'un certain libéralisme progressiste : lire Rousseau avec les lunettes de Leo Strauss, Allan Bloom ou Pierre Manent permet de décrypter les effets, selon eux négatifs, d'une interprétation progressiste du projet d'autonomie des Lumières. Mais c'est aussi pour ces auteurs une manière de se démarquer des marxistes : en corrigeant la doctrine libérale de l'intérêt, les straussiens font d'une pierre deux coups, s'autorisant une critique de la bourgeoisie qui interdit le recours à la lutte des classes. Comme une boule de billard particulièrement bien lancée, Rousseau permet de renvoyer dans les coins les rawlsiens, variante universitaire du progressisme libéral, mais aussi les différentes obédiences marxistes et certaines variétés de féminisme.

La méthode adoptée par C. Spector entend montrer que de telles stratégies ne relèvent pas d'une histoire des idéologies, mais d'une philosophie de l'idée moderne d'autonomie. Il s'agit, somme toute, de départager les différentes écoles contemporaines issues des Lumières en fonction de leur réponse à une unique question : faut-il continuer à vouloir former des individus autonomes ? Précisons le sens de cette question : dans quelle mesure une telle ambition morale et politique est-elle compatible avec l'idée, cruciale dans le féminisme du *care* (ou de la sollicitude), que nous sommes aussi, fondamentalement, des êtres dépendants ? Si les disciples de L. Strauss considèrent que, « [c]omme désir de donner savoir et pouvoir au peuple, l'idéal d'autonomie des Lumières est une illusion » (p. 100), si J. Rawls et les égalitaristes libéraux, qui recueillent l'héritage progressiste de *New liberalism* britannique¹, trouvent chez Rousseau « l'amour de l'égalité » (p. 101), une féministe comme Martha Nussbaum voit dans la pitié rousseauiste une notion capable de repenser l'autonomie à partir de « la vulnérabilité partagée » (p. 258). Loin de la neutralité annoncée par son sous-titre, *Au prisme de Rousseau* présente de façon philosophiquement engagée la matière de la querelle des Lumières au XX^e siècle. Ce livre est, à ce titre, une excellente propédeutique aux paradoxes contemporains de l'autonomie, une intervention nourrie d'histoire de la philosophie, mais d'une autre nature que cette dernière, dans un débat crucial pour la pensée morale et politique du XXI^e siècle.

LUC FOISNEAU

1 - Voir Catherine AUDARD, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard, 2009, chap. IV, pour une autre approche de la question de l'autonomie.

Pierre Bourdieu

Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992
Paris, Le Seuil/Raisons d'agir, 2012,
656 p.

On considère souvent la sociologie comme la science qui a destitué le politique de son pou-

voir instituant, le réduisant à un facteur parmi d'autres du monde humain, également soumis à l'empire des causes sociales enfin émancipées. C'est là un mythe disciplinaire persistant, dont l'emprise tient sans doute au fait qu'il permet d'expliquer à moindre frais la genèse et l'identité de la sociologie, pensée comme un renversement de la philosophie politique héritée. Or le grand intérêt et l'actualité des cours sur l'État que Pierre Bourdieu a donnés au Collège de France à la fin des années 1980 est de faire comprendre jusqu'à quel point ce mythe, pour bien fondé qu'il soit dans l'organisation institutionnelle, ne procède pas moins d'une simplification, voire d'une profonde incompréhension, du projet sociologique. C'est donc avec raison que les éditeurs ont commencé par ces cours la publication de l'enseignement oral de P. Bourdieu.

Un geste inaugural s'y exprime que les nombreux articles publiés à leur suite ne rendaient pas perceptible comme tel : en s'intéressant à cet objet dont il confesse n'avoir pas osé, jusque-là, écrire le nom, P. Bourdieu ne se borne pas, en effet, à faire revenir l'État dans la sociologie, à l'instar du courant qui a marqué la science politique à partir des travaux de Theda Skocpol, mais opère un retour sur la sociologie elle-même, dont il dévoile les liens ambivalents qui la rattachent à l'État comme à la condition lui permettant de mieux se comprendre. C'est que le projet sociologique, du moins dans la synthèse que P. Bourdieu a toujours essayé de proposer, est porté par « une prétention démoniaque tout à fait analogue à celle de l'État », à savoir « construire la vision vraie, plus encore qu'officielle, du social » (p. 70). Tel est le principe de cette rivalité mimétique qui caractérise les rapports entre l'État et la sociologie, le premier se constituant comme le point de vue englobant où se donne à voir cette totalité sociale que la sociologie entend seule pouvoir saisir, en objectivant la pensée même de l'État. Bref, « s'il est vrai que l'État est méta », alors la sociologie est toujours « méta-méta » (p. 94) : elle doit aller avec l'État au-delà de l'État pour découvrir cette vérité du social qu'il prétend connaître parce qu'il contribue à l'instituer, mais qui ne peut se donner comme telle qu'à partir de l'antagonisme que la sociologie instaure en le dédoublant. C'est bien ce qui destine la

sociologie à s'accomplir dans une analyse critique de l'État. L'arc de l'enquête est ainsi tendu entre la définition de l'État qui ouvre le premier séminaire et la reconstruction historique qu'elle oriente de la genèse et du fonctionnement de l'État moderne, au terme de laquelle le projet sociologique se laisse saisir comme tel.

La définition liminaire donnée par P. Bourdieu, qui dit préférer les « concepts flous et provisoires » (p. 238) à la rigueur philosophique durkheimienne, résume le déplacement essentiel qui s'opère dans ces cours et l'effet de synthèse qu'il produit. En recentrant l'activité de l'État sur le « monopole de la violence symbolique légitime » (p. 14), P. Bourdieu ne corrige pas seulement la théorie wébérienne, mais explicite surtout le renouvellement profond de la tradition sociologique de l'École française que recelaient ses travaux antérieurs : ayant compris que dans son article sur le pouvoir symbolique il avait parlé « de l'État sans le savoir » (p. 288), il est à présent en mesure de rapporter à l'État ce conformisme moral et logique qu'Émile Durkheim avait d'abord fait remonter à l'institution religieuse de la société. C'est ainsi que l'émancipation moderne du social se révèle être, en réalité, son institution politique. Ce que la société faisait auparavant sans le savoir, elle ne peut maintenant le savoir qu'en cessant, en réalité, de le faire : si la société pense, c'est que l'État la fait penser, la sociologie ayant justement à mesurer, installée dans l'entre-deux, le sens et les limites de cette politisation moderne du social.

Il n'est alors pas surprenant qu'un cours sur l'État commence par nous parler du calendrier : les catégories mêmes de la pensée sont devenues, en effet, étatiques, et d'abord la structure de la temporalité, s'il est vrai que celle-ci n'existe sous la forme d'un temps public, où l'historicité moderne vient s'ordonner, que parce que l'État l'a ainsi constituée et symbolisée. C'est donc l'idée d'une constitution du social par la domination symbolique de l'État qui résume l'effort synthétique caractéristique de la sociologie de P. Bourdieu. En effet, si on ne peut penser la « domination de l'État », chère à la « tradition marxiste », qu'en introduisant la « tradition durkheimienne » (p. 268), qui

en change alors le sens, on ne peut pas non plus en retracer la genèse sans la focalisation wébérienne sur ces « agents sociaux » qui, tels les juristes, « ont fait l'État et se sont faits comme incarnation de l'État en faisant l'État » (p. 199). C'est bien vers ce point focal de la domination symbolique que P. Bourdieu voit converger ses recherches sur le « système scolaire », y rattachant son analyse des « rites d'institution » dans les sociétés traditionnelles, pour repenser ainsi l'école comme le lieu où s'opère cette transformation politique du mental qui caractérise le projet moderne. Par là on voit jusqu'à quel point l'État n'est pas seulement l'opérateur de transformation des catégories sociales, puisqu'il affecte aussi les catégories sociologiques, dont il est la condition de transfert aux sociétés modernes. Ainsi, si on a souvent soupçonné la sociologie bourdieusienne d'être restée dépendante de son champ originel d'études, à savoir la société kabyle, ces cours prouvent, au contraire, que l'*habitus* ne porte en son sein aucune nostalgie d'un cadre traditionnel, puisqu'il se transforme en devenant un produit étatique : contingence historique et conflits politiques sont alors moins absents qu'oubliés, l'*habitus* étatique incorporant une réflexivité passée que la sociologie a justement pour tâche de réactiver au présent, afin de restituer les sociétés modernes à leur historicité propre.

Telle est alors la « thèse » centrale que P. Bourdieu entend « mettre à l'épreuve » de l'histoire : inversant « l'inversion inconsciente des causes et des effets » qui fonde tant le mythe sociologique qu'une certaine « vision démocratique » (p. 60), il se propose de montrer que l'État conçu comme communauté de citoyens vivant, parlant et travaillant ensemble sur un même territoire – ce qu'il appelle l'« État 2 » –, loin d'être cause première, est en réalité le résultat de l'activité de l'État conçu comme autorité souveraine et pouvoir central – l'« État 1 » : « l'État 1 se fait en faisant l'État 2 », voilà « le modèle de la genèse de l'État » (p. 197). Si on peut certes s'interroger sur le privilège accordé à la France et regretter l'absence d'un véritable point de vue comparatif, par suite d'un modèle épistémologique du « cas exemplaire » que P. Bourdieu reprend à É. Durkheim et Marc Bloch pour l'opposer à celui, alors dominant, de la « comparaison universelle des formes

d'États » (p. 143-144), on doit néanmoins souligner l'effort déployé pour dégager la logique historique qui a présidé à l'émergence de l'État moderne, comme concentration progressive et emboîtée de capital physique, économique, informationnel et symbolique, évoluant de la forme dynastique à la forme bureaucratique, jusqu'à cet État-providence dont P. Bourdieu commence à enregistrer la crise. Explicitant le rôle joué par la pensée sociologique dans la naissance de l'État social, à travers la critique de l'idéologie libérale et la redéfinition conséquente d'un certain nombre de catégories anthropologiques cardinales, telle l'idée de responsabilité, P. Bourdieu clarifie le sens même de l'engagement sociologique. Par la critique de ces « idéologues » qui, allant à l'encontre des « postulats fondamentaux de la discipline », ont activement participé au « travail de déconstruction » (p. 583) des concepts sur lesquels repose l'État social, contribuant inévitablement à la « destruction de cette construction centenaire » (p. 571), P. Bourdieu nous montre qu'au miroir de l'État c'est non seulement le fondement théorique de sa sociologie qui s'éclaire, mais encore sa norme critique implicite, et par là sa visée politique, celle qu'il ne tardera pas à incarner dans les dernières années de sa vie.

FRANCESCO CALLEGARO

Olivier Zunz

Philanthropie en Amérique.

Argent privé, affaires d'État

Paris, Fayard, 2012, 376 p.

Il manquait, dans la vaste littérature consacrée à la philanthropie aux États-Unis, un ouvrage capable d'embrasser la longue histoire des formes organisées et institutionnalisées de don, depuis l'émergence des pratiques charitables postérieures à la guerre de Sécession, dans les années 1870-1880, jusqu'aux investissements « sociaux » inspirés des pratiques du monde de la finance des années 2000, en passant par les programmes des grandes bureaucraties de l'action philanthropique (les fondations) des années 1930-1960. Hormis le livre, déjà ancien, de Robert Bremner et le collectif dirigé par

Lawrence Friedman et Mark McGarvie¹, il n'existait pas de recherche à la perspective aussi large. L'ambitieux ouvrage que signe Olivier Zunz vient donc à point nommé pour combler cette lacune.

L'un des aspects les plus remarquables de la philanthropie américaine, insiste d'emblée O. Zunz, est son caractère massif et populaire. Loin d'avoir été l'apanage des élites fortunées, elle a progressivement irrigué l'ensemble de la société. C'est cette énigme de la « démocratisation » de la philanthropie au cours du XX^e siècle qu'interroge O. Zunz tout au long de l'ouvrage. Comment le don – de temps, d'énergie, d'argent – a-t-il pu devenir un réflexe chez des individus de toute origine et de toute condition, au point qu'il constitue aujourd'hui l'un des traits les plus singuliers de la société américaine ?

O. Zunz souligne que ces pratiques sont nées du besoin éprouvé par les citoyens les plus modestes, au tout début du XX^e siècle, de faire face aux aléas de l'existence et d'améliorer leur condition, en donnant régulièrement à des caisses œuvrant pour leur communauté. Les associations de masse se sont ainsi développées parallèlement aux fondations des riches magnats de l'industrie. L'essor des dons ne s'est pas simplement nourri de l'importation, dans la sphère philanthropique, des techniques d'investissement chères aux managers des grandes entreprises, il a aussi été alimenté par le désir des plus pauvres de se constituer une épargne collective, affranchie des bonnes œuvres des plus riches, qui constituait un filet de sécurité salvateur en ces temps exempts de toute protection sociale. Mais l'un des principaux apports de cette recherche est de montrer que la vitalité de la « société civile », que célèbre l'auteur, tire également sa force des dispositions réglementaires et judiciaires adoptées, tout au long du XIX^e et du XX^e siècle, par les juges et les autorités fédérales américains.

O. Zunz montre ainsi que le desserrement progressif, après la guerre de Sécession, des contraintes exercées par les juges sur les testateurs a joué un rôle prépondérant dans l'essor de la philanthropie. Une subtile distinction, établie en 1867, entre « la sensibilisation de l'opinion publique » (jugée légale) et « l'appel au changement de la loi en place » (jugée illé-

gale) permit ainsi aux tribunaux d'approuver des legs dont les auteurs avaient pris soin de masquer, derrière l'affichage d'une simple ambition éducative, leurs objectifs politiques – comme la volonté de lutter contre la ségrégation. L'introduction dans la loi, en 1934, de la distinction, établie par les tribunaux, entre « éducation » et « militantisme politique » consacra ce tournant jurisprudentiel, encourageant les Américains, et notamment les plus fortunés, à financer des activités en faveur du « progrès social ». Les déductions fiscales offertes aux auteurs de libéralités jouèrent également un rôle décisif, notamment à chaque fois que furent créés de nouveaux impôts (sur les sociétés en 1909, sur le revenu en 1913, sur les successions en 1934, sur les grands profits lors de la guerre de Corée). Et même les dispositions prises par les agents du fisc, dans les années 1960, pour poursuivre les fondateurs soupçonnés d'évasion fiscale, ne firent paradoxalement que renforcer leur ardeur à « faire le bien ». N'y avait-il pas mieux que la création d'une fondation ou des donations importantes pour se racheter une réputation ?

C'est le cadre formé par cette jurisprudence bienveillante et cette législation incitative, tout autant que la volonté propre des donateurs, qui nourrit l'élan philanthropique des Américains. Les historiens et les sociologues – de Fernand Braudel à Karl Polanyi, de Max Weber à Viviana Zelizer ou Neil Fligstein – ont depuis longtemps montré que les transactions marchandes les plus pures, loin de s'auto-réguler, ne pouvaient se passer d'institutions, pourvoyeuses de règles et de confiance, pour exister et prospérer. On découvre également que l'envers de ces transactions, les activités philanthropiques, et notamment celles menées par les fondations, loin de n'être mues que par le seul altruisme, ont également eu besoin d'institutions pour s'épanouir.

O. Zunz montre ainsi que l'essor spectaculaire de la philanthropie, lors de la Première Guerre mondiale, fut étroitement lié à l'appel patriotique, lancé par l'État fédéral à l'ensemble des citoyens américains, pour l'aide à la reconstruction des pays d'Europe occidentale et centrale. Sous la présidence Hoover également, l'État fédéral se donna pour mission de stimuler et de coordonner les interventions

philanthropiques au service de ses propres objectifs – contrôlant ainsi étroitement, tout autant que légitimant, les initiatives des donateurs. Malgré les tentatives de l'administration fédérale, sous Franklin Roosevelt (1933-1945), pour défaire le lien unissant antérieurement la puissance publique aux organisations philanthropiques, en privilégiant la gestion directe, par les autorités publiques, d'ambitieux programmes de lutte contre la pauvreté et contre le chômage de masse, force est de constater, souligne O. Zunz, que l'ampleur du défi conduisit les autorités à sous-traiter une bonne partie de leurs actions aux organisations préexistantes. L'administration fédérale indiquait certes la direction et la marche à suivre, mais la mise en œuvre de l'action publique ne pouvait faire l'économie de l'expérience acquise, sur le terrain, par les associations et les fondations. Et lorsque la Maison blanche, sous Lyndon Johnson, afficha sa volonté, avec son programme sur la *Great Society*, d'instaurer une société plus juste (soucieuse des plus pauvres et des malades, débarrassée de la ségrégation), ce sont, là encore, les organisations philanthropiques qui furent mises à contribution.

Plaçant son propos sous l'égide d'Alexis de Tocqueville, O. Zunz est animé par une foi non dissimulée envers les vertus démocratiques de la philanthropie. « S'il y a une leçon à tirer de l'histoire racontée dans ce livre, conclut-il, c'est que la philanthropie renforce la démocratie à condition que le plus grand nombre y participe » (p. 311). Mais cette assertion laisse un peu dubitatif. Certes, l'engagement d'un nombre aussi élevé de citoyens au service de leurs semblables ou de causes qui transcendent les appartenances particulières peut être vu comme la marque d'une citoyenneté active et comme un gage du pluralisme des causes soutenues. Mais peut-on vraiment considérer que l'agrégation d'une multitude de choix individuels, effectués dans l'intimité des foyers ou dans les conseils d'administration des fondations – non soumis à discussion publique –, contribue à l'expression de la volonté générale ? Il y a, dans la conviction exprimée par O. Zunz que la libre confrontation des désirs privés sert l'intérêt collectif, quelque chose d'assurément américain.

1 - Robert H. BREMNER, *American Philanthropy*, Chicago, University of Chicago Press, [1960] 1988 ; Lawrence J. FRIEDMAN et Mark D. MCGARVIE (dir.), *Charity, Philanthropy, and Civility in American History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

Romain Huret

Katrina, 2005. L'ouragan, l'État et les pauvres aux États-Unis

Paris, Éditions de l'EHESS, 2010, 231 p.

Romain Huret ne nous avait pas habitués à traiter de l'événementiel ni du temps court. Ses ouvrages ont porté jusqu'à présent sur les origines du changement social ou sur les permanences dans la société américaine. À la recherche de structures, de mentalités, il privilégie habituellement les causes profondes d'un phénomène social¹. Il s'intéresse au contraire ici à un événement récent, une catastrophe naturelle d'une violence exceptionnelle qui provoqua la mort de 1 836 personnes, la disparition de 705 autres, l'abandon, encore cinq ans après les faits, d'une cinquantaine de milliers de maisons et d'une centaine de milliers de ses habitants. Non dépourvu de « doutes méthodologiques », R. Huret se garde de faire œuvre journalistique ou de tomber dans les clichés de la reconstruction mémorielle qui font du disparu, du survivant ou du témoin oral des figures clés de l'événement. En historien, il cherche plutôt « les principes de continuité » qui expliquent l'échec des pouvoirs publics à prévenir le désastre humanitaire et à secourir les personnes les plus fragiles. En fait, juge-t-il, la catastrophe révèle des transformations sociales ou structurelles déjà à l'œuvre dans la réalité. Elle n'a donc rien d'exceptionnel, éclairant une situation sous-jacente existante.

Historien de la pauvreté aux États-Unis, R. Huret concentre son attention sur « les gens de peu », les pauvres de la ville, ceux qui ne purent fuir, parce que l'ordre d'évacuation n'avait pas été donné ni ne fut organisé à temps, parce qu'ils n'avaient pas de véhicule (112 000 personnes sans voiture), parce qu'âgés ou de santé fragile ils craignaient aussi de perdre leur maison. Pour ces laissés pour compte qui furent rassemblés dans le stade, le Superdôme,

au cœur de la ville, dans des conditions sanitaires scandaleuses, la catastrophe a joué comme un marqueur social, un révélateur de vulnérabilité. Parmi eux, les Afro-Américains des quartiers pauvres – qui comptent pour 67 % de la population locale –, surtout ceux du Ninth Ward inondé par la rupture des canaux évacuant le trop plein du lac Pontchartrain, sont surreprésentés parmi les victimes (76 %). Les constatations sont amères : les pouvoirs publics, en particulier le gouvernement fédéral dont on attendait les secours, ont failli à leur rôle de protection des victimes. L'événement est perçu comme un « scandale civique », un abandon des pauvres présentés comme des « pilleurs » de supermarchés, surtout s'ils sont de couleur, alors que l'exécutif du gouvernement fédéral est en vacances.

Ce hiatus entre l'attente légitime des populations fragilisées et les carences de l'État n'est pas nouveau, explique R. Huret. Ou plutôt, il prend sa source dans la volonté des conservateurs au pouvoir depuis les années 1980 (présidence de Ronald Reagan, suivie de celle de George Bush père puis, après la parenthèse démocrate de Bill Clinton, du fils) de détourner les missions de l'agence de prévention des risques, la Federal Emergency Management Agency (FEMA), en une agence de second ordre à mission essentiellement sécuritaire. Fondée en 1979 pour organiser la défense civile et la protection des populations lors de catastrophes, cette agence fut d'abord remaniée par Reagan pour gérer les risques liés à la menace terroriste (de la gauche radicale). Pendant la présidence Clinton, elle avait un temps retrouvé ses missions humanitaires principales, concentrées sur les risques naturels. Mais les attentats du 11 septembre 2001 furent l'occasion pour l'administration Bush de reconfigurer la FEMA en une agence à priorité sécuritaire. Intégrée dorénavant au ministère de la Sécurité intérieure (Department of Homeland Security), l'agence a perdu son autonomie, ses missions initiales de prévention des catastrophes devenant alors secondaires.

À La Nouvelle-Orléans, dépourvue d'initiative, elle ne peut pas même mettre en branle les services locaux. Les nouvelles missions de la FEMA sont destinées à compléter l'arsenal juridique déployé par le USA Patriot Act (voté

en octobre 2001), pièce maîtresse de la lutte contre le terrorisme (islamiste). La lenteur de l'intervention de la FEMA lors de Katrina en 2005 n'est donc pas inattendue pour un gouvernement exécutif qui privilégie au contraire la sécurisation du lieu, c'est-à-dire le déploiement de forces militaires par l'envoi de la Garde nationale (10 000 hommes) et l'armée d'active (22 000), avant de procéder à l'évacuation des lieux et à l'envoi de secours. De surcroît, sur fond de guerre en Irak, un parallèle existe, selon R. Huret, dans la mentalité des soldats comme dans celle des victimes, entre le théâtre de la guerre en cours et la lutte contre les inondations à La Nouvelle-Orléans : les militaires entrent dans la ville comme s'ils se trouvaient à Bagdad, en ville ennemie. Sur les 11 000 mobilisés de la Garde nationale, 3 000 sont encore en Irak et certains des autres en reviennent. De l'Irak à Katrina, soutient R. Huret, il existe des continuités sécuritaires.

Plus qu'une narration expliquant le flagrant échec humanitaire, l'ouvrage de R. Huret contribue à la compréhension de la nature de l'État aux États-Unis dans ses transformations conservatrices. L'étude de la réponse à un cataclysme majeur permet d'éclairer le rapport entre les citoyens et l'État fédéral alors que ceux-ci sont rarement face à face. L'occasion offre un cas concret qui met en lumière les dérives sociales et politiques de la lutte contre le terrorisme, mais aussi plus profondément le recul de l'État dans le domaine social. La volonté des conservateurs d'abandonner des pans entiers du Welfare State au domaine privé est ici démontrée, de même que le recul sur les missions protectrices de l'État au profit d'un accroissement du budget de la Défense. La comparaison possible avec d'autres nations où les militaires sont souvent appelés en renfort des secours civils lors de catastrophes n'invaliderait cette proposition que si l'on ne tenait pas compte de la priorité des réponses apportées en ce cas par le gouvernement fédéral aux États-Unis, c'est-à-dire sur l'antériorité voulue de la sécurisation du lieu avant l'apport de secours. Les autobus, les médicaments, la nourriture ne furent acheminés qu'après la venue des militaires. D'où l'indignation des populations affectées, mais aussi d'une bonne part de l'opinion publique, qui joua peut-être

en faveur de l'élection de Barack Obama en 2008. Reste à savoir, comme pour d'autres cas d'étude, si les défauts mis en lumière sont de nature durable dans le rapport entre gouvernement fédéral et administrés, ou s'ils ont varié selon le changement politique.

CATHERINE COLLOMP

1 - Romain HURET, *La fin de la pauvreté? Les experts sociaux en guerre contre la pauvreté aux États-Unis, 1945-1974*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2008 ; *Id.*, *Taxed: American Resisters to Taxation from the Early Republic to the Present*, Cambridge, Harvard University Press, à paraître.

Olivier Borraz

Les politiques du risque

Paris, Presses de Sciences Po, 2008, 294 p.

Longtemps cantonnée aux seuls domaines des ingénieurs et des économistes, la notion de risque a désormais envahi l'espace public. Comme le rappelle Olivier Borraz dans l'introduction de son ouvrage, cette notion est devenue une référence obligée pour appréhender toute une série de problèmes publics et elle a progressivement, en quelques décennies, « colonisé » le langage des institutions (p. 12). Comment rendre compte d'un tel succès ? En quoi peut-on y voir l'expression de profondes transformations qui affectent l'État et ses capacités de gouvernement ? Telles sont les questions au cœur de ce livre, dont le premier mérite est de chercher à y répondre en renouant avec les exigences de l'enquête empirique. Délaissant les considérations très générales qui caractérisent un certain nombre d'essais produits sur le sujet, comme ceux d'Ulrich Beck et d'Anthony Giddens¹, O. Borraz s'appuie sur l'étude minutieuse d'une série de cas, allant des épandages des boues d'épuration à la téléphonie mobile en passant par la vaccination contre l'hépatite B et les OGM, pour analyser la manière dont certaines activités se voient qualifiées de « risques » et la façon dont elles sont alors gérées par les pouvoirs publics. Par souci de clarté, ce processus de qualification est présenté sous l'angle d'une succession d'étapes, chacune d'entre elles faisant l'objet d'un chapitre.

La première partie de l'ouvrage est consacrée aux mobilisations et aux controverses à l'origine de la reconnaissance publique de certains risques et de leur inscription sur l'agenda des autorités politiques. C'est l'occasion de rappeler que le processus de mise en visibilité d'un risque peut emprunter bien d'autres voies que la traditionnelle quantification scientifique. Aussi est-ce plutôt en mobilisant les acquis de la sociologie des mouvements sociaux qu'O. Borraz décrit comment des doutes et des soupçons en viennent à émerger à propos d'une activité, lesquels donnent lieu à des mobilisations locales et à des conflits dont la dynamique contribue généralement à faire proliférer les incertitudes ainsi que les acteurs concernés. Au terme de ce processus d'amplification, le problème initial a été transformé ; il s'est vu attribué des caractéristiques qui permettent de le qualifier de risque sanitaire et de le traiter en tant que tel.

La deuxième partie, portant sur la prise en charge et le traitement des risques, permet à O. Borraz de déployer l'argument central de son livre, qui se présente sous la forme d'un paradoxe : d'un côté, le cadrage d'un certain nombre de problèmes publics en termes de risques conduit l'État à réaffirmer sa mission régaliennne de production de la sécurité. Chaque crise sanitaire est ainsi l'occasion pour les pouvoirs publics d'afficher leur volonté de prise en charge et de contrôle des risques grâce au recours à l'expertise scientifique. Seulement ce que montre, d'un autre côté, l'analyse du traitement de ces risques, c'est précisément l'incapacité de l'État à réduire les incertitudes et à conjurer les menaces dont elles sont porteuses. En somme, c'est un sentiment d'impuissance qui gagne les représentants de l'État lorsqu'ils constatent la faiblesse de leurs moyens de contrôle des activités porteuses de risques. Il s'ensuit des stratégies de dilution de responsabilité ou d'évitement, qui se traduisent par la mise en place de dispositifs dont « l'enjeu n'est pas tant de prévenir les risques que de réduire leurs effets potentiels sur l'État s'ils venaient à se réaliser » (p. 32). Par ailleurs, la production de connaissances et la gestion concrète des risques sont de plus en plus déléguées à des acteurs non étatiques, et en premier lieu aux entreprises et aux collectivités

locales, sans que cela s'accompagne d'un réel contrôle de la part des pouvoirs publics. En accordant une priorité à la gestion du « risque institutionnel » ou « réputationnel » et en abandonnant sa mission de protection des citoyens à d'autres acteurs, l'État serait ainsi devenu lui-même un « facteur de risque ».

L'argument est audacieux et d'autant plus dérangeant que la démonstration d'O. Borraz est menée de manière exemplaire et emporte la conviction. L'auteur s'appuie non seulement sur de multiples exemples issus de ses travaux de recherche sur les politiques du risque en France, mais il nous fait également bénéficier de sa connaissance approfondie des cas étrangers ainsi que de l'abondante littérature sociologique produite sur ces questions. Au fil des chapitres, on croise les principales théories et paradigmes qui ont jalonné ce champ d'études, de la théorie culturelle de Mary Douglas et Aaron Wildavsky à l'approche « psychométrique » développée par Paul Slovic, dont l'auteur évalue les apports et surtout pointe les limites.

Si la précision analytique dont fait preuve O. Borraz est incontestablement l'un des points forts de cet ouvrage, on regrette cependant le flou qui entoure la notion de risque elle-même. En effet, le risque est tantôt envisagé comme le résultat d'un processus ayant eu pour effet de rendre visibles les incertitudes d'une activité, tantôt comme le produit d'un processus inverse consistant à réduire ces mêmes incertitudes. Cette définition variable nuit à la cohérence du modèle séquentiel proposé par l'auteur : ainsi le lecteur est-il tout d'abord invité à suivre les étapes de la « Construction sociale et politique des risques » (partie I), avant de comprendre la manière dont ces risques font l'objet d'une... « Mise en risque » (partie 2). Tout le problème tient au fait qu'O. Borraz refuse de reprendre à son compte la distinction classique proposée par les économistes entre ces deux notions voisines que sont l'incertitude, d'une part, et le risque, d'autre part. Selon cette perspective, le risque n'est rien d'autre qu'un moyen de cerner et de maîtriser l'incertitude grâce au calcul probabiliste. Or c'est précisément la capacité de la science à transformer certaines incertitudes en risques qui est aujourd'hui

prise en défaut et qui permet d'expliquer à la fois la vulnérabilité des pouvoirs publics face aux crises et aux controverses sanitaires et l'émergence de nouveaux dispositifs et principes d'action tels que le principe de précaution. Loin de nuire à l'argumentation développée par l'auteur, la distinction entre risque et incertitude n'aurait fait que la renforcer. Elle lui aurait aussi permis de prendre définitivement ses distances avec la fameuse sentence proposée par U. Beck : car s'il est une

évolution majeure dans ce domaine, ce n'est pas que nous soyons entrés dans une « société du risque », c'est bien que nous en sommes sortis.

YANNICK BARTHE

1 - Ulrich BECK, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001 ; Anthony GIDDENS, *Les conséquences de la modernité*, trad. par O. Meyer, Paris, L'Harmattan, [1990] 1994.

- Noémie Villacèque, *Spectateurs de paroles ! Délibération démocratique et théâtre à Athènes à l'époque classique* (Pauline Schmitt Pantel) p. 187-189
- Virginie Hollard, *Le rituel du vote. Les assemblées romaines du peuple* (Cyril Courrier) p. 189-191
- Antony Hostein, *La cité et l'empereur. Les Éduens dans l'Empire romain d'après les Panégyriques latins* (Gabrielle Frija) p. 191-193
- Marios Costambeys, Matthew Innes et Simon MacLean, *The Carolingian World* (Geneviève Bühner-Thierry) p. 193-194
- Florence Close, *Uniformiser la foi pour unifier l'Empire. Contribution à l'histoire de la pensée politico-théologique de Charlemagne* (Sumi Shimahara) p. 194-196
- Anne A. Latowsky, *Emperor of the World: Charlemagne and the Construction of Imperial Authority, 800-1229* (Martin Gravel) p. 197-199
- Jacques Dalarun, *Gouverner c'est servir. Essai de démocratie médiévale* (Sylvain Piron) p. 199-201
- Patricia Turning, *Municipal Officials, Their Public, and the Negotiation of Justice in Medieval Languedoc: Fear Not the Madness of the Raging Mob* (Vincent Challet) p. 201-203
- François Foronda (dir.), *Avant le contrat social. Le contrat politique dans l'Occident médiéval, XIII^e-XV^e siècle* (Roxane Chilà) p. 203-204
- François Foronda, *El espanto y el miedo. Golpismo, emociones políticas y constitucionalismo en la Edad Media* (Corinne Péneau) p. 204-205
- Bernadette Martel-Thoumian, *Délinquance et ordre social. L'État mamlouk syro-égyptien face au crime à la fin du IX^e-XV^e siècle* (Julien Loiseau) p. 206-207
- Andrea Gamberini et Isabella Lazzarini (dir.), *The Italian Renaissance State* (Pierre Savy) p. 207-209

- Götz-Rüdiger Tewes, *Kampf um Florenz. Die Medici im Exil, 1494-1512* (Agnès Pallini-Martin) p. 209-210
- Jérémie Barthas, *L'argent n'est pas le nerf de la guerre. Essai sur une prétendue erreur de Machiavel* (Serena Ferente) p. 210-212
- Florence Buttay-Jutier, *Fortuna. Usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance* (Jean-François Dubost) p. 212-215
- Arlette Jouanna, *Le pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté* (Robert Descimon) p. 215-217
- Thierry Rentet, *Anne de Montmorency. Grand maître de François I^{er}* (Cédric Michon) p. 217-218
- Bertrand Haan, *L'amitié entre princes. Une alliance franco-espagnole au temps des guerres de Religion, 1560-1570* (Alain Hugon) p. 218-220
- Stuart Carroll, *Martyrs and Murderers: The Guise Family and the Making of Europe* (Robert Descimon) p. 220-222
- Michel Cassan, *La grande peur de 1610. Les Français et l'assassinat d'Henri IV* (Jean-François Dubost) p. 222-224
- Pierre Gatulle, *Gaston d'Orléans. Entre mécénat et impatience du pouvoir* (Olivier Poncet) p. 224-225
- Alexandre Dupilet, *La Régence absolue. Philippe d'Orléans et la polysynodie, 1715-1718* (Katia Béguin) p. 225-227
- Rafe Blaufarb, *The Politics of Fiscal Privilege in Provence, 1530s-1830s* (Élie Haddad) p. 227-230
- Stéphane Jettot, *Représenter le roi ou la nation ? Les parlementaires dans la diplomatie anglaise, 1660-1702* (Virginie Martin) p. 230-232
- Guillaume Gaudin, *Penser et gouverner le Nouveau Monde au XVII^e siècle. L'empire de papier de Juan Díez de La Calle, commis du Conseil des Indes* (Boris Jeanne) p. 232-234
- Pablo Ortemberg, *Rituels du pouvoir à Lima. De la Monarchie à la République (1735-1828)* (Jacques Poloni-Simard) p. 234-236
- Thomas Biskup, *Friedrichs Grösse. Inszenierungen des Preussenkönigs in Fest und Zeremoniell 1740-1815* (Claire Gantet) p. 236-237
- Stefan Winter, *The Shiites of Lebanon Under Ottoman Rule, 1516-1788* (Gilles Veinstein †) p. 238-240
- M'hamed Oualdi, *Esclaves et maîtres. Les mamelouks des beys de Tunis du XVII^e siècle aux années 1880* (Thomas Glesener) p. 240-242

- Iain McDaniel, *Adam Ferguson in the Scottish Enlightenment: The Roman Past and Europe's Future* (Silvia Sebastiani) p. 242-244
- Léonard Burnand, *Les pamphlets contre Necker. Médias et imaginaire politique au XVIII^e siècle* (Jean-Yves Grenier) p. 244-245
- Laure Murat, *L'homme qui se prenait pour Napoléon. Pour une histoire politique de la folie* (Jean-Luc Chappey) p. 245-248
- Eveline G. Brouwers, *Public Pantheons in Revolutionary Europe: Comparing Cultures of Remembrance, c. 1790-1840* (Antoine Lilti) p. 248-250
- Bruno Dumons et Hilaire Multon (dir.), *Blancs et contre-révolutionnaires en Europe. Espaces, réseaux, cultures et mémoires, fin XVIII^e-début XX^e siècles : France, Italie, Espagne, Portugal* (Alexandre Dupont) p. 250-252
- Jean-Pierre Dedieu, *Après le roi. Essai sur l'effondrement de la monarchie espagnole* (Héloïse Hermant) p. 252-254
- Jean-Baptiste Busaall, *Le spectre du jacobinisme. L'expérience constitutionnelle française et le premier libéralisme espagnol* (Alain Hugon) p. 254-256
- Sylvie Aprile, Jean-Claude Caron et Emmanuel Fureix (dir.), *La liberté guidant les peuples. Les révolutions de 1830 en Europe* (Quentin Deluermoz) p. 256-258
- Vincent Robert, *Le temps des banquets. Politique et symbolique d'une génération, 1818-1848* (Mathilde Larrère) p. 258-260
- Karine Salomé, *L'ouragan homicide. L'attentat politique en France au XIX^e siècle* (Emmanuel Fureix) p. 260-262
- Alexandre Niess, *L'hérédité en République. Les élus et leurs familles dans la Marne, 1871-1940* (Bertrand Goujon) p. 262-264
- Anne-Sarah Bouglé-Moalic, *Le vote des Françaises, cent ans de débats (1848-1944)* (Magali Della Sudda) p. 264-265
- Vivien Bouhey, *Les anarchistes contre la République, 1880-1914. Contribution à l'histoire des réseaux sous la Troisième République* (Christophe Prochasson) p. 266-267
- Didier Guignard, *L'abus de pouvoir dans l'Algérie coloniale. Visibilité et singularité* (Emmanuelle Saada) p. 267-269
- Sol Serrano, *¿Qué hacer con Dios en la República? Política y secularización en Chile (1845-1885)* (Annick Lempérière) p. 269-271
- Taline Ter Minassian, *Reginald Teague-Jones. Au service secret de l'Empire britannique* (Anna Pondopoulo) p. 271-273

- Alexandre Sumpf, *Bolcheviks en campagne. Paysans et éducation politique dans la Russie des années 1920* (Grégory Dufaud) p. 274-275
- Stéphanie Roulin, *Un credo anticommuniste. La Commission Pro Deo de l'Entente internationale anticommuniste ou la dimension religieuse d'un combat politique (1924-1945)* (Laura Pettinaroli) p. 275-277
- Albert Kéchichian, *Les Croix-de-feu à l'âge des fascismes. Travail, famille, patrie* (Danielle Tartakowsky) p. 277-279
- Enrico Galavotti, *Il Professorino. Giuseppe Dossetti tra crisi del fascismo e costruzione della democrazia 1940-1948* (Frédéric Attal) p. 279-280
- Serge Berstein, Pierre Birnbaum et Jean-Pierre Rioux (dir.), *De Gaulle et les élites* (Sylvain Laurens) p. 280-282
- Joël Mouric, *Raymond Aron et l'Europe* (Florence Hulak) p. 282-284
- Michael Scott Christofferson, *Les intellectuels contre la gauche. L'idéologie antitotalitaire en France (1968-1981)* (Christophe Prochasson) p. 284-286
- Céline Spector, *Au prisme de Rousseau : usages politiques contemporains* (Luc Foisneau) p. 286-289
- Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992* (Francesco Callegaro) p. 289-291
- Olivier Zunz, *Philanthropie en Amérique. Argent privé, affaires d'État* (Sabine Rozier) p. 291-293
- Romain Huret, *Katrina, 2005. L'ouragan, l'État et les pauvres aux États-Unis* (Catherine Collomp) p. 293-294
- Olivier Borraz, *Les politiques du risque* (Yannick Barthe) p. 294-296